

824^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 8 octobre 2019

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 16 OCTOBRE 2020 (N° 8.508)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DU DEPÔT DES PROJETS DE LOI ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 3185)
- II. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI ET POINT SUR L'AVANCEE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS (p. 3186)
- III. PROJET DE LOI, N° 997, PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2019 : DEBUT DE L'EXAMEN (p. 3199)

**SECONDE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2019**

**Séance publique
du mardi 8 octobre 2019**

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. Monsieur Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Chef de Cabinet du Président ; M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge des Affaires Économiques et Financières ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Maryse BATTAGLIA, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mlle Audrey VINCELOT, Attaché Principal.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Je déclare ouverte notre session d'automne et, par conséquent, cette Séance Publique.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes, cher public présent ce soir dans notre hémicycle, chers téléspectateurs et internautes devant vos écrans.

En liminaire, je voudrais excuser l'absence, pour raisons professionnelles, de M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.

Vous le savez, comme traditionnellement, cette Séance Publique est intégralement retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info, ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

Chers collègues, quelques règles pour tous ceux qui souhaitent intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de budget s'agissant des lignes rectifiées — nous n'intervenons que sur les lignes rectifiées – je vous rappelle le principe des temps de parole consacrés aux interventions :

- six minutes pour chacun d'entre vous, si vous le souhaitez, pour les déclarations de politique générale dans le cadre du débat précédant l'examen des chapitres budgétaires,
- trois minutes par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire, étant entendu bien sûr que vous pouvez intervenir sur plusieurs sujets et, dans ce cas-là, le chronomètre repart évidemment à zéro pour le nouveau sujet.

Vous aurez aussi et, là, j'anticipe un peu, car c'est la semaine prochaine, trois minutes pour vos explications de vote lors de la dernière séance publique pour ce Budget Rectificatif 2019.

I.**ANNONCE DU DÉPÔT DE PROJETS DE LOI
ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS**

M. le Président.- En vertu de l'article 81 du Règlement Intérieur du Conseil National, il me revient à présent d'annoncer le dépôt des projets de loi qui sont parvenus au Conseil National depuis notre dernière Séance Publique du 24 juin 2019.

1. Projet de loi, n° 997, portant fixation du Budget Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2019.

Ce texte nous est parvenu le 28 juin 2019. Compte tenu de son objet, je propose, très formellement bien sûr, qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale car, bien évidemment, l'étude de ce projet de loi est déjà achevée, puisque c'est l'objet de notre soirée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

(Renvoyé).

2. Projet de loi, n° 998, instituant un régime de prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants.

Arrivé le 9 juillet 2019 au Secrétariat Général du Conseil National, je vous propose que ce texte soit, compte tenu de son objet, renvoyé officiellement devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, et je précise que l'examen de ce projet de loi a déjà débuté. Donc très formellement là aussi :

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

(Renvoyé).

3. Projet de loi, n° 999, portant dépenalisation de l'avortement pour la femme enceinte.

Ce texte a été déposé sur le bureau du Conseil National le 2 août 2019.

Compte tenu de son objet, je propose qu'il soit renvoyé officiellement devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, laquelle là aussi a d'ores et déjà débuté l'étude de ce projet de loi.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

(Renvoyé).

Puis, nous arrivons à un projet très symbolique, c'est le numéro 1000. Donc, pour ceux qui douteraient de l'activité législative intense du Gouvernement Princier et du Conseil National, nous en sommes déjà au 1000^{ème} projet de loi reçu dans nos Institutions par le Conseil National, il s'agit du :

4. Projet de loi, n° 1000, prononçant la désaffectation, à l'angle du boulevard de Belgique et du boulevard du Jardin Exotique, d'une parcelle de terrain, en nature de jardin public, dépendant du domaine public.

Ce texte est parvenu le 24 septembre 2019. Compte tenu de son objet, je vous propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. C'est la commission qui traite, selon l'usage, les projets de loi de désaffectation de terrain public.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

(Renvoyé).

5. Projet de loi, n° 1001, portant fixation du Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2020.

Ce texte a été communiqué au Conseil National le 30 septembre 2019. Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir officiellement la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

(Renvoyé).

Voilà pour les textes reçus depuis la dernière séance publique.

II.

ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI ET POINT SUR L'AVANCEE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

M. le Président.- L'ordre du jour de cette première séance de la session d'automne appelle, en vertu du dernier alinéa de l'article 67 de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National à faire connaître publiquement l'état d'examen des projets de loi dont il a été saisi. Conformément à ces dispositions, j'invite à présent chaque Président de commission à s'exprimer.

Nous allons débiter par M. Balthazar SEYDOUX, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, pour faire le point sur l'étude des textes devant sa commission.

Monsieur le Président nous vous écoutons.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers Monégasques, chers amis.

Six projets de loi sont à ce jour à l'étude devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

1. Projet de loi, n° 988, relatif à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics

Ce texte, transmis au Conseil National le 21 décembre 2018, a été déposé en Séance Publique le 3 avril 2019 et renvoyé devant la commission. J'ai été désigné Rapporteur, lors de la commission du 6 juin 2019.

Ce texte est issu de la proposition de loi, n° 227, relative à la passation des marchés publics et des concessions de services publics.

Son étude a conduit le Conseil National à adresser un courrier au Gouvernement, en date du 17 juin 2019, par lequel l'ensemble des Conseillers Nationaux,

toutes sensibilités confondues, a notamment constaté que certaines propositions de loi, dont la proposition de loi n° 227, ont tendance à être dénaturées par le Gouvernement lorsqu'il les reprend sous forme de projets de loi. Cette dénaturation ne semble pas refléter l'esprit de la révision constitutionnelle de 2002.

En complément de ce courrier, qui portait plus généralement sur les relations institutionnelles entre le Gouvernement et le Conseil National, les élus vont prochainement adresser un courrier au Gouvernement, faisant part de leurs observations et interrogations sur le projet de loi n° 988, ainsi que sur l'Ordonnance Souveraine n° 7.264 du 20 décembre 2018 portant réglementation des marchés publics de l'Etat dont le Gouvernement a indiqué, par courrier reçu le 21 décembre 2018, qu'elle s'inspirait de la proposition de loi n° 227.

Celles-ci se fondent sur trois axes principaux : la nécessaire transparence des marchés publics, le souhait du Conseil National de favoriser les entreprises monégasques dans l'attribution de ces marchés, et la bonne gestion des deniers publics tout en garantissant une livraison qualitative.

2. Projet de loi, n° 991, relative à l'instauration d'un droit au compte

Ce texte, transmis au Conseil National le 18 mars 2019, a été déposé en Séance Publique le 3 avril 2019 et renvoyé devant la commission.

Son étude a débuté lors de la réunion de la commission du 2 juillet 2019, au cours de laquelle M. Fabrice NOTARI a été désigné Rapporteur.

A cette occasion, les membres de la commission ont fait part de leur souhait de consulter un certain nombre d'entités concernées par ce projet de loi, afin de connaître leurs avis et suggestions. Un courrier a donc été adressé le 11 juillet 2019, à cette fin, à la Fédération des Entreprises Monégasques, l'Union des Commerçants et Artisans de Monaco, l'Ordre des Experts Comptables et l'Association Monégasque des Activités Financières. Ces rencontres auront lieu dans le courant du mois d'octobre.

En outre, la commission a adressé, le 11 juillet 2019, un courrier au Gouvernement, dans lequel elle faisait part d'une première série de questions et demandait à être rendue destinataire de la substance des textes réglementaires d'application de la future loi.

Demeurant sans réponse et souhaitant reprendre les travaux relatifs à ce projet de loi, la commission a relancé le Gouvernement, par courrier en date du 2 octobre 2019.

Le Conseil National espère un retour du Gouvernement dans les plus brefs délais sur ses interrogations, dans la perspective de présenter ce texte au vote de l'Assemblée lors de la présente session.

3. *Projet de loi, n° 996, modifiant les dispositions relatives au budget communal de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget et de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale*

Ce texte, transmis au Conseil National le 18 juin 2019, a été déposé en Séance Publique le 24 juin 2019 et renvoyé devant la commission. M. José BADIA a été désigné Rapporteur, lors de la commission du 26 septembre 2019.

Ce texte fait suite à la transformation de la proposition de loi, n° 236, modifiant les dispositions relatives au budget communal de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget et de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, votée lors de la dernière législature.

L'étude de ce projet de loi a débuté et une présentation de ce texte au vote de l'Assemblée, lors de la présente session est envisagée.

4. *Projet de loi, n° 997, portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2019*

Ce texte, transmis au Conseil National le 28 juin 2019, est déposé en Séance Publique ce jour et renvoyé devant la commission.

L'examen de ce projet de loi avait néanmoins débuté préalablement à son dépôt officiel et la commission en a d'ores et déjà finalisé l'étude.

5. *Projet de loi, n° 1000, prononçant la désaffectation, à l'angle du boulevard de Belgique et du boulevard du Jardin Exotique, d'une parcelle de terrain, en nature de Jardin public, dépendant du Domaine public de l'Etat*

Ce texte, transmis au Conseil National le 24 septembre 2019, est déposé en Séance Publique ce jour et renvoyé devant la commission.

Ce projet de loi est nécessaire pour la réalisation de l'opération domaniale Honoria-Le Mas, prévue dans le Plan national pour le logement. Pour optimiser cette opération, et ainsi permettre la construction de logements supplémentaires, son emprise s'étendrait sur la parcelle en nature de jardin public localisée à l'angle du Boulevard de Belgique.

L'examen de ce projet de loi devrait débiter très prochainement.

6. *Projet de loi, n° 1001, portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2020*

Ce texte, transmis au Conseil National le 30 septembre 2019, est déposé en Séance Publique ce jour et renvoyé devant la commission.

L'examen de ce projet de loi va bientôt débiter.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX.

Je vais à présent demander à Monsieur Christophe ROBINO de nous faire le point sur le travail législatif en cours devant la commission qu'il préside, la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Nous vous écoutons.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Deux projets de loi sont actuellement à l'étude devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, qui mène, en outre, une réflexion sur les médecines non conventionnelles.

1. *Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat*

Ce texte est arrivé au Conseil National le 14 décembre 2011, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

L'étude de ce texte a débuté lors de la précédente législature. À ce titre, il peut être renvoyé, pour un descriptif plus exhaustif des différentes étapes qui ont ponctué l'étude de ce projet de loi, aux Séances Publiques des 6 avril et 3 octobre 2017.

Sous l'actuelle législature, sept réunions de travail ont été organisées durant les mois de mars, d'avril et de septembre 2018 en vue de réfléchir aux modifications et compléments qui pouvaient être apportées à ce projet de loi.

Dans le même temps, la commission s'est réunie, entre autres, les 10 et 19 juillet, les 7 et 21 septembre et le 5 octobre 2018, où une première lecture du projet de loi a entraîné d'intéressants débats sur les amendements et propositions possibles, visant à enrichir le projet de loi tel qu'initialement déposé par le Gouvernement.

La commission a ensuite repris ses travaux, le 18 janvier 2019 et m'a, à cette occasion, désigné Rapporteur de ce texte, puis elle les a poursuivis le 25 janvier et le 8 mars 2019, ce qui a abouti à l'adoption d'un projet de texte consolidé.

Ce dernier a été transmis au Gouvernement le 29 mars 2019, lequel a fait part de ses observations à l'Assemblée par courrier en date du 25 juillet 2019.

Ces observations ont été étudiées en réunion de travail les 13 et 20 septembre 2019, puis ont fait l'objet d'échanges au sein de la commission le 27 septembre dernier, laquelle a, alors, décidé de constituer un groupe de travail.

Par un courrier en date du 3 octobre 2019, l'Assemblée a informé le Ministre d'Etat que les membres de ce groupe de travail souhaitent rencontrer le Gouvernement afin d'apporter des clarifications sur les amendements réalisés par la commission et sur les propositions faites par le Gouvernement.

La commission œuvrera pour que ce projet de loi, très attendu par nos compatriotes fonctionnaires, soit présenté au vote de l'Assemblée en 2020.

2. *Projet de loi, n° 980, relative à la réglementation du travail de nuit*

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 22 octobre 2018, a été déposé lors de la Séance Publique du 3 décembre 2018 et renvoyé devant la commission.

L'étude de ce texte a débuté lors de la réunion de la commission du 7 décembre 2018.

La commission m'a ensuite désigné Rapporteur de ce projet de loi, le 10 janvier 2019.

Après une première lecture du dispositif du projet de loi, la commission a adressé, le 21 décembre 2018, un courrier au Gouvernement dans lequel elle faisait, notamment, part d'une première série de questions et demandait à être rendue destinataire de la substance des textes réglementaires d'application de la future loi. Le Gouvernement a répondu à ce courrier par lettre en date du 25 février 2019.

La commission a ensuite procédé à un certain nombre de consultations, dans le courant du premier trimestre de l'année 2019.

A la suite de ces diverses consultations, qui ont mis en exergue les nombreuses difficultés soulevées par le présent projet de loi, s'agissant, notamment, de la définition du travailleur de nuit, la commission a écrit au Gouvernement, le 22 février 2019, afin que celui-ci transmette à l'Assemblée des données statistiques sur le nombre de personnes qui pourraient être concernées par la future loi en fonction des seuils retenus dans le cadre de cette définition. En réponse, le Gouvernement a indiqué, dans un courrier en date du 1^{er} avril 2019, que, la notion de travail n'étant pas définie par les textes en vigueur, il n'a pas été possible de recueillir ces éléments auprès des Caisses Sociales ou de la Direction du Travail.

En raison d'un calendrier législatif et budgétaire particulièrement chargé, la commission reprendra activement l'étude de ce projet de loi durant le début de l'année 2020, afin d'établir un projet de texte consolidé tenant compte, de façon équilibrée, des différents intérêts en présence, afin que le projet de loi puisse être voté durant cette même année.

3. *Réflexions sur les médecines non conventionnelles*

Le 5 avril 2018, un groupe de travail coordonné par Mlle Marine GRISOUL, était constitué au sein de la commission, dans le but d'étudier l'opportunité

d'intégrer certaines spécialités appartenant aux « médecines douces » à l'offre de soins de la Principauté. Celui-ci rassemble, outre le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Mlle Marine GRISOUL, Mmes Nathalie AMORATTI-BLANC, Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, MM. Marc MOUROU, Guillaume ROSE et Jacques RIT.

Pour ce faire, il avait été décidé, lors de la réunion du groupe de travail du 4 mai 2018, de définir une méthode de travail rigoureuse, reposant sur une approche à la fois théorique, à travers une étude comparative des législations étrangères, et pratique, en procédant à différentes consultations de personnes concernées par le sujet des médecines non conventionnelles, qu'il s'agisse de praticiens d'ores et déjà autorisés par le Gouvernement, ou encore d'entités officielles, à l'instar de l'Ordre des Médecins.

Les membres du groupe de travail ont ainsi rencontré, les 25 janvier, 22 mars et 20 septembre 2019, de nombreux praticiens exerçant en Principauté, afin de connaître leurs attentes et d'échanger concrètement sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. De manière générale, les personnes consultées ont insisté sur le caractère complémentaire de ces pratiques, qui ne doivent pas se substituer à la médecine conventionnelle, l'idée étant d'avoir une véritable collaboration entre médecins et praticiens.

En outre, le groupe de travail se réunira prochainement pour rencontrer les représentants du Conseil de l'Ordre des Médecins, afin de leur faire part de l'état actuel des réflexions du groupe de travail et de s'enquérir de leur avis à ce sujet.

Parallèlement, les membres du groupe de travail ont poursuivi leurs travaux de recherches et d'analyse des différentes législations étrangères en ce domaine, ce qui devrait aboutir très prochainement à la finalisation d'une proposition de loi encadrant l'exercice de ces pratiques.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ROBINO.

M. Thomas BREZZO m'ayant fait savoir qu'il était retenu actuellement par une audience au Tribunal, nous allons donc mettre de côté, pour l'instant, le compte-rendu de sa commission. S'il arrive avant la fin de la totalité de ce point sur le travail des commissions, je lui donnerai la parole, sinon je

demandrai à l'un des membres de la Commission de Législation de bien vouloir lire, ou bien à Madame la Vice-Présidente, vous prendrez ce rôle s'il vous plaît si M. BREZZO n'est pas là quand nous aurons terminé ce premier point de l'ordre du jour.

Donc, juste après la Commission de Législation, dans notre ordre protocolaire, arrive la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Je vais donc demander à Madame Nathalie AMORATTI-BLANC de nous faire part de l'état d'avancement des textes examinés actuellement par cette commission.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Trois projets de loi sont actuellement à l'étude devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, qui a pour objectif de les présenter au vote de l'Assemblée lors de la présente session.

1. Projet de loi, n° 974, relative au contrat de vie commune

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 16 avril 2018, a été déposé lors de la Séance Publique du 20 juin 2018 et renvoyé devant la commission.

Ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 207, relative au pacte de vie commune, qui avait été adoptée lors de la Séance Publique du 27 octobre 2016.

Son étude devant la commission a débuté le 17 juillet 2018 et M. Pierre VAN KLAVEREN a été désigné Rapporteur, le 11 décembre 2018.

Au total, la commission s'est réunie à sept reprises, pour aboutir à l'adoption d'un texte consolidé, le 30 janvier 2019. Celui-ci a été transmis au Gouvernement par courrier du 4 mars 2019, accompagné des explications y afférentes.

Les amendements proposés répondent, avant tout, à un besoin social exprimé par des couples désireux de pouvoir organiser leur vie commune, sans nécessairement avoir recours au mariage, en leur assurant une protection élémentaire contre les aléas de l'existence. Pour ce faire, il est donc proposé, d'une part, de recentrer le champ d'application du contrat de vie commune aux personnes vivant en union libre, à l'instar de ce que prévoyait la proposition de loi dont ce texte est issu et, d'autre part, de leur accorder de nouveaux droits, notamment en matières successorale, de logement et de prestations

familiales et sociales, dans une optique de protection des partenaires face aux épreuves de la vie.

Le choix du Conseil National de ne pas mélanger, au sein du contrat de vie commune, les membres d'une même famille avec les couples, témoigne ainsi de la volonté des élus d'éviter toute hypocrisie quant à l'objectif principal de ce contrat, qui est de reconnaître l'union libre sous toutes ses formes.

Demeurant sans réponse sur les amendements transmis et souhaitant reprendre les travaux relatifs à ce projet de loi, la commission a relancé le Gouvernement, par courrier en date du 9 mai 2019.

Le 10 mai 2019, le Gouvernement adressait un courrier à la commission, faisant part de sa volonté d'échanger avec le Conseil National sur les amendements formulés par la commission. Une réunion de travail a eu lieu, à cet effet, le 14 mai 2019, durant laquelle ont été débattus les deux principaux points de désaccord, à savoir le périmètre du contrat de vie commune, d'une part, et les droits accordés aux partenaires, d'autre part.

S'agissant des droits, le Gouvernement s'est montré favorable, sur le principe, à étudier une intégration de certains droits sociaux proposés par l'Assemblée, et notamment s'agissant de la couverture maladie du futur partenaire d'un contrat de vie commune en tant qu'ayant droit de son autre partenaire, et a fait savoir qu'il procédait, en conséquence, à différentes consultations permettant d'en mesurer la portée. Nous demeurons dans l'attente de ces éléments.

En revanche, concernant le périmètre du contrat de vie commune, aucun compromis n'a pu être trouvé, les positions étant trop éloignées entre l'approche du Gouvernement, qui souhaite maintenir la famille dans le contrat de vie commune, et la volonté du Conseil National de réserver le contrat aux couples, tout en étant prêt à voter un texte distinct spécifique à la famille.

Au vu de l'importance de ces questions, la commission s'est réunie le 16 mai 2019 et a confirmé, à cette occasion, à l'unanimité des membres présents, sa volonté de réserver le contrat de vie commune aux personnes désireuses de vivre en union libre.

Un courrier récapitulatif ces différents échanges a été transmis au Gouvernement le 31 mai 2019, lui demandant également de bien vouloir adresser à l'Assemblée la contre-proposition du Gouvernement sur les amendements qu'elle a formulés, ainsi que le résultat des consultations que celui-ci a demandées.

Par ailleurs, une réunion de travail tripartite s'est tenue au Diocèse, en présence d'une délégation de l'Archevêché, du Gouvernement et du Conseil National. Celle-ci n'a pas permis de lever les désaccords subsistants s'agissant du périmètre du contrat de vie commune, bien que le Conseil National ait réitéré qu'il était prêt à examiner deux textes concomitamment, l'un relatif à la famille, l'autre spécifique aux couples désireux de vivre en union libre.

Sans retour de la part du Gouvernement, le Conseil National n'a eu que d'autre choix de décaler l'examen du texte lors de la Session d'automne, afin de laisser le temps au Gouvernement de mesurer l'impact financier des droits sociaux conférés, notamment s'agissant de la couverture maladie des partenaires d'un contrat de vie commune. La commission attend un retour du Gouvernement sur ces éléments, ce qui n'empêchera toutefois pas l'inscription de ce projet de loi à l'ordre du jour de la Séance Publique du 30 octobre prochain. Celui-ci est en effet très attendu par la population monégasque et résidente.

2. Projet de loi, n° 998, instituant un régime de prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 9 juillet 2019, a été déposé lors de la présente Séance Publique et renvoyé devant la commission.

Son étude devant la commission a débuté le 6 septembre 2019, au cours de laquelle Corinne BERTANI a été désignée Rapporteur.

Le Conseil National a adressé un premier courrier au Gouvernement, le 2 octobre 2019, pour solliciter des éléments complémentaires et espère être prochainement rendu destinataire d'une réponse pour permettre l'étude rapide de ce projet de loi.

En outre, la commission a d'ores et déjà consulté la Direction des Caisses Sociales de Monaco sur ce texte, et projette également de consulter dans les prochaines semaines, de manière élargie les associations et ordres représentatifs des travailleurs indépendants.

3. Projet de loi, n° 999, portant dépénalisation de l'avortement pour la femme enceinte

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 9 juillet 2019, a été déposé lors de la présente Séance Publique et renvoyé devant la commission.

Ce texte fait suite à la transformation de la proposition de loi, n° 234, relative à la dépenalisation de l'interruption volontaire de grossesse, adoptée lors de la Séance Publique du 12 juin dernier.

Son étude devant la commission a débuté le 6 septembre 2019, au cours de laquelle j'ai été désignée Rapporteur.

La commission n'a pu que se réjouir de ce retour, à si brefs délais, de la part du Gouvernement, tout comme du fait que le dispositif reprenait avec exactitude les arbitrages qui avaient été retenus dans le cadre de la proposition de loi n° 234.

La commission s'est en outre réunie le 2 octobre dernier, en vue d'adopter un rapport sur ce projet de loi, ce qui permettra de l'inscrire à l'ordre du jour de la Séance Publique du 30 octobre prochain.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

Je vais donner à présent la parole au Président de la Commission pour le Développement du Numérique pour qu'il nous fasse part de l'état de l'avancement des textes qui sont à l'examen devant cette commission.

Monsieur Franck JULIEN, nous vous écoutons.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, mes chers compatriotes.

La Commission pour le Développement du Numérique a été rendue destinataire de trois projets de loi.

1. Projet de loi, n°992, relative à l'identité numérique

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 5 avril 2019, a été déposé lors de la Séance Publique du 12 juin 2019 et renvoyé devant la Commission pour le Développement du Numérique.

La commission a débuté l'étude de ce texte le 23 avril 2019. A cette occasion, M. Marc MOUROU a été désigné Rapporteur du texte. En outre, elle s'est adjoint les services d'un consultant, en la personne de M. Jean-Marc RIETSCH, afin notamment d'étudier les solutions retenues par les autres Etats dans le domaine de l'identité numérique.

Afin d'aborder les modalités pratiques de mise en œuvre du projet de loi, la commission

s'est réunie le 30 avril 2019, en présence d'une délégation de la Mairie, puis a reçu, le 4 juin 2019, une délégation de la Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique (DITN) et de la Direction de l'Administration Numérique (DAN).

Au cours de l'étude du texte, de nombreuses réunions de travail ont par ailleurs été organisées avec la DITN, la DAN, l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique (AMSN) et la Commission de Contrôle des Informations Nominatives (CCIN) dans le but d'aborder différents aspects techniques et opérationnels de ce texte.

Enfin, la commission a reçu une délégation de la CCIN, le 24 septembre 2019, en vue d'étudier les remarques et observations formulées dans sa délibération rendue à propos de ce projet de loi.

Il a ainsi été possible d'élaborer un texte consolidé équilibré, dont l'un des principaux objectifs a été de prendre en compte les préoccupations légitimes des élus quant à la protection de la vie privée des futurs utilisateurs de l'identité numérique, tout en n'obérant pas la nécessaire marge de manœuvre dont doivent pouvoir bénéficier les services techniques du Gouvernement, dans la mise en œuvre concrète du futur Registre National Monégasque de l'Identité Numérique.

Par ailleurs, la commission a tenu à étendre le champ d'application de la future identité numérique, en ne limitant pas son usage aux seuls nationaux et aux seuls résidents.

Ce texte consolidé, soumis à l'approbation de la commission le 2 octobre 2019, a été approuvé à l'unanimité de ses membres.

La commission souhaite présenter ce texte lors de la présente Session.

2. Projet de loi, n° 994, modifiant la loi n° 1.383 du 2 août 2011 sur l'économie numérique

Transmis au Conseil National le 25 avril 2019, ce projet de loi a été déposé lors de la Séance Publique du 12 juin 2019 et renvoyé devant la Commission pour le Développement du Numérique.

La commission a débuté l'étude de ce texte le 7 mai 2019 et m'a désigné, ce même jour, en qualité de Rapporteur.

A l'issue de plusieurs réunions de travail internes avec le concours de notre consultant, afin de mieux appréhender les différentes modalités d'application

du règlement eIDAS par les différents états membres de l'Union Européenne, un projet de texte consolidé a été élaboré.

Compte tenu de la technicité du sujet, dans un souci d'efficacité, ce projet de texte consolidé a été présenté à la DITN lors de diverses réunions de travail organisées tout au long du mois de septembre.

Le Conseil National a souhaité mettre l'accent notamment sur les éléments suivants :

- la mise en place de services de confiance supplémentaires, à savoir : le service de numérisation de documents, le service d'archivage électronique, le service d'enregistrement numérique sur un dispositif d'enregistrement numérique sur un registre partagé et le service de dépôt d'actifs numériques sur un dispositif d'enregistrement numérique sur un registre partagé ;
- la définition des obligations incombant aux prestataires de services de confiance ;
- le renforcement de la sécurité des informations échangées par voie électronique ;
- l'intégration de la technologie *blockchain* au sein des dispositifs généraux mis en œuvre dans le présent projet de loi.

Les 10 et 17 septembre 2019 et aujourd'hui même, ce mardi 8 octobre 2019, ce projet de texte consolidé a été présenté à la commission, qui l'a approuvé à l'unanimité de ses membres.

La commission souhaite présenter ce texte lors de la présente Session.

3. *Projet de loi, n° 995, relative à la technologie Blockchain*

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 4 juin 2019, a été déposé lors de la Séance Publique du 12 juin 2019 et renvoyé devant la Commission pour le Développement du Numérique.

La commission a débuté son étude le 27 juin 2019 et a, à cette occasion, désigné M. Jean-Charles EMMERICH en qualité de Rapporteur.

Dans le cadre de l'examen de ce texte, les membres de la commission ont constaté que certains articles du projet de loi renvoient à des textes réglementaires d'application. Aussi, pour une bonne compréhension de ce texte, la commission a adressé un courrier au Gouvernement le 8 juillet 2019, afin de s'enquérir de

la substance des ordonnances souveraines qui y sont visées.

Ils ont par ailleurs relevé que le projet de loi, en traitant uniquement de l'*Initial Coin Offering* ou ICO, ne permettait qu'une intégration partielle de la technologie *blockchain* dans le droit monégasque. Ce constat a notamment conduit à l'introduction d'amendements dans le cadre du projet de loi n° 994, ainsi que cela vient d'être évoqué.

En outre, pour que la commission puisse mieux appréhender ce sujet, notamment s'agissant des perspectives des projets qui pourraient être portés en Principauté, les membres de la commission ont reçu, le 30 septembre 2019, différents professionnels concernés ou intéressés par la technologie *blockchain*, afin de connaître leurs avis et suggestions sur le projet de loi.

Ceux-ci ont confirmé l'intérêt majeur que revêtait pour la Principauté, une mise en œuvre d'une plateforme souveraine d'échange d'actifs numériques.

Cette plateforme étant absente du projet de loi tel que déposé au Conseil National, la commission ne manquera pas d'adresser prochainement un courrier au Gouvernement afin que celui-ci puisse lui communiquer sa stratégie dans le domaine.

Par ailleurs, la commission a profité de l'étude du projet de loi n° 994 pour y intégrer la technologie *blockchain*. Ce faisant, cela met en exergue le fait que le projet de loi n° 995 est, en réalité, spécifique à une utilisation particulière de cette technologie, à savoir la levée de fonds au moyen d'actifs numériques. Il appartiendra donc au Conseil National et au Gouvernement d'analyser l'opportunité de modifier l'intitulé du projet de loi n° 995 qui pourrait devenir : « *Projet de loi relative aux levées de fonds par actifs numériques* ».

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

Nous avons encore à faire le point sur les textes devant la Commission de Législation et M. BREZZO, son président, vient de me faire savoir qu'il pourra peut-être nous rejoindre rapidement.

Je voudrais en attendant, donner brièvement la parole aux Présidents des commissions qui n'ont pas de textes, pour qu'ils nous fassent très rapidement, c'est convenu, un point, pour l'information de tous, sur les travaux en cours devant leur commission. Car, effectivement, le travail d'une commission ne

se résume pas seulement à l'étude de projets de loi, mais aussi de propositions de loi et à des réunions régulières avec le Gouvernement.

Brièvement, Monsieur BADIA, je vous donne la parole en tant que Président de la Commission des Relations Extérieures. Quels sont les sujets de vos travaux actuels ?

M. José BADIA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers amis monégasques.

La Commission des Relations Extérieures n'a, à ce jour, cette fois encore, aucun projet de loi à l'étude. Mais, ce n'est pas pour autant que la commission a manqué de travail, elle s'est réunie récemment à deux reprises ici-même.

Le 15 juillet 2019, elle a effectué un point d'information sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique – Convention dite « d'Istanbul », entrée en vigueur à Monaco le 1^{er} février 2015 –.

Puis, le 1^{er} août 2019, en présence du Gouvernement, elle a eu de fructueux et intéressants échanges sur les réponses aux questions apportées par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération sur son Rapport annuel 2017 de Politique Extérieure de la Principauté de Monaco. Ont été ainsi examinés et commentés les principaux axes de la politique extérieure menée par Monaco sous l'impulsion de S.A.S le Prince Souverain, ainsi que l'ensemble des activités de la Principauté à l'international.

En dehors de Monaco, les élus du Conseil National ont eu l'occasion de participer aux travaux de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), de l'Union Interparlementaire (UIP), de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (APM), et également de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF).

Je voudrais souligner plus particulièrement l'importance de la récente session du Conseil de l'Europe. Elle a vu, en effet, lors de ses troisième et quatrième parties, l'élection d'un nouveau Secrétaire Général, une femme, Mme Maria BURIÇ, et le retour, sur les bancs de l'Assemblée, de la Délégation de la Fédération de Russie. Ce retour, attendu par beaucoup depuis presque cinq années, s'est accompagné de propositions substantielles de changement du Règlement Intérieur qui font encore l'objet, à ce jour, de discussions au sein de l'APCE.

Comme il se doit, les représentants du Conseil National ont participé aux nombreuses réunions de travail et échanges de vues suscités par ces trois affaires, avant de procéder aux votes correspondants.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BADIA.

C'est au tour à présent de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports que préside Monsieur Marc MOUROU.

Nous vous écoutons.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

La Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports n'a, à ce jour, aucun texte à l'étude. Cependant, une réflexion, après un travail d'un an sur le harcèlement en milieu scolaire, aboutira très prochainement à une proposition de loi.

Les membres de la commission débiteront l'étude de cette proposition de loi lors de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports du 14 octobre prochain et son examen se poursuivra tout au long du mois d'octobre et de novembre, notamment par la consultation de différentes associations et entités concernées par le sujet du harcèlement scolaire, afin d'envisager le vote de ce texte lors de la séance législative de fin d'année.

Le harcèlement scolaire constitue indéniablement un enjeu sociétal, scolaire et de santé publique de premier plan, ayant des effets psychologiques et physiques dramatiques pour les élèves qui en sont victimes, lequel impose aux autorités de continuer une politique toujours plus efficace dans ce domaine.

S'il s'agit du premier texte dont la commission sera saisie, celle-ci a par ailleurs poursuivi de nombreux travaux, qui ont abouti à plusieurs mesures concrètes pour la jeunesse.

Ainsi, le budget alloué aux bourses d'études a été, à la demande du Conseil National, augmenté de 50 % en faveur des étudiants de la Principauté et un nouveau mode leur donnant plus de moyens a été établi.

Par ailleurs, nos jeunes ont assisté, le 15 juillet dernier, au 1^{er} *MC Summer Concert*, soirée réalisée à l'initiative du Conseil National et en partenariat avec le Gouvernement Princier et la Mairie de Monaco. Cette soirée a constitué, grâce à l'implication de la jeunesse de Monaco et de toutes les institutions, un événement inédit et attractif, qui sera renouvelé en 2020.

De nouvelles réunions du Comité de Pilotage de ce projet, se sont déjà tenues entre les représentants du Conseil National, du Gouvernement et de la Mairie pour évoquer l'organisation de la 2^e édition de cette manifestation.

L'évolution du Pass'Sport Culture est une autre mesure concrète portée par la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, qui a positivement abouti. L'élargissement de la tranche d'âge des jeunes concernés, de 11 à 25 ans, de la période qui désormais permet d'en bénéficier également durant toutes les vacances scolaires, et d'un choix d'activités encore plus étendu, ont rencontré un réel succès, avec plus de 300 jeunes inscrits. Ces mesures résultent de propositions concrètes du groupe de travail du Conseil National, et permettront aux jeunes de la Principauté de participer encore davantage à ce dispositif.

Enfin, la dernière thématique étudiée par la commission concerne la pratique du sport en Principauté. A ce titre, les représentants du Conseil National à la Commission Nationale des Sports, qui s'est réunie à 7 reprises cette année, ont proposé de nouvelles règles, claires et objectives, pour l'attribution des subventions aux associations sportives. Ces propositions permettront de répondre au besoin de chaque association et être plus en phase avec la réalité d'une volonté sportive de premier rang.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur MOUROU.

Nous écoutons à présent Monsieur Franck LOBONO, en sa qualité de Président de la Commission du Logement.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers amis, chers Monégasques.

La commission n'a, à ce jour, aucun projet de loi à l'étude. Pour autant, celle-ci a été et demeure particulièrement active.

En effet, quatre dossiers retiennent actuellement son attention.

Il s'agit, tout d'abord de la proposition de loi, n° 239, relative à la sauvegarde et à la reconstruction des locaux à usage d'habitation relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée. Le Conseil National et le Gouvernement se sont réunis à plusieurs reprises

au cours des mois d'avril, mai et juillet 2019 pour échanger sur le dispositif envisagé en prenant en compte un principe de juste compensation pour les propriétaires.

Le 3 septembre 2019, un courrier a été envoyé au Gouvernement pour rappeler les objectifs de cette proposition de loi et apporter certaines clarifications faisant suite aux réunions qui se sont tenues. Ainsi, les trois objectifs fondamentaux poursuivis par ce texte ont été rappelés, à savoir :

- préserver le secteur protégé en arrêtant sa destruction au fil des opérations de promotion immobilière ;
- ne plus faire supporter la charge du secteur protégé aux propriétaires privés ;
- construire le secteur protégé de demain, en s'assurant que l'Etat devienne, progressivement, au fil des opérations, le principal et, à terme, le seul propriétaire dudit secteur.

Pour information, on rappellera que le projet de loi issu de la transformation de cette proposition de loi doit être déposé sur le bureau de l'Assemblée au plus tard le 20 décembre 2019.

Il s'agit, ensuite, de la proposition de loi, n° 242, portant création de l'allocation compensatoire de loyer pour les locaux régis par la loi n°1.235 du 28 décembre 2000, modifiée. Dans un courrier en date du 5 juin 2019 le Gouvernement a fait état de son intention de transformer ce texte en projet de loi, tout en précisant néanmoins que « *des modifications seront vraisemblablement apportées au dispositif proposé* » et que ce texte serait très probablement « *rattaché au projet de loi reprenant la proposition de loi n° 239* ».

Les travaux de la commission ont également concerné les évolutions qui pourraient être apportées à la loi n° 1.357 du 19 février 2009 définissant le contrat « habitation-capitalisation », dans le secteur domanial.

Un échange de correspondances a eu lieu entre le Gouvernement et le Conseil National, dans le cadre des évolutions qui pourraient être apportées à la loi n° 1.357 du 19 février 2009 définissant le contrat « habitation-capitalisation », dans le secteur domanial, chaque Institution faisant part de ses propres propositions d'évolution.

Suite à la tenue de la commission, le 25 juillet 2019, un courrier faisant part des observations formulées par celle-ci a été adressé au Gouvernement le 7 août 2019.

En outre, comme convenu dans le cadre des échanges épistolaires, une réunion entre le groupe de travail « logement » et des représentants du Gouvernement doit être organisée prochainement. Et dans la perspective de cette future réunion, la commission attend de disposer des remarques et observations du Gouvernement sur les propositions qu'elle lui avait adressées par courrier le 4 juin 2019.

Enfin, une demande a été émise concernant le mode de calcul de l'Aide Nationale au Logement. Une augmentation du taux de prise en charge de l'Aide Nationale au Logement a été sollicitée auprès du Gouvernement, pour le passer de 60 à 80 %. Nous considérons cette demande comme une mesure provisoire, pour pallier l'absence de logements domaniaux dans les années à venir et permettre, en attendant la livraison des 700 logements en 2022, aux Monégasques, en particulier aux jeunes avec de petits revenus, de se loger dans le secteur libre pendant quelques années.

Une réunion de présentation a été organisée au Ministère d'Etat, le 23 septembre dernier, avec les Conseillers Nationaux, membres de la Commission d'attribution, afin que les membres de la Commission du Logement puissent se prononcer sur les propositions du Gouvernement.

La commission reste désormais dans l'attente des éléments complémentaires du Gouvernement sur les pistes évoquées lors de cette réunion de travail, étant précisé que le Conseil National souhaite que ces nouvelles mesures puissent entrer en vigueur dès le mois de janvier 2020.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur LOBONO.

Monsieur Daniel BOERI, c'est à vous non pas en tant que Doyen comme on peut vous entendre parfois lors de certaines ouvertures de séance chaque année, mais c'est bien en tant que Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine que nous vous écoutons à présent.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis le 11 mars dernier, la Commission de la Culture et du Patrimoine ne s'est plus réunie. Néanmoins, nous avons travaillé et notamment des échanges de correspondances ont eu lieu avec le Gouvernement.

Ainsi, le 26 mars, la commission a adressé deux courriers au Gouvernement.

Le premier, le relançait sur les thèmes du patrimoine et de la Nuit Blanche, dont la prochaine édition est envisagée pour 2021. Une réponse du Gouvernement est parvenue le 25 avril 2019, dans laquelle celui-ci indiquait qu'un programme serait inscrit dans le cadre du Budget Primitif 2020, encore soumis à l'arbitrage du Gouvernement Princier. En effet, le Conseil National est attaché à la reconduction de cet événement et ne manquera pas de solliciter l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2020.

Le second courrier évoquait les sujets du Fort Masséna et du Centre Méditerranéen d'Etudes Françaises (CMEF) de Cap d'Ail, auquel le Gouvernement a répondu le 26 avril dernier.

Cet été, des opérations de levée de géomètre ont été effectuées sur le site du Fort Masséna, afin de dresser un état des lieux des locaux. Une prochaine réunion de la commission, prévue fin octobre, permettra d'avoir une première estimation de l'existant et de poursuivre le débat sur ses futures possibilités.

En effet, la majorité du Conseil National, attachée au développement des moyens en faveur des associations de la Principauté, soutient le projet de les accueillir dans cet espace pour certaines de leurs activités. Aussi propose-t-elle de faire du Fort Masséna un nouveau lieu emblématique de la culture, le « Fort des Arts et de la Culture de Monaco - FAC Monaco ».

Dans cette optique, le 9 mai dernier, la commission a organisé la visite du CMEF, propriété de l'Etat monégasque, en présence du Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur et de S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI. Situé aux portes de la Principauté, sa proximité représenterait un atout non négligeable pour les associations monégasques, de même qu'un pendant complémentaire du « FAC Monaco ».

Puis, le 29 juillet dernier, la commission a également organisé une deuxième visite du Fort Masséna, sis à la Tête de Chien, en présence du Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, afin que les élus puissent une nouvelle fois apprécier, de visu, l'opportunité que son imposante surface représenterait pour les associations monégasques.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BOERI.

Puisque M. Thomas BREZZO nous a rejoints, nous allons l'écouter. Il y a quatre projets de loi à l'étude devant la Commission de Législation. Merci de nous en faire le point, pour l'Assemblée, le Gouvernement et le public.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Quatre projets de loi sont actuellement renvoyés devant la Commission de Législation.

1. Projet de loi, n° 984, portant modification de certaines dispositions relatives aux peines

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 27 novembre 2018, a été déposé lors de la Séance Publique du 3 décembre 2018 et renvoyé devant la commission.

Ce texte fait suite à la transformation de la proposition de loi, n° 224, sur le travail d'intérêt public et général, votée lors de la dernière législature et dont l'objet était plus restreint.

La commission a pris acte avec satisfaction de l'intégration de cette proposition de loi dans le cadre d'une réforme globale et ambitieuse des peines opérée par le projet loi.

L'étude du texte a débuté lors de la réunion de la commission du 30 janvier 2019, au cours de laquelle j'ai été désigné Rapporteur.

Afin de pouvoir disposer d'une approche pratique en la matière, les membres de la Commission ont adressé, le 31 janvier 2019, un courrier à la Direction des Services Judiciaires, faisant part de leur souhait de pouvoir, d'une part, visiter la Maison d'arrêt de Monaco, et, d'autre part, rencontrer les Magistrats concernés par les affaires pénales, et notamment le Président du Tribunal Correctionnel et un magistrat faisant habituellement fonction de Juge d'Application des Peines.

En réponse, une commission en présence du Directeur des Services Judiciaires et de deux magistrats, a ainsi eu lieu le 4 avril 2019.

Parallèlement et pour une bonne compréhension de ce texte, la commission a adressé, le 27 février 2019, un courrier au Gouvernement, lui demandant de bien vouloir transmettre la substance des textes réglementaires d'application qui y sont visés.

Au total, la commission s'est réunie à sept reprises, pour aboutir à l'adoption d'un texte consolidé, le 13 mai 2019. Celui-ci a été transmis au Gouvernement par courrier du 6 juin 2019, accompagné des explications y afférentes.

Demeurant sans réponse, la commission a, par lettre du 7 août 2019, attiré l'attention du Gouvernement sur sa volonté de reprendre les travaux sur ce texte, dans les meilleurs délais.

Le 23 septembre 2019, le Gouvernement a fait part à l'Assemblée de ses observations sur les amendements formulés par la commission, accompagnées d'un nouveau projet de texte consolidé.

Dans un souci d'efficacité, une réunion de travail en présence de membres de la Direction des Affaires Juridiques s'est tenue le 24 septembre 2019.

Les remarques et observations du Gouvernement ont été présentées à la commission le 25 septembre dernier. À cette occasion, les membres de la commission se sont réjouis du retour positif du Gouvernement sur un très grand nombre d'amendements et ont corrélativement validé, sans changement, un très grand nombre des contre-propositions adressées par le Gouvernement, à l'exception de certaines d'entre elles, sur lesquelles la commission ne manquera pas de faire part de sa position dans les meilleurs délais.

La commission espère ainsi pouvoir adopter un texte consolidé et un rapport dans les prochaines semaines, dans la perspective de présenter ce projet de loi au vote de l'Assemblée lors de la Séance Publique du 30 octobre prochain.

2. Projet de loi, n° 986, modifiant le régime des incompatibilités et des inéligibilités prévu par la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 20 décembre 2018, a été déposé lors de la Séance Publique du 3 avril 2019 et renvoyé devant la commission.

Ce texte fait suite à la transformation de la proposition de loi, n° 226, relative aux incompatibilités et inéligibilités au Conseil National portant modification de la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales, votée lors de la dernière législature.

L'étude de ce projet de loi débutera en début d'année prochaine.

3. *Projet de loi, n° 987, relative à la protection des lanceurs d'alerte dans le cadre des relations de travail*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 21 décembre 2018, a été déposé lors de la Séance Publique du 3 avril 2019 et renvoyé devant la commission.

Ce texte résulte de la transformation de la proposition de loi, n° 229, relative à la protection des lanceurs d'alerte, qui avait été votée lors de la dernière législature.

Son étude débutera également prochainement.

4. *Projet de loi, n° 993, portant reconnaissance des «enfants du pays» et de leur contribution au développement de la Principauté de Monaco*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 11 avril 2019, a été déposé lors de la Séance Publique du 12 juin 2019 et renvoyé devant la commission.

Ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 231, votée par l'ancienne mandature.

Son étude débutera prochainement.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BREZZO.

Nous allons écouter à présent, M. Guillaume ROSE, pour la Commission Environnement et Qualité de Vie.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

La Commission Environnement et Qualité de Vie n'a, à ce jour, aucun texte à l'étude.

Toutefois, la commission travaille activement, depuis le début du mandat, sur le sujet de la qualité de vie, qui est au cœur des priorités de cette Assemblée.

Dans ce contexte, l'ensemble des élus n'ont cessé de faire part au Gouvernement, dès leur élection, des nombreux problèmes générés par les blocages de circulation, le trop grand nombre de chantiers et l'absence de mesures suffisantes contre le bruit.

Le Conseil National adressait, ainsi, le 26 avril 2019, un courrier au Gouvernement auquel l'Assemblée a souhaité donner une publicité importante, par lequel elle faisait part des difficultés particulièrement importantes causées par certains chantiers de voirie, aggravant les blocages de la circulation, et demandait au Gouvernement de prendre des mesures

perceptibles immédiatement par la population. Dans sa réponse en date du 3 mai 2019, le Gouvernement faisait part des mesures d'urgence prises afin de remédier à cette situation et des décisions prises pour limiter l'impact des travaux de voirie sur la circulation.

Les élus ont, en outre, sollicité du Gouvernement l'organisation d'une Commission Plénière d'Etude autour du thème de la mobilité, laquelle s'est tenue le 23 juillet dernier. De nombreuses problématiques ont été soulevées à cette occasion.

Par ailleurs, les élus ont souhaité pouvoir disposer d'une mesure fiable de l'avis des Monégasques, résidents et salariés pendulaires sur leur qualité de vie en Principauté. Pour ce faire, il a été proposé à l'ensemble des Conseillers Nationaux, lors d'une Commission Plénière d'Etude en date du 10 septembre dernier, le lancement d'un vaste dispositif de consultation. Cette décision et cette opération ont été votées à l'unanimité, preuve qu'il s'agit bel et bien d'une préoccupation partagée par tous.

S'agissant, enfin, du futur centre de traitement et de valorisation des déchets, le Gouvernement avait annoncé à l'Assemblée, le 7 mars 2019, qu'un membre du Conseil National serait associé à la première phase de consultations, destinée à faire émerger les meilleures technologies disponibles. Ont ainsi été auditionnés, les 21 et 25 juin 2019, 9 candidats ayant répondu à l'appel à propositions technologiques, en présence d'un Conseiller National, des services concernés du Gouvernement et d'experts techniques. Les conclusions de cette première phase ont été présentées par le Gouvernement le 24 septembre dernier, dans le cadre d'une Commission Plénière d'Etude. Les élus ont souhaité rappeler, à cette occasion, qu'ils ne sont pas experts en la matière et que leur rôle est, avant tout, de relayer les attentes et inquiétudes des Monégasques et résidents. Aussi ont-ils souligné l'importance de privilégier la solution technologique la plus propre et la plus sûre possible, disposant, de surcroît, d'un potentiel évolutif lui permettant de s'adapter aux futures avancées technologiques. Les élus ont donc invité le Gouvernement à faire preuve d'audace dans le projet final qui sera présenté, en proposant de faire un point d'étape en 2020. Enfin, soucieux de l'impact environnemental généré par le traitement des déchets, les élus ont insisté sur l'importance de poursuivre les efforts sur le tri sélectif, ce qui passe nécessairement par une sensibilisation accrue des résidents, ainsi que par l'installation systématique de bacs de tri dans tous les immeubles, privés ou

domaniaux, l'Etat devant faire preuve d'exemplarité sur ce sujet.

Enfin, devant la multiplication préoccupante des nuisances sonores et autres perturbations générées, notamment par les chantiers divers et nombreux, la majorité du Conseil National réfléchit aujourd'hui à établir, par le biais de la Commission Environnement et Qualité de Vie, une proposition de loi visant à garantir rien de moins que le droit à la tranquillité des habitants de la Principauté de Monaco.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE.

Nous avons presque terminé ce tour de parole donné aux Présidents de commission. Il nous reste M. Fabrice NOTARI, pour la Commission pour le Suivi de la Négociation avec l'Union Européenne, puis M. GRINDA qui va clore cette présentation.

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

La Commission pour le Suivi de la Négociation avec l'Union Européenne, créée pour cette nouvelle législature 2018-2023, n'a, à ce jour, aucun projet de loi à l'étude, mais elle reste particulièrement attentive aux évolutions de la négociation actuellement en cours entre le Gouvernement et les Autorités européennes.

La commission s'est réunie le 29 mai 2019 afin de procéder à un point d'étape des négociations actuellement en cours entre le Gouvernement et les Autorités européennes.

Une commission s'est également tenue le 3 juillet dernier, avec les membres du Comité Monégasque des Professions Réglementées, afin d'évoquer les difficultés, inquiétudes et opportunités qui pourraient résulter d'un éventuel Accord entre la Principauté de Monaco et l'Union Européenne.

Par ailleurs, une Commission Plénière d'Etude consacrée aux négociations avec l'Union Européenne s'est réunie, à la demande du Conseil National, le 17 juillet 2019, afin d'évoquer l'éventualité de la conclusion d'un point d'étape intermédiaire entre le Gouvernement et les Autorités européennes. En effet, les élus, toutes sensibilités politiques confondues, avaient fortement réagi, afin d'être consultés en amont, à ce sujet. Lors de cette commission, le Gouvernement a indiqué qu'aucun accord intermédiaire n'était envisagé avec les

Autorités européennes.

En outre, ces différentes commissions ont été l'occasion pour le Conseil National de rappeler que la priorité nationale, sous toutes ses composantes, et le critère de nationalité qui permet de réserver l'accès de certaines professions réglementées aux seuls Monégasques, constituent des piliers du modèle monégasque et doivent être maintenus, sécurisés juridiquement et pérennisés dans le temps.

Enfin, je souhaite vous rappeler que les arbitrages vont être faits à l'issue de la négociation lorsque l'ensemble des éléments seront mis à la disposition du Conseil National, afin qu'une évaluation des avantages et des inconvénients d'un éventuel Accord soit effectuée.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Nous allons terminer cette présentation par la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics.

C'est donc M. GRINDA, son Président, que nous écoutons à présent.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers amis monégasques.

La Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics n'a, à ce jour, aucun texte à l'étude.

La commission s'est toutefois interrogée sur la place qu'occupe le Fonds de Réserve Constitutionnel dans la conduite des politiques publiques de la Principauté de Monaco.

À cet effet, le Conseil National a missionné un expert international pour l'aider dans cette analyse. Dans le cadre de son rapport, il est parvenu à la conclusion que certaines dépenses de politiques publiques de l'Etat monégasque, qui représentent des sommes non négligeables, sont effectuées par le biais du Fonds de Réserve Constitutionnel au lieu du budget de l'Etat. Ces opérations, impactant régulièrement le Fonds de Réserve Constitutionnel, sont donc soustraites au vote du Conseil National, ce qui ne semble pas conforme à la Constitution.

La Constitution monégasque du 17 décembre 1962 prévoit, en effet, dans son article 37, que « *Le budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté* ».

Le Conseil National s'interroge donc sur le bien-fondé de cette approche, utilisée depuis quelques années par le Gouvernement.

De plus, il est apparu que la façon dont le Budget est présenté peut, comme le Gouvernement l'a d'ailleurs lui-même indiqué lors de débats budgétaires récents, faire l'objet d'améliorations importantes. Pour le Conseil National, ces améliorations passent obligatoirement par l'instauration d'un rendez-vous budgétaire supplémentaire, à la clôture, permettant un bilan de la mise en place des actions et engagements pris lors du vote des lois de Budget Primitif et Rectificatif.

Dans cette perspective, les travaux de la commission ont pour objectif prochain d'aboutir au dépôt de plusieurs propositions de loi, visant une évolution législative et organisationnelle majeure dans l'étude des lois de Budget de l'Etat, pour assurer une meilleure lisibilité des actions publiques et une plus grande transparence dans leur mise en œuvre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Nous allons à présent passer au troisième point de notre ordre du jour de ce soir.

III.

EXAMEN DU PROJET DE LOI, N° 997, PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2019

M. le Président.- Monsieur le Ministre, c'est avec intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire.

Je vais à présent passer la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.- Merci, Monsieur le Président.

BUDGET RECTIFICATIF 2019 : EXPOSE DES MOTIFS

Introduction :

Les évolutions enregistrées entre les Budgets Primitif et Rectificatif 2019 se traduisent par une hausse marquée des recettes (+ 158,4 M€, soit + 11,8 %) et des dépenses (+ 159,3 M€, soit + 11,9 %). Ainsi, **l'excédent budgétaire de recettes passe de 4 M€ à 3,1 M€**. Par ailleurs, par le jeu des reports de crédits, les crédits d'investissements disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 50,1 M€.

Quatre faits majeurs viennent modifier l'équilibre du Budget Primitif 2019 :

➔ La mise en œuvre du Plan National pour le Logement des Monégasques : + 152 M€ supplémentaires sont ainsi inscrits à ce titre au Budget Rectificatif, ce qui porte à 196 M€ les crédits d'investissement consacrés au logement en 2019 (202 M€ avec les reports de crédits) ;

➔ La progression des recettes fiscales qui, après une très forte croissance en 2018, marque un peu le pas avec une révision à la baisse des prévisions initiales pour 2019 de - 15 M€, liée au recul sensible de l'I.S.B. (- 25 M€) tandis que certaines recettes non fiscales, de nature plus exceptionnelle ou non récurrentes (versement majoré sur 2019 des dividendes de Monaco Telecom, produits de cessions, ...), augmentent ;

➔ Le transfert progressif au F.R.C. des actions de la S.B.M. qui restaient comptabilisées au Budget de l'Etat génère des produits financiers exceptionnels (100 M€) : il est en effet paru cohérent d'initier ce transfert pour regrouper, à terme, au sein du F.R.C. l'ensemble des actions de la S.B.M., compte tenu de l'amélioration des résultats et de l'achèvement des travaux immobiliers d'envergure de la S.B.M. qui va ouvrir une nouvelle étape en matière de perspectives pour la société ;

➔ L'inscription des crédits relatifs à la matérialisation des contreparties obtenues dans le cadre d'opérations immobilières qui viennent retracer en recettes comme en dépenses les engagements et contreparties associées (+ 30,1 M€) ;

Les autres axes développés dans le cadre de ce budget rectificatif sont les suivants :

➔ Accompagner le déploiement des grands projets en matière de programme triennal d'équipements avec le lancement des travaux relatifs à l'aménagement du Larvotto et la poursuite de ceux de l'Entrée de ville ;

➔ Maintenir l'accent mis sur les opérations de travaux d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

➔ Poursuivre les actions en faveur d'un écosystème propice au développement d'activités innovantes avec la poursuite des travaux des locaux de Monaco Boost ;

➔ Soutenir l'organisation de manifestations qui participent soit au rayonnement soit au développement économique de la Principauté.

D'une part, les **recettes** font l'objet d'une majoration de + **158,4 M€** soit + 11,8 % à 1,505 Mds € par rapport au Budget Primitif 2019 (1,346 Mds €).

Cette majoration porte avant tout sur **les recettes non fiscales** :

- Les **produits et revenus du domaine de l'Etat** affichent une augmentation de + 163,4 M€, dont + 100 M€ liés au transfert des actions S.B.M. au F.R.C., + 22,1 M€ liés à la hausse des dividendes de Monaco Telecom et + 30,1 M€ liés aux écritures de matérialisation de contreparties obtenues dans le cadre d'opérations immobilières ;
- Dans une moindre mesure, les recettes des **monopoles** augmentent de + 9,3 M€ en raison, d'une part, de la hausse de + 4,3 M€ des recettes des monopoles concédés afin de prendre en compte l'augmentation de la redevance de la SBM (+ 2,2 M€) et de celle de Monaco Telecom (+ 1,7 M€) et, d'autre part, de la majoration de + 5 M€ des recettes des monopoles exploités par l'Etat (+ 3,4 M€ pour la Régie des Tabacs et + 1,6 M€ pour la Poste).

Les recettes fiscales sont, quant à elles, revues à la baisse (- 15 M€) et les prévisions sont ainsi ramenées à 1,051 Mds € contre 1,065 Mds € au Budget Primitif, tout en restant en progression sur les résultats de l'exercice 2018 (1,012 Mds €). La baisse la plus

significative est celle de l'Impôt sur les bénéfices (- 25 M€) compte tenu de la diminution attendue des résultats des plus gros contributeurs (notamment les banques) et de l'amplification de cette baisse résultant du mécanisme de versement. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des prévisions de recettes sur les transactions juridiques (+ 8,5 M€) et sur les transactions commerciales (+ 2 M€).

Enfin, **les produits et recettes des services administratifs** progressent également (+ **9,6 M€**) sous l'influence d'inscriptions spécifiques : la régularisation des investissements du Grand Prix 2018 (+ 7,1 M€) ainsi que des écritures de reversements de trop perçus sur subventions de diverses entités (Grimaldi Forum, ...) notamment.

D'autre part, les **dépenses** (hors reports de crédits) s'élèvent à 1,501 Mds €, en hausse de + **159,3 M€, soit + 11,9 %** par rapport au Budget Primitif 2019 (1,342 Mds €) en raison des évolutions suivantes :

➔ Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 594,5 M€ contre 583,6 M€ au Budget Primitif et sont en augmentation modérée de + **1,9 %** soit + **11 M€**. On note que les dépenses de personnel connaissent une évolution à la hausse de + 1,6 % (soit + 5,5 M€) ainsi que les dépenses de fournitures et travaux (+ 5,5 M€).

➔ Les **dépenses d'interventions publiques** progressent de + **5,8 M€** passant de 318,8 M€ à 324,6 M€, en raison de l'augmentation, d'une part, des dépenses relatives à l'organisation de manifestations (+ **3,1 M€**), notamment en matière sportive (+ 2,160 M€) et en matière éducative et culturelle (+ 910 K€), et, d'autre part, des subventions versées aux établissements publics du « domaine **sanitaire et social** » (+ **1,4 M€**) avec notamment l'ajustement à hauteur de + 480 K€ de la subvention d'équilibre allouée au C.H.P.G. et à hauteur de + 325 K€ de l'O.P.S..

➔ Les **dépenses d'équipement et d'investissements** progressent, quant à elles, de près de **142,6 M€** passant de 439,8 M€ à 582,4 M€ au Budget Rectificatif 2019. Toutefois, par le jeu des reports, les crédits d'investissements, pour les opérations triennalisées, sont majorés de 50,1 M€ et les crédits de paiement s'élèvent donc à 632,5 M€ pour l'ensemble des investissements.

Cette variation très conséquente des dépenses d'équipement et d'investissements provient avant tout de l'effort budgétaire consacré au Plan National pour le Logement des Monégasques en crédits de Travaux (totalisant une majoration de 152 M€) et des **inscriptions au titre des acquisitions**, avec la matérialisation de contreparties négociées dans le cadre de certaines opérations immobilières **(+ 21,4 M€)**. Les **inscriptions en matière de travaux** sont ainsi **globalement majorées de 112,7 M€** mais, en tenant compte des 43,9 M€ de reports de crédits, les crédits de paiement au titre des travaux sont portés à 499,7 M€, soit + 156,5 M€. Les crédits en matière de **matériels d'équipement** sont par ailleurs **en augmentation de + 8,1 M€** et bénéficient également de 3,5 M€ de reports de crédits.

Ainsi, **l'excédent de recettes de 3.973.700 € du Budget Primitif 2019 est ramené à 3.069.700 € au Budget Rectificatif 2019.**

Par ailleurs, il est à noter une inscription rectificative en dépenses sur le C.S.T. 84.10 « Avances Dommages » concernant le sinistre des Jardins d'Apolline qui est majoré de + 3 M€ et une inscription rectificative en recettes sur le C.S.T. 82.30 « Fonds vert national » qui est majoré de + 7,7 M€.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2019 se présente comme suit :

| | PRIMITIF 2019 | RECTIFICATIF 2019 | BR2019/ BP2019 |
|--|--------------------------|------------------------------|---------------------------|
| RECETTES | 1 346 121 700 € | 1 504 561 500 € | 11,8% |
| SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE | 49 139 500 € | 49 247 500 € | 0,2% |
| SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES | 8 208 700 € | 8 562 700 € | 4,3% |
| SECT.3 - MOYENS DES SERVICES | 291 493 200 € | 297 745 500 € | 2,1% |
| SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3. | 191 114 500 € | 193 069 900 € | 1,0% |
| SECT.5 - SERVICES PUBLICS | 43 605 300 € | 45 910 300 € | 5,3% |
| SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES | 318 781 100 € | 324 564 500 € | 1,8% |
| SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS | 439 805 700 € | 582 391 400 € | 32,4% |
| DEPENSES | 1 342 148 000 € | 1 501 941 000 € | 11,9% |
| EXCEDENT DE RECETTES | 3 973 700 € | | |

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 61,8 M€ de recettes et 114,8 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| - excédent de recettes du budget | 3.069.700 € |
| - excédent de dépenses des C.S.T. | 52.968.200 € |

I – RECETTES -

Les recettes du Budget Rectificatif 2019 s'établissent à 1.504.561.500 € et enregistrent une progression de + 11,8 % (soit + 158,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2019). Celle-ci provient à hauteur de + 163,4 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat, de + 9,6 M€ des recettes des services administratifs et de - 14,5 M€ des contributions.

A - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une augmentation de + 163,4 M€, dont + 100 M€ liés au transfert des actions S.B.M. au F.R.C., + 22,1 M€ liés à la hausse des dividendes de Monaco Telecom et + 30,1 M€ liés aux écritures de matérialisation de contreparties obtenues dans le cadre d'opérations immobilières ; ces évolutions se traduisent par l'accroissement des recettes relevant du domaine financier (+ 122,6 M€), de celles concernant le domaine immobilier (+ 31,5 M€, soit + 24,3 %) et, dans une moindre mesure, de celles issues des monopoles (+ 9,3 M€, soit + 9,3 %).

1 - Domaine immobilier

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 31,5 M€ (soit + 24,3 %).

• Les recettes du « *domaine immobilier* » au sens strict (logements domaniaux et autres locations immobilières) augmentent de + 1,5 M€ (soit + 2 %). En effet, plusieurs estimations primitives sont réajustées sur les articles suivants :

✓ L'article « Immeubles bâtis » est en hausse de + 1,4 M€ (+ 2,3 %) en raison des variations selon les secteurs suivants :

➔ Secteur industriel et commercial à Monaco (+ 1,3 M€) :

Les principales variations à la hausse sont les suivantes :

- La « Zone F - Fontvieille » : + 577 K€ liés principalement au relogement de deux sociétés commerciales ;
- L'immeuble « Les Bougainvilliers » : + 277 K€, en raison du paiement d'un reste à recouvrer d'un locataire (235 K€) ;
- L'immeuble « Le Triton » : + 194 K€ liés à la conclusion de nouveaux baux ;
- Les locaux « Quai Antoine 1^{er} » : + 182 K€ en raison de la prise en compte de redevances, non prévues au Budget Primitif, concernant l'ouverture d'une école privée ;

- La « Zone A » (+ 151 K€) et l'immeuble « Patio Palace » (+ 142 K€) liés à l'augmentation des redevances suite aux renouvellements de conventions ;
- Le « Grimaldi Forum » : + 90 K€, en raison de l'ajustement de la redevance qui est calculée en fonction du chiffre d'affaires de cette entité ;
- L'opération « Esplanade du Portier » : + 70 K€ suite à la livraison prévue en juin 2019 de cellules commerciales.

Les principales variations à la baisse sont les suivantes :

- « 25 Boulevard de Suisse » : - 553 K€ en raison de la restitution des locaux d'une société commerciale. De plus, il n'est pas envisagé de nouvelle attribution car l'immeuble pourrait faire l'objet, à terme, d'une opération immobilière ;
- Le « complexe balnéaire du Larvotto » : - 182 K€ suite à la fermeture de tous les établissements prévue fin septembre 2019 dans le cadre de la restructuration du Larvotto ;
- L'« Hôtel Columbus » : - 181 K€ en raison de l'ajustement de la redevance qui est calculée en fonction du chiffre d'affaires de cette entité et dont la baisse prévisionnelle est principalement due au retard des travaux de rénovation de l'hôtel.
- ➔ Secteur habitation en France (+ 38 K€) principalement due à l'actualisation des loyers effectuée au regard des évolutions réellement appliquées.
- ➔ Secteur parking à Monaco et en France (respectivement + 94 K€ et + 18 K€) principalement liés à l'ajustement des inscriptions primitives sur la base des contrats de location sur le début de l'exercice.
- ➔ Secteur habitation à Monaco (- 73 K€) : les évolutions les plus significatives portent sur :

- Les contrats « habitation-capitalisation » : ont été pris en compte les contrats signés jusqu'à début avril 2019. De plus, il a été déduit, d'une part, les loyers qu'auraient dû payer tous les locataires qui ont accepté et qui n'ont pas encore signé leur contrat à début avril 2019 pour un montant de 116 K€, et, d'autre part, une somme forfaitaire de 150 K€ en prévision des futurs locataires qui souhaiteraient souscrire un contrat « habitation-capitalisation » sur l'exercice 2019 ;
- L'actualisation des loyers effectuée au regard des évolutions réellement appliquées.

✓ L'article « Occupation temporaire » affiche une inscription à la hausse de + 120 K€ (soit + 600 %) en raison de la prise en compte de l'occupation d'une parcelle de terrain dans le cadre des travaux d'urbanisation en mer.

- Les recettes des « **Parkings Publics** » : il a été opéré un ajustement à la hausse de + 724 K€ (soit + 1,9 %) en raison de l'augmentation des droits de stationnement (+ 714,1 K€, soit + 2 %) et particulièrement des recettes horaires (+ 1,2 M€) liée notamment à la prise en compte de la nouvelle tarification appliquée au 1^{er} janvier 2019 tandis que les recettes Autocars (- 213 K€) et Abonnements Véhicules Légers (- 254 K€) sont ajustées sur la base des recettes des premiers mois de l'exercice, plus proches du réalisé 2018.

- Les recettes issues des « Produits de Cession » sont en augmentation de + 29,3 M€ (soit + 176,6 %) en raison :

- des inscriptions relatives à la matérialisation des contreparties négociées dans le cadre de certaines opérations immobilières (+ 30,1 M€) ; un montant identique est également inscrit en dépenses :
- + 10,78 M€ représentant l'acquisition de bureaux, d'appartements, de caves et de parkings situés dans l'immeuble Monte-Carlo View en échange de la vente de la parcelle des Giroflées (inscription

équivalente en dépenses sur le 705.982 « Acquisitions terrains - immeubles ») ;

- + 9 M€ représentant l'acquisition d'un immeuble sis 6, rue Princesse Caroline, ainsi que deux appartements et l'air libre au 4, rue Princesse Caroline en échange de la vente de la parcelle située 4, rue Imberty (inscription équivalente en dépenses sur le 705.982 « Acquisitions terrains - immeubles ») ;

- + 1,65 M€ représentant l'acquisition d'un appartement situé dans l'immeuble Monte-Carlo View en échange de la surdensification de l'opération privée « The Winch » (inscription équivalente en dépenses sur le 705.982 « Acquisitions terrains - immeubles ») ;

- + 6,7 M€ au titre de la matérialisation des dépenses de travaux réalisés dans le cadre de l'offre de concours par la SAM Anse Du Portier pour les travaux d'aménagement du Larvotto (inscription équivalente en dépenses sur le 703.951 « Aménagement du Larvotto ») ;

- + 2 M€ dans le cadre de la construction du poste de police et d'une crèche à l'avenue Princesse Grace, suite à la vente d'une parcelle (inscription équivalente en dépenses sur le 708.917 « Poste de Police Larvotto ») ;

✓ de l'ajustement de la première moitié de la soulte, perçue en 2019 concernant les locaux au Quai Kennedy, à la suite du vote de la loi de désaffectation (+ 52,9 K€) portant le montant à 9,018 M€ ;

✓ de l'ajustement des droits immobiliers divers liés à quatre projets de surdensification (-927 K€), l'inscription globale correspondante étant ramenée de 7,6 M€ à 6,7 M€.

2 - Monopoles

Les recettes des monopoles affichent une progression de + 9,3 M€, soit + 9,3 %.

2.1 – Monopoles exploités par l'Etat

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat affichent une hausse de + 12 % (soit + 5 M€) en raison des évolutions des articles suivants :

- article 021.100 « Régie des tabacs » : + 3,4 M€ (soit + 21,4 %), les principales variations concernent les articles suivants :

- ✓ L'article « Tabacs » : + 3,1 M€ (+ 20,9 %), cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des recettes issues de la vente des « cigarettes » (+ 2,5 M€), de celles des « Tabacs à chauffer » (+ 500 K€) et de celles relatives à la vente de « cigares » (+ 115 K€) ;

- ✓ L'article « Produits Divers » : + 145 K€ (+ 966,7 %) en raison de la facturation de prestations diverses aux sociétés de dispositifs électroniques ;

- ✓ L'article « Dispositifs électroniques » : + 140 K€, en raison de la hausse des ventes de e-cigarettes et de e-recharges ;

- article 021.300 « Postes et Télégraphes » : + 1,6 M€ (soit + 9,5 %), cette hausse s'explique par l'évolution constatée aux articles suivants :

- ✓ L'article « Recettes du compte de partage » : + 188 K€ (soit + 1,2 %), cette hausse s'explique notamment par la croissance des recettes postales (+ 218,5 K€) et particulièrement de celles concernant le secteur entreprises (+ 3,8 %) et les prestations fournies à Chronopost (+ 35 %).

- ✓ L'article « Remboursement des dépenses du compte de partage » : + 1,4 M€ (soit + 103,7 %), compte tenu du montant important de travaux d'aménagement et d'entretien réalisés en 2018 par le S.M.B.P. et la Direction des Travaux Publics dans les différents bureaux de Poste de la Principauté et qui sont intégrés au calcul du compte de partage postal.

2.2 – Monopoles concédés

La hausse des recettes issues des monopoles concédés (+ 7,4 %, soit + 4,3 M€) est due essentiellement aux articles relatifs aux redevances :

- article 031.101 « S.B.M. » : + 2,2 M€

Une révision à la hausse de la redevance de + 2,2 M€ est réalisée afin de tenir compte des recettes réelles 2018/2019 du secteur des jeux (233 M€) qui sont en augmentation de + 13,8 % par rapport à celles de 2017/2018 (204,7 M€). La redevance est calculée au taux de 15 % sur les recettes brutes des jeux 2018/2019. Ainsi, l'inscription budgétaire passe donc de 32.850.000 € à 35.085.500 €.

- article 031.106 « Monaco Telecom » : + 1,7 M€

Suite à la clôture des comptes 2018, la société Monaco Telecom, a procédé, au mois de mai, à l'ajustement du montant des acomptes et au règlement du solde de la redevance 2018 avec une augmentation réelle de la marge brute de la redevance de 11 %.

- article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco » : + 263,5 K€

Il est à noter que la redevance 2018 s'est élevée à 12.733.954 € contre 13.218.380 € en 2017, soit une diminution de - 484.425 € en raison d'une augmentation des charges (hausse des amortissements, compte tenu des investissements importants ces deux dernières années et hausse des frais de personnel qui avaient baissé l'an dernier) tandis que les charges d'exploitation sont stables. Parallèlement, les recettes progressent légèrement grâce aux recettes supplémentaires liées au Grand prix Historique. Toutefois à périmètre constant, le chiffre d'affaires est en recul de 1 % en raison essentiellement des travaux du Quai des Etats Unis qui mobilisent des emplacements. Le montant des acomptes de la redevance 2018, perçus en 2018, s'est élevé à 10.354.500 € ; ainsi, le solde de la redevance 2018 à percevoir en 2019 s'élève à 2.379.454 €.

Par ailleurs, le montant des acomptes prévus pour la redevance 2019 s'élève à 10.584.000 € soit 90 % du résultat prévisionnel d'exploitation avant redevance prévu au Budget Primitif 2019 (11.760.000 €, en diminution en raison de la baisse prévisionnelle du

Chiffre d'Affaires de 0,7 %).

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2019 s'élève à 12.963.500 €, contre 12.700.000 € prévus au Budget Primitif 2019. Par conséquent, il est nécessaire de majorer l'estimation primitive de + 263.500 €.

- article 031.103 « Concession Radio » : + 150 K€

Une révision à la hausse de 150 K€ est réalisée afin de tenir compte des arriérés dus par la société R.M.C. (2 trimestres).

3 - Domaine financier

Les recettes du domaine financier affichent une augmentation de + 122,6 M€. Celle-ci résulte de deux inscriptions significatives.

- article 041.109 « Produits Titres Financiers » : le transfert au F.R.C. d'une partie des actions de la S.B.M. se traduit par une inscription de + 100 M€ au titre de ces produits ;

- article 041.104 « Revenu des Valeurs Mobilières » : la hausse attendue des dividendes de Monaco Telecom est prise en compte au budget rectificatif (+ 22,1 M€) compte tenu, notamment, de l'ajournement en 2018 d'une partie des versements ;

- article 041.101 « Intérêts bancaires » : + 433 K€, soit + 11,4 % au regard du niveau de rémunération des dépôts à terme déjà souscrits et du niveau des intérêts perçus sur les autres placements, sur le début de l'exercice 2019.

B - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation positive (+ 9,6 M€, soit + 31,2 %).

- article 012.105 « Domaines : Produits Divers »

L'article passe de 180.000 € à 946.000 €, soit une hausse de + 766 K€ en raison de l'inscription, d'une part, d'indemnités de déspecialisation de trois locaux (deux au sein de l'immeuble « Le Triton »

et une au sein de la « Zone F ») pour un montant total de 375 K€, et, d'autre part, du remboursement par l'AS Monaco Football Club du loyer du centre d'entraînement acquitté à la Mairie de Cap d'Ail, propriétaire du terrain, pour la période d'août 2018 à décembre 2019 pour un montant de 361 K€.

- article 012.110 « Autres recettes »

L'inscription rectificative retrace le remboursement des fonds non utilisés suite à l'arrêt de deux programmes de coopération (un en Tunisie et l'autre au Burkina Faso) pour un montant total de 395 K€ (soit respectivement 195 K€ et 200 K€). Ces sommes sont également inscrites sur l'article 604.220 « APD - Coopération Bilatérale » afin que ces fonds soient affectés à d'autres projets. D'autre part, est retracé le reversement du solde d'un compte de dépôt appartenant à l'Administration des Domaines suite à sa clôture (478 K€).

L'article passe donc de 711.600 € au Budget Primitif 2019 à 1.534.600 € au Budget Rectificatif 2019.

- article 012.113 « Service des Titres de la Circulation »

La majoration des recettes de + 300 K€ s'explique, d'une part, par la hausse des recettes issues des opérations guichets (+ 200 K€), et, d'autre part, par l'augmentation des recettes relatives à la campagne des estampilles 2019 (+ 100 K€). Ces majorations sont dues à la hausse des tarifs pouvant être de + 1 € ou + 2 % selon les catégories de véhicules.

- article 012.116 « Aviation Civile - Héliport Monaco »

Une révision à la hausse de 179 K€ est réalisée afin de tenir compte du versement d'arriérés, les redevances d'atterrissage et les redevances passagers étant globalement stables.

- article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

Cet article intègre la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2018 (7,1 M€, la contrepartie

figurant en dépenses du Budget à l'article 707.992 « Investissement Grand Prix Automobile », le remboursement des trop-perçus sur subvention du Grimaldi Forum au titre de l'exercice 2018 (306,4 K€) et de Monaco Inter Expo au titre de l'exercice 2018 (20 K€).

L'article passe donc de 50.000 € au Budget Primitif 2019 à 7.498.400 € au Budget Rectificatif 2019.

- article 012.119 « Sûreté Publique - P.V./Alarmes »

L'article passe de 1,4 M€ à 1,5 M€, soit un ajustement de + 100 K€ compte tenu du résultat des exercices 2017 et 2018 et des encaissements de début d'exercice.

- article 012.450 « Musée des Timbres et des Monnaies »

Le montant des recettes estimées passe de 510 K€ à 801 K€, soit + 291 K€.

Cette hausse concerne l'article 012.451 « Produits des ventes et monnaies » (+ 200 K€ concernant la vente de deux coffrets des pièces « Belle Epreuve » commémoratives de 10 € et de 2 €) et l'article 012.453 « Recettes diverses » (+ 91 K€, en raison notamment de la facturation des frais d'expédition liés aux ventes en ligne, ceux-ci étant ensuite reversés à la Poste).

- article 012.500 « Stade Louis II »

Le montant des recettes du Stade Louis II passe de 6,37 M€ à 5,72 M€, soit - 655,7 K€.

Cette diminution s'explique notamment par la baisse des recettes issues de l'exploitation du parking (- 247,8 K€), de celles relatives aux redevances d'utilisation (- 264,9 K€) compensée parallèlement par la hausse des produits divers des Domaines, de celles relatives à la location de bureaux et de commerces (respectivement - 75 K€ et - 48 K€) et, enfin, de celles issues des droits d'entrée (- 20 K€).

C - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions

budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

1 – Transactions juridiques

Ces recettes sont en augmentation de + 8,5 M€, soit + 5,1 %.

- article 023.101 « Droits de Mutations »

Cet article passe de 119 M€ au Budget Primitif 2019 à 123 M€ au Budget Rectificatif 2019 (soit + 4 M€) en raison d'une augmentation des droits de mutation à titre onéreux de biens immeubles (+ 1 M€) et plus particulièrement ceux concernant les ventes des biens immobiliers relevant du taux de 4,5 %, ainsi que des droits liés aux successions et donations (+ 3 M€) au regard des bons résultats atteints sur les premiers mois de l'exercice 2019.

- article 023.102 « Droits sur autres actes civils administratifs »

Cet article augmente de + 2 M€ en raison de la hausse des droits sur les actes des sociétés (+ 1,5 M€) au regard des bons résultats liés aux droits perçus à l'occasion des émissions de nouvelles tranches de l'emprunt obligataire d'une société et sur les recettes diverses (+ 0,5 M€).

- article 023.107 « Pénalités »

En raison de majorations de 6 % réclamées à des marchands de biens pour défaut de revente dans le délai de cinq ans, les résultats des premiers mois de l'exercice 2019 ont été exceptionnellement élevés (2,6 M€ à fin mai). Il est donc proposé de réviser à la hausse la prévision initiale pour 2019 de 500 K€, afin de la porter à 3 M€ (soit + 2,5 M€).

2 – Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont majorées de + 2 M€, soit + 0,3 %. L'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe de 693 M€ au Budget Primitif 2019 à 695 M€ au Budget Rectificatif 2019 au regard des éléments suivants :

- TVA Compte de partage (+ 8 M€) : compte tenu de l'ajustement des versements effectués par l'Administration française au titre du compte de partage qui sera en principe obtenu par indexation du compte de partage de l'année précédente (2017 : 110,6 M€). Sur la base de cette méthode forfaitaire, le compte de partage 2018 peut désormais être chiffré à 117,4 M€ et le montant des sommes à recevoir en 2019 à 122,8 M€. Ainsi, le montant des recettes à percevoir en 2018 s'élève à 123 M€ à comparer aux 115 M€ prévus au Budget Primitif 2019. Par conséquent, il est procédé à la majoration de l'estimation primitive de + 8 M€.

- TVA monégasque nette (- 6 M€) : en raison du niveau de recettes enregistré à fin mars et du résultat à la clôture 2018 pour les encaissements purement monégasques. En effet, au regard des recettes brutes de T.V.A. monégasque hors T.V.A. immobilière qui sont stables à fin mars (- 0,8 %) et du résultat à la clôture 2018 des recettes brutes de T.V.A. monégasque immobilière, les estimations de la T.V.A. recouvrée sont ajustées à la hausse de + 4 M€ ; parallèlement, au regard des résultats de l'exercice 2018, le niveau des restitutions est également revu à la hausse de + 10 M€. Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'ajuster la prévision des encaissements de T.V.A. monégasques à la baisse de - 6 M€.

3 – Bénéfices commerciaux

Les recettes issues des bénéfices commerciaux sont en diminution de - 25 M€, soit - 16,1 %. Au regard du niveau des recettes enregistrées à mi-mai, les inscriptions de l'article 043.101 « Impôts sur les bénéfices » passent de 155 M€ au Budget Primitif 2019 à 130 M€ au Budget Rectificatif 2019. En effet, la diminution des résultats de certains gros contributeurs, amplifiée par l'effet du mécanisme du versement des acomptes et des soldes de liquidation de l'I.S.B., n'est pas totalement compensée par l'augmentation des acomptes ou soldes de liquidation versés par d'autres sociétés.

II – DEPENSES -

Les dépenses du Budget Rectificatif 2019 s'établissent à 1.501.491.800 €, en hausse de + 159,3 M€ soit + 11,9 % par rapport au Budget Primitif 2019.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 594,5 M€, sont en légère hausse de + 1,9 %.

Les dépenses d'interventions publiques augmentent de + 1,8 % à 324,6 M€.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissements sont en hausse de + 142,6 M€ (+ 32,4 %) et s'établissent à 582,4 M€ (+ 112,5 M€ soit + 25,6 % hors inscriptions relatives à la matérialisation des opérations d'échanges). Par ailleurs, compte tenu des reports de crédits de 50,1 M€, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement progressent de + 192,7 M€, les portant ainsi à 632,5 M€, soit pour la première fois, un montant supérieur aux crédits inscrits pour les dépenses de fonctionnement.

A - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de + 1,9 %, en raison de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 1,9 %), et de celle des dépenses d'interventions publiques (+ 1,8 %).

1 – Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 594.535.900 €, et sont en légère hausse par rapport au Budget Primitif (+ 1,9 %). Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- ✓Dépenses de personnel : + 5,5 M€, soit + 1,6 % ;
- ✓Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 4 M€, soit + 6,1 % ;
- ✓Dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 1,5 M€, soit + 0,9 % ;
- ✓Frais financiers : + 10 K€, soit + 1,5 %.

1.1 – Dépenses de personnel

- « *Les emplois budgétés* »

4.036,50 emplois ETP sont valorisés au Budget Rectificatif 2019.

Les variations au Budget Rectificatif en matière d'emplois sont liées aux évolutions suivantes :

a) 37 créations de postes :

- ✓ **25** créations de postes au sein des Etablissements Scolaires, liés à la rentrée scolaire 2018/2019 avec notamment l'ouverture de l'école Stella (suite aux différents mouvements de personnel enseignant et incluant les 5 postes de personnel de service) ;
- ✓ **10** créations de postes, dont 5 au Palais Princier et 5 au sein des Services Judiciaires (1 un poste de Secrétaire et 1 un poste de Greffier au Tribunal de Première Instance, ainsi que 3 surveillants à la Maison d'Arrêt) ;
- ✓ **1** création de poste de Chef de Section au Conseil National, sachant qu'il y a aussi **0,5** surnombre statutaire au sein de cette Entité,
- ✓ **1** création de poste de Chef de Division à la Mission pour la Transition Energétique ;

b) la régularisation de 3 postes mobiles.

Les crédits prévus au Budget Rectificatif 2019 sont également ajustés en fonction des recrutements ou des pourvois de suppléants sur les postes créés ou libérés intervenus depuis le début de l'exercice et en fonction de l'impact sur les dépenses de personnel des congés maladie. Par ailleurs, une majoration des traitements de + 0,5 % au 1^{er} juillet 2019 est intégrée aux prévisions de dépenses.

• « **Les charges sociales** »

Les charges sociales sont en augmentation de + 1,8 M€ par rapport au Budget Primitif 2019.

En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une hausse de + 2,1 M€, liée à l'augmentation des pensions et allocations (+ 1,4 M€ compte tenu du nombre encore important de départs à la retraite et de fin de détachements induisant une augmentation des indemnités correspondantes) et à la majoration des prestations médicales (+ 640 K€, dus aux prestations maladies en nature).

• « **Les rémunérations de tiers et indemnités** »

En ce qui concerne les rémunérations de tiers apportant leur concours, on constate une hausse de + 16,4 % expliquée, principalement par l'augmentation de + 1,1 M€ des frais de contentieux de la Direction des Affaires Juridiques (article 305.252) nécessaires pour supporter les frais d'avocats dans des litiges qui concernent l'Etat, de + 200 K€ pour les frais de justice et taxes urgentes (article 396.257) notamment pour faire face à la mise en place de nouvelles protections statutaires et fonctionnelles, et dans la perspective du règlement de certaines expertises à venir, et de + 140 K€ des dépenses de missions et études du Service de l'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (article 364.251) liée à l'augmentation du nombre de missions (et de leur durée) dans les établissements bancaires et à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien le projet du futur Fichier des Comptes Bancaires (FICOBA).

1.2 – Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

| | Budget Primitif 2019 | Budget Rectificatif 2019 | % |
|-------------------------|----------------------|--------------------------|------|
| Frais de fonctionnement | 44 713 100 € | 45 547 800 € | 1,9% |
| Entretien, prestations | 57 407 100 € | 57 526 100 € | 0,2% |
| Mobilier et matériel | 21 760 300 € | 21 849 300 € | 0,4% |
| Travaux | 43 444 300 € | 43 875 300 € | 1,0% |
| Total | 167 324 800 € | 168 798 500 € | 0,9% |

• « **Frais de fonctionnement** »

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse modérée (+ 1,9 %).

En premier lieu, on note l'inscription de + 300 K€ sur l'article 307.267 relatif à la formation professionnelle, géré par la Direction des Ressources Humaines et de

la Formation de la Fonction Publique ; elle concerne essentiellement les dépenses liées aux formations dispensées dans le cadre de la transition numérique (changement du poste de travail notamment, outil workplace...).

L'article relatif aux dépenses en matériel informatique du Service des Parkings Publics (article 386.320) affiche une hausse de + 195 K€ due à l'augmentation des dépenses relatives au développement de la nouvelle application informatique de Gestion des Abonnés Centralisée. On note également la hausse de ce type de dépenses pour la Direction des Services Judiciaires (+ 24 K€) afin notamment d'acquérir un nouveau logiciel de gestion du réseau et d'intervention à distance ainsi que de nouvelles licences informatiques.

Est à noter également la hausse de + 137 K€ sur l'article 355.322 afin de solder le reliquat des sommes dues à l'Office Européen des Brevets au titre des taxes perçues en 2018.

Par ailleurs, on relève une augmentation des dépenses relatives aux déplacements de la Direction de la Communication (+ 80 K€ sur l'article 304.262) pour des reportages non-prévus, notamment afin de suivre les déplacements inscrits à l'agenda de S.A.S. le Prince Souverain.

Dans le cadre de la création d'un 3^{ème} cabinet d'instruction spécialisé dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et la traite des êtres humains, la Direction des Services Judiciaires sollicite des inscriptions complémentaires : + 40 K€ pour les frais d'administration (article 395.323) et + 7 K€ pour la formation professionnelle (article 395.257). Les frais de greffe sont également en hausse (+ 20 K€ sur l'article 395.316) compte tenu de l'augmentation des insertions légales constatée depuis le début de l'année.

Enfin, on relève l'inscription d'une somme complémentaire de + 21 K€ afin d'étendre l'offre du Pass'Sport Culture. Cette somme est répartie comme suit : + 15 K€ pour l'extension à la catégorie 11-13 ans et + 6 K€ pour la mise en place d'activités pendant les vacances scolaires.

Parallèlement, quelques articles sont ajustés à la baisse. Ils concernent principalement les postes diplomatiques : déplacements (- 30 K€), réceptions (- 20 K€) et frais d'administration (- 10 K€).

• « *Entretien, prestations et fournitures* »

Cette rubrique est en légère hausse par rapport au Budget Primitif (+ 0,2 %).

Est à noter l'inscription de + 300 K€ pour les dépenses de prestations de services téléphoniques des bâtiments publics (article 402.330) afin de tenir compte des régularisations et de l'ajout de nouveaux sites utilisateurs. Parallèlement, une somme complémentaire de + 280 K€ est inscrite (article 302.330 « Frais de gestion des ressources) afin d'acquérir 10 sondes supplémentaires pour contrôler l'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques et du matériel pour permettre la réduction des coûts des télécommunications de l'Administration.

Des inscriptions complémentaires sont également nécessaires (+ 149 K€) pour permettre le déménagement de la Commission Consultative des Informations Nominatives.

Parallèlement, des inscriptions à la baisse sont à noter :

Une diminution de - 200 K€ est à constater concernant les dépenses de fluides des immeubles domaniaux, en raison d'un ajustement des prévisions au regard de la consommation (article 406.343).

Des inscriptions à la baisse sont réalisées pour les frais généraux du Stade Louis II (- 105 K€ sur l'article 346.343) afin de prendre en compte les périodes de fermeture de la piscine mais également pour les frais généraux du Service des Parkings Publics (- 100 K€ sur l'article 386.343) compte tenu d'un ajustement des contrats de nettoyage.

S'agissant des postes diplomatiques, on relève également un ajustement de - 100 K€ pour les logements de fonction et de - 60 K€ des frais de fonctionnement.

Une diminution de - 45 K€ est à constater concernant les dépenses du Haut-Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation (article 207.345), en raison du relogement provisoire de cette entité, compte tenu des travaux en cours aux Jardins d'Apolline.

• « *Mobilier et matériel* »

Cette catégorie de dépenses est en hausse (+ 0,4 %).

Dans le cadre du recrutement de 10 agents de police supplémentaires en 2019, la Direction de la Sécurité Publique sollicite une inscription de + 62 K€ afin d'acquérir les équipements (+ 39 K€ sur l'article 322.351) et les uniformes (+ 24 K€ sur l'article 322.371) nécessaires.

On note également l'inscription de + 12 K€ pour les dépenses d'entretien de matériel du Service de l'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (article 364.350), afin de permettre la maintenance du serveur actuel dans l'attente du démarrage de l'outil goAML prévu pour le 1^{er} juillet.

Une somme complémentaire de + 10 K€ est également inscrite sur l'article 395.351 afin, notamment, de permettre à la Direction des Services Judiciaires de remplacer les vidéoprojecteurs des salles d'audience (+ 6 K€).

• « *Travaux* »

Ces dépenses sont en hausse (+ 1 %).

On note la hausse de + 392 K€ des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes (article 376.389) afin de procéder, notamment, à la réparation des dommages causés par la tempête Adrian du 30 octobre 2018 et de souscrire un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le dispositif de surveillance des ouvrages.

L'article 404.383 relatif aux réparations et à l'entretien des Ambassades affiche une hausse de + 91 K€ suite à la majoration du coût des travaux des nouveaux locaux de la chancellerie de l'Ambassade de Monaco en Belgique.

Enfin, parallèlement, on relève la baisse de - 52 K€ des dépenses de travaux et de maintenance du Service des Parkings Publics (article 386.381) liée principalement à un ajustement sur les marchés relatifs aux fournitures électriques, à la télésurveillance et à la détection incendie.

1.3 – Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

• « *Services commerciaux* »

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une augmentation de + 7,7 % par rapport au Budget Primitif.

On relève la hausse des dépenses conventionnelles des Postes et Télégraphes de + 937 K€ (article 359.070) dans le cadre du compte de partage postal 2018 calculé en 2019, principalement en raison de l'augmentation des travaux effectués sur les différents sites.

Les dépenses d'achat de marchandises de la Régie des Tabacs (article 360.410) augmentent de + 800 K€ afin de permettre l'acquisition de nouveaux produits et de prendre en compte également la hausse des prix d'achat des produits revendus. Les recettes correspondantes sont parallèlement en augmentation.

• « *Services publics concédés* »

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont en hausse (+ 5,3 %).

Cette évolution s'explique par la hausse de + 750 K€ des dépenses liées au nettoyage de la ville (article 501.432.1) ; cet ajustement est réalisé en appliquant un taux de + 1,8 % de hausse par rapport au montant de 2018.

Les dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets (article 501.432/2) affichent une hausse de + 587 K€, d'une part, en raison d'une inscription de + 550 K€ pour le maintien en fonction jusqu'en 2025 de l'actuelle usine qui nécessite des investissements sur les équipements pendant la période et, d'autre part, d'une hausse de + 87 K€ nécessaire au traitement des déchets.

Par ailleurs, les dépenses relatives à l'entretien de la station d'épuration (article 501.436) augmentent

de + 500 K€ afin de prendre en compte les frais d'évacuation des boues non incinérées à la charge du concédant.

Les dépenses relatives à la Compagnie des Autobus de Monaco (article 504.438) augmentent de + 468 K€ afin de permettre, notamment, la modernisation et le développement du système de vélos électriques (+ 203 K€).

1.4 – Frais financiers

Cette rubrique affiche une hausse de 1,5 % due exclusivement à l'augmentation de + 10 K€ des frais financiers du Service des Parkings Publics (article 386.514) en raison d'un ajustement au regard des besoins constatés depuis le début de l'exercice.

2 – Dépenses d'interventions publiques

Le montant du Budget Rectificatif 2019 en matière d'interventions publiques s'apprécie de 1,8 %, soit une hausse contenue de + 5,8 M€ qui porte les dépenses d'interventions publiques de 318,8 M€ à 324,6 M€. Cette hausse est due principalement à *des inscriptions qui font évoluer le Domaine Sportif (+ 2 M€) et le Domaine Social et Sanitaire (+ 1,7 M€)*.

2.1 – Domaine social

Au niveau du domaine social, on observe une majoration des inscriptions de + 2,2 % (soit + 1,7 M€) portant le montant total inscrit à 81,1 M€ ; en effet, les évolutions concernant les établissements publics à caractère social (+ 1,4 M€, soit 48,2 M€) s'accompagnent également d'un ajustement au niveau global des autres subventions du Domaine social (+ 0,3 M€, soit 32,8 M€).

Au sein des subventions aux établissements publics de santé (articles 602.101/1 et suivants), toutes connaissent une majoration sauf la subvention SMUR (+ 1,1 M€ au global). Les ajustements à la hausse concernent le C.H.P.G. (+ 480 K€), le Centre de Transfusion Sanguine (+ 203,4 K€), le Centre Rainier III (+ 191 K€), la résidence du Cap Fleuri (+ 140 K€) et plus modestement la résidence A Qietudine (+ 48,2 K€) et l'école d'infirmières (+ 22,6 K€).

En ce qui concerne le C.H.P.G., la majoration de l'inscription primitive est notamment justifiée par le coût budgétaire de la préparation inévitable au passage à la T2A (baisse de la Durée Moyenne de Séjour et donc des journées facturables). Ainsi, les recettes diminuent de 3,2 M€ (hors dons et subvention d'investissements) compte tenu de la baisse du nombre de journées de - 2,1% par rapport au Budget primitif. Les dépenses diminuent parallèlement de 2,7 M€ (hors dons et subvention d'investissements) ; toutefois, en matière de dépenses nouvelles sont intégrés au budget rectificatif une revalorisation des gardes pour le personnel médical (+ 110 K€), l'indexation sur l'inflation de la valeur du point d'indice du Personnel Médical (+ 68 K€) ainsi que le financement du portail e-santé (50 K€).

Au Budget Rectificatif 2019, le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 7,116 M€ contre 6,737 M€ au Budget Primitif soit un ajustement relatif de + 378,9 K€.

En ce qui concerne l'O.P.S., la mise en œuvre de la loi sur l'aide sociale se traduit d'une part, par l'ajustement des montants inscrits pour la nouvelle allocation handicap vieillesse (A.H.V. : + 160 K€) compte tenu en particulier de transferts de personnes relevant précédemment du régime de l'allocation Adulte Handicapé (- 120 K€) et d'autre part, par la hausse de ses prises en charge en matière d'aides aux personnes handicapées (+ 390 K€) avec notamment l'accroissement des prises en charge de plans d'aides pour les mineurs handicapés.

Par ailleurs, les aides en nature aux personnes âgées sont majorées (+ 360 K€) avec la hausse des prestations d'autonomie à domicile (+ 270 K€) et de l'aide à l'hébergement en maisons de retraite en France (+ 180 K€) tandis que l'aide médicale est minorée (- 540 K€), essentiellement avec une prévision à la baisse de paiements de frais d'hospitalisation.

En ce qui concerne les personnes âgées, la refonte des conditions d'ouverture de droits et du mode de calcul de l'Allocation Mensuelle de Retraite (A.M.R.) et des droits annexes dont l'allocation logement et l'allocation chauffage génère une augmentation, pour ces dernières, de + 439 K€ au budget rectificatif compensée partiellement par une baisse de l'A.M.R. de - 180 K€, soit au global + 200 K€ pour les prestations en espèces.

Au titre du chapitre 6 « domaine social et sanitaire », les évolutions suivantes des crédits inscrits sont opérées.

La principale concerne la ligne 606.222 relative à l'Aide Nationale au Logement (+ 440 K€). L'augmentation du nombre d'allocataires du secteur libre est nettement supérieure aux estimations primitives faites. De plus, cette augmentation est également due à la réintégration d'une partie des dossiers des allocataires des Jardins d'Apolline au cours de l'été 2019 et à la prise en charge par l'Etat, depuis octobre 2018, des frais d'agences pour les nouvelles locations du secteur libre. Ainsi, ce Budget devrait ainsi se situer nettement au-delà du résultat de l'exercice 2018 (8,7 M€).

Les lignes « Subventions diverses » (article 606.114) et « Aide à la Famille » (article 606.207) sont en hausse respectivement de + 30 K€ et + 20,5 K€ en raison, pour la première, de l'augmentation de la subvention allouée à l'A.V.I.P. suite notamment à son déménagement et à la facturation d'un loyer ainsi qu'au regard de l'évolution du nombre de dossiers en cours et, pour la deuxième, pour permettre le versement de subventions à des associations qui œuvrent pour la promotion et la protection des droits des femmes en Principauté.

Les lignes « gratifications et aides sociales » (article 606.204 : - 100 K€), « prestations aux étudiants monégasques » (article 606.203 ; - 50 K€) et « Aides à l'installation des artistes » (article 606.229 : - 20 K€) sont ajustées en fonction des dossiers en cours et des besoins des populations concernées sur l'exercice 2019, tout en restant supérieures au réalisé 2018, pour ces deux dernières.

2.2 – Domaine éducation et culture

Ce domaine est en hausse de 1,5 % en raison de l'augmentation des inscriptions relatives aux manifestations (+ 910 K€ portant le montant total inscrit à 10,9 M€) ainsi que des subventions (+ 137,2 K€ à 51,9 M€) tandis que les inscriptions relatives aux établissements publics (Centre Scientifique de Monaco et Nouveau Musée National de Monaco) sont inchangées à 9,2 M€.

Au titre des subventions, l'inscription relative à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo (article

605.101 : + 105 K€) est majorée pour tenir compte de la défection d'un sponsor.

Dans le même temps, l'article 605.106 « Institut Paléontologie Humaine » enregistre une majoration de + 32,2 K€ afin d'intégrer le salaire et les charges sociales du futur Directeur qui sera recruté **à compter de septembre 2019**.

Au titre des « manifestations », on note la majoration de + 150 K€ de l'article 608.201 « Manifestations Nationales » en raison d'une hausse des crédits relatifs à l'organisation de la deuxième rencontre des Sites historiques Grimaldi de Monaco, liée à l'ajout d'un 4^{ème} Site pour les Rencontres 2019 (Roquebrune Cap Martin) induisant des besoins financiers supplémentaires notamment pour son intégration dans la réalisation du spectacle Son et Lumières.

En outre, une majoration de + 500 K€ de la subvention octroyée à la société Monaco Medias est opérée portant l'inscription à 3,720 M€, pour permettre, d'une part, le financement d'opérations exceptionnelles dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du Sportel et d'autre part, d'engager certaines dépenses, dès 2019, pour la célébration du 60^{ème} anniversaire du Festival de Télévision en 2020.

Enfin, une somme complémentaire de + 260 K€ est prévue sur l'article 608.206 « Congrès - Contributions » afin de soutenir notamment l'installation ou le développement de manifestations (Art Monte-Carlo, Club de Monte-Carlo de l'Elite de la Philatélie, ...) qui participent à l'activité culturelle de la Principauté.

2.3 – Domaine international et coopération

Ce domaine connaît une majoration modérée de + 295 K€ portant le montant total inscrit à 29,8 M€ (+ 1 %).

La première évolution concerne l'ajustement de l'inscription relative aux contributions obligatoires aux organisations internationales (article 604.201 : - 100 K€ ramenant le montant inscrit à 2,946 M€) suite à la baisse, observée depuis deux ans, des dépenses relatives aux Opérations de Maintien de la Paix de l'Organisation des Nations Unis.

La seconde évolution concerne une majoration de + 395 K€ des crédits inscrits pour la coopération bilatérale au titre de l'Aide Publique au Développement (article 604.220) en raison de la réaffectation, à d'autres projets, de fonds non utilisés suite à l'arrêt de deux programmes ; en effet, le remboursement de ces sommes non utilisées a été parallèlement inscrit en recettes (article 012.110).

2.4 – Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une hausse de + 2,1 M€ portant les crédits inscrits à 32,4 M€ (soit + 6,8 %) en raison de deux inscriptions rectificatives.

La première concerne la hausse de la subvention allouée à l'Automobile Club de Monaco pour les épreuves sportives automobiles (+ 860 K€) afin de financer des investissements complémentaires relatifs à l'aménagement des loges (607,2 K€) ainsi que les nouveaux *équipements* sécurité des Commissaires (252,6 K€).

La seconde évolution concerne l'inscription de + 1,2 M€ sur l'article 608.132 « Manifestations Sportives » pour l'organisation d'un tournoi international de boxe en Principauté.

2.5 – Domaine économique

Ce domaine connaît une majoration modérée de ses inscriptions (+ 279 K€, soit + 1 %) portant le montant total inscrit à 28,3 M€.

Au niveau des subventions du Domaine économique, trois évolutions des crédits inscrits sont opérées se traduisant par une hausse de + 0,65 %, soit + 129 K€.

La subvention allouée à Monaco Boost (article 609.123) diminue de - 350 K€ en raison du report de l'ouverture de cette entité compte tenu de la fin des travaux prévue fin 2019.

L'article 609.214 « interventions économiques » connaît une majoration de + 441 K€ compte tenu d'évolutions à la hausse et à la baisse portant l'inscription globale à 3,825 M€.

Enfin, la subvention allouée au Monaco Economic Board (article 609.117) est légèrement majorée de + 38 K€ et portée à 1,108 M€ en raison de la prise en charge des évolutions au niveau des frais de personnel compte tenu de l'évolution de l'organigramme de l'entité (remplacement de l'ancien Directeur Général par un Directeur Général Exécutif).

S'agissant des manifestations à caractère économique du chapitre 8, on relève la majoration de + 150 K€ sur l'article 608.205 « Congrès - Réceptions » en raison du soutien apporté ou renforcé à certaines manifestations professionnelles portant le montant inscrit à 1,130 M€.

2.6 – Domaine développement durable

Le domaine Développement durable connaît une majoration de + 372 K€ (soit + 1,3 %) portant les crédits inscrits à 30,2 M€.

Cette hausse s'explique par l'augmentation de l'article 610.202 « Transition Energétique » ; en effet, les consommations d'électricité étant prévues la hausse en 2019, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (T.I.C.F.E.) versée par la S.M.E.G. est ainsi majorée de + 372 K€. De plus, la répartition entre la part de la T.I.C.F.E. qui est remboursée par la S.M.E.G. au titre de la compensation tarifaire et celle qui est reversée sur le C.S.T. « Fonds Vert National » est modifiée. Ainsi, la part correspondant à la compensation tarifaire est ramenée à 7 M€ (au lieu de 10,8 M€) en raison, d'une part, de l'allongement de la durée d'amortissement du 3ème poste source, et, d'autre part, de l'optimisation du plan de renouvellement sur la durée de la concession. La part correspondant au reversement du solde de la T.I.C.F.E sur le C.S.T. « Fonds Vert National » est quant à elle portée à 14,1 M€ (au lieu de 10 M€).

B - Dépenses d'équipements, d'investissements et d'acquisitions

Le Budget Rectificatif 2019 d'équipements et d'investissements présente une augmentation de + 32,4 %, soit + 142,6 M€ (+ 112,5 M€ soit + 25,6 % hors inscriptions relatives à la matérialisation des opérations d'échanges), par rapport à l'inscription primitive de l'exercice et s'élève ainsi à 582,4 M€. Cette variation très conséquente provient des inscriptions réalisées au titre du Plan National

pour le Logement des Monégasques en crédits de Travaux (totalisant + 152 M€) et des inscriptions au titre des acquisitions avec la matérialisation de contreparties négociées dans le cadre de certaines opérations immobilières.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2019-287 du 25 mars 2019 s'élèvent à 50,141 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2019 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 632,5 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de + 192,7 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (439,8 M€), ceci étant principalement dû aux crédits de travaux qui bénéficient de la majorité des reports pour 43,9 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

* Acquisition d'immeubles : + 21,76 M€, soit + 36,6 %

- report de crédits de 2,77 M€

* Travaux d'équipement : + 112,68 M€, soit + 32,8 %

- report de crédits de 43,85 M€

* Matériel d'équipement : + 8,14 M€, soit + 21,9 %

- report de crédits de 3,52 M€

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

1 – Acquisitions d'immeubles

- + 21,76 M€, soit + 36,6 %
- report de crédits de 2,77 M€

Cette majoration de crédits est opérée sur l'article 705.982 « Acquisition Terrains-Immeubles » afin, principalement, de matérialiser l'obtention de contreparties négociées dans le cadre de certaines opérations immobilières, un montant équivalent étant inscrit en parallèle en recettes (21,43 M€ sur l'article 011.400 – Produits de cessions, cf. supra). Il s'agit de l'échange de la parcelle des Giroflées (10,78 M€), de celle du 4, rue Imberty (9 M€) et de

la surdensification de l'opération « The Winch » (1,65 M€).

Par ailleurs, + 330 K€ sont inscrits afin de finaliser l'acquisition de la Villa « Honoria ».

2 – Travaux d'équipement

- + 112,68 M€, soit + 32,8 %
- reports de crédits de 43,85 M€

Avec un montant de reports de crédits de 43,85 M€ sur l'exercice 2019, les « travaux d'équipement » disposent de 499,72 M€ de crédits de paiement à comparer aux 343,2 M€ du Budget Primitif.

La forte progression des crédits de travaux résulte principalement des opérations liées à la mise en œuvre du Plan Logement précédemment évoquée (+ 151,8 M€), ce qui porte les crédits de paiement de l'exercice 2019 en matière d'opérations d'investissements pour le logement de 44,3 M€ à 202,3 M€ en incluant les reports de crédits.

Il s'agit principalement des opérations suivantes pour lesquelles le budget rectificatif vient notamment régulariser, pour certaines, les ouvertures de crédits opérées :

- L'article 705.946 « Opération Testimonio II et II bis » est doté de + 105,85 M€, afin de permettre le paiement des deux premières échéances du contrat de promotion immobilière de cette opération ;
- Article 705.907 « Grand Ida » : + 24,7 M€ destinés aux études préparatoires, et au versement de la première échéance du contrat de promotion immobilière ;
- Deux nouvelles opérations sont également initiées : l'Opération le Mas-Honoria (article 705.914) avec une inscription de + 18,2 M€ pour les travaux préparatoires et également la première échéance du contrat de promotion immobilière et l'Opération le Bel Air (article 705.917) doté de + 5 M€ pour les études préliminaires et les relogements.
- En parallèle, l'article 705.908 dédié aux « Opérations Domaniales Intermédiaires » est

diminué de - 2 M€ portant l'inscription à 28 M€, les études et travaux des quatre opérations en cours se déroulant conformément au planning, sans aléas particuliers, ce qui permet de réduire la provision pour imprévus.

En marge de la thématique « Logement », les ajustements à la hausse résultent avant tout de six inscriptions significatives sur les opérations suivantes : + 26 M€

- L'article 703.951 « Aménagement du Larvotto » est majoré de + 10,3 M€, dont 8,3 M€ pour le budget des travaux et du relogement et 2 M€ pour les études, sachant qu'un montant de 6,7 M€ sera inscrit parallèlement en recettes (cf. article 011.400) compte-tenu de la part réalisée à titre d'offre de concours par la SAM Anse du Portier.
- Une inscription supplémentaire de + 7,1 M€ pour « l'Entrée de Ville – Jardin Exotique » (article 706.905) viendra compléter le crédit primitif de 30 M€ afin de procéder à divers ajustements sur la base des échéances du contrat, sachant que les délais de l'opération sont respectés.
- S'agissant de l'article 703.901 « Réparation Ouvrages Maritimes et Portuaires », une inscription supplémentaire de près de + 2,6 M€ est destinée à débiter les travaux de réparation des piles des Spélugues au dernier trimestre 2019.
- Une inscription de + 2 M€ sur l'article 708.917 « Poste de Police du Larvotto » est destinée à initier la reconstruction du Poste de Police et d'un local attenant avenue Princesse Grace. Ces opérations ont vocation à être financées sur la soulte due par le Promoteur du « Palais de la Plage » sachant qu'un montant de 2 M€ sera inscrit parallèlement en recettes (cf. article 011.400).
- Le versement pour 2019 de la participation de la Principauté aux travaux des « Escaliers Mécaniques de Beausoleil » (article 704.909) nécessite une majoration du montant inscrit de + 2 M€.
- Enfin, une inscription complémentaire de + 2 M€ sur l'article dédié aux « Travaux Domaines »

(705.940) viendra compléter les crédits nécessaires en 2019 aux travaux des locaux du Centre d'Affaires Monaco Boost.

Par ailleurs, les projets suivants ont également nécessité des ajustements complémentaires : + 2,1 M€

- « Voies Publiques-Mobilité Durable Triennal » (article 702.903.1) : + 1,1 M€ pour des travaux complémentaires à la Galerie des Salines ;
- Une majoration au Budget Rectificatif de + 1 M€ sur l'article 703.902 « Reconstruction Quai des Etats-Unis » est nécessaire afin de prendre en compte la construction d'un pont provisoire à la route de la piscine en 2019 ;

Ces hausses ont été relativisées en premier lieu par la suspension d'une inscription primitive significative : - 45 M€

En effet, il a été prévu la suspension provisoire de l'approvisionnement du compte de dépôt relatif au projet de construction du Nouvel Hôpital : - 45 M€ (article 709.997 « Nouveau CHPG »), dont le solde (164 M€) est conséquent, compte tenu des provisions des exercices précédents et couvre largement le règlement des dépenses prévues en 2019 (52 M€) ainsi que pour les deux années suivantes (80 M€ environ).

Par ailleurs, ces hausses ont également été relativisées par la diminution des crédits de plusieurs opérations qui tiennent notamment compte des reports de crédits ou de décalages de plannings : - 22 M€

Les minorations de crédits significatives sont illustrées avant tout par les inscriptions suivantes :

- 707.994 « Extension Quai Albert 1er » (- 5 M€),
- 708.913 « Surélévation Sûreté Publique » (- 4 M€),
- 701.913.7 « Urbanisation SNCF – Îlot Pasteur » (- 3 M€),
- 704.928.1 « Hélicoptère Extension (Rénovation) » (- 2,5 M€),
- 701.905 « Amélioration accès ouest » (- 1,5 M€),
- 704.991 « Réservoir d'eau » (- 1,45 M€),

- 705.904 « Etablissement enseignement FANB Roqueville » (- 1,1 M€),
- 703.903 « Superstructures Dignes Nord & Sud » (- 1 M€)

Une nouvelle répartition des travaux de l'extension du Quai Albert 1^{er} entre 2019 et 2021 justifie la restitution de 5 M€.

Le démarrage des travaux de la surélévation de l'immeuble de la Sûreté Publique étant prévu fin 2019 / début 2020, les crédits de l'exercice sont réajustés en conséquence (- 4 M€).

Pour le chantier de l'Îlot Pasteur, les crédits réajustés permettront de financer les avances de démarrage liées à un décalage de certains lots de 2018 sur 2019.

S'agissant de l'Héliport, la révision du programme fonctionnel et technique nécessite de nouvelles études de conception et un report des travaux. De même, le démarrage des études et des travaux de la Digue Sud est reporté pour permettre le relogement provisoire de l'école de plongée, ce qui justifie une restitution sur l'article 703.903.

Par ailleurs, un décalage des échéances de la convention avec ESCOTA sur le projet d'amélioration de l'accès ouest nécessite également une restitution. De même, sur l'article 704.991, un contretemps dans l'obtention du permis de construire a retardé les travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable sur le site de « Terragna ».

Enfin, l'établissement scolaire FANB Roqueville a été livré et les travaux supplémentaires exécutés l'ont été à un ratio inférieur aux normes habituelles.

3 – Matériel d'équipement

- + 8,14 M€, soit + 21,9 %
- report de crédits de 3,52 M€

Une augmentation de + 8,14 M€ porte ainsi le montant investi pour le matériel d'équipement à 45,27 M€, auxquels s'ajoutent 3,52 M€ de report de crédits.

- La principale écriture concerne l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2018 (7.122.000 €).

- L'article 708.912 « Assistance Echange Automatique » bénéficie d'une inscription supplémentaire de + 876,7 K€ afin de couvrir, d'une part, des frais de licence et d'assistance technique et fonctionnelle pour la plateforme d'échange automatique d'informations personnelles et financières (708,5 K€) et, d'autre part, des frais de licence également et de mise en œuvre de normes de sécurité dans la mise en place du projet BEPS (168,2 K€).

- Par ailleurs, une somme de + 245 K€ est inscrite au titre de la « Sécurité Numérique » (article 708.946) afin de permettre la mise en œuvre de la PSSIE (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat) et d'appliquer des recommandations particulières de l'AMSN par la Direction des Réseaux et Systèmes d'Information et la Direction de la Sûreté Publique.

- Enfin, une restitution de crédits de - 100 K€ est constatée sur l'article 702.905 « CIGM & équipements associés » en raison du report en 2020 de certains travaux d'amélioration de la sécurité des usagers et des équipements reliés au CIGM.

III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Des inscriptions modificatives affectent huit Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 60.839.200 € à un solde débiteur de 52.968.200 €.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

A - Comptes d'opérations monétaires :

Une inscription de - 639 K€ en dépenses et de + 265 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 80.00 « Emission des pièces de monnaies », afin de tenir compte des coûts de fabrication et des recettes relatifs à la frappe et à la mise en circulation des pièces courantes, de la pièce commémorative « Belle Epreuve » célébrant les 200 ans de l'avènement du Prince Honoré V et de la pièce en argent à l'effigie

de la Princesse Grace à l'occasion des 90 ans de sa naissance.

B - Comptes de produits régulièrement affectés :

Une inscription rectificative de + 320 K€ en recettes comme en dépenses est réalisée sur le Compte Spécial du Trésor n° 82.01 « Dons – DENJS » afin de matérialiser l'utilisation des dons qui seront reversés notamment pour le protocole médical d'une élève du Collège Charles III atteinte d'une maladie orpheline (+ 270 K€) et les sommes reçues lors de la « Journée Internationale des Droits de l'Enfant » (+ 50 K€).

Le C.S.T. n° 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 2.453.000 € en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2019.

Par ailleurs, une inscription rectificative est réalisée en recettes du Compte Spécial du Trésor n° 82.30 « Fonds Vert National » pour un montant de + 7,7 M€. Cette augmentation est liée à la hausse, d'une part, de l'abondement effectué à partir de l'article 610.202 « Transition Energétique » de + 4,1 M€ correspondant au reversement sur ce C.S.T. du solde de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (T.I.C.F.E) aux fins de remboursement à la S.M.E.G., et, d'autre part, de la contribution liée à la convention S.M.E.G./Etat assise sur l'ancienne C.S.P.E. de + 3,6 M€.

C - Comptes d'avances :

Une inscription de + 126 K€ en dépenses est réalisée sur le Compte Spécial n° 83.61 « Avances Diverses » afin d'ajuster le montant de l'avance accordée au Grimaldi Forum dans le cadre des travaux de construction des terrasses.

Une inscription de + 50 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 83.70 « Assurance Prospection Foire » correspondant à l'apurement de la perte des avances destinées aux entreprises en cessation de paiements pour les frais engagés lors des salons professionnels.

D - Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le C.S.T. n° 84.10 « Avances dommages » présente une inscription rectificative de + 3 M€ en dépenses concernant les sinistres des Jardins d'Apolline et de l'Hélios, notamment en raison d'aménagements complémentaires pour le relogement de cabinets dentaires et de travaux supplémentaires relatifs à la réfection des balcons et du parvis central.

E - Comptes de prêts :

Une majoration des crédits de + 100 K€ est opérée sur le Compte Spécial n° 85.30 « Prêts immobiliers » afin de pouvoir instruire, éventuellement, une nouvelle demande, étant donné que le Gouvernement s'est prononcé favorablement à l'octroi d'un prêt d'un montant de 79 K€ au mois de mai 2019.

—
M. le Président.- Avant de passer la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi sur le projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2019, au nom de sa commission, je vous précise que le Conseil National a été rendu destinataire, le 23 septembre 2019, d'un courrier du Ministre d'Etat détaillant les lignes rectifiées, dont les élus ont eu communication.

En parallèle, Mme le Directeur du Budget et du Trésor, Sophie VATRICAN, en date du 24 septembre dernier, au titre de ces inscriptions modificatives concernant le Budget Rectificatif 2019 initial, a fait parvenir au Conseil National un nouveau fascicule, tenant compte de ces modifications, lequel a été adressé à l'ensemble des Conseillers Nationaux ce même jour.

Ces précisions étant faites, je donne à présent la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de sa commission.

Monsieur SEYDOUX, nous vous écoutons.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers amis, chers compatriotes.

Le projet de loi, n° 997, portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2019 a été déposé au Conseil National le 28 juin 2019. Comme il est d'usage, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale a débuté son examen sans attendre son renvoi officiel en Séance Publique.

L'étude de ce projet de loi a donné lieu à la préparation, en Commission, de 53 questions, communiquées au Gouvernement le 12 juillet 2019. Les réponses du Gouvernement à ces questions ont été reçues le 5 août 2019 et ont été débattues, lors de deux séances privées, qui se sont tenues les 10 et 12 septembre 2019.

En introduction de son propos, votre Rapporteur tient à rappeler que le Budget Rectificatif est l'occasion de procéder à un ajustement des crédits budgétaires alloués à chaque politique publique et à chaque service de l'Etat, dans le but de faire face à des dépenses qui n'ont pas pu être anticipées lors du Budget Primitif, et d'affiner les prévisions de recettes et de dépenses.

Ce temps fort de la vie politique permet de faire un bilan à la rentrée, des actions menées par le Gouvernement, pour lesquelles des crédits ont été votés par l'Assemblée lors du Budget Primitif, et de débattre des sujets d'intérêt général pour le pays.

Lors de ces séances budgétaires, il s'agit aussi de faire le point sur les sujets qui comptent pour les Monégasques et les résidents. Par leur implication et leurs propositions, les élus souhaitent que les attentes légitimes de la population soient mieux prises en compte dans la politique menée par le Gouvernement. Ils sont là pleinement dans l'application de la Constitution, puisque son article 66 prévoit que la loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National. Cet article s'applique à toutes les lois et donc bien évidemment aux lois de budgets, qui sont le moment d'évaluer l'ensemble des politiques publiques qui se retrouvent dans les dépenses et les recettes du Budget de l'Etat.

Notre Assemblée a ainsi le pouvoir et le devoir de faire valoir les positions des Monégasques et des résidents, pour peser sur des dossiers majeurs, dont les dépenses sont inscrites au Budget.

Nous tenons, tout d'abord, à rappeler combien notre pays est exemplaire dans bien des domaines.

Les Monégasques et les résidents bénéficient d'un modèle social que beaucoup de pays nous envient et d'une réussite économique exceptionnelle dans le monde, favorisée par la stabilité de ses Institutions, auxquelles tous les élus des Monégasques sont

attachés.

Si le rôle du Conseil National est de souligner les progrès déjà accomplis sur des sujets majeurs, tels que notamment le logement, pour autant, il consiste, aussi et surtout, en partenaire institutionnel indépendant du Gouvernement, à donner une impulsion pour de nouvelles avancées à un rythme soutenu, dans les domaines où la population a de fortes attentes et dans l'intérêt général du pays.

À quoi servirait-il, s'il n'était qu'une chambre d'enregistrement des décisions du Gouvernement et se limitait à complimenter son action, y compris quand elle est imparfaite voire inefficace ? Loin de toute démagogie, le Conseil National ne doit pas être pour autant une chambre d'opposition au Gouvernement. La majorité du Conseil National, consciente de ses responsabilités, veut agir pour formuler, quand c'est nécessaire, des critiques justifiées, toujours accompagnées de propositions constructives.

C'est cette approche qui a guidé les travaux de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, lors de l'examen de ce Budget Rectificatif.

Nos échanges autour de la loi de budget sont aussi l'occasion pour le Conseil National de faire le point sur ses relations institutionnelles avec le Gouvernement.

A ce titre, votre Rapporteur tient à rappeler que lors des débats du Budget Primitif 2019, en fin d'année dernière, après une période de tension, les élus avaient finalement voté le budget à l'unanimité, événement très rare qu'il faut souligner. En effet, les engagements forts pris par le Gouvernement, lors de la Séance Publique du 17 décembre 2018, en particulier l'annonce de la construction de 712 appartements domaniaux d'ici 2023, avaient conduit à un vote unanime des élus, toutes sensibilités politiques confondues.

Les Conseillers Nationaux abordent ce Budget Rectificatif, toujours animés par la volonté d'être à la hauteur de la confiance que les Monégasques ont placée en eux, et déterminés à voir prises en compte, par le Gouvernement, les attentes dont ils sont le relais. La satisfaction unanime des 24 élus au mois de décembre 2018 a progressivement cédé la place au pénible constat du retour de certaines mauvaises habitudes du Gouvernement vis-à-vis de notre Assemblée. Votre Rapporteur doit donc faire état d'une certaine déception et de regrets sur la qualité des relations entre le Gouvernement et les représentants des Monégasques.

En effet, ils se retrouvent encore trop souvent face à une absence de concertation en amont, du Gouvernement avec le Conseil National, sur des projets structurants ou des sujets qui engagent l'avenir de la Principauté. Cette méthode, qui consiste à mettre notre Assemblée devant le fait accompli, ne laisse alors au Conseil National que deux alternatives, qui ne sont pas souhaitables, être une chambre d'enregistrement ou une chambre d'opposition.

Dans un courrier du 17 juin 2019, signé par l'ensemble des 24 élus, toutes tendances politiques confondues, les Conseillers Nationaux s'en sont ouverts auprès du Gouvernement et ont demandé à avoir des relations constructives de réel partenariat avec lui, conformément à l'esprit de nos Institutions.

Viscéralement attachés à la Constitution, les Conseillers Nationaux souhaitent que chacun puisse jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu par celle-ci, pour le bien de Monaco. Loin de vouloir aboutir à une quelconque cogestion, ils considèrent que seule une concertation en amont, entre le Gouvernement et les représentants des Monégasques, avant des décisions majeures dans le domaine des prérogatives constitutionnelles de notre Assemblée, permet la recherche du consensus. Ce n'est qu'ainsi que peuvent être trouvées les solutions les mieux adaptées, pour préparer l'avenir de notre pays et de nos compatriotes.

Dans sa réponse du 15 juillet 2019, le Ministre d'Etat a tenu des propos engageants : « *Le Gouvernement écarte toute relation de rivalité, voire de contournement. Comme l'avait rappelé S.A.S. le Prince Albert II, nos débats «doivent être guidés par l'intérêt général». Ils doivent être «toujours positifs mais apaisés aussi». C'est l'esprit de nos Institutions et l'état d'esprit du Gouvernement pour que cette coopération indispensable au bon fonctionnement de l'Etat se poursuive, dans le respect des prérogatives de chacun, pour le bien-être et la prospérité des Monégasques et des résidents de la Principauté* ». Pour autant, dans les faits, les élus ne peuvent que constater, bien trop souvent, l'absence de concertation en amont sur des sujets d'importance majeure. Trop souvent, la représentation nationale constate dans les faits, que son rôle et son travail constructifs, sont régulièrement minimisés voire occultés par la politique de communication du Gouvernement. Que penser alors de cette déclaration d'intention ? La politique de l'exécutif gouvernemental doit s'évaluer non pas sur ses paroles, mais bel et bien sur ses actes.

Votre Rapporteur tient maintenant à évoquer la

situation du logement. Chacun sait la détermination de la majorité du Conseil National, qui aura permis d'aboutir à une réelle prise en compte de la situation de pénurie héritée de la politique insuffisante en la matière du Gouvernement, ces dernières années, validée par la présidence de l'Assemblée du début de la mandature précédente. Suite aux dernières élections nationales, nos deux Institutions ont pris conscience de cet enjeu fondamental. L'annonce d'un Plan national pour le logement, ambitieux et sur le long terme, présenté officiellement le 11 mars 2019 par le Prince Souverain, entouré du Ministre d'Etat, et du Président du Conseil National, a incontestablement constitué un moment très important pour les Monégasques et le pays. Il permettra de bien loger dans leur pays tous les Monégasques dont la situation le justifie.

Sur des projets de construction de logements domaniaux de grande envergure et si sensibles pour nos compatriotes, et dans la mesure où il sera appelé à voter des montants significatifs dans le cadre des lois de budget, le Conseil National ne peut être simplement informé, en bout de chaîne, de décisions déjà négociées avec les promoteurs, mais demande à être consulté en amont et que des points d'étape soient effectués, notamment lors de ces négociations, afin de lui permettre d'exprimer un avis avant la prise des décisions majeures, engageant comme récemment plus de 220 M€ de dépenses, pour les opérations respectives de surélévation de Testimonio II et de construction de Testimonio II bis. Le Conseil National est là pour soutenir le Gouvernement, afin d'obtenir toujours le meilleur accord pour l'Etat, comme c'est le cas dans d'autres domaines, en se servant d'une position parfois différente de la sienne. Cela concerne notamment les conditions financières des opérations, qui représentent des montants extrêmement importants. Oui, le Gouvernement aurait tout intérêt à utiliser les positions du Conseil National dans les négociations, notamment pour obtenir de meilleures conditions financières, comme cela s'est fait pour l'acquisition de la Villa les Platanes ou encore l'opération du quai Kennedy.

Précisons que la demande du Conseil National d'une concertation en amont, a justement pour objectif de faciliter l'accord des volontés prévu par l'article 66 de notre Constitution.

Cet échange préalable aurait donc évité que le Conseil National apprenne, par un courrier, l'aboutissement des négociations sur l'opération d'envergure, Testimonio II bis, ayant pour objet la construction d'un second immeuble domaniale de 155 logements, à côté de Testimonio II, situé

entre le boulevard d'Italie et le boulevard du Larvotto. Comme cité précédemment, cette nouvelle construction de logements a été négociée pour la somme totale de 220 M€ hors taxes, nécessitant une demande exceptionnelle d'ouverture de crédits de 52,8 M€. Alors même que ces crédits nécessitaient un accord du Conseil National, les élus n'ont eu connaissance de la teneur de la négociation avec le promoteur, qu'a posteriori et n'ont eu d'autre choix que d'accepter cette négociation. Une fois de plus, parce qu'il a un sens profond de ses responsabilités, le Conseil National a fait part de son accord pour les ouvertures de crédits, mais il estime que cette négociation n'a pas été menée de manière optimale, d'autant plus si l'on prend en compte que des droits à bâtir pour 5.500 m² supplémentaires ont été cédés au promoteur, pour un prix de 20.000 € au m², qui semble dans ce quartier de la Principauté bien éloigné des réalités du marché. Ce n'est que parce que le Plan national pour le logement répond à une nécessité d'intérêt général pour le pays et les Monégasques et nécessite que soient réalisés, sans attendre, les appartements prévus, que nous avons donné notre accord.

Une négociation d'une telle importance, qui a conduit à cette surdensification significative de la partie privée du projet, aurait dû appeler des échanges avec le Conseil National, d'autant qu'il s'agit, à l'origine, d'un terrain public, cédé au promoteur après le vote d'une loi de désaffectation pour un projet défini, ne comprenant pas lesdites surfaces. Nous estimons sincèrement que si le Gouvernement avait utilisé le Conseil National dans la négociation face au promoteur, de meilleures conditions auraient pu être obtenues.

J'en viens à présent à un sujet d'importance capitale pour la pérennité du modèle économique et social de notre pays et pour la préservation de la priorité nationale, celui de la négociation d'un éventuel Accord d'association avec l'Union Européenne. À un moment où était évoquée par le Président de la Commission Européenne et par la presse, la possibilité pour Monaco de s'engager dans la voie d'un accord intermédiaire avec Bruxelles, les élus, toutes sensibilités politiques confondues, avaient fortement réagi pour être consultés, en amont, à ce sujet.

En effet, les Conseillers Nationaux, ne sauraient accepter qu'un éventuel accord de principe, ou rapport d'étape, entérinant des points essentiels d'un éventuel futur accord d'association, n'ait pas fait l'objet d'échanges préalables entre le Gouvernement et le Conseil National. Il ne suffit pas, en effet, au

Gouvernement de communiquer des informations au « groupe restreint », qui ne comprend qu'une partie des Conseillers Nationaux, pour que celles-ci rencontrent leur agrément et, évidemment, encore moins, celui de l'Assemblée dans son ensemble. Je rappelle qu'il appartiendra au Conseil National, en application de l'article 14 de la Constitution, d'autoriser ou pas la ratification de cet éventuel futur traité. Ceci impose, dans l'esprit du pas vers l'autre, que les élus soient consultés au préalable sur les éventuelles concessions faites à l'Union Européenne, relatives à ce qu'il est devenu commun de dénommer les lignes rouges.

Chacun doit être dans son rôle et dans le respect de ses prérogatives institutionnelles. Nous serons donc particulièrement vigilants sur le respect de ces lignes rouges, à savoir la priorité nationale dans tous les domaines et particulièrement le logement et l'emploi, l'autorisation préalable à l'installation des entreprises et des résidents dans notre pays et le critère de nationalité, qui consiste à réserver l'exclusivité de l'accès à certaines professions réglementées aux seuls Monégasques. L'ensemble de la négociation devra en outre être assortie d'une sécurité juridique sur le long terme.

Par ailleurs, votre Rapporteur souhaite aborder le sujet de la transformation, par le Gouvernement, des propositions de loi du Conseil National, en projets de lois. L'article 67 de la Constitution prévoit que les amendements du Gouvernement ne sauraient aboutir à une dénaturation complète de la proposition de loi. Or, les élus ont eu à regretter ce qu'ils considèrent comme une dénaturation par le Gouvernement de certaines de ses propositions de loi, lorsqu'il les reprend sous forme de projets de loi.

La transformation de la proposition de loi, n° 227, relative à la passation des marchés publics et des concessions, en projet de loi, en est aujourd'hui un exemple. En effet, le projet de loi, n° 988, relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics, déposé par le Gouvernement, réduit à un seul et unique article sur les pratiques anti-concurrentielles, une proposition de loi qui visait à moderniser le régime applicable aux marchés publics, en unifiant les règles, en apportant plus de transparence, en favorisant l'économie locale, tout en garantissant une bonne gestion des deniers publics. La proposition initiale se trouve donc totalement vidée de sa substance. Cette pratique n'est pas acceptable et le Conseil National estime qu'elle est contraire à la Constitution.

Enfin, votre Rapporteur relève que le Conseil

National avait pu déplorer qu'au moins un traité international impliquant des modifications législatives, la Convention STCE n° 198 du Conseil de l'Europe, relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme du 16 mai 2005, ait été ratifié en avril 2019 sans le vote du Conseil National, ou, comme cela a été évoqué dans nos échanges de courriers, l'Accord monétaire du 29 novembre 2011, dont découlera la future intégration de la 5^{ème} Directive (Directive UE 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018) en droit monégasque, alors que l'article 14 de notre Constitution l'impose pourtant.

Ces exemples, pris parmi d'autres, illustrent le manque de concertation regretté par les élus, qui trop souvent ne s'estiment pas suffisamment respectés dans leur rôle et leurs prérogatives. Ils souhaitent juste le respect de la Constitution, toute la Constitution, mais rien que la Constitution.

De nature pragmatique, votre Rapporteur rappelle que la notion du pas vers l'autre doit à nouveau s'imposer dans les relations institutionnelles. Pourquoi ne pas imaginer que, sur l'ensemble des sujets, le partenariat devienne la façon naturelle de travailler entre le Gouvernement et le Conseil National ? Votre Rapporteur voudrait citer plusieurs exemples, dans lesquels il a été possible d'aboutir à des solutions consensuelles, concrètes et qui vont dans le sens de l'intérêt général.

C'est ainsi que la programmation du Centre Commercial de Fontvieille prévoit désormais 40 logements, un complexe cinématographique de dernière génération, d'au moins 4 salles et l'agrandissement de l'hypermarché, autant de demandes du Conseil National que le Gouvernement a su entendre. Reste sur ce dossier, la question de la réalisation de parkings supplémentaires soulevée à maintes reprises par les élus comme une condition essentielle pour la bonne réussite de ce projet de restructuration et d'agrandissement ambitieux.

C'est également à la suite de nos échanges et aux demandes fermes des élus, que la surface construite pour le réaménagement du Stade des Moneghetti sera doublée par rapport au projet initial, permettant d'ajouter une salle de gymnastique, un dojo, une salle de musculation et une salle dédiée aux sports de combat, ainsi que 230 places de parking supplémentaires, indispensables pour répondre aux besoins d'installations sportives. Dans un pays où le bien le plus précieux est la surface, on doit valoriser

au mieux le potentiel de chaque terrain. C'est valable pour les équipements publics tout comme pour les constructions domaniales.

Votre Rapporteur citera également les sujets sur lesquels nos travaux communs ont permis d'aboutir à des avancées concrètes, tels que la mise en place, à compter du 1^{er} juillet dernier, d'une flotte de taxis électriques pour améliorer le service aux usagers intra-muros, l'augmentation des plafonds de l'Aide Nationale au Logement, le prêt à taux zéro pour les dépôts de garantie et la prise en charge par l'Etat des frais d'agence lors de l'entrée dans un logement du secteur privé, l'extension du Pass'Sport Culture ou encore, la tenue, le 15 juillet dernier, du premier grand concert gratuit pour les jeunes, le *MC Summer Concert*, organisé avec le concours de la Mairie de Monaco. Dans le cadre de ces projets, nos échanges ont été fructueux et nous saluons l'état d'esprit constructif dans lequel nous avons travaillé. Ce sont autant de mesures attendues par nos compatriotes, dont la détermination des élus a permis la réalisation, ainsi qu'ils s'y étaient engagés lors de la campagne électorale.

Votre Rapporteur souhaite à présent procéder à l'examen chiffré de ce Budget Rectificatif, tout en rappelant, au cours de son exposé, les avancées obtenues lors du Budget Primitif 2019, suite aux demandes de la majorité du Conseil National, ainsi que les principales attentes de l'Assemblée, à l'aune de l'examen de ce Budget Rectificatif en Séance Publique.

Ce projet de Budget Rectificatif 2019 présente un excédent ramené à 1.551.700 € contre 3.973.700 € prévus au Budget Primitif. Le résultat final qui évolue peu, ne reflète cependant pas les inscriptions très conséquentes, tant en recettes qu'en dépenses, auxquelles le Gouvernement a procédé. L'écart de 2.422.000 € pourrait laisser penser qu'il s'agit d'un Budget Rectificatif de continuité avec les inscriptions initiales. Or, il n'en est rien.

En effet, les recettes, qui s'élèvent à 1.504.561.500 €, présentent une forte hausse de 158,4 M€, soit + 11,8 %. Cette augmentation est principalement due :

- au transfert au Fonds de Réserve Constitutionnel (F.R.C.) des actions de la S.B.M., qui génère des recettes exceptionnelles de 100 M€,
- à l'inscription de montants correspondant à des contreparties d'opérations immobilières réalisées dans les années précédentes, pour 30 M€,

- à la hausse des dividendes de Monaco Telecom, pour 22 M€.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite souligner que la très forte progression des recettes résulte donc principalement de l'opération de transfert des actions de la S.B.M., dont l'opportunité pourrait être débattue. Elle a donc demandé au Gouvernement qu'il poursuive une politique cohérente à moyen et long termes, et non pas de circonstance, plus particulièrement en ce qui concerne la comptabilisation des recettes issues des sociétés concessionnaires. Elle invite plus généralement le Gouvernement à mener une réflexion approfondie sur la manière dont l'Etat valorise l'ensemble de ses actifs, immobiliers et mobiliers, tant au Fonds de Réserve Constitutionnel, qu'au budget de l'Etat.

Votre Rapporteur indique que dans le cadre de la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics, les élus ont engagé des travaux, avec l'appui d'un expert, reconnu et compétent, sur la présentation des lois de budget et l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel (F.R.C.). Rappelons que la majorité avait souhaité créer cette commission en février 2018, dès l'installation du nouveau Conseil National, pour qu'enfin, au-delà des critiques récurrentes de certains, mais sans effets depuis de nombreuses années, l'Assemblée puisse formuler des propositions pour que le Fonds de Réserve Constitutionnel ne soit plus utilisé par le Gouvernement comme un budget bis, en ne respectant pas la Constitution. En effet, celle-ci édicte que l'ensemble des dépenses et des recettes publiques doivent figurer au budget de l'Etat. La majorité, dans un souci d'ouverture, a souhaité confier la présidence de cette commission à l'un des élus minoritaires, M. Jean-Louis GRINDA. Depuis, le Président Stéphane VALERI, M. GRINDA et moi-même travaillons ensemble et dans le même état d'esprit, en nous appuyant sur la collaboration très professionnelle d'un expert de grande qualité. Nous serons en mesure de présenter nos conclusions et d'annoncer les propositions de loi qui en découleront, avant la fin de cette année.

S'agissant des dépenses prévisionnelles de ce Budget Rectificatif, elles s'établissent à 1.503.009.800 €, en hausse de 160,8 M€ soit + 12 % par rapport au Budget Primitif 2019. Les augmentations les plus conséquentes concernent :

- la mise en œuvre du Plan national pour le logement des Monégasques, pour 152 M€, qui sera détaillé plus avant dans ce rapport,

- des inscriptions supplémentaires pour les opérations suivantes : l'aménagement du Larvotto (+ 10 M€), l'entrée de Ville-Jardin Exotique (+ 7 M€), la reconstruction du quai des Etats-Unis (+ 2 M€), le Monaco Boost (+ 2 M€), la réparation des piles des Spélugues (+ 2,6 M€) et les escaliers mécaniques de Beausoleil (+ 2 M€).

Parallèlement, certaines autres opérations sont rectifiées à la baisse, notamment, l'extension du quai Albert I^{er} (- 5 M€), la surélévation de la Sûreté Publique (- 4 M€), l'Îlot Pasteur (- 3 M€) et l'extension de l'Héliport (- 2,5 M€).

Par ailleurs, l'inscription au Budget Primitif 2019 de 45 M€ pour les travaux du Nouveau CHPG a été suspendue, dans la mesure où le solde du compte de dépôt existant pour ce projet, qui s'élève à 164 M€, non seulement couvre largement le règlement des dépenses prévues en 2019, mais constitue une provision suffisante pour le moment, vu le retard très préoccupant du chantier.

Enfin, les dépenses ordinaires sont globalement en augmentation de 2 %, en raison de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 1,9 %), et de celle des dépenses d'interventions publiques (+ 2 %), que nous détaillerons plus avant dans ce rapport.

Le principal fait marquant de ce Budget Rectificatif réside dans l'inscription d'un montant de 152 M€, afin de financer les premières opérations du Plan national pour le logement, décomposé comme suit : 105,85 M€ pour les opérations Testimonio II et II bis, 24,7 M€ destinés aux études préparatoires pour le projet Grand Ida, 18,2 M€ pour l'opération Le Mas/Honoria, 5 M€ pour les études préliminaires et les relogements dans le cadre de l'opération sur le Bel Air.

Votre Rapporteur souhaite rappeler que le Conseil National se réjouit de cette avancée que constitue la prise en compte de la pénurie actuelle de logements et de l'anticipation des besoins futurs. Il est particulièrement attaché à ce que les premières opérations annoncées soient réalisées dans les délais prévus, à savoir :

- en 2019 : l'opération Soleil du Midi, rue Plati, pour 25 appartements et la surélévation pour 17 appartements supplémentaires des blocs B et D des Jardins d'Apolline,
- en 2020 : 28 appartements dans la surélévation des blocs A et C des Jardins d'Apolline,

- en 2021 : l'opération Picapeira, à Saint Roman, pour 14 appartements,
- en 2022 : les opérations Carmelha dans le quartier La Rousse, pour 25 appartements, Testimonio II au boulevard d'Italie, surélevé de 5 étages, pour 181 appartements, Testimonio II bis pour 155 appartements et Grand Ida, au bas de la rue Plati, pour 140 appartements,
- en 2023 : l'opération sur la Villa Le Mas et le Palais Honoria, au boulevard du Jardin Exotique, pour 60 appartements, un projet à l'Annonciade sur les Villas les Lierres et Nathalie pour 48 appartements et une opération sur les Villas Jeanne et Alice, située au niveau du Portier, pour 16 appartements.

Ainsi, c'est un total de 712 nouveaux appartements, qui doivent être construits et surtout livrés, sur les 5 prochaines années, pour loger les foyers monégasques dont la situation le justifie. Nous le voyons, compte tenu des délais nécessaires à la construction d'un immeuble d'habitation, les décisions prises depuis le début de la mandature ne pourront véritablement produire leurs effets qu'à partir de 2022.

Parallèlement, une somme de 5 M€ est inscrite sur ce Budget Rectificatif pour les études sur le projet de reconstruction de l'immeuble le Bel Air, qui permettra de livrer 180 appartements à moyen terme.

Les élus seront très vigilants quant à la tenue des délais de livraison annoncés, en particulier sur l'opération Grand Ida. En effet, lors de nos Commissions Plénières d'Etude consacrées à l'examen du Budget Rectificatif 2019, le Gouvernement nous a indiqué qu'un nouvel appel d'offres serait lancé prochainement, compte tenu notamment du changement du périmètre du projet. Pourtant, la consultation restreinte initiale, concernant le futur chantier, portait sur la capacité financière, technique et humaine des entreprises concurrentes. Une entreprise a été désignée par le Gouvernement, et une autre positionnée en seconde place. Il n'a jamais été question d'un projet précis, impliquant un appel d'offres détaillé, qui fera forcément perdre un temps précieux pour la réalisation du projet.

Le respect de l'échéancier des livraisons prévu dans le Plan national pour le logement est fondamental pour le Conseil National et les foyers en attente d'un logement correspondant à leur besoin, dont le nombre s'élève pour la prochaine Commission

d'attribution des logements domaniaux, à près de 400.

Toujours dans le domaine du logement, la Commission du Logement s'attèle, dans le cadre de la réflexion qui a été ouverte, à une évolution du Contrat Habitation Capitalisation dans le secteur domaniaux, dit CHC, qui est en vigueur depuis dix années. Les Conseillers Nationaux ont fait part au Gouvernement des améliorations que les élus souhaitent voir apporter au dispositif et notamment la possibilité de désigner comme bénéficiaire du capital déjà versé une personne de son choix, lorsqu'il n'y a pas d'enfants ou de conjoint. En outre, les élus souhaitent explicitement mentionner dans la loi le renouvellement à titre gratuit du CHC, au bout de 75 ans et se réjouissent que le Gouvernement en ait validé le principe.

Votre Rapporteur ne peut terminer son propos sur le sujet du logement, sans évoquer les désordres des immeubles des Jardins d'Apolline et de l'Hélios, en relevant une inscription rectificative en dépenses, pour les Jardins d'Apolline, sur le Compte Spécial du Trésor « Avances Dommages », de 16 M€. Les élus sont particulièrement attentifs à la situation de ces deux ensembles immobiliers domaniaux, ainsi que de leurs locataires.

Le Conseil National se félicite de l'action du Gouvernement dans la prise en charge des familles impactées par cette situation de crise, conduite avec le soutien des élus de l'actuelle et de la précédente mandature. Il tient à saluer l'excellente prise en charge et l'accompagnement des locataires, qui a été réalisé par le Gouvernement et se réjouit que les délais soient parfaitement respectés et que les locataires puissent retrouver leurs appartements entièrement refaits.

Par ailleurs, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale réitère sa demande que toutes les leçons soient tirées de ce désastre, tant au niveau des règles de passation des marchés publics, que des méthodes et des outils de suivi des chantiers publics, afin qu'à l'avenir, une telle situation ne puisse se reproduire. À ce jour, cela ne semble toujours pas avoir été réalisé par le Gouvernement. Elle attend, qu'à terme, les responsabilités puissent être établies et qu'une grande partie, si ce n'est la totalité, des frais avancés par l'Etat soit remboursée. Rappelons que le Gouvernement avait décidé d'attribuer de gré à gré le marché de la réhabilitation et surélévation des Jardins d'Apolline pour un budget de 85 M€.

Par ailleurs, sensible à la situation des enfants du pays, la majorité du Conseil National sera

attentive à la transformation en projet de loi, de sa proposition de loi, n° 239, relative à la sauvegarde et à la reconstruction des locaux à usage d'habitation relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée.

Rappelons que l'objectif est d'endiguer la destruction programmée du secteur protégé et de procéder, peu à peu, au gré des travaux de promotion immobilière, à son renouvellement. Ainsi, en juste compensation de la possibilité de construire un immeuble relevant du secteur libre d'une hauteur supérieure, des locaux devront être construits ou cédés à l'Etat, afin de répondre à un impératif motif d'intérêt général, celui d'assurer le logement des nationaux et des personnes présentant des attaches fortes avec la Principauté et les Monégasques.

Le Conseil National se trouve malheureusement de plus en plus souvent confronté à des situations de détresse de personnes ayant toujours vécu en Principauté et qui se voient, souvent à un âge avancé, dans l'obligation de quitter leur logement, celui-ci étant vendu et récupéré par le propriétaire, ou détruit, et dont les petites retraites ne leur permettent pas de se reloger en Principauté. Cette situation touche également les autres générations et notamment les plus jeunes qui démarrent dans la vie active. Dans l'attente de la transformation de la proposition de loi n° 239, le Conseil National demande au Gouvernement de prêter la plus grande attention aux situations préoccupantes de logement des enfants du pays, en envisageant, comme l'Assemblée l'avait proposé, un volet d'appartements d'urgence pour des relogements temporaires. Dans une approche sociale et humaine, cela leur permettrait de disposer de quelques mois supplémentaires pour rechercher, bien souvent avec leur famille, un nouveau logement. Cette mise à disposition d'appartements nous apparaît d'autant plus nécessaire dans l'attente des effets, tant du Plan national pour le logement, qui permettra de libérer dans le secteur protégé des appartements aujourd'hui occupés par des Monégasques, que de la proposition de loi adoptée par le Conseil National.

Votre Rapporteur souhaite, à présent, aborder la question majeure de la dégradation ressentie de la qualité de vie à Monaco. Cette question est essentielle pour le bien-être des Monégasques et des résidents, mais aussi pour maintenir l'attractivité de notre pays, qui est un des piliers de la réussite du modèle économique et social monégasque. Ce sujet a largement été débattu avec le Gouvernement depuis notre élection en février 2018. Cependant, force est de constater que la population ne ressent pas, pour le moment, d'amélioration tangible, selon les

indications qui parviennent aux élus. Lors de l'examen du Budget Primitif 2019, après de longs débats, parfois contradictoires avec le Gouvernement, des arrêtés ministériels avaient été obtenus en décembre dernier, l'un relatif à l'interdiction des chantiers la nuit et le week-end, notamment, et l'autre imposant de nouvelles normes pour lutter contre les nuisances sonores. La majorité du Conseil National, dans une démarche raisonnable et responsable se refusant à tout procès d'intention, avait alors indiqué qu'un bilan de leur application serait effectué à la rentrée 2019. Aujourd'hui, il est donc temps de faire un premier bilan. Les Conseillers Nationaux ne partagent pas l'analyse positive du Gouvernement sur les effets concrets de ces arrêtés ministériels qui, sur de nombreux points, ne sont pas appliqués ou suffisamment appliqués.

Alors que le Gouvernement, dans sa réponse à la question de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur ce sujet, indique, « *En conclusion, comme souhaité par le Gouvernement, les premiers bilans de l'application des Arrêtés Ministériels n° 2018-1116 et n° 2018-1117 montrent une nette amélioration des conditions de réalisation des chantiers, en faveur du respect du cadre de vie dans la Principauté* », les insatisfactions des résidents sont toujours aussi nombreuses, notamment en matière de nuisances sonores. L'impression générale est que les contrôles, bien que plus nombreux, sont peu dissuasifs. A cet égard, le Conseil National s'étonne que les deux seuls postes de contrôleurs supplémentaires, dont le recrutement a été obtenu par l'insistance des élus qui en souhaitaient davantage, lors des débats et pour lequel ils ont voté des crédits au Budget Primitif 2019, en décembre dernier, ne soient toujours pas pourvus sur le terrain ou, pour l'un d'entre eux, vient peut-être à peine de l'être.

En outre, tandis que la majorité du Conseil National avait indiqué sa préférence pour des contrôleurs assermentés, le Gouvernement fait appel surtout à une société extérieure, alors que cette même société a pour clients les principaux opérateurs de la Principauté. De surcroît, les personnels de ce prestataire ne peuvent que constater les infractions, sans pouvoir les sanctionner, pendant que les contrôleurs assermentés de l'Administration ne peuvent sanctionner, car ils n'ont pas eux même constaté les infractions ! Alors que le Gouvernement indique que la qualité de vie est aussi une priorité pour lui, les élus regrettent d'autant plus l'inefficacité de cette organisation portant sur les contrôles des entreprises de travaux, qui ne permet pas suffisamment de garantir la tranquillité de la

population.

Les élus ont pu déplorer que, malgré les dispositions des arrêtés ministériels, les riverains ne sont pas systématiquement informés, en amont, des nuisances qu'ils vont subir. Cette situation s'est notamment produite pour des travaux liés au chantier du Nouvel Hôpital, réalisés de nuit au niveau de l'immeuble Les Caroubiers, pour l'installation d'un portique, ou encore pour des travaux au Stade Louis II, certains samedis matin, impactant les locataires de l'immeuble Les Eucalyptus. Le Conseil National réitère sa demande de mise en œuvre de mesures rapides, telles que l'installation de double-vitrages, pour les locataires directement touchés par ces nuisances, qui vont durer plusieurs années.

Il constate, en outre, que sur bien des chantiers, les dispositions et équipements, pourtant rendus obligatoires par l'Arrêté Ministériel n° 2018-1117 relatif aux bruits de chantiers, ne paraissent pas respectés. Votre Rapporteur fait notamment référence aux équipements prévus à l'article 11 de cet arrêté, tels que les écrans acoustiques de hauteur suffisante et l'isolation des ateliers bruyants. Les élus demandent, à ce sujet, la mise en place systématique de sarcophages acoustiques, permettant de totalement isoler le chantier et de préserver la population des bruits, comme de la poussière. Ils demandent que l'ensemble des chantiers dispose de façon systématique des équipements prévus par l'arrêté ministériel et notamment d'engins insonorisés, afin de constater dans les faits, enfin, une réelle avancée.

À ces nuisances produites par les chantiers, se rajoutent les problèmes de circulation, qui sont trop souvent créés par les travaux de voirie, réalisés en journée, sur des axes majeurs. Les situations de blocage subies par la population, au printemps dernier, en particulier au niveau du boulevard du Jardin Exotique, avaient conduit le Conseil National à alerter le Gouvernement, par courrier, le 26 avril dernier, dont le contenu a été rendu public, afin qu'il adopte des mesures de toute urgence. Il avait alors demandé que les travaux de voirie fassent l'objet d'un meilleur encadrement et de davantage de coordination entre les différents intervenants.

Alors que pour les chantiers de travaux, fort bruyants, il convient de limiter les opérations en soirée et les week-ends, les interventions affectant la voirie, comme celles portant sur l'éclairage ou les réseaux, qui n'impliquent pas de fortes nuisances sonores, pourraient être réalisées le soir et les week-ends, durant lesquels la circulation est beaucoup moins dense.

Le Gouvernement avait alors adopté, en réaction, des mesures immédiates et en particulier la réalisation des travaux de voirie non bruyants, la nuit, et avait notamment suspendu un ensemble d'autres travaux de voirie prévus dans le même secteur du boulevard du Jardin Exotique. Votre Rapporteur salue la réactivité des services du Gouvernement pour remédier aux difficultés connues sur cet axe majeur de circulation.

En outre, lors de la Commission Plénière d'Etude qui a été organisée avec le Gouvernement, en juillet dernier, sur le sujet de la mobilité, notre Assemblée a demandé que soient étudiées toutes les solutions techniques permettant de recouvrir temporairement les tranchées situées sur la voie publique, pour assurer une continuité de la circulation aux heures de pointe.

Les sociétés concessionnaires qui interviennent sur les réseaux devraient également déployer des effectifs supplémentaires, pour raccourcir les délais d'intervention et être coordonnées entre elles, de manière à limiter les désagréments occasionnés.

Les élus ne peuvent que relayer l'incompréhension des résidents, qu'ils partagent, quand des tranchées sont réouvertes au même endroit, successivement, ou bien lorsque des voies de circulation sont fermées, alors que les chantiers n'ont pas démarré ou sont à l'arrêt, ainsi que cela a été le cas, pendant plusieurs mois, pour l'avenue de Fontvieille.

De plus, le Conseil National rappelle une nouvelle fois au Gouvernement la nécessité du renforcement de la lutte contre le bruit des véhicules : motos bruyantes, accélérations intempestives des conducteurs automobiles, ne peuvent plus être tolérées. Malgré les efforts réalisés par la Direction de la Sûreté Publique pour lutter contre ces nuisances, force est de constater que les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes des résidents. Ainsi, nous constatons, selon les statistiques fournies par le Gouvernement lui-même, que seule une moto tous les deux jours est sanctionnée, ce qui semble dérisoire au regard des incivilités constatées et ressenties par la population. Il nous semble que le dispositif existant est insuffisamment dissuasif pour arrêter ces comportements.

En plus des travaux qui se sont démultipliés dans tous les quartiers de la Principauté, le nombre croissant de véhicules individuels qui entrent à Monaco et qui y circulent a atteint des niveaux difficilement supportables.

C'est pourquoi les élus considèrent qu'il est urgent de disposer de parkings relais aux entrées

de la Principauté, ainsi que cela est prévu à l'Est de Monaco dans le projet dit « Entrée de Ville », au Jardin Exotique. Les Conseillers Nationaux sont attachés à ce que les délais de réalisation de ce parking, indispensable, soient les plus courts possibles désormais, compte tenu du retard important déjà constaté. Ils insistent pour que soit prévu un autre parking à l'entrée Ouest, dans des délais rapides. Le Gouvernement a informé le Conseil National qu'il est en discussion, à ce sujet, avec la Commune de Roquebrune-Cap-Martin. Notre Assemblée est extrêmement favorable à tout projet permettant d'éviter la saturation de l'accès à Monaco depuis Saint-Roman. Le démarrage de la construction de ce parking relais est donc urgent.

Parallèlement, depuis son élection, la majorité du Conseil National demande au Gouvernement la création de lignes de navettes maritimes, qui permettraient de proposer une alternative à la route à de nombreux salariés et touristes. Des études de marché démontrent que près de 3.000 salariés pendulaires, utilisant majoritairement la voiture, seraient prêts à emprunter les navettes maritimes. Le Gouvernement nous a annoncé le démarrage du service en juin 2020. Les élus sont très attachés à ce que ce nouveau moyen de transport puisse être effectif, dans les meilleurs délais, afin de désengorger l'accès à la Principauté.

L'usage du train constitue une autre alternative pour accéder à Monaco, pour laquelle des améliorations paraissent indispensables, tant en matière de fiabilité, que de fréquence et de services aux usagers. Une réunion de la Commission des Concessions de Services Publics concernant le renouvellement de la convention de la S.N.C.F. devait se tenir, au lendemain de l'adoption de ce rapport, lors de laquelle les représentants du Conseil National ne manqueront pas d'insister sur la nécessité d'améliorer significativement la régularité des circulations et d'augmenter la capacité et la fréquence des trains tout au long de la journée et plus particulièrement aux heures de pointe. Il ne suffit pas d'engagements formels, il faut également appliquer des sanctions dissuasives en cas de manquement.

S'agissant de la circulation au sein même de la Principauté, la majorité du Conseil National a demandé, depuis le début de la mandature, la mise en place d'une brigade de la circulation, afin de fluidifier le trafic. Celle-ci est aujourd'hui encore déployée de manière intermittente. Les élus souhaitent qu'elle le soit de manière systématique, aux heures d'affluence.

Par ailleurs, la majorité considère qu'il faut tout mettre en œuvre pour inciter à l'usage des transports en commun. D'une part, la fréquence des autobus doit être renforcée sur plusieurs lignes et notamment la ligne 3 et, d'autre part, l'amplitude horaire de circulation doit être élargie, plus tôt le matin (avant 07h00) et plus tard le soir (après 20h00). Si l'on veut être cohérent dans la mise en place d'une politique de dissuasion automobile, il faut se donner les moyens de rendre les transports en commun attractifs. Supprimer le frein psychologique de l'achat des billets est, avec l'amélioration des dessertes, le meilleur moyen de rendre les bus attractifs en Principauté. Se pose donc aujourd'hui la question de la gratuité du réseau de la Compagnie des Autobus de Monaco, au moins pour les résidents et les salariés. La formule est un succès là où elle est déjà appliquée. C'est le cas dans de nombreuses villes françaises dans lesquelles a été constatée une augmentation significative de la fréquentation, comme à Dunkerque, par exemple, où a été enregistrée une augmentation de la fréquentation des bus, en un an, de 65 % la semaine et de 125 % le week-end. Dans cette ville, la moitié des nouveaux usagers sont précisément d'anciens automobilistes. Les bus de la CAM devraient, de plus, être électriques, selon un plan ambitieux d'électrification du parc, afin que Monaco devienne rapidement un modèle en la matière. Il s'agit-là d'un investissement indispensable pour l'amélioration de la qualité de vie et la préservation de l'environnement. Encourager la mobilité douce passe aussi par d'autres moyens de déplacement non-polluants, tels que les vélos électriques. À ce titre, le Conseil National salue le lancement du service *Monabike* avec 35 stations, dont 3 à Beausoleil et 290 vélos répartis dans la Principauté, pour lequel un montant de 203.000 € est inscrit sur ce Budget Rectificatif. Votre Rapporteur tient à souligner que dans le cadre de ses échanges privés avec le Gouvernement, les élus l'ont alerté sur la nécessité de sensibiliser les utilisateurs à la conduite en milieu urbain, notamment les jeunes, voire d'imposer le port d'un casque au moins pour les mineurs de 16 à 18 ans. Les élus estiment que ces vélos devraient être équipés de rétroviseurs, comme l'étaient les précédents, pour assurer une meilleure sécurité des usagers.

En matière de mobilité douce, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé le financement par le Gouvernement d'escalators à Beausoleil, pour 5 M€ sur 2 ans. À la question de l'entretien et du renouvellement des escalators en Principauté, le Gouvernement a indiqué que le parc monégasque est très vieillissant. En effet, 50 % des appareils de type escaliers et trottoirs mécaniques ont plus de 20 ans.

Un plan de renouvellement complet sur les vingt prochaines années, pour un coût annuel moyen de 1,7 M€, est envisagé par le Gouvernement. Sans remettre en cause la participation de Monaco dans le déploiement de solutions favorisant les déplacements non motorisés dans la commune voisine de Beausoleil, qui est une mesure positive pour encourager les déplacements à pied, le Conseil National ne comprend pas qu'un effort financier, au moins aussi important, ne soit pas réalisé sur notre territoire, étant donnée la vétusté des équipements de la Principauté. Des moyens plus substantiels doivent être alloués, dès à présent, pour ne pas attendre 20 ans pour renouveler tout le parc des escalators et des ascenseurs, tel que le prévoit le Gouvernement à ce stade.

S'agissant de la lutte contre la pollution des navires, qui a fait l'objet de nombreux échanges avec le Gouvernement au sein de cet hémicycle, depuis octobre dernier, le changement de réglementation impose l'utilisation du fioul léger et, pour les navires consommant encore du fioul lourd, l'obligation d'être équipés de *scrubbers*, c'est-à-dire de dispositifs permettant d'absorber et de neutraliser les fumées, lors de leurs escales à Monaco. Les élus estiment que la digue doit être équipée des installations et de la puissance électrique adéquates pour permettre aux navires de se brancher, plutôt que de faire tourner leurs moteurs. Ils sont très favorables à la création d'une zone SECA (*Sulphur Emission Control Area*) en Méditerranée, c'est-à-dire d'une zone de contrôle des émissions de soufre et d'azote. Il apparaît déterminant pour les élus de se coordonner avec les autres pays du bassin méditerranéen et d'aller dans le même sens que les récentes décisions de la région Sud, avec l'électrification des quais des ports de Marseille, Toulon et Nice.

Concernant la future usine de traitement et de valorisation des déchets, le Conseil National insiste sur la nécessité de trouver la solution la plus innovante, pour éviter l'incinération. Les élus ont réaffirmé cette position lors de la présentation par le Gouvernement, le 24 septembre dernier, des résultats de l'appel à propositions technologiques.

En complément des propositions qui précèdent, le nombre de points de mesure de la qualité de l'air doit être augmenté afin de suivre de manière plus précise les sources de pollution de l'air potentielles, notamment les navires et l'usine de traitement et de valorisation des déchets.

Pour conclure sur ce sujet essentiel de la qualité de vie, votre Rapporteur rappellera que le Conseil

National a d'ailleurs lancé une vaste consultation des Monégasques, des résidents et des travailleurs pendulaires, afin de fixer, par des données quantitatives objectives, les préoccupations et les attentes de la population du pays. À partir de ces données, le Conseil National sera en mesure de formuler de nouvelles propositions et demander au Gouvernement des actions concrètes dans sa politique, notamment dans les domaines des chantiers, de la voirie et de la circulation.

C'est donc ce sujet qui sera au cœur de nos débats, dans le cadre de ce Budget Rectificatif et du Budget Primitif 2020.

Votre Rapporteur en vient à présent à la situation des sociétés concessionnaires.

En premier lieu, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se réjouit de la révision, à la hausse, de la redevance de la Société des Bains de Mer de 2,2 M€, qui tient compte de l'augmentation des recettes réelles 2018/2019 du secteur des Jeux, s'élevant à 233 M€ soit + 13,8 % par rapport à celles de 2017/2018. La relance des Jeux, par des actions marketing et commerciales renforcées, ardemment demandée par la majorité du Conseil National, commence à produire des effets positifs sur les résultats. Pour maintenir l'excellence de la société, en particulier en matière de Jeux, la majorité considère que les effectifs doivent être en nombre suffisant et avec la meilleure formation pour accueillir au mieux une clientèle exigeante, tout en maintenant des conditions de travail satisfaisantes pour les salariés de ce secteur. Ce sont les raisons pour lesquelles les élus demandent qu'une nouvelle école des Jeux soit organisée dans les prochains mois. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a pris connaissance avec satisfaction des actions menées par la S.B.M. pour promouvoir les métiers des Jeux auprès des jeunes Monégasques, en lien avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et incite la Direction Générale de la S.B.M. à intensifier sa communication sur l'ensemble des métiers des Jeux de la Société.

S'agissant de la fermeture du Sun Casino, les élus seront très attentifs, notamment dans le cadre de la Commission Consultative de Coopération avec la S.B.M., à la situation des salariés concernés, pour que chacun trouve un reclassement qui lui corresponde.

En second lieu, la Commission a relevé l'augmentation des revenus liés à l'activité de Monaco Telecom, constituée à la fois des dividendes versés aux actionnaires, pour 22,1 M€, et de la redevance perçue au titre de la concession, pour 1,7 M€.

Au vu de ces prévisions à la hausse qui traduisent la très bonne santé financière de la société, le Conseil National considère que, malgré l'offre d'entrée de gamme à 39,99 €/mois, représentant une économie de 240 €/an pour de nombreux foyers, proposée à la demande des élus, les offres de l'opérateur ne sont toujours pas assez variées et compétitives. Les élus demandent que de nouvelles offres soient étudiées et que le service de *replay*, soit lancé avant la fin de l'année 2019, à un prix compétitif, comparable aux tarifs pratiqués dans le pays voisin.

Rappelons que les élus ont fait diligence dans ce domaine en votant la loi permettant de lancer ce service, trois mois à peine après son dépôt au Conseil National.

S'agissant du déploiement de la 5G, les élus ont relayé auprès du Gouvernement les inquiétudes de la population quant aux risques potentiels des ondes électromagnétiques générées par les antennes. Dans ce domaine, le principe de précaution doit être appliqué.

Les élus ont pris note de la mise en place, avant la fin de l'année, d'un cadastre électromagnétique, permettant à chacun de connaître l'emplacement des antennes et de disposer des niveaux d'émissions auquel il est confronté. Ils insistent sur la nécessité de suivre avec beaucoup d'attention la future position de l'Organisation Mondiale de la Santé, dont les recommandations sont en cours de révision, s'agissant des risques éventuels de cette technologie pour la santé.

En ce qui concerne la communication de l'opérateur et du Gouvernement sur la 5G, il est regrettable que seule l'avance technologique, avec le choix de la société Huawei ait été mise dans un premier temps en avant, sans rassurer de manière significative la population sur les normes très strictes existant en Principauté en matière d'émissions d'ondes électromagnétiques.

Depuis le début de la mandature, la majorité du Conseil National est attentive au développement de l'économie et des recettes de l'Etat. Dans ce but, elle a travaillé sur plusieurs mesures visant à redynamiser le commerce en Principauté.

À cet égard, l'Assemblée souhaite rappeler les efforts qu'elle a dû déployer afin d'obtenir la possibilité pour tous les commerces de détail de la Principauté, sans distinction de zone géographique, d'ouvrir les dimanches, par le vote de la loi, n° 1.471, portant modification de la loi n° 822 du 23 juin 1967 sur le repos hebdomadaire, modifiée. À présent effective, cette loi devrait permettre un

accroissement de l'activité du commerce de détail et, par conséquent, une augmentation de la T.V.A. encaissée par l'Etat.

À plus long terme, les élus se réjouissent des deux grands projets de restructuration du Larvotto et du Centre Commercial de Fontvieille, qui vont contribuer à dynamiser le commerce et à animer la ville. Le Conseil National considère ces projets comme vitaux et urgents, à l'heure où la concurrence s'est largement accrue, tant dans les Alpes-Maritimes, qu'en Italie.

Tout doit être entrepris pour assurer la réussite des projets du Centre Commercial de Fontvieille et du Larvotto. Outre les recettes supplémentaires de T.V.A. pour le budget de l'Etat qu'ils vont générer, ils contribueront à l'animation des quartiers, notamment les week-ends.

Concernant le Larvotto, dont les travaux doivent débuter en octobre, le Conseil National a suivi, de manière continue, la situation des commerçants, afin qu'ils soient accompagnés au mieux et indemnisés en raison de l'arrêt de leur activité pendant les travaux. Les élus ont été à leurs côtés et le seront encore dans les discussions qui vont s'ouvrir entre eux et le Gouvernement sur les conditions de réimplantation de leurs commerces.

Pour le Centre Commercial de Fontvieille, les Conseillers Nationaux, qui sont en contact régulier avec les commerçants déjà présents, estiment que ces derniers doivent être associés au projet en amont, accompagnés pendant la période transitoire des travaux et réinstallés dans les meilleures conditions. Ils seront vigilants sur le respect de la priorité nationale, dans le cadre de l'installation de nouvelles enseignes.

Plus généralement en matière de commerce, le Conseil National a demandé que des mesures concrètes soient prises pour dynamiser les quartiers. Des solutions doivent être trouvées afin d'inciter les propriétaires de locaux commerciaux vides à les louer. En effet, le fait que des locaux commerciaux soient inoccupés, dont une quinzaine depuis plus d'un an, d'après le recensement du Gouvernement, nuit inévitablement à l'attractivité commerciale de la Principauté. Après des demandes réitérées du Conseil National, l'Observatoire du Commerce s'est enfin réuni le 27 juin 2019. À cette occasion, la question de la rétention locative a été abordée, car elle touche de trop nombreux commerces. Le Conseil National a entendu que le Gouvernement allait se rapprocher des propriétaires, au cas par cas, afin d'évoquer avec eux la situation de leur local.

Ainsi qu'il a pu déjà l'indiquer au Gouvernement, le Conseil National soutient, par ailleurs, une politique volontariste d'acquisition de locaux commerciaux, permettant de maintenir des commerces de proximité pouvant être exploités par des Monégasques et d'assurer une meilleure continuité commerciale, pour inciter les acheteurs à aller d'un commerce à un autre, en offrant un véritable parcours marchand.

L'achat récent d'un commerce à la rue Princesse Caroline par le Gouvernement, avec l'accord des élus membres de la Commission de Placement des Fonds, constitue un premier pas positif. Le Conseil National est dans l'attente du lancement, dans les meilleurs délais, de l'appel à candidatures pour l'attribution de ce local. Cette démarche d'acquisition de locaux commerciaux par l'Etat devrait être poursuivie, en recherchant toutes les opportunités.

Pour ceux de nos compatriotes qui exercent leur activité à domicile, la majorité du Conseil National regrette que le Gouvernement continue d'appliquer un surloyer pour la domiciliation d'activité dans les appartements domaniaux, celui-ci étant réévalué à partir de la 4^{ème} année, passant alors de 600 à 2.400 € par an, quelle que soit l'activité et la situation de l'entrepreneur. Votre Rapporteur rappelle que la proposition de loi, n° 238, relative à la domiciliation d'une activité professionnelle dans un local à usage d'habitation dont l'Etat est propriétaire prévoit la gratuité, afin de permettre aux Monégasques d'exercer à domicile plutôt que d'occuper des espaces de bureaux, qui sont aujourd'hui très rares et onéreux. Dans la mesure où le Gouvernement a indiqué qu'il allait donner suite à cette proposition de loi, la majorité du Conseil National avait demandé que le surloyer ne soit plus appliqué, pendant cette période transitoire. Le Conseil National réitère cette demande de suspendre cette mesure injustifiée et contre-productive, dont l'impact est insignifiant pour les recettes de l'Etat.

Dans ce même objectif de faciliter la création d'activité, le projet de centre d'affaires domaniaux demandé par la majorité du Conseil National, très attendu par les jeunes entrepreneurs, dénommé Monaco Boost, répond à la volonté d'offrir des surfaces de bureaux, à des prix attractifs, pour les nationaux qui désirent entreprendre. La finalisation des devis pour les travaux d'aménagement de ce nouvel espace ayant été plus longue que prévue, il devrait finalement ouvrir au printemps prochain. Les élus continueront de suivre de près ce dossier, qui est important au vu de la pénurie de locaux de bureaux abordables à Monaco.

Toutes les initiatives que votre Rapporteur vient de détailler, visant à permettre l'ouverture des commerces de détail le dimanche, à imaginer des projets structurants ambitieux, à inciter le Gouvernement à avoir une politique volontariste de redynamisation des quartiers et à soutenir l'entrepreneuriat, ont pour objectif, à terme, le développement de l'économie et des recettes de l'Etat.

Dans le cadre de ce Budget Rectificatif, les dépenses d'équipement et d'investissements sont en hausse de 142,6 M€ (soit + 32,4 %), pour atteindre 582,4 M€. Si l'on prend en compte les reports de crédits de 50,1 M€, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement progressent de 192,7 M€, les portant ainsi à 632,5 M€, soit pour la première fois, à un montant supérieur aux crédits inscrits au titre des dépenses de fonctionnement. Face à de telles sommes, et au vu de l'ampleur des chantiers déjà engagés, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'interroge sur la capacité des services du Gouvernement à suivre de manière très précise toutes ces opérations, afin d'éviter les défaillances, voire les malfaçons, les retards ainsi que les dérapages de budget, qui ont pu être constatés depuis plusieurs années.

En premier lieu, votre Rapporteur citera l'opération de l'Ilot Pasteur, très importante en ce qu'elle doit notamment accueillir le futur collège et des services administratifs, et parce qu'elle conditionne, aussi, le démarrage de la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille et celle du quartier de l'Annonciade. En 5 ans, le budget de cette opération est passé d'une estimation de 277 M€ à 361 M€, soit 84 M€ supplémentaires, représentant une augmentation de 30 %. Lors des Commissions Plénières d'Etude consacrées aux grands travaux, le Gouvernement a expliqué que cette hausse est due à l'actualisation des coûts de construction et à la modification du programme du projet. Les élus considèrent qu'une augmentation aussi conséquente ne peut être imputée à ces deux seules explications et qu'elle n'est pas acceptable. En ce qui concerne les délais de livraison, ce projet initialement prévu pour 2020, semble avoir repris timidement depuis quelques jours. Le Gouvernement annonce désormais une livraison du collège en 2023 puis, de chacune des autres composantes de l'îlot, d'ici 2024. Ainsi, ce chantier accuse entre 3 et 4 ans de retard, selon les composantes du programme, ce qui est très regrettable, tant pour les collégiens de la Principauté, les enseignants et l'ensemble de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse

et des Sports, que pour l'ensemble des autres projets de construction qui ne peuvent démarrer.

En second lieu, les élus sont très inquiets de la situation du chantier du Nouvel Hôpital, qui accuse déjà, dans sa phase 1, un retard de 5 années. En effet, votre Rapporteur rappelle qu'après un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre, le lauréat a été désigné dès 2013. À cette époque, l'objectif était une mise en service globale en 2026. Or, la livraison de la phase 1, qui comprend une très grande partie des services d'hospitalisation, les urgences, les blocs opératoires, l'imagerie médicale, l'hémodialyse, ainsi que le parc de stationnement, attendue pour 2021, n'est désormais prévue que pour 2026. L'achèvement total de ce chantier est, quant à lui, envisagé pour 2032. Parallèlement à ces retards préjudiciables pour cet établissement de santé, les patients et l'ensemble du personnel, le Conseil National ne peut que déplorer l'envolée des coûts des travaux. En effet, il faut rappeler que le budget du Nouvel Hôpital était estimé à 668 M€ en 2013. Au programme triennal d'équipement public 2019/2020/2021, l'estimation est portée à 795,7 M€, soit une augmentation de 127,7 M€, représentant une hausse de 19 % du coût total.

Par ailleurs, votre Rapporteur ne peut évoquer le Nouveau CHPG sans rappeler qu'afin de prévoir les sommes conséquentes nécessaires à sa construction, le Gouvernement a, par prudence, provisionné chaque année, depuis 2012, des montants qui atteignent aujourd'hui 305 M€. Étant donné le retard pris par le chantier, le Gouvernement a décidé de retirer l'inscription de 45 M€ prévue au Budget Rectificatif 2019. Si l'on peut comprendre cette décision, il n'en demeure pas moins que les crédits nécessaires devront impérativement être prévus à l'avenir pour financer ce projet indispensable pour la qualité de l'offre de soins à Monaco. Dans l'intervalle, le financement du maintien à niveau de l'hôpital actuel doit se poursuivre, afin que la qualité des soins reste à la hauteur de l'excellence de la Principauté dans ce domaine.

Citons un autre chantier en cours de grande envergure, celui dénommé « Entrée de ville/Jardin Exotique », qui comprend notamment un parking de dissuasion de 1.820 places. Ce projet, décidé en 2014, devait être livré en 2019, ce qui aurait sans aucun doute permis d'améliorer la circulation en Principauté. Malheureusement, cet équipement public, si crucial pour la mobilité, ne sera pas livré avant 2023. En ce qui concerne le coût de cette opération, il était estimé à 140 M€, lors de

sa première inscription au budget de l'Etat. Sur ce Budget Rectificatif, il fait l'objet d'une inscription supplémentaire de 7,1 M€, afin de procéder à divers ajustements sur la base des échéances du contrat, tel qu'indiqué dans l'exposé des motifs du projet de loi, sans davantage de précisions. Le montant global au programme triennal d'équipement public 2019/2020/2021 pour ce projet est donc de 199,5 M€, soit une augmentation de 42 % en 5 années.

Un autre parking réalisé sur la Darse Nord a connu un retard conséquent en partie dû à des problèmes techniques, qui ont conduit à une réduction du nombre de places de stationnement de 270 à 160, sans pour autant que le budget dédié à cette opération soit revu à la baisse.

Que dire, enfin, de la réalisation des logements domaniaux des Jardins d'Apolline, projet qui aura coûté dans un premier temps 87,9 M€, auxquels doivent être ajoutés 55 M€, afin de le réhabiliter entièrement, 5 ans après sa livraison, et une trentaine de millions pour le relogement temporaire des locataires !

Il est clair que la gestion des chantiers publics rencontre de très sérieuses difficultés depuis plusieurs années. Cette situation constitue une préoccupation majeure pour le Conseil National, aussi bien en termes de nuisances pour la qualité de vie, que de coûts financiers et, bien sûr, de délais pour disposer des équipements attendus. Le Conseil National n'a eu de cesse d'alerter le Gouvernement sur la répétition des problèmes rencontrés, Le Gouvernement a assuré le Conseil National d'avoir tiré les leçons des erreurs passées, d'avoir mis en place de nouvelles procédures avec notamment le choix des prestataires les mieux-disants, plutôt que les moins-disants et d'avoir renforcé les équipes, en particulier sur le chantier du Nouveau C.H.P.G. Pourtant, le Gouvernement a dû relancer l'appel d'offres pour les fondations de l'Îlot Pasteur l'an dernier. Il a également dû faire appel, en renfort, à un nouveau prestataire sur le chantier de l'hôpital. Le Conseil National reste sceptique sur l'efficacité des moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour prendre la juste mesure de ces problèmes récurrents. Alors que les crédits d'équipements dépassent pour la première fois les 600 M€ pour une année d'exercice, le Conseil National considère qu'il est grand temps de revoir en profondeur la gestion et le suivi des chantiers publics. Il n'est plus tolérable de connaître, sur de trop nombreux chantiers, des dérapages dans le temps de plusieurs années et des surcoûts de 20 à 40 %, d'autant que les chantiers d'envergure sont de plus en plus nombreux. Ce constat est inquiétant.

Le Conseil National attend du Gouvernement, dans le cadre de ces débats budgétaires, l'annonce de décisions fortes, permettant d'inverser cette tendance.

Au titre des projets structurants, votre Rapporteur tient, à présent, à souligner la nécessité d'optimiser les projets de restructuration des enceintes destinées à la pratique du sport. L'optimisation de nos constructions est un devoir d'intérêt général.

Par conséquent, les surfaces disponibles en Principauté étant de plus en plus rares, le Conseil National considère que toutes les opportunités d'implanter des installations sportives au sein des communes voisines, afin de compléter les équipements existants sur le territoire monégasque, doivent être saisies.

A cet égard, le projet de réalisation d'un second terrain homologué au Devens, dédié à la pratique du football et du rugby, accompagné d'un parking de 300 places en infrastructure, est une solution à finaliser de par sa proximité. Le Gouvernement a indiqué au Conseil National que ce projet nécessite de trouver un accord avec la commune de Beausoleil, car la surface foncière n'appartient pas à la Principauté. La majorité attend que les discussions puissent aboutir rapidement, dans la mesure où ce deuxième terrain, proche du Stade Prince Héritaire Jacques, présente l'intérêt de doubler la capacité d'accueil des installations existantes.

Votre Rapporteur souhaite évoquer une autre possibilité d'implantation d'un stade, de vestiaires et de tribunes, sur la commune de Blausasc. Les élus sont prêts à voter les crédits nécessaires à la concrétisation rapide de ce projet.

En outre, cette même commune de Blausasc a indiqué être favorable à la construction d'un refuge pour les animaux sur ses terrains. Ce projet d'abri pour la Société Protectrice des Animaux, dont nous parlons depuis tant d'années, est devenu une véritable urgence pour la qualité de la prise en charge des animaux recueillis. Il est essentiel aujourd'hui de trouver une solution, en finalisant une des pistes dans les communes limitrophes ou en envisageant une alternative d'un abri en Principauté, avant la fin de l'année.

Votre Rapporteur en vient à présent aux dépenses d'interventions publiques qui s'établissent à 325 M€, en progression de près de 6,2 M€, soit une hausse de 2 % par rapport au Budget Primitif 2019. Les plus fortes évolutions concernent le domaine sportif pour 2 M€, le domaine sanitaire et social pour 1,7 M€ et le domaine éducatif et culturel, pour 1 M€.

S'agissant du domaine sportif, votre Rapporteur souhaite relever que, sur l'augmentation de 2 M€, 1,2 M€, soit 60 % des crédits, sont dévolus au seul tournoi international de boxe.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'étonne que, parallèlement à cette somme très importante dédiée à ce tournoi, l'enveloppe complémentaire dévolue aux associations sportives de Monaco, pour leurs frais de fonctionnement, ne s'élève, pour cette année, qu'à la somme de 180.000 €, répartie entre 30 associations sportives qui ont présenté une demande d'augmentation de leur subvention au titre du fonctionnement. L'enveloppe complémentaire des subventions exceptionnelles s'élève, pour sa part, à 190.390 €. Ces montants apparaissent faibles et disproportionnés au regard de la somme de 1,2 M€ dévolue à la boxe.

Une telle situation n'est pas acceptable pour les Conseillers Nationaux, qui souhaitent que l'enveloppe globale destinée au sport associatif soit significativement augmentée. Ils réitèrent, en outre, la demande faite par leurs représentants au sein de la Commission Nationale des Sports, que les montants arbitrés le soient sur des critères objectifs, de manière plus équitable et transparente. Ils demandent au Gouvernement l'application de ces critères, approuvés unanimement par la Commission Nationale des Sports.

En ce qui concerne le domaine sanitaire et social, le Conseil National a pu prendre connaissance, lors d'une Commission Plénière d'Etude, qui s'est tenue le 12 mars 2019, des résultats de l'étude commandée par le Gouvernement sur le coût de la dépendance, avec ses projections sur les 30 prochaines années. L'importance des sommes concernées et la rareté du foncier ne permettant de multiplier les constructions d'établissements pour personnes âgées, une refonte des critères d'accès à ces établissements paraissait légitime. Le Gouvernement a alors proposé de porter la condition d'antériorité de résidence à Monaco, pour accéder aux maisons de retraite de la Principauté, de 10 ans à 30 ou 40 ans. Après nos débats et une analyse objective des projections, le Gouvernement a décidé de porter la condition d'accès aux établissements à 30 ans de résidence, les Conseillers Nationaux considérant que la durée de 40 ans était excessive. Dans le même temps, sur la préconisation du Conseil National, le Gouvernement a assuré ne pas modifier les règles relatives à l'attribution de la prestation d'autonomie et n'exigera donc pas une durée particulière de résidence en Principauté pour pouvoir en bénéficier.

Par ailleurs, les élus ont insisté sur leur souhait de voir encouragé le maintien à domicile des personnes âgées, lorsque leur situation le permet et le plus longtemps possible.

En matière d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, appelés EHPAD, les Conseillers Nationaux se réjouissent de la décision de construire dans le quartier de Monte-Carlo, un nouvel établissement qui devrait ouvrir ses portes en 2025, et ce d'autant plus qu'il s'agira d'une opération mixte, dans laquelle seront également prévus des logements pour nos compatriotes.

Au-delà de cette date, un autre EHPAD doit impérativement être programmé, afin de faire face à l'augmentation des besoins de places en établissements. A ce titre, la majorité du Conseil National souhaite que soit privilégié l'emplacement de l'opération de l'Annonciade 2, afin de diversifier les lieux de vie pour nos aînés.

Enfin, nous avons pu évoquer, lors de cette Commission Plénière d'Etude, le fonds dépendance, dont la vocation est de sécuriser le haut niveau de prestations servies par l'Office de Protection Sociale en matière de dépendance, dans l'hypothèse de contextes budgétaires difficiles. Le fonds dépendance n'a pas pour objectif pour les élus d'assumer, comme le Gouvernement a pu le laisser entendre, des dépenses relatives au développement de la e-santé ou la construction de nouveaux établissements. En effet, des crédits conséquents ont d'ores et déjà été prévus pour la transition numérique, qui doit, par ailleurs, apporter dans les années futures des solutions en matière de santé et de maintien à domicile, auxquelles le Conseil National est, bien évidemment, favorable. Quant aux financements de nouvelles maisons de retraite, ils doivent être prévus dans le cadre des budgets d'équipement.

Dans le domaine de la santé également, le Conseil National remercie le Gouvernement d'avoir porté la part des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective, notamment scolaire de 20 % à 40 %, dès la rentrée de septembre 2019.

Votre Rapporteur en vient, à présent, aux dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent à 595 M€, en augmentation de 1,9 % par rapport au Budget Primitif 2019. Parmi celles-ci, les dépenses de personnel évoluent à la hausse de 1,6 %, notamment pour permettre de nouveaux recrutements.

S'agissant du personnel de la Fonction Publique, la majorité du Conseil National a demandé, au vu des résultats budgétaires prévisionnels, que le

Gouvernement octroie la même prime de fin d'année que l'an dernier aux fonctionnaires et agents de l'Etat, aux retraités de la Fonction Publique et aux retraités monégasques des Services Urbains. De même, il requiert la même prime qu'en 2018 pour le personnel non médical actif et retraité du Centre Hospitalier Princesse Grace. Le Gouvernement a fait savoir qu'il ne déciderait de l'octroi de cette prime qu'en fonction des résultats budgétaires constatés sur la fin de l'exercice et notamment en fonction du niveau des recettes réalisées. Suite à la réaction très vive de la majorité du Conseil National qui a demandé très fermement cette mesure, le Gouvernement a finalement indiqué dans un courrier du 24 septembre 2019, qu'il allait octroyer la prime, à l'identique de l'an dernier, ce dont le Conseil National se réjouit.

S'agissant des retraites des fonctionnaires, le Gouvernement, s'appuyant sur les études d'actuaire réalisées par une société spécialisée, a présenté lors d'une Commission Plénière d'Etude, qui s'est tenue le 19 mars 2019, son diagnostic des montants nécessaires, à moyen et long terme, afin d'assurer la pérennité des retraites.

Lors de cette rencontre, des hypothèses d'évolution des conditions de départ existantes actuellement pour les fonctionnaires ont été également évoquées par le Gouvernement. Le Conseil National a indiqué qu'il n'accepterait aucune modification des conditions existantes, qui consisteraient en un recul social aujourd'hui, dans la mesure où les finances publiques ne connaissent aucune difficulté pour payer les retraites. En revanche, parce qu'ils ont le sens des responsabilités et qu'il est indispensable de sécuriser les retraites futures, les Conseillers Nationaux souhaitent que le Gouvernement mette de côté les sommes jugées nécessaires en fonction des scénarii étudiés par les actuaires.

Le financement pour le futur des retraites des fonctionnaires est essentiel pour le Conseil National. Notre Assemblée et le Gouvernement ne sont pas en phase sur les moyens d'y parvenir. Le Conseil National souhaite privilégier la création, à terme, d'une véritable caisse de retraite indépendante. En effet, la proposition du Gouvernement tendant à isoler des sommes au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel, n'apporte pas la garantie que les sommes seront conservées pour le paiement des retraites pour des périodes où le budget ne pourrait plus assumer entièrement celui-ci. C'est pourquoi, ils ont demandé au Gouvernement d'étudier la création d'une caisse autonome indépendante, seule solution sûre et pérenne.

Par ailleurs, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé qu'au sein des dépenses de fonctionnement, 300.000 € sont inscrits au Budget Rectificatif 2019 pour la formation professionnelle, essentiellement pour assurer des formations dispensées dans le cadre de la transition numérique. Les élus soutiennent cette démarche et considèrent qu'il est primordial de former et d'accompagner au mieux les personnels de la Fonction Publique, afin que la transition numérique ambitieuse qui a été lancée, soit un réel succès.

Cette démarche a le plein soutien du Conseil National qui a d'ailleurs voté des crédits substantiels pour cette année 2019. À ce stade, les Conseillers Nationaux ont pu constater que les démarches qui ont fait l'objet de mise en place de télé-procédures, cette année, ne concernent pas suffisamment le quotidien des Monégasques et résidents.

Les élus insistent sur l'importance de développer des télé-services qui facilitent réellement le quotidien des usagers de l'Administration. En amont de cette démarche de dématérialisation, il est impératif de simplifier les procédures administratives et raccourcir les délais. Dans cette transition numérique, le Gouvernement doit penser en priorité à faciliter le quotidien des usagers des services administratifs. Dans certains domaines, ces démarches dématérialisées, qui existent déjà chez nos voisins français, seraient un véritable gain de temps.

Votre Rapporteur citera par exemple les procédures suivantes : les demandes de bourses d'études, les inscriptions et le règlement de la cantine scolaire et les demandes de logement domanial.

Parallèlement à la simplification et à la rationalisation des démarches administratives, la majorité du Conseil National demande la création d'un pavillon du service public, qui regrouperait en un lieu unique les services publics et permettrait dès lors, d'une part, d'améliorer la communication entre les équipes et, d'autre part, de simplifier les formalités pour les usagers. Le Gouvernement avait indiqué lors de précédents échanges dans un premier temps qu'il était favorable à ce projet et que celui-ci pourrait être localisé sur l'îlot Charles III. Le Conseil National s'étonne que, lors des séances privées de ce Budget Rectificatif, le Gouvernement semble remettre en question la nécessité de ce pavillon. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite bénéficier d'une clarification des intentions du Gouvernement à ce sujet.

Le Conseil National a salué la nomination, en 2018, de la Déléguée pour la promotion et la protection

des droits des femmes, qui assure l'animation et la coordination du Comité dédié à cette mission. Plusieurs élues participent activement à ses travaux. Le Conseil National sera toujours favorable au vote des crédits nécessaires à ce Comité pour mener à bien ses missions contre les inégalités. Il réitère sa demande que ce poste de Déléguée soit positionné au niveau interministériel. Dans ce contexte, il sera particulièrement attentif aux résultats de l'étude en cours de l'Institut Monégasque de la Statistique des Etudes Economiques sur les inégalités salariales en Principauté et aux suites qui lui seront données.

Avant de conclure son rapport, votre Rapporteur se doit de faire état de la très grande inquiétude du Conseil National, unanime, concernant la décision rendue par le Tribunal Suprême, dans le litige qui oppose un promoteur privé, à l'Etat, sur l'Esplanade des Pêcheurs, dans la mesure où elle pourrait avoir des conséquences extrêmement lourdes pour les finances publiques. Les élus ne sauraient concevoir que des sommes importantes soient versées à un opérateur privé, sans aucune contrepartie pour l'Etat, et alors même qu'il s'agit de terrains publics. C'est pourquoi le Président VALERI et moi-même, tout d'abord dans un courrier au Ministre d'Etat, dès le 1^{er} février dernier, lui avons rappelé que le Tribunal Suprême ayant tranché dans cette affaire, il ne restait, selon la décision rendue, au Gouvernement que deux possibilités : soit accepter d'indemniser le préjudice subi par le promoteur, dont un panel d'experts est en train d'évaluer le montant, soit négocié un accord amiable avec ce dernier. Nous insistions sur le fait qu'un accord aurait l'avantage d'éviter que l'Etat ne débourse des sommes importantes, sans aucune contrepartie en retour.

Pour toute réponse, le Ministre s'est contenté, par courrier du 12 février, de nous indiquer qu'il s'était entouré des conseils d'éminents juristes. C'est pourquoi, dans une nouvelle lettre en date du 31 mai, à laquelle nous avons associé le Président de la Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel, nous avons rappelé au Ministre d'Etat la grande préoccupation de l'ensemble des conseillers nationaux, et invité une nouvelle fois le Gouvernement à rechercher le meilleur accord possible pour toutes les parties. Il n'est pas pour nous acceptable d'envisager de puiser dans le budget de l'Etat ou pire encore dans le bas de laine du pays et des Monégasques que constitue le Fonds de Réserve Constitutionnel, des sommes potentiellement considérables, sans que le Gouvernement ait ne serait-ce qu'essayé d'entrer en négociation pour tenter de trouver une solution amiable.

Face à l'absence de réponse du Ministre d'Etat à ce courrier, nous avons posé une question dans le cadre de la préparation du Budget Rectificatif. Cette fois-ci, le Gouvernement s'est contenté dans sa réponse, de nous indiquer, qu'« *une expertise judiciaire est en cours* », pour évaluer le montant qui va forcément impacter les finances publiques. Les réponses successives du Ministre d'Etat ne nous paraissent pas prendre la juste mesure des conséquences liées à cette affaire, qui font courir un risque sans précédent sur les finances publiques de notre pays. L'intérêt supérieur du pays commande qu'enfin soit engagée une discussion pour tenter d'éviter une situation grave et unique en son genre dans l'histoire des finances de l'Etat. Si le Gouvernement ne le faisait pas, il en porterait seul la responsabilité.

Votre Rapporteur conclura son rapport en mentionnant, comme il l'a indiqué en introduction, que ce Budget Rectificatif 2019 est bien plus qu'un simple budget d'ajustement.

Il constitue, tout d'abord, le début de la concrétisation du Plan national pour le logement, dans la mesure où les premiers crédits qui lui sont nécessaires y sont inscrits. Tout l'enjeu, pour les trois ans qui viennent, sera que les délais de livraison des appartements domaniaux, annoncés par le Gouvernement, soient respectés pour permettre de loger, dans les meilleures conditions et dans les temps prévus, nos compatriotes, dont la situation le justifie. Le respect de ces délais conditionnera, pour les trois années à venir, le vote des budgets par le Conseil National.

Dans ce Budget Rectificatif, ensuite, les dépenses d'équipement et d'investissements atteignent, pour la première fois, 632 M€. Compte tenu de ce montant si important et des difficultés connues sur des constructions majeures, Jardins d'Apolline, Nouveau CHPG ou Ilot Pasteur notamment, le Conseil National est très préoccupé par la bonne conduite de ces chantiers. Il attend dorénavant une réelle maîtrise des coûts et des délais, une profonde refonte des procédures, un contrôle et un suivi des chantiers significativement renforcés, avec des contrôleurs en nombre et assermentés.

Enfin, dans le domaine si important de la qualité de vie, la volonté du Gouvernement doit impérativement se traduire par des décisions concrètes, qui produisent des résultats tangibles pour la population, à très court terme. Le Conseil National attend du Gouvernement, de façon urgente :

- que tous les chantiers publics et, dans les

meilleurs délais tous les chantiers privés, soient équipés de sarcophages acoustiques et d'engins insonorisés, le Gouvernement devant montrer l'exemple, pour assurer la plus grande limitation des nuisances pour la population de Monaco,

- qu'un phasage des chantiers privés, et publics si nécessaire, soit réalisé, c'est-à-dire un report dans le temps d'un certain nombre de ces chantiers, comme le permet l'article 10 de l'Arrêté Ministériel n° 2018-1117 qui dispose que, « *En présence de circonstances particulières, notamment en raison du nombre de chantiers ouverts simultanément, de leur niveau d'avancement, de leur emplacement, ou de la localisation particulière d'un chantier, le Ministre d'Etat pourra, par voie d'arrêté ministériel, prendre toutes les mesures nécessaires à l'intérêt général et proportionnées à la préservation de la qualité de vie de la population avoisinante.* ».

Le Conseil National demande aussi la prise de mesures tangibles, limitant l'impact des travaux de voirie sur la circulation. Les axes principaux ne doivent plus être paralysés et des solutions techniques doivent être mises en œuvre pour maintenir la circulation dans des conditions normales aux heures de pointe. Les résidents ne peuvent plus accepter les conditions dans lesquelles ont été réalisés les travaux de voirie au boulevard du Jardin d'Exotique.

Le Conseil National attend du Gouvernement des réponses claires sur l'ensemble des mesures liées à l'amélioration de la qualité de vie, dont les élus tiendront le plus grand compte pour se déterminer lors du vote, qui interviendra le 17 octobre prochain, à la fin de l'examen de ce Budget Rectificatif 2019.

Je vous remercie.

M. le Président.- C'est moi qui vous remercie, Monsieur SEYDOUX, pour cet excellent rapport très complet, très précis et qui traduit parfaitement les positions de notre Assemblée à l'ouverture de ces débats avec le Gouvernement, sur le Budget Rectificatif 2019.

Monsieur le Ministre, vous m'avez fait savoir, comme il est d'usage, que vous souhaitez intervenir après la lecture du rapport de la Commission des Finances et vous m'avez d'ailleurs communiqué, lundi 7 octobre, dans la matinée, donc hier matin, le texte de votre déclaration, lequel a été transmis immédiatement à tous les Conseillers Nationaux.

Nous allons donc à présent vous écouter, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames et Messieurs, chers amis.

Permettez-moi, avant toute chose, d'insister sur le moment politique que nous vivons ce soir.

C'est un moment d'échanges, de confrontations de points de vue parfois, mais toujours dans un profond respect des prérogatives de chacun faisant ainsi la démonstration de la maturité politique de notre Etat et de ses Institutions.

Ne pas être d'accord est un droit absolu. L'exprimer l'est également.

En revanche, gardons-nous d'instrumentaliser un désaccord par simple calcul. Cela ne servirait ni les Monégasques et les résidents, ni nos Institutions.

Ceci étant, je tiens à remercier M. Balthazar SEYDOUX et les membres de sa commission pour ce rapport particulièrement complet.

Je commencerai par évoquer les sujets de consensus, puis je m'arrêterai sur nos divergences d'interprétations constitutionnelles, avant de conclure mon propos par les deux thèmes majeurs de votre rapport, la conduite des chantiers et la qualité de vie.

Je veux le dire sans détour, Monsieur le Président, nous partageons votre analyse, ce Budget Rectificatif n'est pas seulement un budget d'ajustements. Il concrétise un acte fort de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain en posant la première pierre du Plan National pour le Logement des Monégasques.

Aujourd'hui, nous mettons en application la première étape de ce Plan qui répond aux attentes de la population – attentes auxquelles vous êtes, je le sais, attachés autant que nous –.

L'inscription significative de 152 M€ supplémentaires, portant les crédits d'investissement consacrés au logement à 202 M€ en 2019, constitue un effort financier sans précédent. Il va falloir le poursuivre chaque année, tout en conservant des finances publiques équilibrées. Nous avons accepté de relever ensemble ce défi, afin de répondre aux besoins actuels et d'anticiper ceux des 15 prochaines années. Nous sommes désormais à pied d'œuvre et nous devons réaliser nos engagements, sans précipitation, mais sans perdre de temps non plus.

Monsieur le Président et Monsieur le Président de la Commission du Logement, vous avez récemment visité avec d'autres élus le Soleil du Midi et la

surélévation des Jardins d'Apolline. Cette dernière, voulue par le Prince Souverain, vise à transformer une situation de crise en véritable opportunité. Vous avez pu apprécier la grande qualité des appartements livrés. Ces deux opérations se sont déroulées en parfaite conformité avec nos attentes, tant sur le plan des délais que sur celui de la maîtrise des coûts et du rendu des constructions.

Il faut le souligner, cette première étape du Plan logement est une réussite.

Avec les appartements libérés, la commission, qui se réunira le 14 octobre prochain, va pouvoir attribuer 105 logements neufs ou entièrement rénovés à autant de foyers dans l'attente. Mais j'en conviens avec vous, nous aurons ensuite une ou deux années moins prolifiques, jusqu'aux livraisons attendues des projets Grand Ida et Testimonio II et II bis.

Je voudrais d'ailleurs m'attarder un instant sur ces opérations, en commençant par Grand Ida. Vous aurez à ce sujet une présentation détaillée le 4 novembre prochain. Vous pourrez ainsi constater la qualité du projet, avec un périmètre élargi permettant sa meilleure intégration dans l'urbanisme du quartier.

Nous disposerons dans quelques jours d'un projet au stade du permis de construire et d'un cahier des charges détaillé pour les travaux.

Nous vous expliquerons à ce moment-là, en toute transparence, la manière dont nous entendons le faire réaliser, tout en respectant les délais convenus ensemble.

De même, nous tiendrons les délais sur lesquels le Gouvernement s'est engagé concernant les opérations intermédiaires, ainsi que les opérations Testimonio II et II bis. Nous avons négocié dans des délais contraints pour que ce chantier ne connaisse pas de retard dans la livraison. Le prix de 220 M€ hors taxes pour la surélévation de cinq étages de Testimonio II et la construction de Testimonio II bis a fait l'objet de courriers explicatifs au Conseil National, en dates des 15 avril et 15 juillet 2019. Ce dossier a aussi été évoqué de manière détaillée lors de la Commission Plénière d'Etude « Ouverture de crédits » du 21 mai 2019.

L'accord conclu avec le promoteur permettra la livraison de 155 logements supplémentaires fin 2022, juste après la réception de la première tour. Il permettra aussi de réaliser concomitamment les deux bâtiments et de limiter ainsi, dans le temps, les nuisances de chantier pour le voisinage et pour l'ensemble de la Principauté.

Les droits à bâtir supplémentaires de 5.500 m² octroyés au promoteur ont été négociés sur la base d'un prix de vente de 50.000 € hors taxes le m², soit 60.000 € toutes taxes comprises le mètre carré, et non 20.000 € le m², comme je l'ai lu dans votre rapport, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Dans le respect des lignes directrices applicables aux surdensifications, le bénéfice escompté des droits à bâtir supplémentaires, sur la base de 60.000 € toutes taxes comprises le mètre carré, a été partagé de manière égale entre le promoteur et l'Etat, après déduction du coût de construction et des frais divers. Le détail des calculs figure dans une lettre adressée le 15 avril 2019 au Conseil National.

En conclusion et d'un mot, nous avons conduit ces négociations dans le sens de l'intérêt général. J'ai néanmoins entendu le souhait du Conseil National d'être davantage associé à ces négociations. Cela me paraît difficile, mais réfléchissons ensemble à une méthode nous permettant d'échanger plus en amont, même si je confirme que c'est bien au Gouvernement de conduire les négociations concernant les opérations publiques.

Pour résumer mon propos liminaire sur ce sujet fondamental du logement, je me félicite que nous œuvrions ensemble, dans l'intérêt des Monégasques, pour que le Plan annoncé par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain se concrétise en temps et en heure.

J'ajoute que ces chantiers se réaliseront dans de bonnes conditions, car nous avons tiré tous les enseignements des Jardins d'Apolline. Je tiens à ce sujet à remercier le Conseil National qui, tout en formulant de justes interrogations, a accepté de voter les crédits de ce chantier exceptionnel. Vous avez pu avoir le sentiment que le rôle du Conseil National n'était pas suffisamment mis en avant, je tenais donc à le souligner publiquement ce soir.

Mais je tenais aussi à vous dire que trop souvent, ces derniers mois, certaines expressions dans la presse ressemblent à une remise en cause perpétuelle de la politique et de l'action menées par le Gouvernement. Si cela n'avait que des conséquences dans le champ du débat politique, ce ne serait pas grave. Ce n'est que de la politique, comme on dit, nonobstant tout le respect que j'ai pour ce mot. Ce qui me chagrine et me préoccupe, c'est que ces critiques régulières attaquent finalement celles et ceux qui mettent en œuvre l'action du Gouvernement Princier, ces femmes et ces hommes qui travaillent sans relâche, avec professionnalisme et expertise, dans les services

et dans l'Administration. Je veux, ce soir, exprimer un témoignage de reconnaissance envers toutes ces personnes sans qui la Principauté de Monaco ne serait pas ce pays moderne, prospère et sûr, envié par de nombreux observateurs étrangers.

S'agissant des Jardins d'Apolline, nous sommes à présent engagés dans une longue procédure judiciaire. Nous avons cherché durant toute cette période à atténuer les conséquences de ces malfaçons sur la vie quotidienne des résidents. Au moment où les premiers résidents réintègrent leur logement, je voudrais en profiter pour les remercier de leur patience et de leur compréhension. Sachez, je vous l'assure, que les responsabilités seront établies, afin de récupérer le maximum des investissements consentis, et afin surtout de réparer le préjudice subi.

Mais je veux aussi, je le disais, tirer les leçons de cette crise.

C'est pourquoi l'amélioration des processus qualité est au cœur de la feuille de route du nouveau Directeur des Travaux Publics. Les orientations que Mme GRAMAGLIA lui a données visent à assurer un meilleur contrôle et une plus grande responsabilisation des acteurs de la construction. Des évolutions très concrètes ont déjà vu le jour, en particulier grâce à la consécration du principe de l'attribution des marchés publics au mieux-disant.

S'agissant du suivi des chantiers par la maîtrise d'œuvre, plusieurs contrats ont été modifiés lorsque les modalités de suivi des chantiers par ces prestataires ne donnaient pas satisfaction. Au-delà des sanctions toujours possibles, la responsabilité du Gouvernement est aussi de créer un dialogue confiant et responsable avec les acteurs de la profession. Des discussions sont ainsi engagées avec les architectes pour faire évoluer les contrats de maîtrise d'œuvre et avec les entreprises pour concilier la règle du mieux-disant avec la priorité nationale. Le contrat des bureaux de contrôle a été complété et mis en application pour intégrer des vérifications complémentaires concernant la sécurité et le fonctionnement des installations.

Par ailleurs, la Direction des Travaux Publics se renforce sur des compétences ciblées, j'y reviendrai dans la suite de cette intervention. Au-delà de la mise en œuvre du Plan logement, ce Budget Rectificatif consacre également de nombreuses avancées issues de notre travail commun. Pour rester dans le domaine du logement, M. le Rapporteur cite les améliorations à venir de la loi sur le Contrat Habitation-Capitalisation, ou encore les mesures pour faciliter l'accès aux logements du secteur privé pour

les Monégasques dans l'attente d'un appartement du secteur domaniaal.

S'agissant du secteur protégé et de la situation des Enfants du Pays, je vous confirme qu'un projet de loi sera prochainement déposé sur le bureau de l'Assemblée, suite à la transformation de la proposition de loi du Conseil National. Je veux également rappeler que la loi n° 1.235 assure les locataires « protégés » nécessitant une surveillance régulière ou âgés de plus de 70 ans, d'être relogés par l'Etat dans le cas où le propriétaire de leur appartement exercerait son droit de reprise pour l'occuper ou le faire occuper par un membre de sa famille. Nous veillerons à ce que le Plan logement, comme l'a souhaité le Prince Souverain, profite également aux Enfants du Pays, dans la mesure où la livraison d'un nombre conséquent d'appartements domaniaux entraînera mécaniquement la libération de logements du secteur protégé actuellement occupés par des Monégasques.

Dans cette attente, chaque personne se trouvant en situation locative délicate fera l'objet d'un accompagnement par les services compétents et un soutien financier ponctuel pourra le cas échéant, être apporté sur fonds publics ou en lien avec des associations de Monaco. Si les impératifs de relogements temporaires liés aux opérations Grand Ida et Bel Air ne nous donnent pas de marge de manœuvre en leur faveur, les préemptions pour motif social continueront, au cas par cas, de venir en aide à certains. Nous venons de le faire encore très récemment pour un grand appartement que vous nous aviez d'ailleurs signalé. Ainsi, notre vigilance commune va concrètement permettre à un foyer implanté depuis plusieurs générations en Principauté d'y demeurer.

Au titre des succès consacrés par ce Budget Rectificatif, M. le Rapporteur rappelle également, la mise en place d'une flotte de taxis électriques qui démontre toute son utilité depuis le 1^{er} juillet dernier, l'extension du Pass'Sport Culture, le premier concert gratuit pour les jeunes, le lancement de Monaco Boost et l'augmentation de la part des produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines dès la rentrée 2019. Autant d'exemples d'avancées concrètes au bénéfice de la population, fruits d'une concertation entre nous notamment, à votre initiative, je tiens à le souligner.

Le même esprit nous guide sur de nombreux autres sujets. Tout d'abord, s'agissant de la négociation en vue d'un possible accord d'association avec l'Union européenne, la Commission Plénière d'Etude de

juillet dernier a permis de dissiper les craintes relatives à un éventuel accord intermédiaire, qui n'avait pour nous pas lieu d'être. Le respect des lignes rouges arrêtées par le Prince Souverain est plus que jamais la feuille de route des négociateurs monégasques.

Les dispositions institutionnelles seront bien évidemment respectées. Le Gouvernement continuera à informer très régulièrement les élus de l'avancée de ces négociations. Si les discussions devaient aboutir, le Conseil National serait consulté sur les conditions et les modalités de tout projet d'accord, avant même la demande d'autorisation de ratification.

Autre sujet de consensus entre nous, les sociétés concessionnaires.

Nous partageons votre satisfaction face à l'augmentation des recettes des jeux lors de l'exercice 2018/2019. Et nous sommes comme vous convaincus de l'importance de la formation des employés pour permettre à la S.B.M. de poursuivre cette relance. Il semblerait que la SBM envisage l'ouverture d'une école avant la fin de l'exercice 2019-2020, je m'en félicite, même si nous préférons la laisser décider de son agenda. Je précise enfin que la Direction de la Société s'est engagée à ne procéder à aucun licenciement lors de la fermeture du Sun Casino, qui interviendra, comme vous l'avez rappelé, en juin 2022.

Pour ce qui concerne Monaco Telecom, le catalogue des offres va être prochainement complété. Il vous sera présenté plus en détail au moment de la réunion de la Commission des Concessions qui se tiendra bientôt. Je souhaite par ailleurs saluer la loi que vous avez votée sur le *replay*. Les tests devraient pouvoir commencer en novembre et, s'ils sont concluants, permettre de démarrer la commercialisation à la fin de l'année.

Sur le sujet des champs électromagnétiques, sachez que le Gouvernement ne transigera évidemment pas sur la santé des habitants de la Principauté. Le principe de précaution a été appliqué dès 2010, avec un seuil maximal autorisé bien en-deçà des normes internationales et européennes, puisqu'il est dix fois plus restrictif. Les émissions des antennes 5G sont conformes à ce règlement, le Gouvernement n'ayant pas autorisé l'utilisation des fréquences millimétriques. Le Gouvernement s'est par ailleurs attaché les services d'experts pour analyser les études et rapports scientifiques sur les risques potentiels des champs électromagnétiques sur la santé. Le cadastre électromagnétique et le renforcement des mesures

sont toujours prévus pour la fin de cette année. Dans les tous prochains jours, comme nous nous y étions engagés, le Gouvernement publiera l'implantation des antennes émettrices, avec les nouvelles mesures effectuées par la Direction du Développement des Usages Numériques qui, je le rappelle, se tient à la disposition de tout administré voulant contrôler la situation de son habitation ou de son lieu de travail. Un document d'explication à destination des usagers sera prochainement publié. En tout état de cause, le Gouvernement demeure attentif à la position de l'Organisation Mondiale de la Santé sur cette technologie.

Dans le domaine du commerce, le souhait d'accroître la capacité du parking du Centre Commercial de Fontvieille a bien été pris en compte. Nous vous l'avons d'ailleurs confirmé par courrier du 4 juillet 2019 et lors de la Commission Plénière d'Etude « Grands Travaux » du 10 juillet 2019. Une présentation sera effectuée au Conseil National, dès que les études en cours seront finalisées.

Je vous rejoins aussi sur le projet du Larvotto, qui ne doit aucunement se réaliser au détriment des établissements existants. Le Gouvernement a à cœur de travailler au développement de la Principauté tout en préservant les intérêts de celles et de ceux qui y ont ouvert un commerce et créé de l'emploi. Nous avons ainsi examiné avec bienveillance la situation des commerçants du Larvotto, malgré l'absence d'obligations légales ou contractuelles. A l'issue de nos discussions, ces derniers ont tous accepté l'indemnité formulée – probablement unique au monde – et les conditions de réimplantation que nous leur avons proposées. Vous avez sans doute vu dans la presse la satisfaction des personnes concernées.

Dans cet esprit, une attention toute particulière sera également portée aux exploitants du Centre Commercial de Fontvieille, auxquels le projet a déjà été présenté. Ils l'ont accueilli de manière positive.

Par ailleurs, l'appel à candidatures pour le local situé 5, rue Princesse Caroline a été publié au Journal de Monaco du 4 octobre et le sera à nouveau le 11 octobre prochain. Le Gouvernement est disposé, en cas d'opportunités intéressantes, à acquérir d'autres surfaces commerciales pour le même usage.

Dans le cadre des travaux de réflexion menés par les Services de l'Etat au sujet de la rétention locative, le *Welcome Office* recense régulièrement les commerces inoccupés dans les principales artères, la Condamine, Monte-Carlo et Fontvieille.

Nous échangeons avec les propriétaires concernés pour connaître les motifs de la non-location de leur

bien. Et nous recherchons des éléments chiffrés, à la fois pour évaluer le prix au mètre carré dans des zones définies et calculer le taux d'inoccupation.

Une analyse des dispositifs, notamment législatifs, de redynamisation du commerce mis en place dans d'autres centres-villes de pays voisins sera par ailleurs réalisée, afin d'étudier la manière de procéder sans porter atteinte au droit à la propriété privée. L'objectif de cette réflexion est de trouver le juste équilibre entre des mesures coercitives et incitatives, en positionnant le propriétaire dans son rôle de responsable économique.

S'agissant, en outre, du projet de loi sur la domiciliation d'une activité professionnelle dans un appartement domanial, faisant suite à la proposition de loi n° 238, je vous confirme qu'un texte sera prochainement déposé sur le Bureau de l'Assemblée. Dans l'attente des dispositions qui seront finalement arrêtées en la matière, il convient de noter qu'en raison en particulier, de la modicité de la somme demandée par l'Administration des Domaines, la redevance complémentaire sollicitée n'a pas entraîné d'effet significatif sur les activités existantes et n'a pas limité la création de nouvelles activités, tout en maintenant une forme d'équité par rapport aux locataires qui n'utilisent leur logement qu'à une fin d'habitation.

Dans un autre domaine, celui de la dépendance, notre dialogue s'est également avéré fructueux et il se poursuit. S'agissant plus particulièrement de l'allongement de la condition de résidence pour pouvoir intégrer un des établissements de la filière gériatrique monégasque, dont vous vous félicitez, il me paraît utile de souligner que le Gouvernement avait envisagé effectivement plusieurs options et nous avons finalement retenu, ensemble, une condition de résidence de trente ans.

Pour ce qui concerne l'utilisation du Fonds dépendance, nous partageons votre souhait de sécuriser, pour les années à venir, le paiement de la prestation d'autonomie, dont les montants devraient continuer à augmenter dans l'avenir.

Concernant le domaine sportif, nous avons eu des échanges constructifs sur l'aménagement du Stade des Moneghetti et sur les projets d'implantation d'enceintes à l'extérieur de la Principauté.

À ce sujet, le Gouvernement a, de longue date, identifié les besoins en la matière et les opportunités situées en territoire français. C'est ainsi qu'il avait présenté, dans le cadre des échanges préparatoires à l'élaboration du budget 2018, un programme ambitieux de restructuration du Stade Louis

II, accompagné de la réalisation de différentes infrastructures sportives, sur le site du Stade des Moneghetti et sur celui du Devens, sans exclure la recherche de nouveaux sites pouvant répondre aux besoins présents et futurs des scolaires et des associations sportives de la Principauté.

L'étude et la concrétisation de ces projets sont conditionnées aux procédures administratives françaises et, bien sûr, aux équilibres et priorités budgétaires de l'Etat.

Il en est de même des révisions de ces différents programmes, nonobstant leur potentiel intérêt pour les pratiquants. Le Gouvernement est par ailleurs attaché, tout comme le Conseil National, à la juste prise en compte des besoins du tissu sportif associatif.

Mais il nous paraît hasardeux de comparer le coût d'une rencontre internationale de boxe et les budgets de fonctionnement d'associations à but non lucratif, aux coûts structurels nécessairement modérés. C'est pourquoi la Commission Nationale des Sports a été appelée à procéder, collégalement, à une analyse détaillée des demandes de subvention de fonctionnement. Il ne serait pas raisonnable, vous en conviendrez, qu'il suffise de solliciter une aide pour que celle-ci soit automatiquement accordée.

Cette précaution n'a pas empêché le Gouvernement d'aller au-delà de ses objectifs initiaux d'augmentation des subventions sportives, pour rencontrer votre demande.

Ainsi, le montant des subventions de fonctionnement allouées aux associations sportives augmentera, pour la saison 2019-2020, de 5 % par rapport à celles versées lors de la saison 2018-2019, soit sensiblement plus que la progression des dépenses de fonctionnement des services de l'Etat.

Autre sujet sur lequel la concertation se poursuit, l'implantation du refuge de la S.P.A..

Depuis le début de l'année 2018, les services de l'Etat travaillent tout particulièrement sur la possibilité d'implanter le refuge à Peille, sur un site proposé par son Maire. Ils se sont également rapprochés du Maire de Blausasc, dès réception de sa proposition mi-juillet.

Conscient de l'urgence du relogement du refuge de la S.P.A. Monaco, le Gouvernement continuera à étudier parallèlement les deux hypothèses, avec toutefois une préférence pour le site de Peille. Son accès est en effet beaucoup plus rapide, des études ont d'ailleurs déjà été réalisées et des dossiers d'autorisation sont en cours, ce qui permettrait d'envisager une livraison en 2020. La situation de

notre refuge actuel n'est pas acceptable. Même si nous n'en sommes pas totalement responsables, sachez que nous sommes déterminés à trouver une solution et à construire rapidement un nouveau refuge.

J'en viens à l'important sujet de notre Fonction Publique.

M. le Rapporteur a indiqué, et je le confirme bien volontiers, que nous nous sommes mis d'accord pour reconduire la prime exceptionnelle de fin d'année dans les mêmes conditions que l'an dernier. Nous avons effectivement attendu de connaître la réalité de l'excédent pour prendre cette décision.

Je me réjouis, en outre, que le Conseil National soutienne l'effort financier pour le développement du numérique. Le déploiement de nouveaux téléservices, qui est un objectif du Gouvernement, facilitera la vie quotidienne de chacun. Ainsi, les avancées prévues pour la fin de l'année 2019, comme en 2020, seront consacrées à des services directement liés à la vie quotidienne des Monégasques et des résidents, ainsi qu'à la dématérialisation de démarches pour les entreprises dans le domaine de l'emploi, le paiement en ligne de la cantine, embauche de personnels de maison, la diffusion des offres d'emploi ou les relations avec les demandeurs d'emplois.

Pour ce qui concerne le projet de création d'un pavillon du service public, nous partageons également votre constat sur les besoins en locaux. Une implantation sur l'îlot Charles III demeure une piste de travail envisagée. Le Gouvernement mesure bien ses avantages en termes de synergies et de simplification des formalités pour les usagers.

Enfin, je voudrais vous dire que nous partageons également l'appréciation que vous portez sur le remarquable travail effectué par la Déléguée pour la Promotion et la Protection des droits des femmes, Mme Céline COTTALORDA. Si son positionnement actuel au sein de l'Administration lui permet une grande efficacité, une réflexion est actuellement menée, dans la perspective du premier anniversaire du comité, afin d'envisager certaines évolutions, comme cela a été précisé lors de nos séances privées. Le titre du Délégué fait bien évidemment partie de cette réflexion.

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, tous ces points l'illustrent, les deux Institutions que nous représentons échantent et s'investissent de façon permanente au bénéfice de l'intérêt général, dans le respect des prérogatives de chacun.

C'était tout le sens de mon intervention devant vous, l'an dernier, à la même époque, tout le sens également de ma réponse du 15 juillet dernier, que vous avez citée, Monsieur le Rapporteur. Je n'ai pas besoin de répéter ce soir les propos tenus ou écrits à ces deux occasions.

Le Conseil National est le partenaire institutionnel du Gouvernement.

Les nombreuses avancées que je viens de citer, le travail législatif accompli depuis un an et demi, nos nombreuses réunions publiques ou privées, ainsi que la mise en œuvre commune du Plan logement sont autant de preuves du bon fonctionnement de ce partenariat. Être partenaires ne signifie pas être d'emblée d'accord sur tout. Cela signifie en revanche chercher à se mettre d'accord, en acceptant le compromis, chaque fois que c'est possible. Nous avons su le démontrer lors de l'examen de projets de loi sensibles comme pour le travail du dimanche, que vous avez cité, Monsieur le Rapporteur.

C'est dans cet esprit de recherche du consensus qu'il nous faut poursuivre, car c'est celui de notre Constitution. Et c'est dans cet esprit que nous entendons vos critiques constructives. Ces critiques sont à la fois légitimes et naturelles. Elles sont un signe de bonne santé de nos Institutions. En revanche, affirmer que le Gouvernement ne respecte pas les prérogatives constitutionnelles du Conseil National, cela, je ne peux pas le comprendre, car ce n'est ni la volonté, ni, je le répète, la pratique du Gouvernement.

Je veux revenir sur les trois questions que vous soulevez.

À cet égard, s'agissant du respect de l'article 14 de la Constitution relatif à la ratification des traités et accords internationaux, je vous confirme qu'il n'entre aucunement dans nos intentions de soustraire un texte, quel qu'il soit, au vote du Conseil National.

Nous pouvons échanger à ce sujet, car il peut exister des divergences d'interprétation de cet article. Mais le Gouvernement l'a toujours appliqué de bonne foi et de manière très attentive lorsque la ratification d'un nouvel accord international était envisagée.

Pour ce qui concerne l'article 67 de la Constitution, vous souhaitez revenir, Monsieur le Rapporteur, sur la transformation en projet de loi de la proposition relative à la passation des marchés publics et des concessions de service public.

Comme je vous l'ai expliqué dans ma lettre du 15 juillet dernier, la transformation en question a fait

l'objet d'une réflexion très approfondie, à l'issue de laquelle il est apparu – et c'est ce qui explique la position du Gouvernement – que seules les mesures prévues pour la prohibition des pratiques anticoncurrentielles s'inscrivent effectivement dans le domaine de la loi. Pour le reste, les autres dispositions de votre proposition relevaient du domaine réglementaire et ne pouvaient donc être incluses dans ce projet de loi. Cela explique nos différences d'approche sur cette question. Nous avons, par conséquent, préféré opter pour une transformation dans ces conditions plutôt que d'interrompre la procédure législative, considérant que le recours à une telle mesure ne devrait intervenir que dans des cas particulièrement difficiles, où il demeurerait un désaccord sur le fond.

Par ailleurs, s'agissant des finances publiques et du respect de l'article 37 de la Constitution, quelques rappels me semblent s'imposer. La concession des jeux a fait l'objet d'une redevance perçue par le budget de l'Etat, comme toutes les concessions.

S'agissant du transfert des actions de la S.B.M détenues par le budget de l'Etat sur le F.R.C., son opportunité répond à une double logique, celle de regrouper au sein d'une comptabilité unique l'ensemble des actions S.B.M. jusqu'alors détenues par le budget, il s'agit là de 6 millions d'actions et par le Fonds de Réserve Constitutionnel, 6,55 millions d'actions.

Le deuxième point de ce raisonnement, c'est d'autre part, si le monopole des jeux est une activité concessive, en revanche, l'activité hôtelière est une activité purement économique et financière qui a vocation, de par les bénéfices à venir, à relever du Fonds de Réserve Constitutionnel. Il ne s'agit donc pas en cela d'une attitude de circonstance, mais d'une pure logique d'investissement.

S'agissant du recours au F.R.C., sur les récents exercices, celui-ci n'a été que temporaire et s'est accompagné d'une régularisation avant la clôture de l'exercice, compte tenu de l'exécution budgétaire, conformément à l'article 41 de la Constitution. Ces opérations ont été effectuées après consultation de la Commission de Placements de Fonds, à laquelle vous participez, qui s'y est toujours montrée favorable.

Je poursuis ce point sur les finances publiques en évoquant la réflexion initiée ensemble sur le régime de retraite des fonctionnaires. L'objectif est bien de mettre en place des mesures qui permettront d'assurer la pérennité de ce régime à horizon de 25 à 50 ans. Nous reviendrons très prochainement vers vous avec une solution pragmatique permettant d'obtenir rapidement cette garantie. Le Gouvernement est

très attaché à la pérennisation des retraites des fonctionnaires. C'est pour cela que nous envisageons la création d'un Fonds, confié à la Commission de Placement de Fonds, à laquelle vous participez et dont la qualité des avis est reconnue.

La création d'une caisse autonome de gestion, comme vous l'appelez de vos vœux, constitue quant à elle une solution intéressante mais sur le long terme, elle ne peut être raisonnablement envisagée que si elle repose sur un régime pouvant trouver un équilibre, ce qui n'est pas le cas actuellement. Son financement par le budget devrait par ailleurs prendre de très nombreuses années ce qui, vous en conviendrez, n'apporte pas la garantie immédiate que notre solution, elle, assure.

Je tiens à cet égard à saluer l'esprit constructif dans lequel se sont déroulés les échanges dans le cadre de cette réflexion commune, sachant que la pérennisation du régime de retraite des fonctionnaires reste un sujet complexe et sensible, au cœur du modèle social monégasque et des préoccupations du Gouvernement.

Pour terminer ce point sur les finances publiques, je souhaite évoquer, comme vous l'avez fait, le litige sur l'Esplanade des Pêcheurs. Le projet relatif au Centre de l'Homme et de la Mer et à l'urbanisation du terre-plein d'enracinement de la jetée Rainier III est aujourd'hui au cœur d'un contentieux. Contrairement à ce que vous écrivez, Monsieur le Rapporteur, je veux vous assurer que le Gouvernement n'a qu'une priorité dans cette affaire, veiller à défendre les intérêts de l'Etat, et il continuera à le faire.

Je voudrais pour cela m'arrêter un instant sur ce dossier compliqué et vous en rappeler les étapes et les enjeux. Sans entrer trop avant dans le détail, je veux vous rappeler qu'un Protocole d'accord a été signé le 5 septembre 2014 entre l'Etat et la société de M. CAROLI. Il constituait un engagement préparatoire, qui devait surtout permettre d'examiner la faisabilité de ce projet immobilier. A la demande de l'Etat, la réalisation de ce projet a été contractuellement soumise à une condition impérative pour le promoteur, qui était de démontrer que son projet était compatible avec les contraintes d'organisation des Grands Prix.

Le Gouvernement estimait qu'il était inconcevable d'engager définitivement l'Etat sur l'opération, sans s'assurer au préalable qu'elle ne priverait pas la Principauté de ses Grands Prix de Formule 1. Le Grand Prix de Monaco constitue, en effet, pour nous, comme pour vous, comme pour toute la Principauté, un patrimoine essentiel, qu'il serait inconcevable de

sacrifier sur l'autel d'une opération immobilière. Or, il se trouve que le promoteur n'a pas été en mesure de nous garantir la compatibilité de son projet avec l'organisation des Grands Prix.

Dès lors, le Gouvernement a considéré que les conditions n'étaient pas requises pour désaffecter le terrain appelé à accueillir les ouvrages du projet, puisqu'il s'est révélé techniquement incompatible avec précisément l'organisation des Grands Prix.

C'est donc dans la logique même du protocole que l'Etat a retiré le projet de loi de désaffectation qu'il avait déposé en 2015. Et c'est toujours dans la même logique que j'ai confirmé la décision de mon prédécesseur, de ne pas redéposer un nouveau projet de loi en 2017, la situation sur ce point n'ayant pas évolué. Compte tenu de l'incapacité du promoteur à nous apporter les garanties prévues, la non-réalisation du projet immobilier est en somme apparue au Gouvernement comme n'étant pas imputable à l'Etat, mais à la seule défaillance du promoteur dans l'accomplissement de ses obligations contractuelles.

Sans revenir sur la décision prise par le promoteur de saisir le Tribunal Suprême, le Gouvernement entend continuer à défendre les intérêts de l'Etat, en s'opposant à l'action engagée par le promoteur devant cette juridiction, par tous les moyens de droit à sa disposition.

Même si le Tribunal a déclaré illégal le « retrait de signature » de l'Etat du Protocole d'accord, l'Etat, sans remettre en cause l'autorité de la chose jugée, entend encore faire valoir nombre de données, tant factuelles que juridiques, qui n'ont pas été débattues ou appréciées à leur juste mesure. Il faut, ici, rappeler que le Tribunal ne s'est pas encore prononcé sur le montant des indemnités réclamées, il a ordonné une expertise qui est toujours en cours et qui a pour objet, précisément, de déterminer la réalité des préjudices allégués par le promoteur, avant que ne soit fixé leur montant.

Comme vous le rappelez, les enjeux de ce dossier sont importants pour les finances publiques, et il entre naturellement dans la mission du Gouvernement de protéger les deniers de la Principauté. Je peux vous assurer que tout sera fait en ce sens. Pour cela, il faudra tenir compte de tous les paramètres nombreux et complexes de ce dossier, en analysant avec une nécessaire prudence et une légitime réserve les demandes présentées à l'Etat. L'Etat continuera à contester, par tous les moyens de droit possibles, le principe même de toute demande d'indemnité qui ne serait pas justifiée.

Après avoir évoqué nos sujets de consensus et nos quelques divergences, j'en viens à présent au premier grand thème structurant du rapport, à savoir la conduite et le suivi des grands travaux.

Il s'agit effectivement d'une préoccupation majeure, dès lors que nos investissements atteignent des sommes sans précédent, comme vous l'avez noté, et que nous avons à mener des chantiers toujours plus complexes.

Le nouveau Directeur des Travaux Publics a proposé un certain nombre de recrutements et une réorganisation de son Service, nous vous les présenterons en détail lors de la Commission Plénière d'Etude consacrée aux grands travaux, le 7 novembre prochain. Je tiens, dès à présent, à vous remercier d'avoir accepté d'examiner, sur le siège, la création de 7 postes supplémentaires au sein de ce Service essentiel et d'avoir permis, dès à présent, la publication de 9 avis de recrutement permettant d'anticiper deux prochains départs.

Cela va nous permettre de gagner plusieurs mois dans la mise en œuvre effective de ce dispositif, car ce type de recrutement prend du temps et nous avons besoin de ces renforts pour poursuivre avec plus d'efficacité nos opérations.

Parallèlement, une réorganisation interne de cette direction est en cours. Elle se traduira par une spécialisation par type de projet, par la création de « Pôles » permettant d'intégrer les retours d'expérience, par la mise en place d'une hiérarchie intermédiaire par le recrutement de Chefs de Pôle et par un renforcement du suivi financier et administratif des opérations.

Cette nouvelle organisation permettra ainsi de mieux faire face à la gestion de toutes les opérations actuelles et futures, en particulier dans le cadre du lancement du Plan logement.

Par ailleurs, je suis étonné, et je vous le dis, que vous regardiez l'évolution des coûts de Pasteur et du nouveau CHPG sans prendre en considération les explications données par le Gouvernement au fil des années, dans le cadre de nos discussions sur les budgets triennaux. Monsieur le Président, et certains d'entre vous se souviennent des échanges qui ont eu trait à ces opérations.

S'agissant de l'opération Pasteur, depuis son inscription au triennal en 2011, le budget est passé de 270 M€ à 361 M€, soit + 91 M€, dont 30 M€ d'actualisation et 61 M€ de changements de programme.

Ce montant sera encore augmenté au Budget Primitif 2020 du fait du choix de méthodes d'exécution moins bruyantes et moins polluantes, au phasage d'exécution pour limiter les impacts, comme vous l'appelez de vos vœux, sur la circulation.

Mais c'est un budget maîtrisé, puisque le coût de la construction au mètre carré est et continuera à être aux alentours de 5.000 € le m². Pour l'opération « Entrée de ville », le premier budget global inscrit était effectivement de 165 M€ en 2015. Il est à présent de 199,5 M€, soit une augmentation attribuable à l'actualisation pour 12 M€ et à des changements de programme pour 22 M€.

S'agissant du nouveau CHPG, un retard significatif de 35 mois a été constaté sur l'ouvrage d'art et le parking. Il est maintenant stabilisé, vous pouvez d'ailleurs constater visuellement que le projet prend forme.

Je vous précise que l'organisation de la maîtrise d'œuvre et le contrat ont été profondément remaniés pour que les dérives constatées sur l'ouvrage d'art ne surviennent plus. Le début de la phase suivante, c'est-à-dire la construction des deux premières ailes du nouvel hôpital, interviendra mi-2021, avec 3 ans et demi de travaux jusqu'au 4^{ème} trimestre 2024. A ce moment-là débiteront les opérations de réception, suivies de l'emménagement. Ces deux étapes sont prévues pour durer un an, ce qui donne une date d'entrée des premiers patients fin 2025.

La Direction des Travaux Publics travaille en étroite liaison avec la direction du CHPG pour que l'étape de réception des locaux soit la plus courte possible, malgré la complexité d'une installation hospitalière.

Le surcoût du nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace, et comme vous je n'en suis pas particulièrement satisfait, mais s'explique, est dû aux diverses adaptations du programme : création d'une 4^{ème} aile, fusion des phases 2 et 3, agrandissement du hall.

L'ajout d'une 4^{ème} aile à l'hôpital et l'intégration de la psychiatrie au programme du nouveau CHPG sont ainsi des modifications importantes. Pour contenir les coûts et les délais, il faudrait d'abord, effectivement, cesser de modifier les opérations une fois lancées.

Pour autant, je pense que ces exemples montrent surtout notre volonté d'ajuster les programmes aux besoins qui émergent, et que vous appelez parfois de vos vœux.

Je suis néanmoins conscient que cela nuit à la visibilité de l'évolution des coûts dans la durée et nous y travaillerons. C'est pourquoi je vous propose que nous travaillions ensemble, avec la Commission chargée de la modernisation des comptes publics, à une méthode comptable permettant de suivre les évolutions du périmètre des opérations publiques, dans une démarche de transparence, et pour éviter de porter un jugement trop sévère sur l'action du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et de la Direction des Travaux Publics.

C'est dans cet esprit que cette Direction travaille.

Elle renforce ses outils d'évaluation des coûts, grâce à une analyse des ratios des opérations achevées, confiée à un économiste de la construction.

Elle a également renforcé le contrôle sur les dossiers de conception, en étoffant la cellule de vérification technique.

Elle renforce, enfin, les procédures d'arbitrages préalables des demandes de modifications de programme.

Mais l'analyse financière des opérations ne se limite pas aux surcoûts.

Un bilan doit être fait à l'achèvement pour fournir une vision claire du coût définitif, qui pourra être ramené au mètre carré pour la plupart des projets. Comme cela a déjà été réalisé par le passé, je propose que de telles analyses soient faites sur des opérations en maîtrise d'ouvrage publique et en contrat de promotion, ce qui permettra des comparaisons.

Pour ce qui concerne l'opération du parking de la Darse Nord, celle-ci a pris du retard suite à un aléa géologique important déjà expliqué. Des modifications de structures ont été nécessaires, avec une refonte du marché de travaux. Des modifications importantes de la maîtrise d'œuvre ont aussi été nécessaires pour assurer un suivi complet de ces travaux.

Concernant, enfin, les Jardins d'Apolline, depuis les premiers désordres apparus en 2015, les services de l'État se sont montrés proactifs afin de les solutionner.

Dans un contexte social et sanitaire devenu très préoccupant, et face à la multiplication des désordres affectant l'ensemble immobilier, l'État a opté pour la mise en œuvre d'une solution technique de grande ampleur. Il était essentiel de régler définitivement ces problèmes et c'est ce vers quoi nous tendons.

Il est à relever que le budget de l'opération à l'origine était un des plus faibles, 2.200 € / m² toutes taxes comprises, pour un coût de logement de 697.000 € toutes taxes comprises par appartement.

J'en viens enfin au point le plus important de ce rapport, point qui nous préoccupe tous, je veux bien entendu parler de la qualité de vie, ou plutôt, en réalité, du cadre de vie en Principauté.

La nuance est importante, car réduire la qualité de vie offerte à Monaco aux seules nuisances sonores, ce serait perdre de vue, comme vous l'avez-vous-même relevé, Monsieur le Rapporteur, bien des qualités de notre pays, la stabilité de ses Institutions, son modèle économique et social, son offre en matière de santé publique, de sécurité, d'éducation, de culture... la liste serait trop longue pour que l'on puisse être exhaustif.

Néanmoins, nous sommes confrontés à une réalité. Notre pays se développe dans un environnement urbain. Chaque jour, nous œuvrons pour améliorer les espaces de vie.

Nous le faisons au travers des aménagements d'infrastructures, au travers du développement numérique et bien évidemment au travers de la culture. Ayons l'honnêteté de reconnaître que nous possédons une qualité de ville remarquable. Bien au-delà de celles des pays proches.

Aujourd'hui, notre défi commun est de travailler sans relâche pour que le cadre de vie et la qualité de ville se rejoignent. Le cadre de vie constitue un enjeu particulièrement complexe car les intervenants sont multiples et la perception de ce qui est supportable ou de ce qui ne l'est plus est bien souvent subjective. Nous avons appris l'initiative du Conseil National de lancer une consultation publique sur le sujet.

J'espère que la qualité de vie n'y sera pas seulement envisagée sous l'angle des nuisances, certes importantes, mais néanmoins relatives, par rapport à ce que nous connaissons.

Nous espérons notamment qu'elle débouchera sur des propositions concrètes, car toutes les bonnes idées sont bienvenues. Nous serons donc heureux de les étudier avec vous.

Je souhaite que ces propositions complètent celles issues de la concertation que nous avons engagée, avec une méthodologie un peu différente, et que nous avons annoncée au Conseil National le 15 mai 2018, il y a près d'un an et demi. D'ici-là, je souhaite répondre point par point aux différentes

interrogations soulevées par Monsieur le Rapporteur.

S'agissant en premier lieu des arrêtés ministériels d'encadrement des chantiers, au sujet desquels vous exprimez certaines insatisfactions, je voudrais, Monsieur le Rapporteur, tout d'abord vous donner quelques éléments chiffrés évocateurs. Les contrôles ont été considérablement accrus : sur les 8 derniers mois, ce ne sont pas moins de 3.000 contrôles qui ont été conduits.

S'agissant des dérogations, depuis l'entrée en vigueur de ces arrêtés ministériels, le nombre de demandes a baissé et elles sont plus largement refusées : sur une période comparable, par exemple, nous sommes passés de 50 demandes, dont 40 autorisées, à 8 demandes, toutes refusées.

S'agissant de l'information des riverains, des réunions d'informations sont tenues. Au Larvotto, des réunions ont eu lieu avec les commerçants, une autre a été dédiée à l'information des résidents. De même, les commerçants du Port ont été rencontrés avant le démarrage des travaux de création de la rampe du quai Albert 1^{er}.

Le chantier Pasteur, qui doit démarrer prochainement, a également donné lieu à une réunion d'information. L'affichage de notes d'information dans les immeubles a été renforcé. Les informations sont régulièrement mises à jour sur le site www.infochantiers.mc.

La Commission Innovation du BTP, qui a été mise en place par ces arrêtés et qui rassemble tous les professionnels du bâtiment, a remis son premier rapport. Elle recense les bonnes pratiques déjà mises en œuvre à Monaco et envisage d'importer en Principauté d'autres dispositifs en Principauté, d'autres méthodes voire d'autres matériels.

Par ailleurs, les chantiers publics font l'objet d'un suivi phonique avec des seuils à respecter, variant selon les plages horaires de la journée. La règle est simple, des pénalités sont appliquées lorsque des dépassements sont constatés. Il arrive aussi, comme cela a été le cas lors des travaux de nuit, avant l'été, devant les Caroubiers et au Stade, que des comportements individuels, des échanges entre ouvriers, créent des nuisances sans que cela implique nécessairement un dépassement des seuils.

C'est pourquoi les comportements des personnels doivent aussi changer, nous y travaillons. Je précise, en outre, que la pression pour tenir des délais, outre son impact financier, augmente les risques de nuisances et, plus grave encore, les risques d'accidents.

Des solutions techniques de constructions innovantes et susceptibles de réduire les nuisances de chantier ont par ailleurs été retenues, avec :

- La structure bois pour Carmelha et surélévation de la Sûreté Publique ;
- Le *up and down* généralisé sur Pasteur ;
- Le sarcophage pour Carmelha.

S'agissant des travaux de voirie, de nombreuses actions ont également été mises en place par la Direction de l'Aménagement Urbain. J'en citerai quelques-unes.

Améliorations visuelles, tout d'abord, l'ensemble des barrières de chantier a été remplacé par des barrières plastiques blanches et rouges, pour un aspect occultant, plus esthétique et également plus sûr.

Depuis le mois de janvier 2019, des bâches occultantes décoratives protègent visuellement les zones de stockage.

En outre, des dispositifs de réduction du bruit, ont été mis en place. Conformément aux dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 2018-1117, la Direction de l'Aménagement Urbain impose désormais l'installation de murs anti-bruit, chaque fois que la situation du chantier le permet. Ils permettent de réduire la puissance sonore jusqu'à 25 décibels. Ces aménagements sont également posés en considération des attentes exprimées par les commerçants voisins afin de causer le moins de nuisances possibles à la poursuite de leur activité.

La société attributaire du marché des travaux de voirie – autre mesure prise – a aussi répondu aux conditions fixées par l'Etat de moderniser ses équipements avec des dispositifs conformes à la nouvelle réglementation. Elle a acquis des outils de découpe de pierres, de bétons et d'enrobés permettant de réduire jusqu'à 15 décibels le bruit occasionné.

Ce mois de septembre, les groupes électrogènes de la société seront remplacés par des groupes électrogènes insonorisés réduisant la puissance acoustique de plus de 30 décibels – cela a donc déjà été fait puisque c'était en septembre dernier –.

Depuis fin 2018, les camions sont équipés de protections de bennes en caoutchouc et des alarmes de recul à « fréquences combinées » ont été mises en place sur l'ensemble des engins de transport de la société attributaire. Par ailleurs, un technicien se rend chaque semaine sur l'ensemble des chantiers pour vérifier les dispositifs anti-bruit mis en place.

En conclusion, les premiers bilans de l'application des Arrêtés Ministériels n° 2018-1116 et n° 2018-1117 montrent une nette amélioration des conditions de réalisation des chantiers, en faveur du respect du cadre de vie dans la Principauté. Mais nous sommes convaincus comme vous qu'il ne faut pas en rester là et qu'il y a encore des marges de progression et d'amélioration possibles. Je ne peux laisser planer aucun doute sur la mobilisation des équipes et la détermination du Gouvernement, qui continuera à se traduire par des actions concrètes dans ce domaine sur le terrain.

S'agissant du bruit émis par des véhicules de tourisme, nous déplorons, tout comme les élus, le comportement incivique d'un certain nombre d'usagers. Le Gouvernement mobilise la Sûreté Publique de jour comme de nuit, afin de faire respecter la loi. En la matière, nous entendons mener avec les services de police et de contrôle une tolérance zéro.

Le Gouvernement envisage par ailleurs une réflexion sur les dispositions tant techniques que juridiques permettant de systématiser et d'automatiser les contrôles.

Dans l'attente des conclusions de cette réflexion, les opérations ponctuelles de contrôle sont déjà renforcées et réalisées de façon aléatoire dans le temps et dans l'espace pour améliorer leur efficacité. S'agissant de la pollution générée par les navires en escale, c'est un sujet important, je veux tout d'abord rappeler que les normes de qualité de fioul toléré en Principauté sont déjà plus sévères qu'ailleurs puisqu'il s'agit de 0,1 % de soufre. Et je voudrais également préciser que la Direction des Affaires Maritimes a effectué plusieurs contrôles durant la saison estivale, tous les navires contrôlés étaient en conformité avec la réglementation en vigueur. Il est prévu de continuer les contrôles de façon aléatoire tout au long de l'année pour les navires en rade ou à quai, afin de s'assurer du respect de la réglementation.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuit la recherche de solutions adaptées à la situation de Monaco pour limiter la pollution atmosphérique par les navires.

La question de l'électrification que vous soulevez est une piste très avancée pour les navires de plaisance et de grande plaisance. 80 % des places en Principauté à quai permettent d'ores et déjà aux navires de plaisance de se connecter électriquement. Toutes le permettront d'ici fin 2021. Cette question demeure plus compliquée pour les navires de

croisière, compte tenu notamment de la taille des ports de Monaco, mais du fait aussi du peu de navires concernés, à la différence des ports de Marseille ou Toulon. En effet, en 2019, seuls 5 navires de croisière auraient pu se connecter sur 80 navires qui ont fait escale, soit 6 %.

Mais sur cette question de l'électrification, la solution ne saurait être uniquement nationale. Il faudra rechercher les termes d'un accord avec tous les acteurs concernés en Méditerranée. Le Gouvernement est engagé dans cette voie.

En outre, nous travaillons également à la création d'une zone SECA (*Sulphur Emission Control Area*), comme vous le souhaitez, en Méditerranée aux côtés des pays méditerranéens qui y sont déjà favorables.

S'agissant maintenant de l'UVET, le Gouvernement a présenté aux Conseillers Nationaux l'ensemble des offres reçues dans le cadre de l'appel à propositions technologiques lancé en mars dernier. Sur 9 offres venues de 4 continents, le Gouvernement a souhaité retenir 3 propositions différentes, qu'il conviendra de comparer dans le cadre de la 2^{ème} phase du concours.

La priorité du Gouvernement repose sur le tri et sur la captation du CO₂.

Le recours à l'incinération ne se fera qu'en dernier recours, si les autres technologies s'avéraient insatisfaisantes après l'analyse détaillée que nous allons mener. Sachez qu'en la matière le Gouvernement n'exclut aucune innovation, mais qu'il s'agit d'être attentif à la fiabilité de la technologie qui sera retenue pour notre seule et unique unité de traitement. Nous n'avons pas de plan B sur le retraitement des déchets en Principauté.

Par ailleurs, nous aurons naturellement à adapter notre dispositif de capteurs de la qualité de l'air. Je rappelle que celui-ci nous permet, depuis 2018, de mettre à disposition du public un indicateur de type IQA. Cet indice permet d'anticiper les pics de pollution et de diffuser des recommandations en cas de dépassement des seuils d'information ou d'alerte.

J'aborde à présent les sujets relatifs à la mobilité, qui sont intimement liés au cadre de vie.

En 2018, le nombre de véhicules en entrée/sortie de Monaco a initié une légère décroissance, en particulier pour les véhicules individuels, alors même que le nombre d'emplois, comme le nombre de salariés, a progressé de plus de 2.000 personnes.

Les statistiques démontrent une augmentation de l'usage des transports alternatifs à la voiture, ce qui montre que la politique de mobilité du Gouvernement

commence à porter ses fruits. Cette tendance pourrait s'accroître en 2020 avec l'augmentation importante de l'offre TER dont les rames seront doublées aux heures de pointe, grâce à la participation financière du Gouvernement monégasque.

J'aimerais rappeler également le déploiement en cours d'une tarification à l'échelle des Alpes-Maritimes, à laquelle Monaco participe pleinement et qui devrait encore augmenter l'attractivité des transports en commun.

Par ailleurs, à l'Est de la Principauté, la reconfiguration de l'échangeur Saint-Roman a été étudiée en lien avec les communes de Roquebrune-Cap-Martin et de Beausoleil, ainsi qu'avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, dans le but de fluidifier l'accès à Monaco.

En complément, un parking dit de « frontière Est » pourrait être réalisé. Avec l'adjonction d'un site contigu sur le territoire de Roquebrune et le reliquat de parking public de l'opération Testimonio II, c'est un potentiel de 900 places qui pourrait être envisagé, à terme, du côté de Saint-Roman.

S'agissant du projet de navettes maritimes, une étude de faisabilité, y compris étude de marché, d'une liaison entre Nice et Monaco a été menée durant le premier semestre 2019 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice, en collaboration avec la Principauté.

Cette étude montre que potentiellement 1.200 trajets simples par jour, soit 600 allers et retours, pourraient être effectués en navette maritime par des actifs pour 34 %, des touristes pour environ 58 % et des résidents pour environ 8 %.

Un appel d'offres doit être lancé par la Métropole Nice Côte-d'Azur afin de sélectionner un opérateur pour un test de trois ans. Ce projet doit préalablement faire l'objet d'un accord avec la France, dans la mesure où ni la Métropole ni la Région ne disposent de la compétence pour organiser un transport maritime transfrontalier, puisque nous sommes un Etat, et que les collectivités territoriales françaises ne peuvent pas contracter avec un Etat.

Le Gouvernement participe d'ores et déjà à la rédaction du cahier des charges de la consultation. Celle-ci pourra être lancée dès que l'accord sera effectif. Les entreprises monégasques, je vous l'assure, seront bien évidemment consultées.

Le Gouvernement est attaché à ce projet, comme vous d'ailleurs, car il fait partie des solutions alternatives intéressantes aux problèmes de la

mobilité en Principauté. Nous souhaitons que les navettes maritimes puissent desservir la Principauté, mais nous ne pouvons pas agir seul, car le projet dépend du partenariat avec les entités françaises concernées.

Pour ce qui concerne les trains, j'y reviens et tout particulièrement le TER, il convient de distinguer la gestion de la gare et des infrastructures ferroviaires, de la circulation des trains.

S'agissant de la gare et de la traversée ferroviaire, la Principauté est propriétaire des équipements en question et a décidé de confier les missions de service public associées à deux entités qui font partie de la sphère SNCF.

En revanche, s'agissant de la desserte ferroviaire de la Principauté par les TER, c'est la Région Sud (PACA) qui est, ce que l'on appelle l'Autorité Organisatrice de la Mobilité. C'est elle qui définit chaque année l'offre de service, c'est-à-dire le nombre de trains, la composition des trains et leur fréquence. En conséquence, les échanges destinés à améliorer significativement l'offre de service TER et sa mise en application doivent être conduits avec la Région Sud et non pas avec la SNCF. C'est dans ce contexte qu'un audit financier de la desserte ferroviaire de Monaco a été mené conjointement par la Région Sud et la Principauté. La Principauté souhaite participer à la définition de l'offre de service à destination de Monaco et contribuera au fonctionnement du TER à hauteur de 8 M€ toutes taxes comprises par an.

Elle participera également à la formalisation de l'appel d'offres dans le cadre de la mise en concurrence du service TER, dans la mesure où le secteur Grasse/Cannes-La-Bocca/Vintimille sera concerné par l'ouverture de ce marché à la concurrence, dès 2023.

Dès l'année prochaine, le doublement des rames aux heures de pointe, c'est-à-dire 1.800 passagers par heure, 1.800 passagers par rame, par rapport aux navettes maritimes qui font 1.600 voyages, 1.200 voyages par jour, on est avec le train à 1.800 passagers par rame, que j'évoquais, ce doublement des rames, c'est-à-dire le doublement des rames en hauteur aura déjà un effet significatif. Le renforcement du cadencement de 4 à 6 trains par heure, sera en revanche, possible qu'après la mise en œuvre de travaux sur les aiguillages et la signalisation de la ligne Azur.

La conduite de ces travaux, dits, en jargon technocratique, ERTMS 2, sera une première en Europe. Elle sera menée par SNCF Réseau.

La Principauté accompagnera cette modernisation en prenant à sa charge la mise à niveau des 5 rames monégasques. Vous vous rappelez que nous avons acheté, il y a quelques années, 5 rames pour desservir notre Principauté. Ce ne sont pas les seules rames bien évidemment, mais elles font parties maintenant du réseau SNCF.

L'augmentation de la fréquence de la ligne 3 – je parle désormais des bus – aux heures de pointe de fréquentation et de la ligne 6, ainsi que la création d'une boucle de desserte de la rue Plati seront testées dès 2019. Enfin, l'électrification du parc de bus de la CAM que vous appelez de vos vœux, est une priorité pour nous également. Les premiers bus électriques seront déployés au tout début de l'année 2020, des tests pilotes seront effectués dans les semaines à venir.

S'agissant de votre demande de gratuité des bus, sachez que le Gouvernement n'en fait pas une question purement comptable ou budgétaire. Cette question n'a d'intérêt pour nous que si elle a un effet de limitation du nombre de voitures dans les flux de circulation de la Principauté. C'est pourquoi nous devons examiner avec beaucoup d'attention le cas de Dunkerque que vous citez, d'autant que l'objectif affiché par cette collectivité était de redynamiser le centre-ville plus que de diminuer la circulation automobile. Continuons à échanger au sein de la Commission des Concessions, et envisageons des missions d'étude dans des villes où ce système de gratuité a été adopté, afin d'évaluer son adaptabilité en Principauté.

En l'état actuel, il ressort des différentes études disponibles, et en particulier d'un récent rapport du Sénat français, que la gratuité n'a d'effet réel que dans les réseaux de transports en commun où la fréquentation et les recettes tarifaires sont très faibles, ou bien dans les villes où les conditions de circulation sont bonnes et où les bus transportent uniquement les « captifs » c'est-à-dire les scolaires ou/et les seniors, qui eux ne peuvent pas se déplacer autrement qu'en bus. Ce n'est pas le cas de Monaco, où la principale insatisfaction des usagers, et que le Gouvernement comme vous entend, et plutôt liée à la légère baisse et qui explique cette légère baisse de fréquentation est la question du temps de parcours et la régularité des bus. Voilà, le problème identifié comme vous le savez, puisque nous avons travaillé ensemble et nous partageons ce diagnostic.

En clair, la gratuité du transport en commun à Monaco risquerait de conduire prioritairement à faire monter dans les bus des anciens piétons ou des cyclistes.

Les automobilistes de Monaco sont sensibles au confort que leur procure l'usage de la voiture et le comparent au bus en termes de temps de parcours. Ne sous-estimons pas le fait que, pour de nombreux automobilistes, la voiture est le moyen de transport en commun de la famille. C'est particulièrement vrai pour ceux qui ont des enfants scolarisés. Mais le Gouvernement reste ouvert à toutes les propositions, s'agissant de cette idée.

S'agissant de *Monabike*, ce système rencontre un grand succès dont nous ne pouvons que nous féliciter ensemble. Ce succès amène des interrogations, nous les partageons, sur d'éventuelles améliorations en termes de sécurité. Nous devons étudier ces questions très sérieusement et très rapidement. Pour les mêmes raisons de sécurité, le Gouvernement souhaite développer de voies dédiées, sécurisées. Une étude sur la création, dans un premier temps, de 2-3 axes importants de traversée de Monaco dédiés aux cyclistes est en cours.

En réponse à la question soulevée par un élu lors de nos séances privées, je suis par ailleurs en mesure de vous annoncer que les fonctionnaires et agents de l'Etat bénéficieront, dès le début 2020, d'une remise de 20 % sur leur abonnement *Monabike* au travers du Cercle A. Il s'agit d'une mesure incitative, mais aussi d'un exemple dont nous espérons que d'autres employeurs pourront s'inspirer.

En outre, le plan de renouvellement des liaisons mécaniques de la Principauté que le Gouvernement a évoqué dans le cadre des questions écrites posées par l'Assemblée était bien prévu sur 10 ans, et non sur 20 ans.

Toutefois, entendant et partageant les ambitions du Conseil National sur ce sujet, le Gouvernement a décidé de ramener ce plan à 5 ans, afin de rénover au plus tôt les liaisons mécaniques les plus anciennes, ainsi que celles qui pourraient être identifiées comme défectueuses voire inadaptées.

Ce plan global a fait l'objet d'une estimation à hauteur de 18,7 M€. Il convient de souligner également qu'il accompagne la création permanente de nouvelles liaisons piétonnes mécanisées. Je pense à la récente livraison du tunnel piéton en sortie de gare au pont Sainte Devote, construit pour un montant de 10 M€, à la programmation d'un nouveau cheminement complet et mécanisé reliant le nouvel hôpital au quartier de Fontvieille, pour un coût estimé à 9 M€, ou encore à l'ascenseur attendant à la nouvelle maison Diocésaine.

Je vous confirme donc que ce sont des montants bien supérieurs et largement supérieurs aux 5 M€

que nous dépenserons pour la ville de Beausoleil pour améliorer les conditions de déplacement à pied à partir de cette ville.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Monsieur le Président, nous avons encore beaucoup de choses à faire, mais nous sommes sur le bon chemin. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés découlent en réalité de notre exceptionnel niveau de développement.

Pour les résoudre, nous devons trouver le bon équilibre entre attractivité, maîtrise budgétaire et respect de priorités incontestables. C'est ce que nous avons su faire pour le logement. C'est ce que nous ferons pour tous les sujets que je viens d'évoquer.

Tout ne peut pas se faire en un instant, le Gouvernement reste cependant déterminé, ouvert, et à l'écoute du Conseil National, en particulier pour les deux grands sujets dont nous avons parlé que sont les travaux publics et le cadre de vie.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre longue réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qui démontre tout l'intérêt que vous avez porté à ce rapport et au travail des Conseillers Nationaux.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

« *La critique constructive est toujours un levier de progrès* », disait le grand homme de science PASTEUR.

Vous le savez, une meilleure gestion des chantiers publics et l'amélioration du cadre de vie de la population seront au cœur de nos débats ce soir et jusqu'à la fin de cette session, en décembre prochain. En effet, ces questions concernent à la fois des dépenses publiques considérables et ce qu'il est convenu d'appeler désormais la qualité de vie de chacun des Monégasques, des résidents et des salariés de la Principauté.

Avant d'aller plus loin, je voudrais m'adresser à vous Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Nous nous connaissons depuis longtemps et nous avons même fait partie ensemble d'un même Gouvernement. C'est pourquoi je veux vous le dire publiquement, je sais combien votre poste est difficile, sans aucun doute l'un des plus difficiles de

tous, peut-être le plus difficile de tous au sein du Gouvernement, je sais combien vous êtes dévouée, intègre et investie, comme toujours, dans les missions qui sont les vôtres.

Les critiques du Conseil National sont toujours formulées avec un état d'esprit constructif. Les propositions que nous faisons et que nous ferons, le seront toujours, dans le respect des personnes et des rôles de chacun. Et elles ne sont évidemment pas formulées contre vous à titre personnel. N'en doutez jamais. Elles sont là, au contraire, pour contribuer à l'amélioration de la situation, dans l'intérêt général de ce pays.

Je tenais à cette précision importante à mes yeux, avant de vous répondre, Monsieur le Ministre, sur quelques points qui me semblent essentiels suite à votre réponse détaillée au rapport de la Commission des Finances, dont je vous remercie.

Je voudrais tout d'abord, vous dire que je constate déjà un effet très positif de la priorité que donne le Conseil National à l'amélioration de la qualité de vie des Monégasques et des résidents.

En effet, depuis quelques jours et plus précisément depuis l'annonce de notre grande consultation sur la qualité de vie, se multiplient de la part du Gouvernement conférences de presse, *interviews* dans divers supports et autres articles commandés dans le quotidien local. Pour n'en citer que quelques-uns, pour commencer, un point presse de Madame le Conseiller-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et du Délégué interministériel pour la transition numérique, portant sur la mobilité et sur la *Smart City*.

Alors oui c'est vrai, la *Smart City*, c'est bien, mais ce que voudraient avant tout les Monégasques et les résidents, ce serait plutôt des « smart-chantiers », c'est à dire des chantiers exemplaires, protégeant mieux notamment les riverains des nuisances en tous genres.

Puis je passe à une *interview*, pour le moins surprenante dans un mensuel monégasque sorti hier, d'un membre du Gouvernement sur les nuisances sonores. Et son contenu est effectivement bien loin de ce que ressent la population sur le terrain, je vous le confirme.

Ensuite, un article du seul quotidien monégasque nous a rapporté que la Sûreté Publique est désormais sur le terrain pour améliorer la qualité de vie, même si le problème de pneus lisses largement évoqué a pu en faire sourire certains. Et puis, pas plus tard qu'hier soir, un reportage sur Monaco Info

concernant les milliers de contrôles des chantiers de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (DPUM).

Le plan de communication est certes bien construit, presque trop bien. Mais cela ressemble davantage à une communication d'autosatisfaction, en décalage par rapport aux réalités que vit la population quotidiennement et donc à son ressenti. Il suffit d'ailleurs de lire quelques commentaires sous ces articles, sur les réseaux sociaux, pour s'en rendre compte.

Mais, soyons positifs. Il faut que cela marque surtout le début d'une prise de conscience partagée avec nous, qu'il faut prendre de nouvelles mesures fortes, rapides et concrètes pour améliorer la qualité de vie. L'action publique ne peut pas se réduire à des stratégies de communication, il faut des actes et des décisions, c'est tout le sens des débats qui s'ouvrent ce soir.

J'en reviens, Monsieur le Ministre, à votre réponse au rapport très complet de notre collègue, le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Balthazar SEYDOUX.

Globalement, j'ai bien compris que votre intervention se veut constructive et positive, ce que j'apprécie, et au fond c'est bien là l'essentiel et ce sera ma conclusion, je vais y revenir.

Je voudrais pour autant commencer par regretter votre évocation d'une éventuelle, je vous cite : « *instrumentalisation d'un désaccord par simple calcul* ». Il est donc nécessaire de rappeler que le Conseil National est là pour apporter sa contribution à l'amélioration des politiques publiques et donc pour servir l'intérêt général, notamment dans le cadre de l'examen des lois de budget. Nous sommes donc dans notre rôle en formulant des propositions ou des critiques justifiées à nos yeux. Il n'y a à aucune instrumentalisation, votre remarque, permettez-moi de vous le dire, est donc tout simplement sans objet et assez mal ressentie par mes collègues et par moi-même.

L'autre regret concerne votre amalgame un peu rapide entre notre approche parfois critique, certes, de l'action du Gouvernement et ce qui serait une remise en cause du travail des fonctionnaires. C'est évidemment inexact.

Nous sommes proches de l'ensemble des hommes et des femmes qui travaillent dans l'Administration. Qui pourrait en douter sérieusement ? Ils savent bien combien nous les défendons, que ce soit notamment pour l'évolution de leur indice, pour leur prime de

fin d'année ou pour le maintien de leur système de retraites. Mais quand il y a des erreurs commises ou des dysfonctionnements constatés, nous avons le courage sans démagogie de le dire et de demander des mesures pour apporter une correction. Toute organisation humaine a ses faiblesses. La politique de l'autruche n'a jamais conduit à un management efficace.

À propos de prise en compte du travail des fonctionnaires que vous saluez très justement, je rappelle que le Conseil National n'est pas favorable à un projet qui a été un temps celui du Gouvernement, de remettre en cause les paramètres du régime de retraite des fonctionnaires. Nos finances publiques sont saines et notre Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC) s'élève à plus de 5 Md€. Il n'est donc pas question pour le Conseil National de rogner sur les retraites présentes ou futures de ceux qui consacrent effectivement leur vie professionnelle à servir l'Etat. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous demandons la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires, avec une existence légale et une gestion autonome, qui seule pourra garantir sur le long terme le maintien des avantages acquis. En effet, la création de ce que vous appelez un « canton », consacré aux retraites, au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel, pourrait être remise en cause, sans l'accord du Conseil National, contre la volonté du Conseil National, même dès les premières éventuelles difficultés budgétaires, il suffirait d'une simple décision du Gouvernement.

J'en viens à présent à quelques remarques sur trois dossiers qui me font réagir après votre intervention.

Tout d'abord, l'arlésienne de la construction d'un nouvel abri pour les animaux abandonnés, dont on parle depuis des décennies sans jamais aboutir.

Sur ce sujet, le Gouvernement n'a plus seulement le devoir d'essayer, mais désormais de réussir. Vous nous en parlez depuis bientôt deux ans...d'implanter ce bâtiment à Peille, pour nous dire une nouvelle fois que des demandes d'autorisations sont en cours, comme cela a déjà été le cas à Sospel ou dans plusieurs autres communes des Alpes-Maritimes, mais hélas, jusqu'à présent, pour finir toujours par un refus des mairies concernées. Faut-il rappeler dans quelles conditions d'accueil indignes d'un pays moderne et prospère comme le nôtre, le pays de la regrettée Princesse Antoinette – j'ai une pensée pour Elle ce soir – grande amie de la cause animale, dans quelles conditions survivent actuellement ces pauvres bêtes ? Nous sommes très nombreux, dans cette Assemblée et dans le pays à être sensibles à la cause animale. Je sais que c'est le cas aussi du Gouvernement, notamment,

de ma voisine de gauche. Alors, cette absence de résultat est insupportable, elle n'a que trop duré. C'est pourquoi nous vous demandons, en parallèle de ces attentes d'éventuelles autorisations à Peille, tant mieux si elles arrivaient, mais qui ne sont pas certaines ce soir – et il faut le dire – d'aboutir, que soit entamée également, maintenant, une discussion avec la Mairie de Blausasc, où le maire, qui a reçu récemment la Vice-Présidente et moi-même dans sa mairie, nous a indiqué son accord. Il est d'accord, sur son territoire, pour la construction de cet abri et l'avantage de Blausasc, c'est que cela pourrait se faire sur un terrain classé «agricole», ce qui faciliterait grandement le temps et la chance que les procédures administratives françaises aboutissent vite.

En second lieu, comment ne pas vous dire notre insatisfaction face à des discussions interminables avec le Gouvernement pour lui faire prendre en compte des montants raisonnables et justifiés de subventions à certaines associations du domaine sportif et culturel. Que d'énergie déployée, n'est-ce pas Monsieur Marc MOUROU ? Et que de frustrations, alors que l'on pourrait lister tant de dossiers pour lesquels il y a soit du gaspillage d'argent public, soit un manque à gagner très important, par exemple lorsque le Gouvernement ne loue pas certains locaux d'Etat pendant des périodes trop longues. Je vous rappelle qu'il s'agit-là d'accueillir dans de meilleures conditions des milliers d'amateurs de sport de ce pays, dont beaucoup de jeunes, et d'encourager, à côté de nos grandes institutions culturelles dont nous sommes tous fiers, l'action de certaines associations plus modestes, mais qui participent à la diversité de l'offre culturelle de la Principauté.

Enfin, le débat autour de la gratuité des bus. Et je parle bien d'un débat qui, comme les autres, doit se tenir ici dans cet hémicycle, dans cette Assemblée entre le Gouvernement et le Conseil National, et non pas faire l'objet d'affirmations péremptoires et définitives dans la presse de la part de certains membres du Gouvernement. Nous avons des arguments et des exemples qui démontrent que cela fonctionne ailleurs, et que cela se traduit partout par un report plus ou moins important – là, la discussion est légitime – d'une partie des automobilistes sur le bus. Seule une période d'expérimentation pourrait nous donner des indications fiables et lever le doute entre nos deux thèses. Pour nous, il y a une attente avérée des Monégasques et des résidents. Néanmoins, nous prenons acte avec satisfaction, Monsieur le Ministre, de votre proposition de continuer nos échanges sur ce thème et d'envisager des missions d'étude dans des villes où ce dispositif a déjà été adopté. Et nous

approuvons bien sûr certaines mesures que vous avez détaillées et annoncées ce soir, notamment pour augmenter la fréquence de certaines lignes. Bien sûr, c'est aussi un point central du succès des bus.

J'aborderai brièvement deux sujets sur lesquels nous allons revenir longuement au cours de nos débats, la gestion des chantiers publics et l'amélioration concrète de la qualité de vie.

Sur le premier point, sur les chantiers publics, le compte n'y est pas. Les retards s'ajoutent aux surcoûts, qui se cumulent parfois avec des problèmes de qualité, Apolline en étant la plus triste illustration avec 240 familles monégasques démenagées et près de 90 M€ de dépenses pour réhabiliter un immeuble d'à peine 5 ans et gérer la crise du relogement. Nous parlerons donc malheureusement des chantiers du nouveau CHPG, avec déjà 5 ans de retard en 5 ans de travaux et plus de 130 M€ de dépassement, de l'îlot Pasteur avec plus de 9 mois d'arrêt, 4 ans de retard et plus de 80 M€ de surcoût. Nous attendons donc des mesures fortes allant de la révision des procédures d'appels d'offres, à la réorganisation de la Direction des Travaux Publics, d'un meilleur contrôle des chantiers, à la mise en place réelle du principe du mieux-disant. A présent, au-delà des discours, il faut des résultats, ce sont 600 M€ en jeu chaque année et des dizaines de millions de dépassement chaque année.

En ce qui concerne la qualité de vie, nous avons dit, en décembre 2018, de manière pragmatique et en élus responsables, sans faire de procès d'intention au Gouvernement, qui nous demandait un peu de temps, que nous ferions un bilan de l'application des deux arrêtés ministériels pour mieux encadrer les chantiers, à la rentrée 2019. Nous y sommes et force est de constater qu'il n'est pas satisfaisant. Pour nous, et malgré ses efforts, le Gouvernement ne fait pas appliquer ces arrêtés avec suffisamment de détermination. Par exemple, le Gouvernement n'a toujours pas démarré le phasage que nous demandions, pour reporter certains chantiers privés. Aucun chantier n'a été décalé dans le temps, pour des raisons d'intérêt général, comme le permet pourtant le règlement. Et alors que nous demandions, aussi, que la tranquillité des riverains soit préservée, grâce notamment à la pose de sarcophages acoustiques, comme cela se pratique dans les pays les plus modernes en la matière, allez voir ce qui se passe en Asie notamment sur les chantiers modèles, force est de constater, 9 mois plus tard, qu'il n'y en a qu'un seul opérationnel avenue Princesse Grace et aucun, à ce jour, sur les chantiers publics. C'est regrettable et il faut le dire. Si le Gouvernement veut obtenir

le soutien majoritaire du Conseil National pour le Budget Primitif 2020 en décembre prochain, il faut qu'il prenne enfin des mesures fortes et véritablement perceptibles par la population de notre pays. Notre détermination est totale. Personne ne doit en douter.

J'en arrive aux points positifs de votre réponse que j'évoquais au début de ma réaction, listant tout un ensemble d'avancées que nous avons réalisées ensemble depuis notre élection.

Je n'y reviendrai pas dans le détail, vous l'avez fait longuement, mais nous accueillons vos déclarations avec satisfaction, tant par exemple en ce qui concerne le Plan national pour le logement, que l'accroissement de la capacité du parking du futur Centre Commercial de Fontvieille, l'accompagnement des commerçants du Larvotto, le prochain appel d'offres pour la mise en place effective de liaisons maritimes entre Nice, Monaco et Menton, – même si on trouve que ça ne va pas assez vite –, les futurs investissements importants pour l'amélioration de la desserte ferroviaire, financée en partie par Monaco et vous avez bien raison, c'est sans doute pour l'accès à Monaco, le transport le plus important, vous avez cité des chiffres tout à fait exacts, je pourrais parler aussi du renouvellement par des bus électriques de la flotte de la Compagnie des Autobus de Monaco, même si, là aussi, on souhaiterait aller plus vite encore que le Gouvernement, ou bien encore pour l'augmentation consécutive de près de 50 % des bourses d'études de nos étudiants et la mise en place cet été, belle réussite, d'une flotte de taxis électriques notamment. Et puis, vous nous avez aussi entendus ces derniers jours, Monsieur le Ministre, pour la mise en place d'un plan de renouvellement des liaisons mécaniques de la Principauté, pour le réaliser plus rapidement en 5 ans, c'est un grand progrès qui s'annonce pour la mobilité douce à Monaco.

Vous l'avez dit Monsieur le Ministre, je vous cite : *« Tous ces points illustrent : les deux Institutions que nous représentons échangent et s'investissent de façon permanente au bénéfice de l'intérêt général, dans le respect des prérogatives de chacun. »*.

D'autres phrases ont particulièrement retenu mon attention, et j'aurais d'ailleurs pu les prononcer à la place qui est la mienne, je vous cite : *« Le Conseil National est le partenaire institutionnel du Gouvernement, c'est un fait. »* ; *« Etre partenaires ne signifie pas être d'emblée d'accord sur tout. »* ; *« Cela signifie en revanche chercher à se mettre d'accord, en acceptant le compromis. »* ; *« (Vos) critiques sont à la fois légitimes et naturelles. Elles sont un signe de bonne santé de nos Institutions. »*

Alors, je vous le confirme, Monsieur le Ministre, c'est une convergence politique majeure, bien plus importante que ce que j'ai pu dire au début de mon intervention, nous avons bien, vous et moi, la même lecture de nos Institutions et ça, ce n'est pas rien. C'est pourquoi je veux être optimiste pour l'avenir. Nous avons réussi à surmonter nos divergences fortes au départ, après notre élection, notamment sur ce que nous appelions la pénurie de logements pour les nationaux. Ce n'était pas facile, nous sommes partis de loin, nous y sommes ensemble arrivés. Alors, je veux croire, en ce début de débat sur le Budget Rectificatif, que l'on peut y arriver aussi pour les chantiers publics et la qualité de vie notamment.

Pour autant, vous l'aurez compris, sur beaucoup de sujets, trop de sujets pour le Conseil National, vous nous répondez encore par des, je cite – je suis allé chercher ces phrases dans vos quarante pages d'intervention – *« c'est à l'étude »*, *« nous l'envisageons »*, *« nous y réfléchissons »*, *« une décision sera prise prochainement »* (et autres formules de même nature). Ce que nous attendons du Gouvernement, vous l'avez compris, c'est de passer à la phase de concrétisation de toutes ces études, par des décisions et des actes efficaces, dont les résultats soient visibles et perceptibles. Il y a, vous l'entendrez tout au long des débats sur les lignes budgétaires modifiées, il y a beaucoup d'urgence dans bien des domaines aux yeux des élus, des Monégasques et des résidents.

Je conclurai – j'avais commencé par PASTEUR et comment faire pour se placer à la hauteur de PASTEUR en conclusion – j'ai trouvé Albert EINSTEIN, il a une formule qui, je trouve, va parfaitement avec nos débats, donc je le cite : *« Evitez les gens négatifs, ils ont un problème à chaque solution »*. Nous, nous sommes des élus positifs et nous voulons au contraire contribuer, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, à vous apporter des solutions à chaque problème. Vous pouvez compter sur nous tout au long de ces débats pour cela.

Je vous remercie de votre attention.

Vous souhaitez dire quelques mots, Monsieur le Ministre ?

Je donnerai peut-être, après, rapidement la parole au Rapporteur et à la Vice-Présidente, et puis je pense qu'il sera temps que nous fassions une pause avant de poursuivre la discussion générale sur ce budget, mais vous avez souhaité dire quelques mots, donc je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot sur l'herméneutique de mes interventions.

Je suis très flatté que vous puissiez lire les réponses du Gouvernement dans le détail, je peux cependant vous assurer qu'il y a très peu de ces formules un peu vagues ou floues.

Le Gouvernement étant dans des politiques publiques à mettre en œuvre, alors évidemment que ça suppose de la réflexion, de la préparation et des études mais tout cela n'est pas très important. Monsieur le Président, je retiens dans votre intervention non pas cet effort d'exigence, mais ce que vous dites, sur le fait d'avoir placé, le Rapporteur et vous et le Gouvernement, les cadres de nos débats.

Nous allons en réalité, à l'intérieur de ces limites ou de ces périmètres que nous avons tracés dans nos interventions, avoir des débats et, là encore, il ne s'agit pas que ce soit pour l'un ou pour l'autre, dans l'intérêt des Monégasques de la Principauté et des résidents. Je trouve que les cadres posés sont extraordinairement constructifs donc, comme vous, je me réjouis, Monsieur le Président, que l'on puisse après ces divergences et parfois avec des approches différentes sur le style, converger vers un objectif commun qui est effectivement la prise en compte du quotidien des Monégasques, des résidents et le bien-être d'une façon générale en Principauté, mais de la Principauté également dans le monde, puisqu'il ne faut pas oublier que dans l'action du Gouvernement, on en a peu parlé, il y a évidemment le rayonnement international de la Principauté.

Alors, on s'est un peu éloigné des escaliers mécaniques, mais j'espère que l'on aura également l'occasion de parler de ce que nous pouvons faire ensemble pour faire rayonner à côté et évidemment sous l'autorité du Prince Souverain, notre Principauté sur la scène internationale, dans ce monde qui est de plus en plus difficile, blessé et violent. Je pense que nous devons garder en mémoire que nous sommes un havre de paix, comme vous, Monsieur le Président, je me réjouis de vivre ici et d'y travailler.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

La parole, en ouvrant la discussion générale, est d'abord à notre Rapporteur, sur la loi de budget, Monsieur SEYDOUX, nous vous écoutons.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse très détaillée au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Tout d'abord, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'ensemble de mes collègues pour leur soutien, à l'occasion du vote unanime de ce rapport de la Commission des Finances que j'ai l'honneur de présider.

Je voudrais aussi remercier tous les permanents du Conseil National et du Cabinet du Président qui m'ont épaulé avec un grand professionnalisme dans le cadre de son élaboration.

Monsieur le Ministre, je souhaite commencer cette intervention pour revenir sur votre évocation, dans votre réponse au rapport, je cite : « *En revanche, gardons-nous d'instrumentaliser un désaccord par simple calcul. Cela ne servirait ni les Monégasques et les résidents, ni nos institutions* ».

Instrumentaliser en politique revient en fait à « surfer » sur l'actualité dans le but principal d'en faire une exploitation ou d'améliorer son image médiatique.

Je vous rassure, ce n'est clairement pas l'objet et ma volonté.

Cette phrase, Monsieur le Ministre, n'était donc peut-être pas forcément utile si nous considérons que nos deux Institutions sont, avant tout, partenaires, comme vous l'avez justement dit.

Oui, moi aussi, je suis très fier de vivre dans ce pays et tous les matins en me levant, après avoir passé la moitié de ma vie à l'étranger, je ressens un privilège.

Mais c'est vrai aujourd'hui, oui, nous avons un problème avec la qualité de vie, et nous le disons. Nous le disons, mais nous nous donnons les moyens d'en sortir par le haut grâce à la grande consultation que les Monégasques vont recevoir dans quelques jours chez eux, alors que les résidents et les pendulaires pourront bientôt répondre sur internet.

Monsieur le Ministre, la qualité de vie est une notion trop importante pour nous tous, pour qu'elle soit instrumentalisée par quiconque ici dans cette enceinte.

Et si les élus du Conseil National, unanimes, souhaitent sortir par le haut de cette situation, en s'appuyant sur les résultats de cette consultation, nous inviterons le Gouvernement à nous écouter davantage, à nous entendre, pour trouver ensemble les solutions les plus efficaces et les plus justes, notamment dans ce domaine.

J'espère donc que le Gouvernement, loin de vouloir réduire notre apport et notre rôle, va nous entendre et nous associer à tout ce qui doit être fait pour régler, de façon visible et perceptible, cet épineux problème de fond.

Vous avez répondu par ailleurs à de très nombreux points sur lesquels nous reviendrons lors de nos débats au cours de cette soirée, puis jeudi soir.

En tant que Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, il est de ma responsabilité de vous redire un mot pour finir sur le litige qui concerne l'Esplanade des Pêcheurs, car il s'agit d'un dossier compliqué, aussi bien pour les finances publiques que pour le futur de cet endroit unique à Monaco.

Il est difficile de lire que l'une des causes du litige porterait sur l'incompatibilité entre le projet du promoteur et l'organisation du Grand Prix de Monaco, puisque cet argument a été écarté par la décision du Tribunal Suprême. Mais, là aussi, je suis optimiste et je le dis sans détour, car mes collègues de la majorité me rejoignent sur la question, la meilleure solution serait, à terme d'utiliser, cette réserve foncière, pour y réaliser la meilleure opération possible dans l'intérêt des finances publiques, des Monégasques et de l'attractivité de cette zone stratégique de Monaco.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Finances.

La parole est à notre Vice-Présidente, Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues, chers compatriotes.

Juste quelques mots pour confirmer les propos de Monsieur le Président du Conseil National et de Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale. Il me semble que vous avez pris, Monsieur le Ministre d'Etat, toute la mesure de ce que doit être la relation de partenariat institutionnel entre le Gouvernement que vous dirigez et la voix des Monégasques que nous représentons dans cet hémicycle.

Si l'article 66 de la Constitution est très clair concernant l'accord des volontés du Prince et du

Conseil National pour le vote des lois, rien ne peut évoluer de façon constructive sans respect et sans confiance entre nos deux Institutions.

Votre déclaration continue d'affiner la nature du partenariat institutionnel qui nous lie et, pour ce partage de la même compréhension de l'esprit de notre Constitution, je veux vous remercier, Monsieur le Ministre, pour ces propos.

Mais vous l'avez dit aussi, cela ne signifie pas que nous soyons toujours d'accord. Et j'en veux pour preuve la différence d'approche entre nos deux Institutions concernant la façon d'appréhender la problématique de la qualité de vie. Ce n'est pas parce que nous formulons des critiques que nous mettons en cause des équipes entières de fonctionnaires, compétents et dévoués envers leur pays. Je n'y reviens pas, le Président vient de s'exprimer sur ce point.

Le Gouvernement estime, et je respecte son point de vue, que la qualité de vie en Principauté ne se dégrade pas, ne s'est pas dégradée, et que tout ne va pas si mal. C'est en tout cas l'analyse qui est la mienne à la lecture du récent florilège de communication qui me rappelle un peu un ouvrage de VOLTAIRE. Vous aurez compris de quel ouvrage il s'agit, il s'agit de *Candide*, et de la célèbre phrase : « *Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes* ».

Les Monégasques et les résidents avec qui nous sommes en contact permanent et puis nous-mêmes, tout simplement, nous n'avons pas le même ressenti. C'est ce que les résultats de la grande consultation qui a été décidée en Commission Plénière d'Etude de façon unanime viendront, sans aucun doute, confirmer dans quelques semaines.

Alors devant cette différence d'approche, que faire ? Eh bien, il nous faudra pratiquer le fameux « pas vers l'autre », il nous faudra rapprocher nos points de vue comme nous avons réussi à le faire sur la thématique du logement en fin d'année 2018, ce qui a abouti au résultat très constructif que nous savons.

Monsieur le Ministre, vous trouverez toujours devant vous, je vous le certifie, une majorité responsable, raisonnable, ouverte au compromis, mais en recherche constante d'efficacité et de visibilité des politiques publiques par la population.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

Il est environ 21 heures 15 et vous êtes nombreux, je le vois sur vos visages, à me demander de faire une pause pour nous restaurer.

Nous allons suspendre la séance, on reviendra vers 22 heures et, bien sûr, on continuera la discussion générale. Chaque élu qui le souhaite pourra donner son point de vue dans le cadre de ce débat général.

Merci beaucoup, la séance est suspendue.

—
(La séance est suspendue à 21 heures 15)

—
(Reprise de la séance à 22 heures 15)

—
M. le Président.- La séance est reprise.

Je vais vous demander, chers collègues, qui souhaite à présent prendre la parole dans le cadre de la discussion générale ? Je vois se lever la main de Mmes DITLOT et FRESKO-ROLFO, MM. ROBINO, MOUROU et VAN KLAVEREN, Mme GRISOUL, Mme ALIPRENDI-DE CARVALHO, M. BREZZO, Mme AMORATTI-BLANC, MM. BOERI et BARDY. Voilà, nous avons déjà quelques tours de parole qui sont prévus.

Nous commençons par Mme Michèle DITLOT. Nous vous écoutons et je vous rappelle que vous disposez de six minutes maximum par intervenant.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues.

Cela fait maintenant plus de 18 mois que nous sommes élus, après un vote qui reflétait une demande forte de la part de nos compatriotes.

L'impact de cette large victoire a naturellement nécessité des réajustements pour parvenir à un partenariat rénové entre le Conseil National et le Gouvernement.

C'est pourquoi, au départ, il y a eu un certain nombre de frictions entre le nouveau Conseil National et le Gouvernement et des approches très éloignées concernant par exemple le logement. Mais dans ce cas précis, nous avons trouvé une solution, en décembre 2018. Solution qui a mené, trois mois plus tard, à la mise en place du Plan National Logement

annoncé par le Prince Souverain, le Ministre d'Etat et le Président du Conseil National.

Aujourd'hui, 18 mois donc après l'élection de la liste Primo! Priorité Monaco, j'aborde, en ce qui me concerne, après une pause de 5 ans, ma douzième année de mandat. À ce titre, je suis maintenant en mesure de porter un regard expérimenté sur la relation institutionnelle entre le Gouvernement et le Conseil National, et je suis au regret de le dire, le constat est très amer.

En effet, et malgré vos propos qui se veulent rassurants, Monsieur le Ministre d'Etat, je regrette que le Gouvernement ne semble toujours pas avoir compris que le Conseil National a non seulement un rôle à jouer tel qu'il est défini par la Constitution, mais qu'il est là pour aider le Gouvernement qui ne peut pas tout percevoir, tout ressentir, dans la conduite et la gestion des affaires publiques.

Le Conseil National est alors un atout pour le Gouvernement qui, trop souvent, feint de ne pas comprendre cela.

Trop souvent, le Gouvernement donne le sentiment de devoir composer avec le Conseil National alors que dans l'esprit du pas vers l'autre, dans la recherche permanente du consensus, Gouvernement et Conseil National devraient travailler ensemble, en confiance totale, en transparence et dans le partage d'informations fiables, pour le bien des Monégasques, pour le bien des résidents et de la Principauté dans son ensemble.

Trop souvent, je suis déçue de découvrir certaines informations dans la presse, je suis déçue de devoir prendre acte de décisions du Gouvernement adoptées sans concertation et sans partage en amont avec le Conseil National.

Si les Monégasques et leurs élus savent à quoi sert le Conseil National, je suis parfois lassée de devoir toujours répéter au Gouvernement que le Conseil National est un partenaire institutionnel qui doit être respecté à sa juste place et non pas être considéré comme un adversaire, souvent le cas en terme de communication ou en terme de paternité des lois.

L'exécutif gouvernemental est nommé. Le Conseil National est élu. La nature de nos fonctions est donc différente. Pourtant, dans leur grande clairvoyance, les auteurs de notre Constitution ont décidé de faire fonctionner ensemble, pour le bien du pays, dans l'unité, sous l'autorité de notre Prince Souverain, ces deux Institutions.

Alors, avec mon expérience, et je l'espère, ma sagesse, je profite de cette tribune pour vous

demander, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, autant de considération pour nous, qui sommes les élus des Monégasques, que nous avons de respect pour vous, qui êtes nommés par le Prince Souverain.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci, Madame DITTLLOT.

Le tour de parole nous amène à présent, dans la discussion générale, à Madame Béatrice FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres.

Conseiller National depuis maintenant 6 ans, active plutôt que passive, mais malheureusement spectateur plutôt qu'acteur.

C'est finalement le rôle laissé à une minorité du Conseil National.

Non pas que nous ne travaillons pas en toute cordialité avec les élus, tant minoritaires que majoritaires mais quand je parle de spectateur, c'est qu'évidemment à deux, nous manquons de force politique.

Un accès à une communication institutionnelle je dirais très limitée, voire quasi inexistante puisque noyée dans la masse des positions peu prises en compte par le Gouvernement trop occupé à choyer la majorité. C'est de bonne guerre, mais cela a tendance à démotiver.

J'ai donc l'affreuse impression de vivre dans un pays figé.

Figé dans ses habitudes, tant politique que culturelle. Figé dans ses traditions. L'intérêt général ne vaut-il pas que nous fassions fi de certains principes ?

Entrer dans le 21^{ème} siècle avec ses évolutions sociétales n'est pas aisé, je vous le consens, mais les craintes valent-elles la peine de ne pas obérer les réformes nécessaires à un pays moderne ?

Monsieur le Ministre, je vous demande d'être créatif, pour faire bouger les lignes et concilier au mieux nos coutumes avec la modernité sur des sujets essentiellement sociétaux.

Tout d'abord, sur le projet de loi sur le contrat de vie commune qui en est un point essentiel. L'intérêt

de ce projet de loi est entaché par la volonté du Gouvernement d'étendre le processus au-delà de la notion de couple. J'espère que vous saurez convaincre les plus réticents, et que le Conseil National aura un accord sur ce qui nous semble essentiel dans ce projet de loi.

En parlant de modernité, il faudra une belle dose de créativité pour concilier l'ère du numérique et la nécessité de sauvegarder les rapports humains. Veillons à ne pas encourager les dérives qu'elle pourrait entraîner avec pour conséquence une dématérialisation de la vie humaine en lieu et place de celles des actes administratifs.

En ce qui concerne la protection des femmes, je souhaiterais que l'on m'explique comment en 2019, un homme qui tabasse, je dis bien tabasse sa compagne puisse écoper de sursis. Est-ce l'interprétation de nos lois qui pose problème ? Doit-on modifier la loi sur les violences particulières et imposer des peines fermes malgré le pardon des victimes ? Il y a moins de 3 ans, un sursis était justifié par le fait que l'auteur était bien intégré dans la société.

Comment doit-on comprendre que d'un côté, on mette tout en œuvre pour lutter contre les violences domestiques, protéger les femmes, montrer patte blanche face au GREVIO, pour qu'au final, l'auteur ne soit pas emprisonné ?

Dans un autre registre, le Gouvernement devra être imaginatif pour arriver à concilier notre environnement de vie avec les nécessaires opérations de construction en Principauté, tant publiques que privées. Créatif en ce qui concerne la reconstruction de l'usine de traitement des déchets tout en prenant les garanties nécessaires à sa bonne réalisation et, là je vous rejoins, Madame le Conseiller, ne prenons pas de décisions trop hâtives. Garantissons-nous un fonctionnement durable, sans écueils et respectueux de la santé de tous.

Imaginatif pour l'aménagement et l'utilisation de nos infrastructures routières. Nous faisons face à un réel engorgement de nos rues et devant l'impossibilité de pousser les murs, au contraire, nous en construisons, il faut prendre des mesures drastiques. Certains ont appelé à la création de péages comme dans de grandes villes européennes. La majorité, quant à elle, à une liaison maritime. L'un comme l'autre devront néanmoins s'accompagner de constructions de parkings soit de dissuasion, soit aux abords des gares ou des ports où la grande majorité de nos pendulaires pourraient prendre le train ou le bateau. Une réflexion avec les élus locaux français sur ce sujet est-elle en cours ? Je l'espère.

De plus, j'engage le Gouvernement pour que la recherche de l'élite sportive ne soit pas le *leitmotiv* de toutes les décisions financières.

Le rôle de l'État ne doit pas se limiter à la recherche de podiums, il se doit de fournir de manière équitable les ressources nécessaires aux associations, afin qu'elles puissent proposer une activité sportive pour tous et contribuer à la santé publique.

Je souhaiterais terminer mon intervention sur l'opération du Bel Air. Intellectuellement, quelque chose m'échappe. L'État a décidé de détruire un immeuble de manière unilatérale, certes pour construire des logements domaniaux, mais alors qu'il n'est propriétaire que de 80 % de l'immeuble. Les propriétaires, de vrais propriétaires, pas titulaires de CHC, l'ont d'ailleurs appris par la presse. Certes, des offres de relogement et de compensation ont été faites et même si les services de Monsieur CASTELLINI fournissent beaucoup d'efforts, il est plus que nécessaire de tenir compte du paramètre humain. Ces 13 propriétaires sont d'un certain âge, voire d'un âge certain.

Monsieur le Ministre, connaissez-vous le principe des 3D ? Pas celui qui prévaut dans le secteur bancaire, mais celui qui se rapporte au stress : il y a le deuil, le divorce et le déménagement. Le déménagement.

Je suis certaine que vous avez tous vécu ici un déménagement, c'est un épisode extrêmement difficile. Nous parlons, ce soir, de Monégasques ayant passé, pour la plupart d'entre eux, plus de 40 ans dans leur logement. Je vous laisse imaginer.

Humainement, peut-on envisager de faire déménager ces Monégasques de 80 ans et plus dans des logements provisoires avant de les faire réintégrer la nouvelle opération Bel Air, cinq ans plus tard ? Deux déménagements en moins de cinq ans à des âges certains.

Je m'interroge... je vous interroge.

Je vous demande, Monsieur le Ministre, de trouver une solution pour que ces personnes du moins les plus âgées puissent, si elles le désirent, emménager dans des logements domaniaux définitifs.

N'oublions pas l'effet pervers de nos décisions sur nos seniors et gardons en tête que seul doit être pris en compte leur effet utile.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je ne sais pas si le Gouvernement veut dire un mot à ce stade.

Mais j'ai reçu des demandes qui correspondent à ce que vous soulevez Madame FRESKO-ROLFO, et donc, m'étant entretenu avec le Conseiller interministériel chargé du cadre de vie et des relations avec les administrés, pour être clair avec M. Albert CROESI, il m'a donné la garantie, le Ministre d'Etat et M. CASTELLINI vont certainement le confirmer, que des personnes qui correspondent à ce que vous dites, n'auront pas à déménager deux fois, c'est du bon sens. On ne peut pas demander, et vous avez raison, à des personnes âgées voire très âgées de déménager deux fois en quelques années.

Donc, ce qui m'a été garanti, c'est qu'on les place dans un appartement définitif et elles ne déménageront plus, sauf si elles le souhaitent, et elles pourront choisir leur appartement.

En résumé, c'est un seul déménagement et pas deux.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Permettez-moi de dire que je suis extrêmement soulagée par cette annonce. Parce que je pense que certains ne sont pas encore au courant ou peut-être le sont-ils mais l'information ne m'était pas revenue.

M. le Président.- M. LOBONO, notre Président de la Commission du Logement, va sans doute apporter des compléments à ce que j'ai dit, mais est-ce que le Gouvernement peut confirmer ? La réponse est oui, le Ministre d'Etat dit effectivement...

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement est sans cœur mais pas à ce point-là.

Donc, effectivement, nous avons pris en compte ces situations très particulières et je suis très heureux d'avoir un nouveau porte-parole mais, c'est exactement ce que le Président VALERI vient de dire. Nous sommes conscients des difficultés de ces personnes âgées et de la présence des personnes âgées au Bel Air, mais les gens qui le souhaitent pourront entrer dans un appartement définitif. Donc, ils ne déménageront qu'une seule fois et comme l'a dit le Président et comme l'a dit aux intéressés M. CROESI, ceux qui veulent réintégrer leur appartement rénové après la reconstruction du Bel Air pourront le faire. Donc, ça c'est très clair.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Excusez-moi, je veux juste poser une question.

Ils font donc partie de la prochaine Commission d'attribution puisque ce sont des logements domaniaux ? Si ça doit être un logement domanial définitif c'est normalement un logement domanial puisqu'il devrait être attributaire d'un Contrat Habitation Capitalisation. Ma question est, y-a-t-il suffisamment de logements ? Certains sont-ils réservés pour ces propriétaires du Bel Air ?

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Il ne faut pas tout mélanger.

Les opérations de relogement et d'éventuelles attributions d'appartements pour des personnes qui ne souhaiteraient pas faire l'objet de ce double déménagement ne se feront pas avant le deuxième semestre de l'année prochaine, l'année 2020. Donc, aucun logement au titre de cette opération ne sera nécessaire et ne devra être mis de côté dans le cadre de la Commission d'attribution qui se tient le 14 octobre prochain.

Nous avons encore du temps devant nous. Nous avons d'abord des personnes qui sont actuellement relogées dans le cadre de la restructuration des Jardins d'Apolline, qui réintégreront les Jardins d'Apolline, ça a commencé, vous le savez comme moi, et ça se poursuivra tout au long de l'année 2020. Des appartements seront libérés à cette occasion et certains de ces appartements pourront donc faire l'objet d'une attribution pour un relogement, sans doute, dans la grande majorité des cas, temporaire, comme dans certains cas comme cela vient d'être dit, définitif, pour le projet du Bel Air.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Nous allons écouter Monsieur LOBONO, Président de la Commission du Logement, qui voulait faire une remarque complémentaire.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, par rapport à ce que disait ma collègue, Mme FRESKO-ROLFO, dès que l'annonce du projet Bel Air a été faite, je m'étais inquiété et m'étais rendu d'ailleurs à la réunion qui avait été organisée par le

Gouvernement, réunion d'information au lendemain de l'annonce. J'avais discuté en amont avec M. Albert CROESI, j'avais discuté avec l'Administrateur des Domaines, qui m'avaient garanti qu'à l'instar de ce qui avait été fait aux Jardins d'Apolline, c'est-à-dire les occupants les plus âgés seraient sans doute, et ça a été confirmé à l'instant, mais je m'en étais inquiété tout de suite, garantis d'un relogement définitif qui leur serait proposé, s'ils le désiraient. Je crois que ce soir, il faut que tous les Monégasques concernés, au Bel Air, soient entièrement rassurés et s'il devait en être malheureusement autrement, on restera vigilant et en contact avec le Gouvernement, pour que ce soit appliqué.

M. le Président.- Quand j'ai parlé avec M. Albert CROESI, il m'a dit, il y a quelques jours, qu'il en était à cinq relogements définitifs. Il y a déjà cinq foyers qui ont discuté pour un relogement définitif.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Voilà, c'est une information que je vous remercie de porter à l'attention de tous et de la même manière puisque, comme beaucoup de nos compatriotes M. CROESI est un spectateur fidèle de nos discussions, il m'informe qu'en définitif, il y aurait un appartement donc une personne concernée dès la commission de la semaine prochaine.

Je retire ce que j'ai dit, je pensais que nous n'avions pas encore amorcé ce mouvement mais sans doute pour des raisons de santé ou liées à l'âge, ou pour toutes les raisons que vous venez d'évoquer là, peut-être que dans un cas spécifique et c'est bien là tout l'intérêt de l'opération qu'il mène, au cas par cas. Il a semblé opportun qu'un premier relogement dans le cadre des 105 relogements qui se verront attribués la semaine prochaine, concerne un des résidents du Bel Air.

Je préfère tout de suite apporter cette précision, mais je pense qu'elle va dans le sens souhaité, à savoir un traitement qui soit le plus humain et le plus adapté aux différentes situations et on me confirme qu'il s'agit, en effet, d'une personne très âgée.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous sommes tous effectivement en phase sur ce sujet, merci de l'avoir soulevé, Madame FRESKO-ROLFO.

Monsieur Jacques RIT souhaitait dire un mot sur ce sujet ?

M. Jacques RIT.- Non, c'est pour rentrer dans le rang.

M. le Président.- Ah d'accord, très bien. Effectivement, en dehors de tous les noms que j'ai déjà notés, j'ai vu depuis ma dernière prise de notes, M. GRINDA lever la main et je note à présent M. Jacques RIT.

Mais nous n'en sommes pour l'instant qu'au troisième élu qui a demandé la parole après la reprise, je veux parler du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, M. Christophe ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, mes chers compatriotes.

En décembre 2018, nous avons voté d'une seule voix en faveur du Budget Primitif 2019, lequel s'inscrivait alors en excédent de 3,97 M€, suite à l'engagement pris en séance par le Gouvernement d'un Plan national pour le logement.

Le Plan national pour le logement a fait l'objet en mars 2019, fait marquant, d'une annonce conjointe faite par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, vous-même Monsieur le Ministre et notre Président Stéphane VALERI.

Cet événement est un témoignage indiscutable de l'importance qu'ensemble nous attachons au logement non seulement de nos compatriotes mais aussi de l'ensemble des résidents de la Principauté et tout particulièrement des Enfants du Pays qui bénéficieront indirectement de ces mesures par la libération d'appartements du secteur protégé aujourd'hui occupés par des nationaux. Il faut maintenant se donner tous les moyens nécessaires pour parvenir à remplir ces objectifs dans les délais annoncés par le Gouvernement et sur lesquels nous ne ferons pas de concessions.

Mais revenons-en au Budget Rectificatif. Il s'inscrit lui aussi en excédent modeste de 1,55 M€. Excédent qui apparaît fragile. En effet, on y inscrit en recettes 100 M€ provenant du transfert d'actions de la S.B.M. du budget de l'Etat vers le Fonds de Réserve Constitutionnel et on observe un infléchissement des

revenus au titre des contributions et notamment de l'impôt sur les bénéficiaires.

A l'inverse, on supprime des dépenses, pourtant indispensables, comme les 45 M€ de provisionnement annuel pour la construction du nouveau CHPG au motif que les sommes déjà disponibles sont, pour le moment, suffisantes pour faire face aux dépenses engagées compte tenu des retards, près de 5 ans, accusés par le chantier. Il est vrai que l'on y ajoute aussi les crédits nécessaires au bon déroulement du Plan national pour le logement des Monégasques.

Si nous devons, et sans aucun doute nous pouvons, rester optimistes pour l'avenir proche, il nous faut pour autant être prévoyants et responsables, notamment en anticipant et en sécurisant le financement d'obligations relevant aujourd'hui du budget de l'Etat, je veux parler bien sûr de la retraite des fonctionnaires et de la dépendance.

Sur le premier sujet, il est indispensable de créer une Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires, indépendante du Fonds de Réserve Constitutionnel, qui pourra être gérée selon les mêmes principes. Il n'est pas question de ponctionner immédiatement, brutalement et sans discernement dans les liquidités du Fonds de Réserve Constitutionnel, mais bien de créer à moyen terme un fonds indépendant et pas seulement en créant un *quantum* au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Pour y parvenir, il faudra régulièrement abonder ce fonds, destiné à financer cette caisse, par une partie des excédents budgétaires, excédents qui ont souvent servi, au cours des exercices précédents, à faire racheter par le budget, pour des raisons comptables, des immeubles appartenant au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Dans l'intervalle, il reviendra au Budget de continuer à assumer, comme il le fait aujourd'hui, les retraites des fonctionnaires jusqu'à ce que la Caisse Autonome soit en capacité de prendre le relais et ce, bien entendu sans en modifier les règles d'attribution ou de calculs ayant actuellement cours.

Sur le même principe, il faut sécuriser le financement de la dépendance et réserver l'utilisation des crédits du Compte Spécial du Trésor dit « Fonds Dépendance » au seul maintien, en cas de contexte budgétaire difficile, du haut niveau des prestations servies par l'Office de Protection Sociale en faveur de nos aînés dans le domaine de la Dépendance.

C'est aussi pour assurer les conditions d'accueil et de vie de nos aînés qu'il faut, d'ici à 2025, construire un premier Établissement d'Hébergement pour

Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 120 places et, d'ici à 2040, c'est-à-dire « demain », 2 autres établissements, de taille équivalente, pour faire face aux besoins clairement identifiés par l'étude d'actuaire dont le Gouvernement nous a rendu destinataire en fin d'année 2018. Les élus de la majorité demandent que ces établissements, dont le premier devrait être construit entre le boulevard du Larvotto et l'avenue de Grande-Bretagne, soient édifiés dans différents quartiers de la Principauté et notamment dans le périmètre du projet de remembrement du quartier de l'Annonciade afin de favoriser la mixité des générations et la proximité des familles.

Nous sommes, par ailleurs, dans l'attente des conclusions des réflexions du Gouvernement concernant l'opportunité de créer en Principauté, des structures d'accueil de jour, intermédiaires, avec la participation des médecins et des personnels paramédicaux installés en ville, avec pour objectif le maintien à domicile des personnes âgées.

Enfin, au vu de l'importance de ce sujet et de la diversité des situations, il convient dès à présent d'augmenter les moyens mis à disposition du Centre de Coordination Gérontologique afin de permettre le développement indépendant des futures structures de ville tout en étant coordonnées et complémentaires aux structures hospitalières, dans l'optique d'une prise en charge globale et efficiente de la dépendance en Principauté.

De fait, si notre modèle économique et social est à plus d'un titre exemplaire, il est de notre devoir, représentants élus des Monégasques et membres du Gouvernement, d'œuvrer ensemble à l'améliorer, le renforcer et le pérenniser, dans le strict respect de nos prérogatives institutionnelles et sans pour autant chercher à s'en attribuer le mérite, mais plutôt en gardant toujours à l'esprit l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

La parole est à présent au Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, Marc MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues et chers compatriotes.

Ce Budget Rectificatif 2019 nous permet de faire le bilan sur l'année en cours et nos engagements pris lors de notre début de mandature.

Mon intervention portera essentiellement sur trois points.

Tout d'abord, la première édition du Grand Concert Annuel de la Jeunesse, le *MC Summer Concert*, organisée par les trois Institutions que sont le Conseil National, le Gouvernement Princier et la Mairie de Monaco. Cet événement, entièrement gratuit, a connu un grand succès auprès des jeunes, qui ont été impliqués du début à la fin, en choisissant leur artiste préféré et les premières parties qui ont pu mettre à l'honneur de jeunes artistes locaux. La deuxième édition est déjà en préparation et nous nous réjouissons de cette relance de l'animation en Principauté, notamment pendant la période estivale.

En second lieu, l'évolution du Pass'Sport Culture, demandée par la majorité et par le groupe de travail interne au Conseil National, est une grande satisfaction. L'élargissement de la tranche d'âges des jeunes concernés, de 11 à 25 ans, a permis à 310 jeunes exactement de profiter de ce dispositif, ce qui représente une forte augmentation avec notamment 66 enfants entre 11 et 12 ans. La période qui permet d'en bénéficier s'étend à présent à toutes les vacances scolaires – la Toussaint, dès la fin de ce mois, sera la première concernée –, à un tarif attractif et avec un choix d'activités encore plus étendu.

Ces deux mesures concrètes ne doivent cependant pas faire oublier notre détermination concernant la Commission Nationale des Sports et la méthode de répartition des subventions sportives. J'ai pu déjà faire part de mes remarques en séances privées, mais je tiens à les rappeler.

Malgré un nouveau fonctionnement obtenu, une plus grande concertation et une étude plus poussée des justificatifs demandés pour toute association, il est temps de prendre la juste mesure de la situation et de mettre en place un système, non plus uniquement subjectif, mais compris et connu de tous. Cela renforcera la transparence et l'équité des subventions octroyées aux associations sportives de la Principauté. Il sera ainsi plus facile pour ces dernières d'accueillir le montant attribué par la Commission Nationale des Sports concernant leur demande supplémentaire.

Pour conclure, j'aimerais réitérer nos félicitations à tous les écoliers de la Principauté, qui ont encore battu des records concernant leurs excellents résultats scolaires, et leur souhaiter une très belle année

2019-2020 qui sera la dernière avant la réforme du nouveau baccalauréat.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur MOUROU.

Nous arrivons à présent à l'intervention de notre collègue, M. Pierre VAN KLAVEREN.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il y a quasiment un an, jour pour jour, lors des sessions publiques du Budget Rectificatif 2018, je vous faisais part de mon inquiétude quant à notre capacité ou incapacité à donner envie aux Monégasques et résidents de rester vivre à Monaco.

Il était question de savoir si nous étions toujours capables de leur offrir une qualité de vie à la hauteur de notre réputation et de leurs attentes, qualité de vie fondamentale au maintien de notre attractivité.

Et, malheureusement, un an plus tard, on ne peut pas dire que la situation ait évolué dans le bon sens, bien au contraire. Quelques exemples de points abordés l'an dernier. Qualité de vie en chute libre, circulation, travaux, nuisances sonores, etc... Certes, la donne ne peut pas changer du jour au lendemain, mais si l'on dresse un bilan un an plus tard, des arrêtés ministériels ont été publiés, pour n'être que partiellement appliqués. Gageons que la consultation de la population, sur la qualité de vie, prochainement lancée par le Conseil National, nous donnera les pistes d'améliorations prioritaires souhaitées par les Monégasques et résidents.

Autre sujet abordé, la nécessité de flexibilité pour nos entrepreneurs. Où en sommes-nous sur le projet de loi relatif à la domiciliation d'une activité professionnelle dans un local à usage d'habitation dont l'État est propriétaire, votée en juin dernier ? Vous venez, Monsieur le Ministre, de nous confirmer que la proposition sera prochainement transformée en projet de loi mais un tel projet nécessitait-il une aussi longue attente ?

Le projet du Mc Boost, centre d'affaires domanial, devrait voir le jour d'ici mi-2020, ce qui représente un retard de travaux, bien qu'explicable et expliqué, de près de 9 mois par rapport à la première date de livraison annoncée, septembre 2019.

Enfin, que dire de la relation entre Administration et usagers, ainsi qu'entre Administration et Administration. La création de la Délégation interministérielle chargée de la Transition Numérique était un grand pas vers une communication facilitée et plus moderne entre chacun, et leurs travaux sont et seront centraux dans le succès de « l'Administration de demain ».

Cependant, nous n'avons pas pu cacher notre surprise et déception lorsque, Monsieur le Ministre d'Etat, vous nous avez annoncé, en séance privée, que du fait de la transition numérique, le Pavillon du Service Public n'était plus un chantier prioritaire. Je note toutefois avec satisfaction les propos rassurants que vous venez de tenir aujourd'hui devant notre Assemblée sur ce projet fondamental à nos yeux.

En effet, l'humain est et restera toujours au centre des relations entre Administration et usagers, c'est pourquoi le projet de Pavillon du Service Public, immeuble regroupant les services administratifs en contact direct avec les usagers, demeure une priorité aux yeux de la population et donc du Conseil National. Tout cela, sans aborder les bienfaits qu'aurait un tel immeuble dans l'organisation et la communication interne aux services de l'Etat.

J'aurais pu également vous parler de la procédure mise en place, ou non, par le Gouvernement concernant la cession de « fonds de commerce » dans le secteur domanial annoncée par M. CASTELLINI lors des séances publiques du Budget Primitif 2019, voire d'autres thématiques qui n'ont connu que très peu ou pas d'évolutions positives depuis nos derniers débats.

En résumé, vous l'aurez compris, l'inquiétude qui était la mienne il y a un an reste, elle s'est même renforcée. Etant trop jeune pour radoter, j'espère de tout cœur que le Gouvernement réussira à redresser la situation et m'évitera ainsi de nouveaux radotages lors de mes prochaines interventions de politique générale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur VAN KLAVEREN.

Nous écoutons à présent Mme Marine GRISOUL.

Mme Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues.

Sous l'impulsion du Prince Albert II, Monaco s'est engagé dans la voie du développement durable, de la défense de l'environnement et de la transition énergétique. Cette volonté affirmée depuis de nombreuses années doit pouvoir se retrouver dans les faits, dans les grandes décisions stratégiques qui vont structurer l'avenir de notre pays dans ce domaine et dans la façon dont les Monégasques et les résidents doivent avoir les moyens d'appréhender ces sujets au quotidien.

Pour donner l'exemple au-delà de nos frontières, Monaco doit donner l'exemple sur son propre territoire, auprès de toutes les générations. Il faut bien le reconnaître, l'Éducation Nationale accomplit en matière pédagogique dans ce domaine un travail remarquable, comme le sait Marc MOUROU, mon collègue, Président de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports.

Au moment de nous interroger lors de ces débats sur l'avenir de l'usine d'incinération vers une unité de traitement des déchets de toute dernière génération, je voudrais profiter de cette ouverture des débats budgétaires pour transmettre deux messages distincts mais complémentaires.

Mon premier message s'adresse à toutes les entités publiques ou associatives pour faire en sorte que les principes du tri sélectif moderne ne soient pas qu'un concept abstrait et finalement inabouti à Monaco.

Je parlais à l'instant de l'Éducation Nationale, car il me semble que dans cette matière, les plus jeunes générations sont parfaitement bien sensibilisées et donnent l'exemple aux adultes, à leurs parents et à leurs aînés.

Ce soir, mon message s'adresse aux 20 ans et plus, à ceux qui ont les moyens de faire avancer dans la société toute entière toutes ces nouvelles pratiques indispensables à un futur moins sombre que certaines prévisions.

Pour cela, toutes les mesures doivent être coordonnées et c'est à nous, élus des Monégasques et vous, Madame et Messieurs, responsables de l'exécutif gouvernemental, de vous emparer de ces sujets à bras le corps pour faire de Monaco un pays modèle.

Prenons l'exemple du tri sélectif. En termes d'écologie civique, il s'agit du premier concept que nous avons tous appris, du plus jeune au plus âgé. Et si sur le papier cette mesure permet de beaucoup d'avoir bonne conscience, force est de constater que l'efficacité du processus global de tri sélectif en Principauté pourrait en laisser perplexe plus d'un.

Comment sont traités les déchets séparés ? La population ne le sait pas.

Si des efforts ont été faits ces dernières années, notamment dans le cadre de la communication effectuée par la Société Monégasque d'Assainissement, où sont les poubelles de tri pour le grand public, pour les touristes en masse et sur tout le territoire de la Principauté ? Alors oui, il se peut que dans trois jours un article consacré au tri sélectif et à ses vertus en Principauté paraisse de façon spontanée dans la presse locale.

J'en termine avec ce thème du tri sélectif et je pense d'ailleurs que nous devrions le coupler avec le thème trop peu développé du recyclage. Là encore, il ne s'agit pas pour nous, élus, de faire de procès d'intention et de se réveiller un beau matin en se disant « ce n'est pas possible, rien n'est fait dans ce pays dans tel domaine ! ». Mais, si par le simple fait de prononcer ces quelques mots, les personnes aux responsabilités se disent « mais c'est vrai il y a encore tant à faire », alors, à ma place, j'aurai contribué, avec mes collègues, à faire avancer cette cause par une prise de conscience collective.

Le recyclage aujourd'hui est même devenu un argument *marketing* très efficace pour de nombreuses enseignes, dont il faut espérer que celles du futur Centre Commercial de Fontvieille sauront s'inspirer largement, n'est-ce-pas ma chère Corinne BERTANI ?

Avant de conclure sur la problématique de la pollution due aux navires, juste un mot sur l'usine de traitement des déchets. Durant ces débats, le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie y reviendra, mais je tiens à répéter ce soir, devant vous, qu'il est indispensable, pour l'image même de Monaco et pour le bien de sa population, de se doter d'un dispositif non pas suffisant mais exceptionnel. S'il y a un domaine dans lequel il faut être audacieux et ambitieux, c'est bien celui-ci.

Enfin, nous avons déjà beaucoup parlé, dans la presse et dans cette enceinte, de la pollution aux particules fines. Bien sûr, le développement de l'activité touristique de croisière est important pour le commerce et le développement économique en Principauté. Mais n'aurait-il pas été judicieux, à l'époque, d'envisager l'électrification suffisante, dès la construction de la digue flottante, surtout quand on se souvient du montant du dépassement financier pour le budget de l'Etat ?

Aujourd'hui, Monaco peut devenir moteur dans la création coordonnée avec nos voisins d'une nouvelle norme SECA, j'espère, là encore, comme dans d'autres domaines, que les études laisseront

place aux réalisations concrètes et que les réflexions aboutiront à des décisions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame GRISOUL.

Nous arrivons au tour de parole, dans cette discussion générale, de Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues.

Comme l'a énoncé notre Rapporteur M. SEYDOUX, ces séances budgétaires sont l'occasion de faire le point sur les sujets qui comptent et qui ont des conséquences sur la vie des Monégasques et des résidents.

Je suis désolée, Monsieur le Ministre, si je vais être rébarbative mais la qualité de vie est une thématique que j'affectionne particulièrement et pour laquelle j'avais voté en faveur du Budget Primitif 2019 suite à l'obtention de deux arrêtés ministériels et des mesures pragmatiques et rapides à mettre en place.

Mais ce soir, c'est avec beaucoup de doutes que j'aborde ce Budget Rectificatif 2019. Ce sentiment de satisfaction que nous avons pu ressentir en décembre 2018, s'est rapidement étiolé durant l'année 2019. Ces doutes tournent principalement autour de cette thématique de la qualité de vie, qui nous préoccupe tous, et pour laquelle certaines mesures auraient dû être mises en place à court terme. Le rôle de la majorité, justement, est de se faire l'écho de l'exaspération grandissante des Monégasques et des résidents face à la dégradation non pas seulement de l'augmentation des nuisances mais également des conditions de circulation.

Cependant, je voudrais remercier la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité pour la qualité du rapport donné sur la qualité de vie et la mobilité. Maintenir et développer un cadre de vie exceptionnel nécessite bien, outre la mobilisation et le travail prospectif des services, une mobilisation de l'ensemble de la communauté, une approche inclusive, une rencontre de l'analyse des besoins et des attentes réelles.

Certes, des projets d'envergure comme les parkings relais, le renforcement du TER, la liaison

maritime, le télétravail ou encore la création d'une plateforme logistique sont bien détaillés dans ces rapports, bien évidemment nécessaires, mais ne pourront malheureusement voir le jour qu'à long terme. Nous ne pouvons attendre plusieurs années la mise en place de ces projets pour donner une bouffée d'air frais à notre pays.

Lors des Commissions Plénières d'Etude, le Conseil National a souhaité que des mesures concrètes et tangibles pour la population puissent aboutir dans les meilleurs délais, concernant les conditions de mobilité en Principauté et notamment, la brigade de la circulation, une augmentation des contrôleurs, un phasage des chantiers, avec limitation des dérogations, une réflexion sur l'implantation de certains arrêts de bus et de passages piétons, des mesures incitatives à l'usage des transports en commun et souterrains, la mise en place d'une charte qualité pour les travaux, la mise en place des sanctions idoines aux incivilités, stationnements sauvages de véhicules professionnels et chantiers.

À l'étude de ce Budget Rectificatif 2019, je suis au regret de constater que les chantiers en cours et en projet ne font qu'alourdir le délai et les budgets à allouer. Cette marche des chantiers ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie à laquelle les Monégasques et les résidents aspirent légitimement. Il va sans dire que concilier et articuler constructions et chantiers en tous genres avec tranquillité n'est pas chose facile. Mais toutes les mesures doivent être prises pour permettre une cohérence et une harmonie entre les divers intérêts en présence.

Parallèlement, si le Gouvernement a accordé des autorisations à une cinquantaine de chantiers sur notre territoire exigu, l'encadrement de ces derniers doit être rigoureux et ordonné, afin de limiter les nuisances qui peuvent être subies par la population monégasque et de mesurer les chantiers nécessitant des modifications de voiries.

Ainsi, nous avons relevé, fin 2018, avec beaucoup de satisfaction, que deux postes supplémentaires seraient créés au sein de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité. Les contrôleurs qui seront recrutés permettront de contribuer, de manière rapide et efficace, à résoudre les problèmes liés aux nuisances de chantiers et également contrôler les chantiers de voirie, mais le constat n'est autre qu'une équipe encore insuffisante.

De plus, la parution au Journal de Monaco de deux arrêtés ministériels relatifs à l'encadrement et aux bruits des chantiers répond aux attentes du Conseil National, mais nous regrettons, là encore, qu'un

nombre insuffisant de sanctions, afin de respecter la réglementation en vigueur, soit relaté.

Nous savons que la clef est le renforcement des contrôles du respect de la réglementation en vigueur complétée par les interventions de la Direction de la Sûreté Publique, l'Etat doit s'assurer du contrôle et savoir exercer la sanction, le cas échéant.

Nous avons aujourd'hui 265.000 déplacements journaliers entre déplacements, échanges internes. Si on rajoute les poids lourds et autobus qui prennent encore des itinéraires non appropriés bloquant la circulation ou circulant aux heures interdites de circulation, ou le flux piétonnier qui s'élève à 158.000 déplacements internes, cela s'élève à 424.000 déplacements sur 2 km² et si cela vient s'ajouter aux problématiques rencontrées aux modifications de voiries. Je me pose simplement la question : allons-nous attendre d'implorer pour agir sans mettre en œuvre une politique volontariste et surtout ambitieuse en matière de mobilité ?

J'espère que non, mais je suis inquiète.

M. le Président.- Merci, Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Je vais donner à présent la parole au Président de la Commission de Législation, M. Thomas BREZZO, pour son intervention dans ce débat de politique générale.

Nous vous écoutons.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres,

Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Il y a environ 2 ans, je prenais la décision de m'engager à servir mon pays en me présentant aux élections du Conseil National de février 2018.

Je l'ai fait avec enthousiasme, avec la volonté de faire avancer les choses, dans le but de laisser à nos enfants une Principauté aussi prospère que celle dont nous avons hérité de nos parents. Nous entamons ce soir le deuxième Budget Rectificatif de cette mandature 2018/2023, cela fait 18 mois que nous avons pris place dans cet hémicycle, et malgré le satisfecit exprimé ce soir, l'enthousiasme a laissé place à la morosité, voire à une certaine lassitude.

Ce que je pensais pouvoir apporter par un débat d'idées constructif, dans l'intérêt supérieur de la Principauté de Monaco et de sa population, relève

souvent d'un bras de fer entre le Conseil National et le Gouvernement.

La plupart des idées que nous portons, en lesquelles nous croyons et pour lesquelles nous avons travaillé, sont souvent balayées d'un revers de main par le Gouvernement, ou sont mises en œuvre dans des délais tellement importants qu'ils en deviennent insupportables.

J'appuierai mes propos, Monsieur le Ministre, sur les éléments de votre réponse au rapport de mon collègue Balthazar SEYDOUX, et je reviendrai sur plusieurs d'entre eux.

S'agissant de la brigade de la circulation, vous annoncez la création de 10 postes supplémentaires au sein de la Direction de la Sûreté Publique, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Néanmoins, vous n'évoquez à aucun moment l'affectation de ces effectifs à la régulation du trafic, et je ne peux qu'espérer que ce sera bien le cas. À cet égard, il convient de relever que des efforts avaient été consentis l'année passée, mais malheureusement, on voit de moins en moins souvent les agents de police réguler le flux des véhicules aux heures de pointe, ce que nous ne pouvons que regretter.

Pour ce qui concerne le contrôle des chantiers, nous avons identifié la nécessité de recruter des contrôleurs. Après d'âpres discussions nous avons obtenu votre accord pour la création de 2 postes supplémentaires. Neuf mois après, vous nous annoncez qu'une personne vient effectivement d'être recrutée et que le recrutement de la seconde personne est sur le point de commencer. De tels délais ne sont pas concevables si, comme vous l'indiquez, vous considérez qu'il s'agit d'une priorité pour le Gouvernement.

S'agissant de l'amélioration du réseau de bus et de la gratuité de ce service, cela fait maintenant plus d'un an qu'on en parle. Vous avez annoncé, là encore, que des études sont en cours, et une comparaison avec la ville de Dunkerque devra être réalisée dans les semaines à venir. Vous vous appuyez sur un rapport du Sénat qui a été réalisé en France, sur des grandes métropoles, pour soutenir que la gratuité des transports ne permettrait pas nécessairement de réduire la quantité des flux automobiles. Néanmoins, ne comparons pas cette étude avec le territoire monégasque, alors qu'un simple test sur une courte période nous permettrait d'être fixés sur ce point.

Un exemple encore flagrant, est celui des bourses d'études, et même celui des subventions allouées aux associations sportives. Marc MOUROU, notre Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et

des Sports, a effectué un travail remarquable pour tenter d'uniformiser les règles relatives à l'octroi des subventions aux associations sportives.

Sur ce point, vous reconnaissez qu'il est hasardeux de comparer l'allocation de ces subventions avec le budget de 1,2 M€ versé pour l'organisation de matchs de boxes en Principauté de Monaco, mais malheureusement nous n'avons d'autres choix que de faire cette comparaison.

En effet, là encore, nous ne prôtons pas l'automatisme de la délivrance des subventions aux différentes associations, mais la solution permettrait une meilleure répartition desdites subventions, afin qu'elles soient profitables à toutes. Il s'agit-là d'une ligne importante du budget pour les Monégasques et les résidents de la Principauté de Monaco et qui concerne la pratique du sport par nos enfants au sein de ces associations.

Il nous est particulièrement douloureux d'accueillir votre réponse quand on connaît les sommes qui sont dépensées dans le désastre d'Apolline ou encore celles qui sont en jeu dans le dossier de l'Esplanade des Pêcheurs. Je voudrais également évoquer l'interprétation divergente que nous avons de la Constitution, s'agissant notamment des prérogatives du Conseil National et celles du Gouvernement.

Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Ministre, le Conseil National considère qu'il doit être saisi d'une loi de ratification pour les traités internationaux « *qui entraînent la modification des dispositions législatives existantes* ». Le texte de 1962 est particulièrement limpide sur ce point, et dès lors qu'un traité international implique la modification du droit interne, la ratification de ce traité doit faire l'objet d'une loi votée au sein de notre Assemblée.

Il en est de même s'agissant du travail législatif et notamment le projet de loi portant sur les marchés publics. Là encore, il nous est particulièrement difficile d'accepter qu'une proposition de loi soit dénaturée de la sorte.

Nous ne doutons pas, toutefois, de votre volonté de servir les intérêts de la Principauté de Monaco, ni ne vous prêtons l'intention de bafouer les prérogatives du Conseil National, mais nous ne pouvons que constater que ce que vous appelez une divergence de point de vue, balance systématiquement du côté du Gouvernement.

Le tableau que je dresse de nos échanges n'est pas totalement noir et je tiens à souligner comme vous l'avez fait Monsieur le Ministre, les efforts qui ont été consentis sur différents points que vous avez

évoqués dans votre réponse au rapport de Monsieur SEYDOUX, et notamment les taxis électriques, le grand concert pour les jeunes ou encore, et surtout, la mise en œuvre du Plan National pour le Logement annoncé par Notre Souverain l'hiver dernier.

Cela pour dire que notre volonté, c'est de travailler dans le sens des Institutions, d'être des partenaires institutionnels et de continuer à travailler dans ce sens.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BREZZO.

C'est à présent à la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, Madame Nathalie AMORATTI-BLANC, d'intervenir dans cette discussion générale.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues.

Quand on débute un second mandat, avec une majorité forte et unie, et avec l'expérience de 5 ans de pratique de la relation Gouvernement-Assemblée, on peut être pleine d'optimisme et d'enthousiasme. Et puis, avec le temps, on se rend compte que les mauvaises habitudes sont bien difficiles à faire évoluer. La société monégasque, nos compatriotes, les résidents, les Enfants du Pays, et ceux qui travaillent et vivent de la Principauté de Monaco, méritent un bien vivre ensemble qui ne peut souffrir le principe d'inertie technocratique et les atermoiements d'une politique par défaut, quand ce n'est pas la politique du « non » systématique.

Vous me direz sans doute, « *Encore un Conseiller National désabusé qui tient un discours négatif, pessimiste, et qui voit le mal partout* ». Mais ceux qui me connaissent, savent ô combien je suis optimiste et positive.

Je considère le rôle de Conseiller National autant comme celui qui doit relever ce qui ne va pas, que celui qui doit reconnaître ce qui va bien. Aujourd'hui, il faut bien se rendre à l'évidence, beaucoup trop de choses ne vont pas bien.

Monaco perd inexorablement de son attractivité. Et avec, entre autres, la dégradation continue de la qualité de vie, Monaco perd progressivement ce que j'appellerai son attractivité profonde.

Son attractivité profonde, ce n'est pas seulement l'image qu'elle renvoie à l'extérieur, mais c'est le ressenti des gens qui font vivre le pays et qui le vivent au quotidien, au contact des réalités du logement, du travail, des questions de société, du commerce, de la prise en compte de l'utilisateur et de la place des femmes dans notre pays. Alors, à ce sujet, j'apprécie que le titre de la Déléguée pour la promotion et la protection du droit des femmes soit au cœur de vos réflexions et je souhaiterais vraiment qu'il en soit de même pour la revalorisation financière et humaine de tous les services de celles et ceux qui œuvrent pour les droits des femmes en Principauté. J'ai lu avec beaucoup d'interrogations le fait que l'on gère, je cite « *Un pays avec des faits et pas du ressenti* ». Voyez-vous, si je me suis engagée en politique, c'est justement parce que je crois tout le contraire. Si je me suis engagée en politique, et particulièrement avec le Président Stéphane VALERI, c'est parce que c'est l'humain, la vie des gens, qui sont au centre de nos préoccupations, ici au Conseil National.

Alors oui, effectivement, la gestion des affaires publiques est une mission compliquée.

Et si nos Institutions ont été pensées de cette manière, avec un exécutif gouvernemental nommé d'un côté et une Assemblée élue de l'autre, c'est parce que pour faire avancer les choses de façon concrète pour la vie des gens, et pour respecter l'accord des volontés, il faut effectivement faire un pas vers l'autre.

Dans d'autres pays ont été mis en place des organismes d'évaluation des politiques publiques. À Monaco ce n'est pas le cas, et c'est finalement au Conseil National que revient cette tâche, à travers l'examen des projets de loi de budget.

Lors d'une séance budgétaire précédente, notre Rapporteur, le Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, Balthazar SEYDOUX, nous avait parlé d'audace. Aujourd'hui, je vous parlerai du besoin d'efficacité. En effet, nous devons non seulement être audacieux dans ce monde qui va si vite et face aux enjeux qui se présentent à nous, mais nous avons un besoin impérieux d'efficacité. Et être audacieux, être efficace, n'est pas compatible avec ce que je constate encore trop souvent, c'est-à-dire, disons-le clairement, la politique du pas possible, la politique du conditionnel, la politique du « c'est à l'étude » et à côté de ça, la politique de la récurrence annuelle des dépenses à l'utilité toute relative, du gaspillage financier, récurrence dont M. SEYDOUX a dressé une liste non exhaustive dans son rapport. J'ai encore

trop souvent l'impression que le pas vers l'autre est, au final, toujours dans le même sens, et que l'audace n'est pas assez partagée.

Alors si nous siégeons ici, c'est parce que vous devez vous appuyer sur nous, c'est parce que vous devez prendre en compte les attentes et les besoins légitimes de nos compatriotes et de nos résidents. Nous sommes un atout pour vous, et non des adversaires.

J'attends de ces débats qu'ils me démontrent que le Gouvernement est capable, enfin, de sortir de la politique du conditionnel pour passer à celle du possible, et de celle de l'hypothétique pour passer à celle du tangible et du concret.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame AMORATTI-BLANC.

La parole est à présent à notre Doyen, Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine, M. BOERI, qui va nous faire part de ses réflexions.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, mes chers collègues, chers amis dans l'hémicycle et dans le public.

Ce soir, j'aurai une vision un peu restreinte de la politique générale, je m'en tiendrai aux recettes du budget, et les recettes « *C'est le nerf de la guerre* ».

Lors du budget 2019, à la même époque, je me faisais gentiment houspiller pour mon excès de prudence quant à l'évolution de l'économie mondiale pour 2020 et donc, par ricochet, pour notre pays. Au mois de janvier 2019, tout se passait bien, le poids des recettes passait de 6,2 % en 2016, à 7,8 % en 2019, du budget annuel.

En février, la situation plutôt favorable se poursuivait. Les mois de mars et avril 2019 donnaient quelques signaux, le vert passait à l'orange, je vous dispense des chiffres.

En octobre 2018, parler d'être prudent pour 2020 pouvait paraître à certains quelque peu exagéré. J'ai donc convoqué TALLEYRAND : « *Quand je me regarde, je me désole !* ».

Aujourd'hui, nous disposons des chiffres à août 2019. Si le résultat en cumul est excédentaire de 14,6 M€, il est en baisse de 114 M€ par rapport à 2018. Cela est loin d'être dérisoire d'autant que les recettes

intègrent près de 100 M€ d'écritures exceptionnelles, notre Rapporteur l'a souligné, heureusement elles sont reconduites en 2020.

Mais qu'on ne s'y trompe pas « *Déshabiller Pierre pour habiller Paul* » ne change pas grand-chose à l'économie. Ces recettes exceptionnelles au budget viennent en diminution du Fonds de Réserve Constitutionnel. Le caractère conjoncturel n'est pas au rendez-vous.

Quelques chiffres, dès le mois de mai, l'avancement des recettes par rapport au budget annuel s'est inversé, elles passaient de 38,5 % en 2016 à 32,5 % en 2019. En août, les chiffres sont clairs, le poids des recettes, en cumul sur 8 mois, passe de 63,7 % du budget annuel en 2016 et représente 53,6% en 2019, hors recettes exceptionnelles. Un décalage de dix points en quatre ans. Le dernier trimestre pourrait apporter une éclaircie, le pire n'est jamais certain, mais j'en doute quelque peu.

Alors, TALLEYRAND, qui n'en manque pas une, de me chuchoter à l'oreille « *Quand je me compare, je me console !* ».

Je ne suis plus seul aujourd'hui, même un optimisme prudent ne peut le masquer. L'Union Européenne revoit en baisse ses prévisions de croissance, l'Allemagne décroche et l'Italie n'est pas dans une meilleure posture, sans compter, le Brexit à venir. Faut-il rappeler que l'activité économique du pays est largement liée aussi à l'Union Européenne ? En plus, la guerre commerciale Chine États-Unis provoque bien des dégâts partout dans le monde. Et voilà qu'en plus, une nouvelle guerre commerciale s'ouvre entre le Japon et la Corée du Sud – vous savez que j'y vais souvent – le Japon vient d'abaisser à son tour les prévisions de croissance.

Enfin, si j'ose dire, au moment où je préparais mon intervention de ce soir, l'OCDE publie un « scénario choc » sur le développement de l'économie du monde, qui ferait des années 2019 & 2020 les pires depuis la crise de 2008.

Pour la première fois, samedi dernier, le mot « récession » est envisagé. La conjoncture, comme anticipée est en train de se retourner, donc prudence pour le budget 2020.

D'ailleurs, toutes mes interventions, au cours de ces soirées du Budget Rectificatif, visent surtout le budget à venir. Comme vous le savez, le budget, c'est comme le patrimoine, il enregistre une situation, mais surtout prépare l'avenir. Toutefois face à cette situation, les pays ne peuvent rester les bras croisés. Investir juste, devient plus encore une exigence,

même si parfois cela peut apparaître difficile et causer du déficit.

Alors, rassurez-vous, je ne suis pas d'une prudence permanente, j'espère qu'en 2020 des investissements culturels nouveaux, le Fort Masséna, la Nuit Blanche entre autres, contribueront à la notoriété du pays pour se développer tout en assurant, comme vous le dites, Monsieur le Ministre, des finances publiques équilibrées.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Nous allons à présent écouter M. Pierre BARDY.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers amis, chers courageux spectateurs et téléspectateurs.

Le Budget Rectificatif est un temps fort de la vie politique et vous l'avez souligné, Monsieur le Ministre, il permet de faire un bilan à la rentrée, des actions menées par le Gouvernement, des ajustements budgétaires et des crédits ont été votés par l'Assemblée lors du Budget Primitif, et ainsi de débattre des sujets d'intérêt général pour le pays.

Ce soir je m'attarderai à faire le lien entre deux thématiques qui ont occupé certains de nos échanges au cours de nos nombreuses rencontres, à savoir le lien entre qualité de vie, et attractivité commerciale.

Vous en conviendrez, Monaco revêt parfois un certain paradoxe. Perpétuellement encombrée en semaine, que l'on soit aux entrées de ville ou *intra-muros*, Monaco se vide inexorablement le *week-end*, à tel point que je pense que nous nous sommes tous déjà retrouvés en ville sans « *croiser un chat* ».

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs, à travers ma voix, ce sont les commerçants qui expriment leurs inquiétudes.

À travers ma voix, ce sont les résidents qui vous interpellent quant à la circulation, aux chantiers et à la pollution.

À travers ma voix, ce sont les pendulaires qui, chaque jour, entrent et sortent de Monaco, avec tant de difficultés. Et tous les amoureux de la Principauté, qui la font battre au quotidien, qui vous demandent non pas de réagir, mais d'agir.

Il faut agir sur l'ensemble de la politique urbaine et ainsi mettre en place une véritable, ce que nous

appelons une véritable stratégie d'urbanisme commerciale. Alors, si les Autorités font de leur mieux pour améliorer l'accessibilité, et j'en veux pour preuve les futurs parkings d'entrée de ville qui vont bientôt, nous l'espérons, voir le jour, une politique visant à améliorer le stationnement et la circulation à l'intérieur de Monaco doit être mise en place.

L'offre commerciale de Monaco, et plus particulièrement de certains de ses quartiers, ne correspond plus aux critères actuels, avec des problématiques d'accès, de stationnement, d'enseignes, d'espace, qui sont autant de freins effrayant parfois les potentiels investisseurs mais plus inquiétant, qui font quitter les commerçants actuels.

Et puis, il y a la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, sur lequel nous resteront tous très vigilants.

Le Gouvernement a fait preuve d'écoute et d'actions récentes, comme l'adoption du projet de loi n° 822 sur le repos hebdomadaire, l'intention du Gouvernement de transformer, nous l'espérons très rapidement, la proposition de loi, n° 238, relative à la domiciliation d'une activité professionnelle dans un local à usage d'habitation dont l'Etat est propriétaire, le projet du MC Boost qui verra bientôt le jour, la préemption de certains locaux commerciaux dont certains ont été publiés au Journal Officiel la semaine passée – vous en avez parlé – ou le dialogue avec les commerçants du Larvotto, mais aussi les nombreuses aides et l'accompagnement fournis par les services du Gouvernement Princier. Toutes ces initiatives vont bien entendu dans le bon sens et nous en sommes tous conscients.

Voyez dans mon propos une réitération des demandes qui vous sont faites pour améliorer, sur tous les points, le quotidien des Monégasques, des résidents, des pendulaires et de la population dans son ensemble.

Alors, je conclurai mon propos simplement en vous disant que « *Si le passé nous fait parfois tous rêver, et que l'avenir nous fait espérer, le présent nous demande véritablement d'agir* ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARDY.

La parole est à présent à M. Jean-Louis GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les membres du Gouvernement, chers collègues, chers compatriotes.

En préparant ce discours, je me suis interrogé sur les droits et les devoirs d'un Conseiller National. Y-a-t-il des sujets tabous dont on ne doit jamais parler ?

Ma conclusion est simple, nos limites ne sont que dans nos têtes pourvu que l'on aborde certaines questions avec respect et sérieux. Je vous parlerai donc de justice, tant le sujet a fait l'objet de commentaires acerbes dans la presse étrangère et locale.

Un rappel pour commencer. La justice est indépendante du pouvoir exécutif et sa direction a été organisée séparément dès 1918 afin d'assurer son autonomie.

Le pouvoir judiciaire appartient au Prince qui en délègue le plein exercice aux cours et tribunaux. Nous sommes bien dans un système de « justice déléguée » et non pas de « justice retenue » en vertu de laquelle le Souverain exerçait Lui-même par le passé le pouvoir de justice.

Par ailleurs, l'indépendance des magistrats, condition essentielle de l'indépendance de la justice, est garantie par notre Constitution. Voici brièvement rappelé le cadre de mon propos. J'y ajouterai, pour être précis, l'existence du Tribunal Suprême créé en 1911, ce qui fait de cette Haute Cour l'une des plus anciennes juridictions constitutionnelles du monde, offrant à toute personne un droit de recours direct contre l'Etat en cas de violation des libertés et droits fondamentaux garantis par la Constitution.

Ce système, équilibré, ancien et efficace, ne devrait donc recevoir de leçons de personne, surtout si celles-ci ne sont pas monégasques.

Les articles de presse dont je me suis fait l'écho en début de propos ont donc profondément affecté la communauté nationale ainsi que votre serviteur.

Cependant, un mal rampant nous guette, faire comme si tout allait bien. Nous devons certainement faire notre examen de conscience et n'être guidés que par l'intérêt supérieur du pays qui se confond avec celui de notre Souverain que nous devons servir.

Nous devons donc faire preuve de prudence, de vigilance, de discernement et de lisibilité dans nos choix afin que plus jamais ne soit fragilisée, d'une quelconque manière, cette magnifique institution qu'est la justice.

Le Prince s'est exprimé clairement sur ce sujet en déclarant : « *Il ne faut pas avoir peur de la vérité* ». Et le Conseiller National que je suis n'a pas peur. Il a le sentiment de Le servir en exprimant son désarroi face à une situation inédite mais aussi en témoignant de sa confiance en l'avenir tant notre justice est un édifice solide et surtout tant qu'elle sera représentée et défendue par des magistrats, greffiers, personnels administratifs et avocats faisant preuve d'un grand sens du devoir. Je veux ce soir leur exprimer ma reconnaissance et leur souhaiter confiance, sérénité et apaisement.

Pour conclure, je rappellerai que la justice telle qu'elle est organisée en Principauté est un des piliers de notre souveraineté.

Cette souveraineté, arrachée parfois de haute lutte par nos Princes est un trésor national et s'exerce auprès du grand pays voisin au sein d'une communauté de destin. Ceci ne doit pas être remis en cause puisque la France, se fondant sur les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire sur la notion d'égalité souveraine entre tous les États, se porte garante de notre souveraineté.

Unis derrière le Chef de l'Etat, à nous de faire en sorte que, par notre travail et nos compétences, ainsi que le stipule l'accord de coopération entré en vigueur entre nos deux pays le 1^{er} janvier 2009, ce soient des Monégasques jouissants de la confiance respective des deux États, qui occupent à terme l'intégralité des plus hautes fonctions nationales.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Nous allons à présent écouter notre collègue, M. Jacques RIT.

M. Jacques Rrr.- Merci, Monsieur le Président.

Vu de loin, le Budget Rectificatif 2019 a des allures de sereine normalité. Mais l'ouverture de la trappe de visite de notre réservoir financier annuel montre une masse liquide traversée de forts courants de recettes et de dépenses supplémentaires qui, pratiquement, se compensent. C'est là l'effet du complément de 152 M€ au bénéfice du Plan national pour le logement, plan qui a été l'argument du vote à l'unanimité du Budget Primitif 2019.

Le Président de la Commission des Finances vient de nous lire le compte rendu ultra détaillé d'un véritable *check-up* du projet de loi de budget n° 997,

et je le remercie sincèrement pour ce rapport, dans lequel il conjugue l'habileté du clinicien avec la rigueur du médecin légiste.

Pour revenir au logement, invité privilégié de ce budget, il montre les débuts de la concrétisation d'une résorption progressive de la pénurie chronique qui touche l'habitat domanial. À la condition, bien sûr, que les délais des livraisons futures soient respectés. En fait, pourquoi ne le seraient-ils pas ?

Force est de reconnaître que les exemples de retards dans les chantiers publics sont nombreux. Les budgets initiaux sont par ailleurs assez systématiquement dépassés. Les racines du mal sont multiples, mais, à l'inverse du pays voisin, les caprices et l'inconséquence des élus ne sont pas chez nous la première cause de ces dérapages.

Le Gouvernement nous dit avoir pris résolutions et mesures pour améliorer sur tous ces axes, et les Travaux Publics, dotés d'une nouvelle direction, renforcent leurs équipes. Nous voulons leur faire confiance.

Mais alors, après les expériences d'Apolline, d'Hélios, de l'îlot Pasteur et du nouveau CHPG, pourquoi le Gouvernement, dans une démarche rigoriste assez déroutante, a-t-il procédé à un équarrissage en règle de la proposition de loi n° 227, sur la passation des marchés publics ? Alors que les tâches d'humidité sur les murs des Jardins d'Apolline ne sont pas tout à fait sèches dans nos mémoires, et que les problèmes d'Hélios sont encore en pleine lumière, il a peut-être manqué l'occasion d'un signe fort et rédempteur, celui qu'aurait représenté la transformation de cette proposition en un projet de loi complet et robuste. Quand la volonté est forte, la frontière entre le législatif et le réglementaire reste suffisamment malléable pour le permettre. Car cette proposition de loi n'avait qu'un seul objet, celui de contribuer à normaliser et améliorer des usages dont les carences ont été trop souvent confirmées dans les faits.

Petit paradis traversant le temps à accélération constante, notre pays serait-il en passe de devenir invivable ? Le débat général qui enfle de jour en jour sur la dégradation de la qualité de vie en Principauté pourrait le faire penser. Mais les fauteurs de troubles, très forte activité de construction et flux quotidien toujours croissant de la main d'œuvre pendulaire, sont également les signes de bonne santé de notre économie. La solution doit forcément passer par les chemins du bon sens.

En premier lieu, nous avons le devoir de mettre en œuvre tous les moyens techniques existants,

raisonnables et accessibles susceptibles d'atténuer les diverses nuisances environnementales.

Par ailleurs, il nous faut systématiquement intégrer la contrainte de notre exigüité territoriale extrême à notre modèle de croissance et à certaines de nos réflexions politiques. Cela devrait nous permettre d'apprendre à régler notre allure, sans attendre qu'une situation de crise économique, dont l'éventualité n'est pas une simple hypothèse d'école, nous force, mal préparés, à réduire précipitamment la voilure.

Avant de conclure, je voudrais en venir au point que j'estime être le plus important au sein du fourmillement de ceux que vient d'aborder notre Rapporteur. Il s'agit de l'application bien trop parcimonieuse par le Gouvernement du principe de la concertation d'amont dans les rapports institutionnels entre ce dernier et le Conseil National.

En effet, cette quête de la concertation d'amont est pour moi, si je puis me le permettre, un véritable retour aux sources, tant elle fut présente, depuis bien des années, dans mes interventions.

Se pencher un instant sur quelques points de notre fonctionnement institutionnel permet de mieux saisir le caractère fondamental de cette notion.

Hors refus de vote de l'entière d'un budget, notre Constitution place le Conseil National dans une position de simple « appréciation » du bien-fondé d'une dépense. Et il ne peut exprimer son éventuel désaccord qu'en refusant de voter un chapitre budgétaire, ce qui n'a aucune conséquence sur le vote global du budget.

Considérant par ailleurs que le droit d'amendement budgétaire serait contraire aux fondements mêmes de nos institutions, j'estime que seule l'application rigoureuse, par le Gouvernement, du principe de la concertation d'amont avec le Conseil National sur tous les grands projets générateurs de dépenses publiques est et reste l'unique moyen d'éviter le risque de dérive aux limites lors du vote d'un budget. Ces limites sont, vous le savez, d'un côté le refus de voter le budget dans sa globalité, et, de l'autre, l'agrément sans discussion, par le Conseil National, d'un produit fini, ce qui se situe aux antipodes des principes d'un partenariat institutionnel, et se rapproche alors de celui d'une chambre d'enregistrement.

Et ce principe de la concertation d'amont ne pourrait être qualifié de tentative de cogestion que par des obscurantistes de très mauvaise foi. En effet, notre système institutionnel laisse toujours, quel que soit l'avis du Conseil National, la prise de décision

ultime au Chef de l'Etat et à son Gouvernement.

Le rejet trop fréquent de la concertation avec le Conseil National en amont des grands projets est un facteur récurrent d'altération des relations entre les deux partenaires institutionnels, mais il peut également avoir des conséquences désastreuses. Je citerai à titre d'exemple, le litige juridique qui oppose un promoteur privé à l'Etat monégasque et risque, en fonction du résultat des expertises en cours, d'impacter les finances publiques de manière gravissime.

À titre de conclusion, et afin de souligner l'ancienneté de ce débat autour de la concertation d'amont, je citerai un extrait de la proposition de résolution n° 24, adoptée en Séance Publique par le Conseil National, le 15 octobre 2009 : « *Informer le Conseil National dès en amont de tous les pourparlers ou négociations engagés avec des parties privées pour la réalisation de toute opération supposant, pour sa réalisation, la désaffectation d'un bien propriété du domaine public de l'Etat* ».

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Il reste deux élus qui attendent la parole. Nous sommes arrivés au tour du Président de la Commission du Logement, M. Franck LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous l'avons tous compris, c'est bien le sujet de la qualité de vie qui est au cœur de nos échanges, à l'occasion de ces Séances Publiques.

Alors ce soir, j'aimerais faire le parallèle entre le logement et la qualité de vie et pas la qualité de ville. Souvent, lorsque l'on parle de logement, on prend en compte la quantité d'appartements nécessaire, mais on oublie une donnée majeure, la qualité de vie que ce futur logement saura apporter à ses occupants.

Sans même parler de la qualité du logement en tant que tel, la question de l'absence de logement ou celle d'un logement ne correspondant pas au besoin, est tout simplement la raison d'une mauvaise qualité de vie en Principauté.

Le Plan National pour le Logement est la réponse historique que notre majorité a obtenue du Gouvernement, avec 700 premiers appartements qui seront livrés d'ici la fin 2022.

Ce plan répond aux besoins des Monégasques et permettra à moyen terme de libérer une partie du secteur protégé au bénéfice des Enfants du Pays

comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre. J'y reviendrai dans quelques instants.

Des Monégasques et des Enfants du Pays bien logés en Principauté, ce sont des personnes à qui l'Etat garantit une qualité de vie.

Mais à ce stade, il reste encore du pain sur la planche... Et c'est un euphémisme !

Un immeuble requiert trois ans de construction, c'est un délai incompressible. C'est pourquoi, ce qui est programmé aujourd'hui ne pourra être livré qu'en 2022. Chaque mois va compter, et il est donc primordial de respecter les délais et les engagements pris devant notre Haute Assemblée.

En tant que Président de la Commission du Logement, je suis satisfait que la majorité du Conseil National ait été entendue par le Gouvernement lors du vote du Budget Primitif 2019. Oui, Monsieur CASTELLINI, nous sommes aujourd'hui d'accord sur le besoin confirmé de 100 logements neufs construits par an. C'est bien ce qui est prévu dans le Plan national logement.

Mais les logements n'arriveront de manière significative qu'en 2022. D'ici là, si nous voulons que tous les Monégasques, dont la situation le justifie, bénéficient d'une belle qualité de vie en Principauté, alors, il faut mettre en place des mesures transitoires.

C'est pourquoi, avec mes collègues de la majorité, nous considérons qu'un effort supplémentaire doit être engagé sur l'Aide Nationale au Logement. Malgré les augmentations des plafonds et la prise en charge des frais d'agence par l'Etat obtenus en début d'année, trop de Monégasques encore, en particulier les jeunes avec des petits revenus, ne peuvent même pas se loger provisoirement dans le privé.

Promettre la qualité de vie dans plusieurs années n'est pas une réponse satisfaisante. On se doit d'apporter des réponses maintenant, fussent-elles temporaires.

Alors oui, nous avons besoin de mesures provisoires et complémentaires et c'est pour cela que nous avons demandé au Gouvernement, d'augmenter provisoirement le taux de prise en charge de l'Aide Nationale au Logement en faisant passer de 60 à 80 % afin de permettre à n'importe quel Monégasque de pouvoir se loger dans le privé, jusqu'à ce qu'il obtienne enfin son appartement domanial.

Voilà comment on peut concrètement et immédiatement rendre la vie de dizaines de Monégasques bien plus agréable dans leur pays. C'est un effort tout relatif pour les finances de

l'Etat, nullement comparable avec certaines autres dépenses engagées et parfois moins prioritaires.

Le logement est au cœur de l'équilibre et de la qualité de vie d'un foyer. Personne ne peut vivre sereinement sans un logement correspondant aux besoins de sa famille.

À Monaco, on n'utilise pas le mot précarité, il serait sans doute exagéré, mais si je m'en réfère aux propos du Conseiller interministériel, M. CROESI, dans la presse locale, certains vieux immeubles sont en très mauvais état, il a raison, et la situation locative de centaines de familles d'Enfants du Pays, se précarise malheureusement.

Le Conseil national a voté en juin 2018 la proposition de loi, n° 239, relative à la sauvegarde du secteur protégé. Le Gouvernement a accepté de transformer cette proposition en projet de loi, et c'est en décembre prochain que le projet sera déposé sur le bureau du Conseil National.

Je veux rappeler que ce texte a pour vocation de changer définitivement le secteur protégé et d'en faire un secteur moderne, à la charge exclusive de l'Etat.

Cette proposition, c'est aussi la chance pour tous les propriétaires concernés de sortir définitivement du secteur protégé et pour tous les petits propriétaires qui resteraient encore dans ce secteur, la proposition de loi n° 242 est la réponse, puisqu'elle prévoit des indemnités compensatoires sur les loyers protégés.

Ce Budget Rectificatif prend en compte une partie importante des réhabilitations des Jardins d'Apolline. Ces dépenses, dont on doit regretter les causes, sont un mal nécessaire, pour assurer un maintien de la qualité de vie de tous les résidents des Jardins d'Apolline, qui sont ici les vraies victimes de ce désastre technique et économique.

Sur ce dossier, l'Etat a agi à la hauteur de ses responsabilités. L'entreprise en charge du chantier a accompli un travail remarquable en un temps record, ce qui prouve que quand on veut, on peut, grâce au travail de professionnels reconnus.

Le retour des premiers résidents est une satisfaction, même si je dois dire que les conditions actuelles sont très bruyantes et qu'il aurait sans doute été préférable d'attendre quelques semaines supplémentaires afin que les travaux du parvis soient terminés.

Avant de conclure, je voudrais aborder la question du Contrat Habitation-Capitalisation, connu sous le nom de CHC. Avec mes collègues, nous avons initié,

en Commission du Logement, une réflexion pour moderniser ce contrat en le rendant plus flexible, notamment en matière de remboursements ou de mobilité au sein du parc domanial, ou encore pour donner la possibilité de transmettre le capital à des tiers en cas d'absence d'héritiers en ligne directe.

Le Contrat Habitation-Capitalisation est un mécanisme financier qui contribue à la qualité de vie des Monégasques et je suis convaincu que le Gouvernement répondra favorablement aux propositions de notre Assemblée pour faire évoluer ce contrat avec son temps.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur LOBONO.

Il ne reste qu'un élu qui attend la parole, à moins que d'autres ne la demandent ensuite. Oui, Monsieur NOTARI, qui lève la main.

J'ai noté, pour l'instant, le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie, M. Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs téléspectateurs passionnés de politique ou insomniaques.

Dans quelques jours les Monégasques recevront dans leur boîte aux lettres un questionnaire les consultant sur leur qualité de vie. Une manière de leur témoigner, pour le Conseil National, que la prise en main de leur cadre de vie dépend avant tout d'eux-mêmes et non pas forcément de décisions de technocrates ou de politiciens.

Mais venons-en aux raisons qui ont prévalu à la création de ce questionnaire. Constructif et pragmatique par nature, le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie que je suis, devrait se féliciter d'avoir vu, au cours de cette séance, le cadre de vie faire enfin l'objet de toutes les attentions du Gouvernement.

En effet, par votre voix, Monsieur le Ministre, nous venons d'apprendre que chaque jour le Gouvernement œuvrait pour améliorer des espaces de vie, nous avons aussi appris que 3.000 contrôles de chantiers ont été conduits ces huit derniers mois, puis successivement que les riverains sont déjà mieux informés qu'auparavant, qu'un suivi phonique est effectué sur les chantiers publics, que des murs

antibruit sont imposés, que des techniciens vérifient l'application des mesures antibruit, que les quais du port seront électrifiés à 100 % en 2021, et que pour la future usine de retraitement des déchets, l'incinération ne sera choisie qu'en tout dernier recours. Enfin, ensuite, que les capteurs de la qualité de l'air seront renforcés, qu'un parking de dissuasion est possible à l'Est en complément de celui qui se construit aujourd'hui à l'Ouest, enfin que les lignes de bus seront développées et améliorées.

Avec tout cela, le Conseil National devrait se réjouir, célébrer l'attention apportée à notre qualité de vie. Et pourtant, nous sommes tous ici, tous les Conseillers Nationaux, toutes tendances confondues, vent debout, pour dénoncer l'inaction ou l'impuissance du Gouvernement à limiter les nuisances sonores, à préserver les espaces verts, à assurer une circulation fluide en Principauté, à limiter toutes les formes de pollution, en une phrase : à préserver la qualité de vie des habitants de la Principauté.

Alors, Monsieur le Ministre, pourquoi sommes-nous si méchants ? Pourquoi imposer ce questionnaire que vous semblez redouter ?

Peut-être parce qu'avoir tous été saisis par des Monégasques et des résidents sur les problèmes d'embouteillages, de chantiers bruyants, de pollution, de poussières, de disparition des espaces verts, nous les avons pris au sérieux, ces gens qui souffrent. Parce que ce sont des gens qui souffrent, nous ne considérons pas que ce sont de simples ressentis.

Dans la précédente mandature, un Code de l'environnement a été adopté, nous, depuis notre élection, nous vous avons fréquemment saisis par courrier, interpellés en séance publique, en séance privée, nous avons attiré votre attention sur tous les sujets touchant l'environnement, à donner des idées, à proposer de nombreuses solutions. En retour, régulièrement, nous lisons régulièrement dans la presse que les choses vont très bien à Monaco, que nous sommes les simples porte-paroles d'un ressenti d'enfants gâtés partagé par seulement quelques éléments de la population, probablement les plus gâtés de tous.

Nos idées : la gratuité des bus, elle est inutile. La brigade de la circulation, superflue, mais bon on va y travailler. Merci Monsieur le Conseiller-Ministre. L'extension des vélos électriques ? Marginale, complètement marginale.

Jusqu'à ce que la Compagnie des Autobus le fasse et que ce soit avec les taxis électriques – lui aussi demandé par le Conseil National – le premier

vrai succès dans la gestion de la mobilité à Monaco. Alors de qui vient la défiance ? Qui pratique une communication à la limite du mépris, parlant de ressenti là où il y a souffrance, et minimisant tant de dysfonctionnements, même les plus flagrants ?

Oui, Monsieur le Ministre, nous apprécions votre discours. Mais dans l'intérêt du dialogue qu'entretiennent et que doivent entretenir nos deux Institutions, s'il vous plaît, nous aimerions moins de communication politique et plus d'actions publiques. Oui, nous serons dans notre rôle de critique et d'aiguillon, pendant tout le reste de notre mandature. Pas pour jouer au ping-pong dans Monaco Matin, non. Mais pour que la dégradation de notre qualité de vie soit stoppée, et la tendance inversée, car cette dégradation, outre la souffrance de notre population, entraîne déjà l'exode de certains de nos riches résidents.

Or, cela sape le fondement même de notre prospérité.

Nous serons là au moins pendant les trois années qui restent pour veiller à ce que ce qui est ici exposé dans votre discours, soit réalisé. Croyez bien, que notre concentration sur ces sujets ne faiblira pas.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE.

Nous écoutons à présent M. Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne savais pas être le dernier, mais j'imagine que je le suis.

Boris JOHNSON, vous connaissez sûrement. L'autre jour, j'ai vu un dessin comique très révélateur, Boris JOHNSON assis sur une branche pour la couper et c'était l'arbre siglé « Union Européenne » qui se cassait la figure. Etait-ce prémonitoire ?

Dit autrement, est-ce que les rats quitteraient le navire avant qu'il coule ? Les Anglais bien sûr, on en parle assez ces jours-ci, et historiquement depuis de nombreux siècles il faut bien dire qu'ils ont su naviguer avec leur célèbre flotte, donc un navire, ça les connaît, et pourtant l'Europe ne veut pas donner d'exemple et ne lâche pas facilement les amarres de cette île.

Que dire des Italiens, des Portugais, des Espagnols ou des Grecs, tous aussi d'excellents navigateurs ? Ils ont découvert l'Amérique pour certains, conquis la *Mare Nostrum* pour d'autres, exploré l'Asie. On dit même que les travailleurs polonais, eux, ils ne sont pas connus pour la navigation, un peu plus pour les chantiers navals pourtant, après une ruée vers l'or vers nos contrées européennes, ils retourneraient chez eux, déçus.

Que penser du Frexit que certains aussi appellent de leurs vœux ? Et enfin, des Suisses qui résistent toujours tant qu'ils peuvent, pas des marins eux ! Eh si, pourtant ils ont gagné deux fois la Coupe de l'*America*.

Que dire des élections européennes passées ? Beaucoup d'Euroseptiques ont été élus et vont certainement donner un nouveau coup de barre politique. Cette nouvelle politique sera-t-elle suivie par les fonctionnaires technocrates ? L'Europe, cette merveilleuse idée qui a permis de pacifier, notre Continent se noie maintenant pour des règlements, des normes trop nombreuses, des règles dont les conséquences ne sont pas mesurées et mises en œuvre par la volonté de quelques moussaillons hors de la réalité et qui font couler ce magnifique bateau : politique agricole, réglementation de la pêche, immigration, diplomatie commune, je ne vais pas faire l'inventaire de tous les radeaux de la méduse plus ou moins grands.

Alors, nous avons passé un été tranquille sans négociateurs à l'horizon, même pas quelques pirates et cette mer calme aurait pu nous permettre de relire les cartes, de refaire le point, de tracer le cap à suivre pour l'avenir. Et pourtant, en interne, nous venons de vivre, ces derniers jours, une vague de fond, une houle centenaire, un raz-de-marée. Où allons-nous ?

Il faut bien dire que nous avons réagi sous la pression, l'armada européenne est certes plus imposante que notre petit pointu monégasque. Mais Sainte Dévote n'a-t-elle pas traversé les flots et, depuis des siècles, n'avons-nous pas su gouverner par tous les temps, depuis plus de huit cents ans pour conserver notre indépendance ?

Il faut prendre le bon, négocier des accords de bon voisinage, mais pourquoi prendre le mauvais et se faire imposer des dogmes absurdes qui nous feraient rentrer dans un carcan trop petit pour notre tout petit pays.

Oui nous gênons, nous avons un Prince et pas un Président élu, nous n'avons pas de dette publique, nous ne payons pas d'impôts, nous avons un système social exemplaire. Comment peuvent-ils justifier leur naufrage chaque année ? Toujours plus de dette publique, toujours plus d'impôts, toujours plus de personnes dans le caniveau. Oui nous gênons !

Regardons vers l'avenir pour nos enfants, car le risque de signer sous la contrainte nous conduira très rapidement vers une imposition encore plus stricte des quatre « fausement nommées libertés ». Nous n'avons pas les mêmes valeurs et c'est ce qui a toujours fait notre force.

Vive Monaco, vive le Prince.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

C'est aussi en tant que Président de la Commission pour le suivi de la négociation avec l'Union Européenne que vous avez préparé cette intervention.

Y-a-t-il un élu qui ne s'est pas encore exprimé, dans le cadre de la discussion générale ? Il n'y en a pas.

Ecoutez, avant de commencer l'étude, chapitre par chapitre, nous n'allons pas aller très loin, vu l'heure, dans l'examen de ce projet de Budget Rectificatif. Vous savez, chers collègues, ce ne sera

pas pour ce soir, mais je vous le dis quand même, qu'en accord avec le Gouvernement, compte tenu du caractère structurant des Dépenses d'Equipement, nous examinerons la Section 7 immédiatement après les Dépenses de Souveraineté et les Assemblées et Corps Constitués, mais ce sera certainement pour jeudi.

Pour autant, je vous propose d'avancer un tout petit peu encore, sur l'examen de quelques chapitres consacrés aux recettes de l'Etat.

Je vais donner la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des premiers articles de ces Recettes.

Je vous rappelle que, pour le bon déroulement de nos débats relatifs au Chapitre 1, consacré au « Produit et Revenus du Domaine de l'Etat », nous allons donner lecture de chacune de ces parties A - B et C, pour avoir un débat le plus structuré possible, c'est-à-dire que l'on ne passe pas d'un dossier à l'autre, nous allons au bout d'un sujet avant d'en aborder un autre.

Nous avançons un peu, peut-être une demi-heure, nous allons voir selon notre forme et le tour que prennent les débats.

Je vous propose donc, Monsieur le Secrétaire Général, de commencer par ce Chapitre 1 - Produit et Revenus du Domaine de l'Etat.

M. le Secrétaire Général.- CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

| CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT | |
|---|--------------------|
| A - DOMAINE IMMOBILIER | |
| 011.100 : DOMAINE IMMOBILIER (CF ANNEXE P47) | 77 002 000 |
| 011.200 : PARKINGS PUBLICS (CF ANNEXE P48) | 38 438 400 |
| 011.400 : PRODUITS DE CESSIONS | 45 821 000 |
| TOTAL A - DOMAINE IMMOBILIER | 161 261 400 |
| B - MONOPOLES | |
| 1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT | |
| 021.100 : REGIE DES TABACS (CF ANNEXE P51) | 19 419 100 |
| 021.300 : POSTES-TELEGRAPHES (CF ANNEXES P52 ET P53) | 18 338 400 |
| 021.400 : O.E.T.P. (CF ANNEXE P54) | 2 477 000 |
| 021.500 : PUBLICATIONS OFFICIELLES (CF ANNEXE P55) | 1 356 500 |
| 021.900 : EAUX - EXTENSION DU RESEAU | 5 000 000 |
| TOTAL 1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT | 46 591 000 |

| | |
|---|--------------------|
| 2) MONOPOLES CONCEDES | |
| 031.101 : S.B.M. | 35 085 500 |
| 031.102 : PRETS SUR GAGE | 170 000 |
| 031.103 : CONCESSIONS RADIOS | 459 000 |
| 031.104 : MC RADIO | 122 000 |
| 031.105 : TELE MONTE-CARLO | 159 000 |
| 031.106 : MONACO TELECOM | 8 693 000 |
| 031.108 : SMEG | 2 100 000 |
| 031.109 : CONCESSION FREQUENCE SATELLITE | 205 000 |
| 031.110 : PARI MUTUEL URBAIN - LOTO | 1 800 000 |
| 031.111 : SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE | 110 000 |
| 031.112 : SMA/UIOM VENTE PROD.VAPEUR | 900 000 |
| 031.115 : SAM DES PORTS | 12 963 500 |
| TOTAL 2) MONOPOLES CONCEDES | 62 767 000 |
| TOTAL B - MONOPOLES | 109 358 000 |
| C - DOMAINE FINANCIER | |
| 041.100 : PRODUITS DU DOMAINE FINANCIER (CF ANNEXE P56) | 142 936 000 |
| TOTAL C - DOMAINE FINANCIER | 142 936 000 |
| TOTAL DU CHAPITRE CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT | 413 555 400 |

Nous commençons les débats avec :

A – DOMAINE IMMOBILIER

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce grand A ?

Évidemment, le Président de la Commission du Logement puis Madame BERTANI.

Tout d'abord, M. LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, 2020 et 2021 seront des années moins prolifiques en matière de livraison de nouveaux appartements. J'ai eu l'occasion de le rappeler ce soir dans mon intervention de politique générale, il faut trois ans pour construire un immeuble et, donc, chaque mois de perdu compromet la livraison.

Je voudrais être sûr que, cette fois, sur le Grand Ida, que l'on prévoit bien les choses. Vous nous avez confirmé ce soir qu'une nouvelle consultation allait être lancée, nous sommes donc légitimement inquiets sur l'incident de cette étape supplémentaire. Je voudrais que devant tous les Monégasques qui nous suivent, s'ils ne sont pas tombés dans les bras de Morphée à cette heure tardive, que vous puissiez nous

confirmer les éventuels nouveaux délais de livraison du Grand Ida, qui est un programme essentiel de 140 logements au cœur de la Condamine, qui devait être livré avant la fin de l'année 2022.

Que pouvez-vous nous confirmer ce soir, s'il vous plait ?

M. le Président.- Oui, alors par extension, c'est sûr que l'on est au niveau des recettes de l'Etat, Ida c'est plutôt une dépense mais bon, on aborde une fois le sujet et on ne l'abordera plus. Par tolérance, je pense que l'on peut répondre à la question, sinon il faudra que Monsieur LOBONO la repose jeudi soir, peut-être allons au bout de cette question ce soir, si vous le voulez bien ?

M. le Ministre d'Etat.- Alors la question que vous posez sur les délais, je pense qu'à ce stade, elle doit être traitée clairement.

Les engagements pris seront tenus. Ce que je peux vous dire ce soir, c'est que fin 2022, premier trimestre 2023, le Grand Ida sera fini, c'est sur quoi nous travaillons. C'est l'hypothèse de départ du Gouvernement. Maintenant, et évidemment il est un peu tard pour rentrer dans le détail, mais on en reparlera au moment de la Commission Plénière

d'Etude sur les Grands Travaux, il ne peut pas y avoir plusieurs discours politiques. C'est un engagement que nous avons pris ensemble l'année dernière. J'entends bien les critiques que vous avez formulées à l'égard de l'action du Gouvernement, pour autant, ce que nous avons décidé ensemble, nous nous occupons du côté de l'Exécutif à le réaliser.

Je vous réponds que sur le Grand Ida, nous tiendrons les calendriers qui ont été arrêtés.

M. Franck LOBONO.- Je vous remercie de cette précision et je crois qu'il est important que les Monégasques l'entendent.

M. le Président.- Pour l'information de ceux qui nous écoutent ou liront ces débats, donc décembre 2022, qui a été présenté dans le calendrier l'année dernière, pour la livraison de 140 appartements dans l'opération dite Grand Ida. D'ailleurs, nous avons une réunion importante, on va au fond des choses, ce sera une Commission Plénière d'Etude...

M. Franck LOBONO.- Le 4 novembre.

M. le Président.- Le 4 novembre, merci Monsieur LOBONO.

C'est vrai, nous avons quelques doutes, le Rapporteur a bien posé les questions que se pose l'Assemblée, donc quelques hésitations sur la méthode, vous nous expliquerez en détail, on aura l'occasion d'échanger longuement. Mais ce qui est le plus important, c'est la confirmation de ce délai. Le Ministre d'Etat engage le Gouvernement ce soir à tenir le délai. Ce que nous souhaitons, ce qui est important, ce sont les 140 foyers qui seront logés dans cette opération.

Mme BOCCONE-PAGES, vous souhaitez intervenir sur le Grand Ida ?

Mme BERTANI, ensuite, pour la partie A des recettes.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui sur le Grand Ida.

M. le Président.- Très bien, nous vous écoutons, Madame la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une information complémentaire. Monsieur le Ministre, vous pouvez nous confirmer que ce sera une MOD (Maîtrise d'Ouvrage Déléguée) et qu'il y aura un cahier des charges des travaux bien précis, suivant un prochain appel d'offres ? Vous me confirmez ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui bien sûr, on en parle le 4 novembre.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Non mais j'aimerais, pour les téléspectateurs, ce soir, qui sont encore devant leur écran, qu'ils puissent vous entendre, Monsieur le Ministre, pour confirmer cette MOD. Vous le savez, la durée des travaux sera nettement plus réduite que si on procédait par un autre moyen.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, très bien, je vous le confirme.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Très bien, merci.

M. le Président.- C'est confirmé, pour tenir les délais, d'ailleurs, je crois que toutes les autres formules ne les tiendraient pas, donc il n'y a pas un long débat entre nous sur ce point.

Madame BERTANI, nous vous écoutons.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres.

Je m'appuie sur ce chapitre pour vous parler du commerce.

En premier lieu du Centre Commercial de Fontvieille, pivot indispensable du commerce à Monaco. Nous avons lu, Monsieur le Ministre, dans votre réponse sur le sujet des places de parking dans le nouveau Centre Commercial de Fontvieille, que des études sont en cours. Nous le comprenons bien. Mais pouvez-vous être plus précis sur la date de finalisation de ces études ? Quelle échéance ? Qu'en sera-t-il de cet élément indispensable et structurant du projet ?

Ensuite, je rappellerai que les travaux de l'îlot Pasteur sont indissociables du projet du nouveau Centre Commercial de Fontvieille et tout retard aurait des conséquences. Nous avons besoin de redynamiser le commerce et d'étoffer notre offre

commerciale et, bien sûr, de ne pas oublier notre cinéma que nous attendons tous.

Je souhaite maintenant aborder la question de la rétention locative des locaux commerciaux. Le *Welcome Office*, vous nous dites, recense les locaux commerciaux inoccupés et intervient auprès des propriétaires pour connaître le motif de la non-location. Il collecte des éléments chiffrés pour évaluer le prix du mètre carré et le taux d'inoccupation. Très bien, c'est son rôle. Mais ensuite, que fait-on de ces informations ? Nous savons que ce dossier est difficile et qu'il s'agit de ne pas porter atteinte à la propriété privée, mais nous devons aller de l'avant pour trouver des solutions, nous comprenons qu'il faut trouver un équilibre entre mesures coercitives et incitatives. Nous demandons ce soir de mettre davantage d'énergie à traiter ce dossier afin que les études ne durent pas des années. À l'exemple de Londres, pourquoi ne pas mettre en place une taxe pour les locaux inoccupés depuis longtemps pour atteindre à l'activité du pays ?

Pour finir, je parlerai de la place des Moulins. Nous avons discuté de la possibilité de l'installation de kiosques pour aider ce quartier qui, commercialement, souffre beaucoup. Pas de nouvelles. Nos derniers échanges étaient rassurants mais, à ce jour, vous n'en parlez pas. Ce sujet n'apparaît nulle part. Donc, je profite de cette soirée pour en reparler. Nous étions d'accord pour ce projet simple et peu onéreux. Je vous demande aujourd'hui d'enclencher ce projet très attendu pour le commerce de ce quartier.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BERTANI.

Juste un mot pour appuyer votre intervention. On a parfois des malentendus entre le Gouvernement et le Conseil National. Le Gouvernement pense, et il a raison, qu'il travaille beaucoup et je peux en témoigner, j'en ai fait partie durant plus de sept ans. Il travaille beaucoup, les membres du Gouvernement travaillent beaucoup, c'est incontestable.

Mais nous, on a le sentiment, vu du Conseil National et du côté des Monégasques et des résidents, que les décisions ne suivent pas le rythme qu'elles devraient suivre compte tenu du travail qui est réalisé. Vous voyez, là, c'est un exemple parmi dix ou quinze. Quand je disais à la fin de mon intervention en début de soirée, trop souvent le Gouvernement nous dit : « *nous sommes dans la réflexion* », « *nous sommes dans l'étude* », « *nous allons commencer à y réfléchir* », « *un jour, nous allons vous annoncer une décision* ».

Ça fait quand même des années que l'on sait et que certains dénoncent les locaux commerciaux non loués en Principauté. Ce que nous avons dans la réponse du Ministre d'Etat, c'est que le Gouvernement échange avec les propriétaires concernés pour connaître les motifs de la non-location de leur bien et qu'une analyse des dispositifs, notamment législatifs, de redynamisation du commerce mis en place dans d'autres centres villes de pays voisins, sera par ailleurs réalisée.

C'est comme si ce problème était découvert maintenant avec le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Et pourtant c'est un problème récurrent à Monaco. Donc, nous, nous aimerions que l'on nous dise, « voilà on a étudié, ça fait deux ou trois ans, maintenant on agit ».

Donc oui, à Londres effectivement, il y a des taxes pour les locaux non loués, imposés parce que tout simplement c'est l'intérêt de l'attractivité de Londres. C'est un sujet assez révélateur, il y en a beaucoup d'autres. Oui vous travaillez beaucoup, il n'y a pas de doute et il ne faut pas qu'il y ait de doute, de la part de personne, mais à un moment – les réflexions ne suffisent pas, il faut avoir du courage, quelqu'un a parlé d'audace – à un moment il faut décider. Décider, c'est se mettre à l'eau et prendre des risques, ce n'est pas plaire à tout le monde, et c'est ce que nous attendons, des décisions ! Vous entendrez ce raisonnement sur énormément de lignes et de débats que nous allons avoir au cours de ces prochaines soirées.

Donc, oui, d'accord, vous analysez, vous allez regarder, vous allez interroger, mais quand est-ce que vous allez prendre une décision pour qu'un pays qui n'a pas suffisamment de locaux, qui souffre de son exigüité, de son manque d'espace, ne voit pas des dizaines de commerces fermés et notamment dans des artères commerçantes de la Principauté ?

Merci de votre réponse.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Il n'y a pas des dizaines de commerces qui ferment, il y a des commerces qui ferment. Il n'y a pas des dizaines de locaux inoccupés, il y a des locaux inoccupés.

Donc, là encore, ne dramatisons pas, ne noircissons pas excessivement le tableau. On peut instaurer une taxe, dans ces cas-là, il faut déposer un projet de loi, je pense, puisque c'est à vous de voter la taxe. Alors si vous voulez, on déposerait un projet de loi et vous voteriez une taxe.

Je n'ai pas d'état d'âme, soyons audacieux, allons-y imposons des taxes, puis on verra. Peut-être que l'on sera attaqué, peut-être que l'on perdra, peut-être que ce projet de loi sera un petit peu compliqué à mettre en œuvre, et c'est justement parce que ce n'est pas si facile que cela à mettre en œuvre que l'on regarde. Vous l'avez souligné vous-mêmes, et l'on s'en est fait l'écho dans le cadre de l'Observatoire du Commerce, qui s'est réuni il y a à peine quelques semaines, comment concilier les mesures coercitives et incitatives.

Je ne demande qu'à passer à l'étape suivante, je ne peux pas accepter d'être taxé d'immobilisme ou d'attentisme ou de quoi que ce soit.

Je ne pense pas non plus que nous résoudrons le problème du boulevard des Moulins en implantant des kiosques à la place des Moulins, qui est à l'extrémité du boulevard des Moulins. On l'a redit, il y a d'autres soucis : le parking est compliqué, la circulation est compliquée, les locaux sont exigus. Alors, je rejoins ce que disait M. BARDY sur le problème de parking, sur l'absence d'enseignes, les locaux trop petits, mais, une fois que l'on a fait ce constat, on fait quoi ? On transforme les petits locaux en grands locaux ? Si vous avez la solution, je suis preneur, surtout à cette heure tardive. Comment transformer au boulevard des Moulins un local de 50 m² en un local de 500 m² ?

On a dit que l'on mettait trois ans à construire des immeubles, mais c'est aussi compliqué de construire des parkings. Parfois, il n'y a pas la place, parfois, il n'y a pas l'endroit, parfois, il y a des soucis de tréfonds. On ne construit pas un parking en une nuit.

Les enseignes, justement ça c'est une vraie question et on va voir, il va y avoir un test grandeur nature, qui est la parution au Journal de Monaco de vendredi dernier, et qui reparaitra ce vendredi, d'une demi-douzaine de locaux à usage de bureaux, de commerces et un en particulier, qui a fait l'objet d'une certaine publicité, d'un intérêt manifeste en Principauté, je l'espère d'ailleurs, qui est le local de la rue Princesse Caroline, qui a été acheté par l'Etat.

Donc, oui, quand il y a des possibilités, tant que l'on a des finances publiques bien gérées et que l'on a la possibilité de dégager des marges excédentaires, on achète, on saisit ces opportunités. On les saisit pour les appartements, on les saisit pour les immeubles dans le cadre du Plan logement, on les saisit également pour les locaux commerciaux. Il y en a un qui a été également acheté, qui est un local quai Jean-Charles REY, on en avait parlé lors d'une récente Commission d'attribution de locaux commerciaux.

Quand il y a des opportunités, on les étudie, on les saisit et elles ne sont pas juste à regarder, à penser, à évaluer et à calculer. Ça fait partie du travail mais ce n'est pas l'essentiel du travail.

Et concernant plus particulièrement les parkings du Centre Commercial de Fontvieille, je confirme que l'étude qui est menée avec le groupement, qui a fait l'objet de la sélection, après l'appel à candidatures, doit nous être remise et c'était également un des engagements que nous avions pris au moment de l'Observatoire du Commerce.

Les études en cours, pour que nous puissions, dans le courant de l'automne, j'espère courant novembre, vous présenter le projet du Centre Commercial de Fontvieille tel que nous l'avons retravaillé ensemble ces douze derniers mois, en incluant plus particulièrement donc des réflexions et des préconisations sur les parkings et notamment sur l'extension de la capacité de parking qui, à tous, à juste titre, je pense, nous a semblé sinon insuffisante, du moins un point critique dans l'optique d'une réelle redynamisation de ce centre commercial, là encore que nous appelons tous de nos vœux.

M. le Président.- Oui, Madame BERTANI, je vous en prie.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Eh bien, vous avez répondu à notre question concernant les parkings, nous avançons, nous communiquons, c'est l'essentiel.

Je vais quand même revenir sur les kiosques, parce que cette histoire de kiosque, vous avez peut-être d'autres choses à faire, mais vous vous étiez engagé, peut-être il y a longtemps, vous ne vous rappelez pas, mais nous étions d'accord de faire cet investissement peu onéreux. Ça ne résoudra pas la problématique commerciale du boulevard des Moulins, mais nous étions d'accord, je le répète et il y a du public, pour faire deux kiosques de qualité sur cette place des Moulins et vous étiez totalement en accord avec ça. Alors je suis surprise que vous me répondiez : « S'agissant des kiosques, je n'ai pas que ça à penser », heureusement que vous n'avez pas que ça à penser, mais je pense retrouver, et vous allez sûrement retrouver vos notes, que vous vous étiez engagé sur les kiosques de la place des Moulins.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* De la manière que je retrouverai mes notes, vous relirez, lorsque le procès-verbal établira mes propos d'il y a cinq minutes, qu'à aucun moment je n'ai dit que j'avais mieux à faire que les kiosques ou que je n'avais rien à faire des kiosques.

Il est clair que peut-être l'attention a été portée sur d'autres endroits et sur d'autres opportunités. Vous me dites, ce soir, qu'il y a eu des discussions, je ne vous dis pas le contraire, là encore je ne pense pas que nous puissions faire n'importe quoi à cet endroit-là. Ce n'est pas non plus l'Etat qui gère les kiosques actuellement implantés sur la place des Moulins. J'ai vu, par ailleurs, qu'il y a eu quelques aménagements, me semblent-t-il, assez récents, que ce soit au niveau du kiosque ou de l'établissement qui fait le lien entre le boulevard des Moulins et la place des Moulins, qui a fait l'objet d'une rénovation. Alors peut-être que ce que l'on pourrait acter ce soir, c'est que la même attention soit portée à l'éventuelle implantation ou rénovation du kiosque sur le site de la place des Moulins, la même attention que celle qui a été portée par les exploitants du commerce qui lui, véritablement, aujourd'hui, a fait l'objet d'une belle rénovation.

Donc, pourquoi pas, je m'engage à regarder à nouveau cette question puisque vous la portez à nouveau à mon attention et je vous en remercie.

Mme Corinne BERTANI.- Je vous remercie.

M. le Président.- M. ROBINO a demandé la parole. Nous vous écoutons.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rebondir sur deux sujets.

Le premier sur les taxes. Il n'est pas nos intentions, évidemment, de mettre en place des taxes, c'était simplement un exemple. Je crois surtout que c'était pour signaler que tout à nécessité de trouver des moyens pour que toutes les surfaces commerciales inutilisées soient le plus rapidement sujettes à des propositions, à des projets. On l'a illustré par cette taxation des locaux laissés libres en Angleterre et à Londres, eux ont fait cette démarche et ce choix pour motiver et aiguillonner les commerçants. Peut-être que nous pouvons trouver des solutions plus adaptées à la Principauté.

Le deuxième point sur lequel je voulais rebondir et soutenir mon amie Corinne BERTANI, c'est la question des kiosques.

Les kiosques, c'est une solution facile et qui ne demande pas de gros travaux. On voit le succès des boutiques éphémères de la S.B.M. sur les jardins du Casino, on pourrait faire quelques kiosques en attendant des projets plus structurants, qui ne nécessiteraient pas de gros chantiers, peut-être quelques investissements, et qui pourraient être révisés lorsque d'autres projets se présenteraient.

M. le Président.- Quant au nombre, je suis en train de chercher les notes.

Le nombre de locaux commerciaux non loués dans des artères commerçantes importantes de Monaco, qui nous a été donné par le Gouvernement, j'ai entre dix et vingt en mémoire, si M. CASTELLINI peut le préciser, nous ne sommes pas loin de deux dizaines. C'est de toute manière toujours beaucoup trop dans un pays qui manque, par définition, de surfaces et qui a bien besoin d'utiliser chaque mètre carré de son territoire. Quelque part, je dirais que ce n'est pas à nous d'apporter la solution, nous, on est là pour poser les questions et soulever les problèmes à résoudre. Mais, à un moment, effectivement, il faut du courage et il faut avancer. Donc, on peut nous dire, si on fait ça ce n'est pas bien, et ça ce n'est pas possible, mais alors qu'est-ce que l'on va faire ? Je ne pense pas qu'un coup de fil passé au propriétaire pour lui demander pourquoi il ne loue pas apportera la réponse. En tous les cas, la solution pour que le local en question soit loué le lendemain, moi, je dis au Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, c'est votre responsabilité, c'est votre sujet, donc vous ne pouvez pas avec une certaine suffisance répondre aux élus des Monégasques que de toute manière, tout ce que l'on pourrait proposer n'a pas d'intérêt. Vous avez à proposer, vous avez à décider. Alors c'est plus facile de renvoyer aux études, de dire que « l'on est occupé », « on fait plein de choses », « on ne peut pas décider ». Parce que décider, oui c'est vrai, c'est prendre un risque, mais c'est le devoir des membres du Gouvernement quand des sujets ne sont pas satisfaisants, de décider, de prendre des décisions, de revenir non pas avec des études ou avec des « on verra demain », mais avec des décisions. Vous allez l'entendre souvent, sur beaucoup de chapitres.

Donc, nous attendons que Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, qui pense que nous ne sommes pas

capables nous-mêmes de proposer des bonnes solutions, nous en apporte, car il est payé pour ça, c'est son rôle au sein du Gouvernement.

Enfin, Monsieur le Conseiller, quand nous donnerez-vous une solution concrète pour louer les locaux commerciaux vides de la Principauté ? Et quelle sera cette solution ? On vous reposera la question tant que vous ne nous répondrez pas.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Je vous ai déjà en partie répondu.

Nous en avons mis, pour ceux qui sont propriétaires de l'Etat, en appel à candidatures. J'invite tous ceux qui souhaitent candidater à le faire dans les meilleurs délais. Nous réunirons une Commission d'attribution et nul doute que les locaux que nous mettons à disposition et qui sont notre propriété – c'est donc plus simple – feront l'objet de toute l'attention nécessaire et s'il y a des gens intéressés, je n'en doute pas un instant, qu'ils se manifestent et nous nous réunirons le moment venu pour décider qui en sera attributaire.

Pour le reste, c'est évidemment un peu plus long et plus compliqué et je ne pense pas avoir fait preuve de suffisance, et je ne pense pas avoir dit que je n'étais pas en mesure de proposer des solutions. C'est simplement que ce n'est pas si simple que cela et que ce n'est pas non plus une situation aussi noire que celle que, peut-être, j'ai cru sentir lors de la question qui a été posée il y a une dizaine de minutes. Voilà, c'est tout.

M. le Président.- Bien, on espère avoir un jour une proposition concrète.

Je ne sais pas si vous avez le chiffre, entre dix et vingt locaux privés donc, il ne s'agit pas de locaux de l'Etat, mais de locaux privés. Bien sûr, il faut les louer. Ce sont des locaux appartenant à des propriétaires privés qui sont fermés et qui parfois, d'ailleurs, ne donnent pas une très bonne image de la localisation où ils se trouvent. Cela ne fait pas très bon effet, d'avoir des locaux en Principauté qui ne sont pas ouverts et pour certains, depuis très longtemps.

Donc, nous attendons une proposition et on reposera la question.

Est-ce qu'il y a, sur ce chapitre A des Recettes, des interventions ? Monsieur BARDY demande la parole.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas forcément l'intention de réagir sur ces sujets dans le détail, mais je vais profiter de l'occasion.

Monsieur CASTELLINI, vous avez été attentif à mes propos et je vous en remercie. Je pense que nous partageons ce constat et c'est déjà un premier pas. J'appuierai aussi les propos de mes collègues sur les idées qui sont portées à votre connaissance.

Donc, pour que nous puissions trouver des solutions dans les meilleurs délais pour les commerçants, parce que ces idées viennent avant tout du terrain, ça c'est le premier point.

Le deuxième point, vous l'avez dit aussi, les commerces qui sont, en tous les cas, pour publication au Journal Officiel de la semaine dernière et de la semaine prochaine. Je pense que c'est quelque chose qui a été souligné par M. VAN KLAVEREN, nous resterons attentifs à la manière dont ces locaux seront attribués.

Mon dernier point, je pense que nous sommes plusieurs à l'avoir soulevé, j'espère que nous n'attendrons pas le délai limite constitutionnel de retour quant à la transformation en projet de loi de la proposition de loi, n° 238, relative à la domiciliation d'une activité dans les Domaines à usage d'habitation.

Je vous remercie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Là encore, je vais vous rassurer sur ce point, du moins je vais m'y efforcer.

Je souhaitais répondre aux préoccupations qui avaient été celles de M. VAN KLAVEREN. J'ai une réunion, vendredi, avec la Direction des Affaires Juridiques, en tous les cas avec les personnes au sein de cette direction qui se sont occupées de ce dossier, et les services de mon Département qui sont concernés, pour mettre un point final au projet de loi qui sera soumis à l'examen et, le moment venu, au vote du Conseil National.

Là encore, pourquoi cela prend un peu de temps ? Cela prend un peu de temps car c'est lié à l'autre sujet qu'a évoqué M. VAN KLAVEREN qui est le Monaco Boost. Ce qu'il faut d'un côté, et le Ministre l'a souligné, il n'y a pas eu, je reprends ses propos, en particulier, en raison de la modicité de la somme demandée, la redevance complémentaire n'a pas entraîné d'effets significatifs sur les activités existantes et n'a pas limité la création de nouvelles

activités. Ça c'est que l'on vit, mais il y a aussi ce que l'on cherche à obtenir, notamment avec Monaco Boost. D'un côté, il faut trouver une incitation parce que pour aller à Monaco Boost, il faudra payer même si la somme sera relativement modique et, à ce moment-là, il faut aussi que l'on ait suffisamment de personnes – on le souhaite tous – pour faire vivre cet endroit et on peut difficilement articuler des conditions d'exercice à domicile qui seraient trop significativement différentes, que ce soit en termes de temps, en termes de quoi que ce soit, par rapport à celles que nous sommes en train de financer à travers des sommes non négligeables pour la réalisation de Monaco Boost.

Donc, il y a une articulation qui doit être relativement fine, il y a également des préoccupations qui se sont élevées au niveau des centres d'affaires de la Principauté, donc là aussi, il est légitime de les entendre et ils vous ont rencontré. Nous devons faire en sorte de ne pas mettre en péril leur modèle économique, de le rendre compatible avec justement cette pépinière d'entreprises qu'est Monaco Boost et que nous allons porter ensemble sur les fonds baptismaux dans le courant du premier semestre 2020. Je rappelle également que nous nous sommes mis d'accord pour trouver un moyen malgré tout d'avoir une espèce de droit de regard sur les projets qui seront présentés, donc ensemble de regarder les projets qui *in fine* seront hébergés à Monaco Boost et donc qu'il faut articuler.

Cette proposition de loi n° 238 que nous transformerons, dans les meilleurs délais, en projet de loi pour que vous puissiez disposer, là encore, de tous les éléments pour l'examiner, pour me reposer des questions si besoin, l'amender et éventuellement la voter.

Il y avait une autre question de M. VAN KLAVEREN puisqu'elle concerne les commerces. Je souhaitais également l'évoquer. C'était en rendant hommage au travail et à l'implication de Mme BERTANI et également du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le courrier qui a été adressé aux commerçants ces derniers jours et une copie en a été adressée également au Président du Conseil National, concernant les conditions de cession et donc de reprise des locaux et des activités commerciales. Nous en avons parlé l'an dernier, nous nous étions engagés, avec M. ROLLAND, Administrateur des Domaines, à ce qu'un courrier soit envoyé au plus tard fin septembre, je pense qu'à quelques heures ou quelques jours près, ça a été le cas.

Une fois encore, c'est un bon exemple de collaboration entre nos deux Institutions puisque nous avons soumis les projets, nous avons eu des réunions ensemble pour vérifier que nous n'oublions pas de cas, puisque chaque cas pourrait être considéré comme un cas particulier. Il y a beaucoup d'hypothèses, nous les avons pour la plupart, je pense, intégrées dans nos réflexions et là encore, je me réjouis que nous puissions proposer un cadre, même si certains cas ne ressemblent pas à d'autres, qui il y ait tout de même un cadre le plus général, le plus générique possible, qui nous permette de traiter de manière équitable ces questions, de la même manière que nous recherchons, là encore, l'équité au sein des Commissions d'attribution où nous siégeons ensemble, comme ce sera le cas très prochainement. Une fois que nous aurons dépouillé les résultats de l'appel à candidatures du 4 et du 11 octobre pour les locaux commerciaux, propriété de l'Etat.

Merci.

M. le Président.- Merci pour ces précisions, M. CASTELLINI.

Deux élus m'ont demandé la parole, toujours sur le chapitre A des Recettes. MM. JULIEN et SEYDOUX.

Tout d'abord M. JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir, s'il n'y a plus de question, si M. SEYDOUX ne veut plus intervenir, sur la ligne 011.100 - Domaine immobilier.

(Intervention hors micro de M. SEYDOUX, inaudible)

M. Franck JULIEN.- Alors je te cède la parole et je reviendrai après sur les parkings publics.

M. le Président.- Alors, nous écoutons M. SEYDOUX. Merci.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'ai relevé dans la réponse à mon rapport, que vous signalez, en fait, qu'en raison et en particulier « de la modicité de la somme demandée par l'Administration des Domaines ». Ce terme n'est pas vraiment respectueux, parce que je rencontre tous les jours des entrepreneurs et il faut savoir que lorsqu'on est entrepreneur, que l'on

met son activité chez soi, il n'y a pas uniquement ce surloyer de 600 € que vous avez à payer par an, sachant qu'au bout de la quatrième année, c'est la somme de 2.400 €, à laquelle d'ajoutent la cotisation CAMTI-CARTI, le matériel informatique, la communication, etc...il ne faut pas isoler ce montant, c'est une somme qui s'ajoute à d'autres.

Je connais bien les entrepreneurs et quand ils se lèvent le matin, ils n'ont pas de salaire assuré, comme on peut l'avoir quand on est salarié du public ou du privé. Donc, j'aimerais vraiment que l'on soit respectueux des entrepreneurs et j'ai envie de dire que chaque euro est important pour eux, donc parler de « modicité » quand on parle de 600 € ou de 2.400 €, pour moi ce n'est pas vraiment acceptable. Par ailleurs, attendre de finaliser Monaco Boost, par rapport à la proposition de loi qui a été votée par les élus, je pense que ce sont deux choses différentes.

D'une part, on parle de mettre son activité dans son appartement qu'on loue ou que l'on a en Contrat Habitation-Capitalisation, avec les conditions que nous connaissons, c'est-à-dire ne pas recevoir de personnes, ne pas avoir de stock... Je pense que Monaco Boost sera un endroit où les personnes auront envie de recruter, donc il y aura la possibilité d'être plus que un. Alors que lorsqu'on exerce son activité dans son appartement domanial, on ne peut pas avoir de salariés.

D'autre part, je pense que Monaco Boost sera un endroit où les personnes auront plus envie d'échanger et de partager. Donc, les personnes qui mettront leur activité à leur domicile ne seront peut-être pas les mêmes personnes qui iront chez Monaco Boost.

J'espère que le Gouvernement nous aura enfin entendus, car je ne comprends pas pourquoi. Dans la plupart des pays qui nous entourent, on ne demande pas de surloyer pour mettre son activité chez soi. J'espère que vous reviendrez vers nous en nous ayant écoutés sur le sujet.

Respectons, parce que même si ces sommes paraissent modiques, enfin petites pour vous, pour les entrepreneurs que je rencontre et qui ne gagnent pas encore des sommes importantes, chaque euro est très important.

Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Vous en rencontrez beaucoup, moi, j'en n'ai jamais eu qui m'ait appelé. Alors je lance un appel ce soir, à ceux qui travaillent encore à cette heure-ci, n'hésitez pas à contacter l'Administration des Domaines ou directement le Département des Finances et de l'Economie si vous rencontrez des difficultés liées à l'application de ce surloyer de 50 € par mois pour les trois premières années, et porté ensuite, dans l'état actuel des choses, à 200 € par mois. Je suis également à disposition pour écouter et mieux comprendre et soutenir les entrepreneurs de la Principauté qui rencontrent des difficultés financières, notamment au démarrage de l'activité.

Nous réfléchissons, par ailleurs, dans le cadre de la transformation de votre proposition en projet de loi, à une forme de progressivité qui pourrait être d'une nature différente de celle que vous stigmatisez aujourd'hui, voire à la possibilité de démarrer sans qu'il y ait de frais, et puis de voir en fonction de la réussite du chiffre d'affaires, du développement de l'activité, s'il y a la possibilité, malgré tout, de percevoir une redevance mensuelle liée à l'exercice d'une activité à domicile. Ce sont des pistes, nous n'avons pas encore arrêté notre position définitive, nous en reparlons donc avec les équipes concernées vendredi et nous reviendrons vers vous, une fois que nous aurons finalisé le projet de loi.

M. le Président.- Je voudrais rappeler la position du Conseil National unanime, sur cette proposition de loi votée par les vingt-quatre élus des Monégasques.

Ce n'est pas une question de difficulté posée à des entrepreneurs, ce n'est pas comme ça du tout que nous voyons les choses. Dans un pays qui manque cruellement d'espace, pourquoi pousser des Monégasques qui sont dans les Domaines, qui payent déjà un loyer, à partir pour occuper un local ailleurs dont ils n'ont pas besoin ? Pourquoi payer ? Je ne comprends pas ! Franchement on ne se comprend pas de toute façon sur ce sujet, depuis des mois et des mois.

Vous êtes dans un local, dans le privé, quand vous louez un local d'habitation à usage mixte, vous installez, si vous voulez, une activité économique, à condition qu'il n'y ait pas de salariés. Je rappelle quand même que c'est très limité, il ne faut pas qu'il y ait de salariés, pas de clients qui vous visitent et il ne faut pas de stock. Ça limite considérablement les activités.

Quand vous louez dans le secteur privé, vous louez un logement et puis vous domiciliez votre activité, le propriétaire ne vous demande pas de taxe... tiens le mot ! Alors la taxe, tout à l'heure, M. CASTELLINI en avait peur quand on parlait d'une éventuelle taxe pour des propriétaires dans le secteur privé pour ceux qui ne louent pas leurs locaux commerciaux, mais qu'est-ce qu'il fait ? Il applique une taxe aux Monégasques dans les Domaines ! Parce que, quand vous payez déjà un loyer, pourquoi devez-vous payer un deuxième loyer ? Vous n'utilisez pas un deuxième local ! Vous êtes toujours dans le même local. Dans le secteur libre, quand vous avez un local mixte, vous domiciliez une entreprise en plus de votre logement, on ne vous demande pas un deuxième loyer, on ne vous demande pas une taxe.

Donc, ce n'est pas une question de mettre en difficulté l'entrepreneur, puisque vous revenez toujours sur ce point, qui vous arrange évidemment, en disant 200 € par mois, ça ne fait pas peur. M. Balthazar SEYDOUX vous a quand même expliqué qu'effectivement, il y a des entrepreneurs dans certaines activités, je pense aux mères par exemple, qui ont deux ou trois enfants, qui ont une activité en plus, alors oui, elles ne travaillent pas 8 heures par jour dans leur activité, elles ne gagnent pas beaucoup d'argent, eh bien 200 € par mois, oui, ce n'est pas rien pour certains, pour ceux aussi qui demandent une activité, cela peut sembler étrange pour d'autres, mais il y a des activités qui ne sont pas si lucratives que ça.

Mais surtout c'est le principe. Vous êtes dans les Domaines, vous payez votre loyer, mais laissez-les tranquilles ! Pourquoi taxez-vous ces Monégasques ? Ce sont des ressources insignifiantes pour le budget de l'Etat. Mais voilà, il ne faut pas entendre le Conseil National, vingt-quatre élus sur vingt-quatre ont voté ce texte, ce ne sont que quelques dizaines de Monégasques qui attendent et qui demandent à ne plus payer de taxe supplémentaire dans leur appartement, et donc, il ne faut pas nous donner satisfaction.

Ecoutez, déposez tout ce que vous voulez, de toute manière votre projet de loi, on l'amendera comme on l'entend et puis si vous ne le voulez pas, vous le retirerez et on vous dira ce qu'on en pense.

Franchement, pour quelques dizaines de milliers d'euros de recettes ! Cela fait un an que le Gouvernement aurait dû revenir avec un projet de loi en nous donnant raison, c'est inacceptable ! Il n'y a pas de raison de taxer les Monégasques qui veulent travailler dans un local qu'ils louent déjà, il

n'y a aucune raison... Je ne comprends pas, on ne comprend pas, on ne se comprend pas.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Ecoutez, je ne vous dirais pas que c'est pour une raison financière, puisqu'en effet, nous avons chiffré et ça a déjà été dit en Séance Publique, ça représente environ 140.000 € de gain, mais c'est une question de principe.

M. le Président.- Vous embêtez les gens par principe ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Non, je n'embête personne.

M. le Président.- Ça vous fait plaisir d'embêter les Monégasques qui ont une activité dans leur logement ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Non, ça ne me fait pas plaisir d'embêter ni les Monégasques...

M. le Président.- C'est quoi votre principe ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* C'est qu'on exerce une activité qui est source de rémunération par rapport à d'autres Monégasques qui ne font qu'habiter chez eux, pour certains d'ailleurs, qu'ils aient une activité à domicile ou qu'ils perçoivent une Aide Nationale au Logement, donc il n'y a pas une charge de loyer qui est totalement disproportionnée par rapport à leur capacité financière.

Donc, c'est simplement une question de principe. On se dit qu'il y a une activité génératrice de revenus certains, et un loyer pour certains autres qui ne génèrent aucune activité, qui ne génèrent aucune rémunération parce qu'il n'y a pas d'activité. Donc, on se permet de prélever aujourd'hui, et ça n'avait suscité aucun commentaire particulier jusqu'à ces dernières années, un montant symbolique de l'ordre de 50 € par mois au début de l'installation de l'activité et puis, en effet, si l'activité grandit, la personne pourra aller chez Monaco Boost, elle peut aller dans un centre d'affaires et elle peut faire croître son entreprise. C'est une position de principe.

Mais en effet, je conçois que nous ne soyons

pas d'accord sur cette position de principe et pour moi, je n'en ferais absolument pas une question financière. Je le redis, ce n'est pas que je veux taxer les Monégasques ou qui que ce soit à hauteur de 140.000 € par an, c'est simplement une question de société, de principe.

M. le Président.- Vous êtes quatre à demander la parole sur ce sujet qui nous concerne car nous avons voté une proposition de loi, on y a travaillé, on y a passé du temps.

Le texte est assez bien rédigé et il dit clairement ce que l'on pense mais allez-y, chers collègues, défendez votre proposition de loi.

Monsieur VAN KLAVEREN, nous vous écoutons, puis MM. ROBINO et ROSE, puis Mme BOCCONE-PAGES.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur CASTELLINI, nous l'avons bien compris, ce n'est pas l'objectif principal, on parle d'une recette de l'ordre de 140.000 € par an, mais sur le principe, là, on parle de ce qui est perçu par l'Administration des Domaines.

En revanche, ce que vous ne prenez pas en considération, c'est ce qui est versé par, je pense, l'Expansion Economique au titre de l'Aide à l'installation professionnelle. Car les Monégasques qui sont au courant vont faire appel à un centre d'affaires, car ils bénéficient de l'Aide à l'installation professionnelle, laquelle pendant deux ans va leur rembourser les montants qu'ils vont verser au centre d'affaires. Donc, quelque part, aujourd'hui, on ne va pas utiliser le mot « taxe » en mettant un loyer dérisoire, ou non, en fonction des points de vue, car vous coûtez de l'argent au Gouvernement parce que ce que vous allez encaisser, en l'occurrence, là, les 600 €, sont contrebalancés par les personnes Monégasques qui vont dans un centre d'affaires.

La première année c'est 250 € hors taxes par mois pour une activité en nom personnel, somme qui est remboursée puisque l'Aide à l'installation professionnelle couvre jusqu'à hauteur de 700 € par mois et, la deuxième année, 500 € hors taxes par mois. Si on fait le calcul, la première année, là où on gagnerait 600 €, une personne monégasque qui va dans un centre d'affaires en coûte 3.000 € mais paye 0 €. Même si effectivement, on part du principe que ce n'est pas un problème économique, aujourd'hui, je suis bien placé pour le savoir, en l'occurrence, d'un

côté, je suis à - 600 € chez moi, et d'un autre côté, je suis à 0 € dans un centre d'affaires, qui est un lieu dynamique où je peux échanger avec des personnes.

Effectivement, économiquement c'est intéressant, c'est toujours ça de pris quand on se lance mais, d'un point de vue gouvernemental, on perd de l'argent en faisant payer une somme, que l'on considère comme dérisoire pour les finances publiques. Je trouve ça un peu dommage.

M. le Président.- Monsieur ROBINO, nous vous écoutons.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est juste sur la question de principe. Chacun a le droit, bien évidemment, de défendre ses principes, que l'on n'en fasse pas une question financière je peux l'entendre. Quand les gens sont chez eux, il y a ceux qui vont avoir un travail à l'extérieur, donc effectivement, ils ne vont pas avoir besoin d'activité chez eux, il y a ceux qui n'ont pas besoin d'avoir d'activité pour vivre, ils n'auront pas d'activité chez eux et puis, il y a ceux qui ont envie de se lancer dans la libre entreprise, et je ne vois pas très bien au nom de quel principe il faudrait les taxer en plus, en sachant que dans le secteur privé, si vous le faites, même si c'est sur une période limitée, il y a aucune taxe supplémentaire qui est ajoutée.

Je dois avouer que chacun est libre d'avoir ses principes et d'être conforme à ses principes, mais là, sur ce point précis, je ne vois pas très bien ce qui le justifie.

M. le Président.- Monsieur ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Moi aussi, je voudrais, tout comme mon collègue, Christophe ROBINO, rebondir sur l'idée de principe. Pour moi, derrière tout principe, il y a une morale. Sociologiquement, ce sont très souvent des femmes qui sont dans ces situations-là, qui ne veulent pas rester des femmes au foyer et qui veulent avoir une activité et là on leur dit : « Vous, les femmes, vous restez au foyer, parce que si vous avez une activité, on va un petit peu vous taxer ». Donc, la morale, c'est la femme au foyer, ne travaillant pas. Punissons ou en tous les cas taxons et donnons un handicap à ceux qui se lancent et qui essaient au contraire d'être productifs pour la société.

Je pense que d'un point de vue de principe, c'est juste détestable, c'est mon point de vue.

Merci.

M. le Président.- Madame la Vice-Présidente...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Je ne peux pas laisser dire des choses pareilles.

Donc, je suis un antiféministe primaire. Est-ce que vous savez combien de femmes seraient concernées ? Vous semblez avoir les chiffres, moi je ne les ai pas ce soir. Est-ce que vous savez, dans le schéma de personnes ou la typologie que vous venez de décrire, combien de personnes il y a ?

M. Guillaume ROSE.- Ce dont nous sommes certains, ce sont les personnes qui viennent nous voir et qui nous en parlent.

M. le Président.- Il faudrait diviser 140.000 € par...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* On parle d'une centaine de personnes au total.

M. le Président.- Oui, voilà c'est ça.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Ensuite, je trouve détestable que vous utilisiez le terme « détestable ». Parce que ce n'est pas du tout le sens de mes propos. Je ne pense pas avoir tenu des propos détestables ou avoir une attitude détestable vis-à-vis de qui que ce soit, que ce soit un homme ou une femme...

M. Guillaume ROSE.- On parle d'un principe détestable.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Ce n'est pas ce que vous avez dit.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES, vous avez la parole puis M. SEYDOUX, puis on passera à autre chose. Je crois que l'on a dit ce que l'on pensait les uns et les autres.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, juste pour.... Pardon, excusez-moi, j'ai parlé alors que vous aviez la parole. Excusez-moi.

M. le Président.- Oui, Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur les sommes, Monsieur le Ministre.

50 € certes, 200 € certes, est-ce que vous savez ce que cela peut représenter pour un panier lorsque l'on va au supermarché ? 200 € ça représente, nous y allons, je vous rencontre parfois, quinze jours de courses. 50 €, vous payez deux ou trois jours de courses.

Alors, peut-être que pour vous cela ne représente pas grand-chose, mais suivant les familles et leur niveau social, cela peut représenter beaucoup à la fin du mois.

M. le Président.- M. SEYDOUX sur le même sujet.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste donner un exemple ce soir, qui est flagrant. On parle de ce sujet depuis maintenant un an, on y a passé des heures, on parle de 140.000 € de recettes. Alors, lorsque le Gouvernement parle de 220 M€ pour la construction de Testimonio II, il nous met devant le fait accompli. On en a parlé une fois. Voilà le décalage.

Je ne comprends toujours pas pourquoi on demande de l'argent à ces entrepreneurs qui n'ont, je le répète encore une fois, pas uniquement cette somme, mais ils ont bien d'autres frais. J'ai en tête qu'être entrepreneur à Monaco, entre la CAMTI-CARTI, l'informatique, une assurance et une mutuelle, cela représente un minimum de 20.000 € par an. Je ne comprends pas ce bras de fer et je pense qu'il faut – nous sommes intelligents, je crois, mutuellement – pour que l'on trouve un accord le plus vite possible et que l'on arrête de parler de ce sujet encore pendant des mois.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* La CAMTI ce n'est pas moi, la CARTI ce n'est pas moi. C'est hors sujet, les 20.000 € ce n'est pas moi.

Moi je vous parle de 600 €, je ne vous parle pas de 20.000 €. Et en quoi, dans la globalité, les 600 € font ou pas la différence ? Est-ce que si ça coûte vraiment 20.000 €, ça n'en coûterait plus que 19.400 € ? Ne me jetez pas la pierre, ou ne jetez pas la pierre à cette mesure telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, comme si elle était réellement dirimante et aggravante. Vous avez une position, j'en ai une autre, j'espère malgré tout, que l'on arrivera à en sortir.

M. le Président.- De toute façon ce qui va trancher, c'est le processus constitutionnel. La proposition de loi a été votée, le Gouvernement a dit qu'il la transformerait en projet de loi. Le Gouvernement devra déposer un projet de loi en décembre au plus tard.

Puis, nos juristes nous diront si elle a été dénaturée ou pas, parce que c'est un sujet encore plus délicat. Normalement, lorsque le Gouvernement transforme une proposition de loi, il ne devrait pas la dénaturer. Quand on vote la gratuité et que le Gouvernement dit qu'il transforme en projet de loi, normalement ça devrait être la gratuité. Donc, je pense que si ce n'est pas la gratuité, à mon avis, il y aura dénaturer et donc non-respect de la Constitution par le Gouvernement. Il pouvait arrêter le processus, il ne l'a pas arrêté donc, nous verrons, on en reparlera quand on aura le texte.

Vous disiez Madame la Vice-Présidente ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Président, je voulais juste demander une confirmation à Monsieur le Ministre. La position que vous affirmez, est-elle votre position, la position du Gouvernement ? Est-ce que c'est votre idée, votre position ? Ou est-ce la position que prendra le Gouvernement Princier ?

M. le Ministre d'Etat.- Je pense que c'est la position que prendra le Gouvernement Princier. On peut évidemment regarder, mais pourquoi cette position ? Je vous ai écouté, je vois bien les arguments qui s'échangent, ce sur quoi nous devons réfléchir ensemble, c'est le modèle de société. Est-ce que la gratuité de tout, tout le temps, va nous donner un modèle de société à trois, quatre, cinq ou dix ans, permettant à des citoyens monégasques de devenir responsables de ce qu'ils font dans leur propre pays ? Je pense que cela tourne autour de cette problématique, plus que de l'argent, vous voyez. Il faut y réfléchir dans ce cadre-là, et après évidemment, on peut entrer dans le détail et regarder s'il faut rendre gratuit ceci-cela...

Effectivement, j'ai parfois du mal à entendre que l'on me dise que dans ce pays on souffre, parce que j'ai, malheureusement dans ma vie, beaucoup fréquenté de pays dans lesquels les gens souffraient, alors j'ai beaucoup de mal à entendre ce genre de propos. Nous avons la chance d'avoir des finances publiques excédentaires. Cette chance-là, est-ce qu'on la gaspille à rendre tout gratuit, tout le temps, ou est-ce que l'on se dit on peut peut-être faire autre chose avec l'argent du travail de tous pour un futur, qui serait peut-être pas simplement le futur de la gratuité de tout ?

C'est une question, ce n'est pas le débat, mais c'est une opinion, Monsieur Balthazar SEYDOUX, c'est une opinion. Je peux en avoir une autre et le Gouvernement peut en avoir une autre. C'est dans cette problématique-là, me semble-t-il, que le débat se pose.

M. le Président.- Alors bien sûr, pas de caricatures, il ne s'agit pas de demander la gratuité de tout. D'ailleurs, le locataire paye un loyer, il n'est pas gratuit, il habite un appartement avec un bail, donc il paye un loyer, il paye la CAMTI, la Caisse de Maladie des Travailleurs Indépendants, il paye la CARTI, la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants et puis, c'est très limité, il ne peut pas y avoir de salariés, pas de stock, pas de clients vous visitant dans votre local.

Mais moi, je n'ai toujours pas compris pourquoi il faut leur faire payer un deuxième loyer. Ils sont dans un appartement, ils seraient dans la rue d'à côté, dans le secteur privé, ils payeraient un loyer plus cher, mais vous les aideriez avec l'Aide Nationale au Logement et puis, ma foi, ils ne payeraient pas un deuxième loyer pour domicilier leur entreprise. C'est quand même curieux, franchement cette discrimination...

M. le Ministre d'Etat.- Encore une fois on peut regarder les chiffres, on peut regarder les situations réelles. De quoi on parle ? Est-ce que l'on a des exemples très précis ? J'étais sensible à ce que vous disiez, est-ce que ça discrimine les femmes en particulier cette mesure ? Je n'ai pas de cas, pour le coup ce n'est pas arrivé jusqu'à moi...

M. Guillaume ROSE.- Toutes les personnes qui sont venues nous voir étaient des femmes.

M. le Ministre d'Etat.- ...Evidemment ce n'est pas la position du Gouvernement que de viser à discriminer... Pardon ?

M. Guillaume ROSE.- Toutes les personnes qui sont venues nous voir pour en parler étaient des femmes qui avaient créé des petites entreprises. Il y avait même une vendeuse de gâteaux, qui faisait des gâteaux chez elle pour les anniversaires. Nous sommes vraiment sur de tout petits revenus complémentaires pour un foyer.

M. le Président.- Il y a aussi des hommes, certains dans des métiers artistiques ou démarrant une activité, par exemple. Donc, franchement c'est assez varié, dans la centaine de Monégasques concernés.

M. le Ministre d'Etat.- Regardons vraiment à partir...

M. Guillaume ROSE.- Disons que ce qui se retrouve dans tous les cas de figure, c'est qu'il s'agit vraiment de personnes qui ont des petits revenus. Ce ne sont pas des « PASTOR » et compagnie que l'on va taxer.

M. le Ministre d'Etat.- Alors trouvez-nous une idée, si je peux me permettre, dans un débat public.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Là encore, c'est un peu facile d'opposer un grand méchant Conseiller aux Finances – ou pas si grand que ça d'ailleurs – qui refuserait de taxer les riches et les puissants et qui, comme le Shérif de NOTTINGHAM, n'aurait qu'une seule intention, de scalper les pauvres qui font des gâteaux à domicile.

Tout ce que je dis, c'est que personne n'a porté à ma connaissance ce que vous me relatez ce soir et parfois, quand je rencontre des Conseillers Nationaux, c'est le cas par exemple sur les questions du logement, j'échange, on propose et on présente à mon attention des cas concrets de personnes qui rencontrent des difficultés temporaires ou des difficultés structurelles, qui doivent être mieux logées par exemple, qui doivent être mieux traitées et on sait faire du cas par cas et traiter ces personnes et ces dossiers. Présentez-moi des dossiers concrets, montrez-moi des cas si vous les avez rencontrés, si vous en avez eu connaissance ou qui que ce soit au sein de l'Assemblée qui s'estime être plus particulièrement en charge de ce dossier, non seulement elles seront reçues, mais dans la mesure du possible, elles seront écoutées et peut-être qu'à la lumière de ce qui nous sera effectivement présenté, nous nous rendrons compte que malgré

nos principes, il faut prendre une mesure à caractère social, qui n'aura pas un coût exorbitant pour les finances publiques, comme l'a dit le Ministre d'Etat.

Pour moi, ce n'est pas une position financière que je défendais ce soir. C'était rigoureusement la même que celle du Ministre d'Etat. Est-ce que l'on veut tout gratuit, tout le temps ? Ce n'est pas mon modèle de société. Est-ce que l'on préfère les monarchies du Golfe ou la *Silicon Valley* ? Moi, je fais mon choix.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

D'abord je respecte tous les principes, donc chacun a le droit d'avoir ses convictions et je suis d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, céder à la gratuité à tout va, ce n'est pas forcément une bonne chose.

Il y a juste un problème, c'est l'équité. Et l'équité, c'est s'interroger pourquoi dans le secteur privé on ne réclame pas une taxe supplémentaire et dans les Domaines, pour des Monégasques, on leur réclame ? Si on en est sur une question de principe, moi, il y a le principe d'équité et ce principe-là, il me paraît fondamental.

M. le Ministre d'Etat.- Encore une fois, je l'entends, tout à fait, l'équité, c'est un principe auquel je suis avec le Gouvernement, particulièrement sensible.

Ce que vient de vous dire M. Jean CASTELLINI, et que je soutiens ou que je « supporte » comme on le dit en anglais, c'est qu'effectivement, regardons les situations et s'il faut faire évoluer cette position, faisons le. Il n'y a pas de dogme, il ne s'agit pas de vous opposer, par principe, un refus sur les propositions. Il s'agit de savoir quelle est exactement la nature du problème soulevé. Si effectivement, il y a des situations particulières et si, comme vient de le dire M. ROBINO, ça touche à ce principe d'équité, on va pouvoir s'en arranger.

Encore une fois, prenons garde à ne pas tout le temps rendre tout gratuit au motif que nous aurions, en ce moment, j'espère pour une période assez longue, mais je suis assez proche des analyses du Doyen sur la situation du monde en ce moment, nous avons des excédents. Donc essayons de voir ce que nous en faisons.

Si, je peux me le permettre, Monsieur le Président, je crois que l'on peut avancer, sachant qu'on va vraiment venir avec des propositions concrètes sur

la base des expériences que vous avez vécues et que nous sommes prêts à partager avec vous, en recevant les personnes que vous pourriez nous signaler.

M. le Président.- J'ai une question juridique que je voudrais poser, mais on la posera dans le cadre du projet de loi que vous allez nous amener.

M. CASTELLINI nous a expliqué que c'était compliqué de créer des taxes sur les commerces privés, parce que ça pose certainement des problèmes d'ordre juridique et des recours possibles des propriétaires. J'aimerais savoir sur quelle base juridique vous appuyez votre taxe sur l'activité économique dans un logement, dont le loyer est déjà payé, sur un bail qui est déjà signé et qui est loué par un Monégasque qui paye son loyer, qui n'a rien à se reprocher ? J'aimerais bien que vous nous expliquiez, quelle est la base juridique légale qui fait que vous ayez le droit de taxer deux fois ? Je crois qu'il n'y en a pas. À mon avis, et peut-être que c'est un sujet, une question de principe, il faudra respecter le droit, peut-être que c'est sur ce point que l'on reviendra vers vous. Nous allons demander à nos juristes. Je ne pense pas qu'il y ait de base légale qui justifie cette taxe.

M. le Ministre d'Etat.- C'est une redevance.

M. le Président.- Oui, mais une redevance sur quelle base ? Sur quelle loi vous basez-vous ? Sur quelle règle vous basez-vous ? À mon avis, il n'y en a pas. Vous avez dû décider, un jour dans un bureau, qu'après tout, il fallait demander de l'argent à ceux qui développent une activité dans leur logement domanial. Donc, on reviendra aussi sur le plan du droit, sur l'absence de base légale

Monsieur ROSE, une dernière remarque et on passe à autre chose.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Oui une dernière chose.

J'ai été sensible aux paroles d'apaisement du Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie. Mais tout de même, vous nous demandez de vous donner des cas par cas, c'est quand même profondément choquant. Nous sommes une Assemblée législative, on n'est pas un service social, que Mme BATTAGLIA vous donne des cas par cas éventuellement, bien sûr c'est son métier, mais nous, les élus, notre principe n'est pas de venir voir tel ou tel ministre et puis de lui dire : « J'ai mon cousin qui paye un petit peu trop, vous pourriez

m'arranger le coup ? ». C'est vraiment le principe de faire passer quelque chose pour l'ensemble...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Ne déformez pas mes propos à nouveau. Je ne cherche pas à arranger le coup de qui que ce soit de manière arbitraire. Une fois encore, je cherche à comprendre la réalité des problèmes que vous soulevez.

Une fois encore, j'évoquais, tout à l'heure, et nous ne réglons pas au cas par cas de manière inique. Je pense qu'avec le Président de la Commission du Logement, dans des cas douloureux, nous les examinons, ensuite, nous avons des commissions au cours de laquelle nous traitons ces problèmes, de la même manière que nous avons des Commission d'attribution des locaux commerciaux, nous examinons des dossiers de manière tout à fait transparente.

En revanche, vous n'hésitez pas, les uns et les autres, à venir nous parler de cas particulier, quel que soit notre domaine d'activité et nous recherchons parfois des solutions adaptées à des cas particuliers.

Et ensuite à partir de certains cas particulier, nous pouvons évidemment construire une réflexion plus générale. Comme c'est le cas, par exemple, sur l'ANL avec ce cas évoqué tout à l'heure par le Président de la Commission du Logement, où nous réfléchissons sur une période de quelques années, pour trouver des mesures transitoires pour régler la question du logement. Là, il pourrait y avoir également des mesures transitoires pour régler la question de l'activité à domicile. Véritablement, il y a de nombreux cas de personnes qui rencontrent des difficultés.

M. le Président.- Mais ce n'est pas le problème des difficultés, c'est vraiment un dialogue de sourds ! On ne dit pas que ce sont les difficultés ! Il y en a quelques-uns sur les cent qui ont des difficultés, ce n'est pas la majorité. Nous aussi, on a des principes, on n'a toujours pas compris pourquoi on surtaxe les Monégasques actifs.

On ne se comprend pas, nous allons passer à autre chose.

On finit si vous voulez bien la partie A, on ne la votera pas ce soir, parce qu'il est minuit et 48 minutes, on repartira de la partie B, de ce chapitre 1 des Recettes.

J'ai une demande d'intervention encore sur la partie A, je vous le rappelle, il s'agit du Domaine

immobilier. Monsieur Franck JULIEN, nous vous écoutons.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Alors c'est sur la partie 1, la ligne 011.200 sur les parkings publics.

(Rires dans l'hémicycle)

M. Franck JULIEN.- Mon voisin me disait que c'était le thème de minuit, il se trouve qu'effectivement, c'est le thème de minuit. Donc, la nouvelle mandature visiblement prend la suite de la précédente et finit par le thème des parkings publics, ce n'était pas prémédité.

Merci, Monsieur le Président de me donner la parole.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les membres du Gouvernement.

Lors des séances consacrées à l'analyse du Budget Primitif 2019, j'avais félicité Mme GRAMAGLIA et ses équipes, au sujet des travaux de réhabilitation du parking des Moulins qui était alors en cours. Et je lui avais demandé s'il y avait un plan de modernisation qui était prévu pour d'autres parkings qui, eux aussi, nécessitaient la mise en œuvre d'un guidage à la place.

Mme GRAMAGLIA m'avait répondu que d'autres parkings avaient été identifiés, notamment celui du parking du Forum Grimaldi.

Lors de ces explications, j'avais compris que ce plan de modernisation commencerait dès cette année. À ma connaissance, ce n'est pas le cas et je le déplore.

Néanmoins, lors de la présentation du Budget Primitif 2020, M. CASTELLINI nous a indiqué qu'une somme conséquente serait allouée sur ce dossier.

Je ne vous cache pas que sans cette annonce, j'aurai probablement aujourd'hui ou jeudi voté contre cette ligne budgétaire. Je réserve mes questions sur la modernisation des parkings existants pour les séances de l'examen du Budget Primitif 2020.

J'avais évoqué un autre sujet avec Mme GRAMAGLIA, celui de la reconnaissance des plaques d'immatriculation.

J'avais demandé que celui-ci soit généralisé sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire, qu'un client de Monaco Parking, puisse sur la base du consentement, quel que soit son parking de rattachement, par

reconnaissance de la plaque d'immatriculation, ouvrir les barrières de l'ensemble du parc Monaco Parking et, tout particulièrement, celui du parking du Centre Commercial de Fontvieille, où régulièrement des personnes qui égarent leur ticket génèrent de l'attente en sortie.

Je note aujourd'hui avec satisfaction que ce principe a été adopté sur le parking du Centre Commercial de Fontvieille, ce qui nous met à niveau de ce qui se pratique notamment sur les parkings du Centre Commercial de Polygone Riviera ou de certains parkings à Beausoleil.

Donc pour cela, que Mme GRAMAGLIA et ses services en soient félicités. Mes questions sont les suivantes, et elles sont au nombre de trois.

Nous avons récemment pu lire dans la presse quotidienne la phrase suivante : « *En 2020, grâce à la lecture automatique des plaques, tous les parkings publics seront accessibles, soit une trentaine au lieu de quinze actuellement* ». Comment doit-on interpréter cette phrase ? S'agit-il de permettre aux clients de Monaco Parking de pouvoir être reconnus sur 30 parkings ? Si tel est le cas, je vous félicite une deuxième fois car c'était l'objet de ma demande initiale. Ou s'agit-il d'activer la reconnaissance de plaque des usagers de 30 parkings, uniquement lorsqu'ils rentrent ou sortent de leur parking de rattachement ? Ce qui est très différent, et reconnaissez que la phrase telle qu'elle était formulée dans l'article n'était pas claire. Donc merci, de nous éclairer sur ce point.

Deuxième question. Que comptez-vous faire pour que cette offre soit mieux connue du grand public ?...

(Sonnerie)

...J'avais deux points dans ma question.

Car aujourd'hui, cette offre est demeurée relativement confidentielle. Et on ne peut pas dire que Monaco Parking en fasse spontanément la promotion. Il faut plutôt demander pour obtenir ce service, spontanément ils ne vont pas nous dire que ce service existe.

D'où ma troisième question. Maintenant que la technologie semble devenue fiable, en tous les cas, j'ai testé à la fois sur mon parking et à la fois sur le parking du Centre Commercial de Fontvieille, ça marche très bien, ne serait-il pas opportun de proposer, par défaut, ce service ? Et donc que l'on n'ait pas à faire la demande pour que, par défaut, se soit activé.

Bien évidemment, il faudrait, si tel est le cas, que les usagers puissent informer Monaco Parking s'ils ne souhaitent pas bénéficier de ce service qui, pour ceux qui le testent est quand même fort pratique et très apprécié.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

Nous écoutons Mme GRAMAGLIA, sans doute pour la dernière intervention de la soirée, nous reprendrons jeudi.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Merci du cadeau à cette heure-ci...

(Rires dans l'hémicycle)

...Alors, nous essayons de généraliser effectivement ces services à tous les parkings, petit à petit, parce que c'est « un plus ». Nous avons solutionné le problème comme a pu vous le confirmer M. SCIAMANNA, le Directeur du Service des Parkings, et le but est, à terme, que l'on puisse entrer dans tous les parkings.

En revanche, je ne comprends pas votre intervention sur le fait que, certaines personnes ne veulent pas en bénéficier, c'est un plus pour tout le monde.

M. Franck JULIEN.- Non, alors d'une part, pour ma part, je bénéficie d'un parking des Domaines, est-ce que grâce à la reconnaissance de plaque, je peux rentrer dans tous les parkings de Monaco ou est-ce limité uniquement à mon parking de rattachement ? Ça c'était ma première question.

Deuxième point, est-ce que vous avez l'intention de faire mieux connaître ce service ?

Troisième point, si par défaut c'était le choix retenu pour tous les usagers de Monaco Parking, il faudrait respecter le fait que le consentement soit requis et que si ce n'était pas le cas, ils puissent ne pas bénéficier du service si tel était leur demande. Si on devait faire le choix par défaut, ce service serait offert.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Le système permet effectivement qu'une voiture bien identifiée, puisse accéder à tous les parkings de la Principauté.

Quelques explications : par exemple, si vous avez accès à votre parking, c'est parce que vous êtes abonné, et recensé en tant que tel. En revanche, il est plus compliqué, pour l'instant, de vous faire accéder à tous les parkings car certains des parkings sont complets, d'autres non... C'est compliqué de paramétrer le logiciel pour anticiper toutes les différentes situations et on ne pourra pas généraliser ce système tout de suite, dans l'intégralité des parkings.

M. Franck JULIEN.- C'est déjà bien qu'il y ait eu cette première évolution. Dans un monde idéal, je pense que les usagers aimeraient pouvoir se passer de la carte et automatiquement pouvoir rentrer dans n'importe quel parking et dans un monde encore plus idéal, lorsqu'ils rentrent dans un parking qui n'est pas leur parking d'affectation, qu'ils puissent savoir en sortant de combien ils vont être débités.

Mais en tous les cas, ce que vous avez fait est un premier pas. Pour en avoir parlé avec un certain nombre d'usagers, je pense que ce qui a été mis en œuvre au Centre Commercial de Fontvieille est grandement apprécié...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* C'est un grand plus.

M. Franck JULIEN.- ...d'autant plus que même si on paye le parking, est faite l'association entre le parking et la plaque et on peut quand même sortir librement. Je ne doute pas qu'au moment des fêtes de Noël, lorsque le parking est très largement saturé, cela permettra d'éviter certaines situations désagréables.

Je pense que si la technologie devient plus mature, elle pourrait être très largement généralisée.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui, tout à fait.

On a vu qu'en un an, on a beaucoup avancé, donc je ne doute pas que la technologie nous permettra, dans un futur relativement proche, de répondre à vos vœux.

M. le Président.- Alors, il est presque une heure du matin. Donc, je sais que certains voulaient intervenir sur les produits de cessions, mais on ne va pas le faire

ce soir. Nous avons étudié le Domaine immobilier et les parkings publics.

Nous reprendrons nos travaux jeudi, à 17 heures, sur le Chapitre 1 – A – Domaine immobilier – Recettes de l'Etat – Produits de cessions. C'est la dernière ligne.

Je vous remercie beaucoup, membres du Gouvernement, élus, public extraordinaire encore présent dans l'hémicycle à cette heure-là, mais aussi

tous ceux que l'on ne voit pas derrière la télé ou sur internet derrière leur écran.

Merci à tous pour votre assiduité. Bonne nuit.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit et 56 minutes).



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

